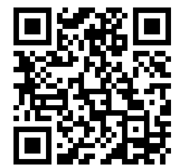






ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

Cet Ouvrage
sort des Presses de l'Imprimerie



ALFRED VROMANT ET Cie, à Bruxelles,
Rue de la Chapelle, 3.



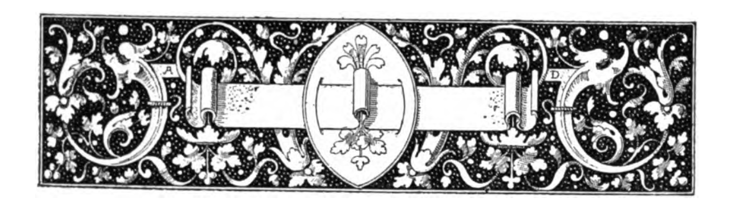
Frontispice de la *Petri Kærii Germania Inferior*. Amsterdam 1617.

La Société n'est pas responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 13 des Statuts.)

Pl. I.





L'ÉPITAPHE

DE

IVLIA VRANIA

INSCRIPTION LAPIDAIRE ANTIQUE RETROUVÉE A BRUXELLES



DERRIÈRE le bâtiment principal de la Bibliothèque royale, il existe une étroite bande de terrain limitée, d'un côté, par les soubassements de l'édifice et contenue de l'autre par une épaisse muraille en escarpement qui surplombe les dépendances des habitations situées rue de Ruysbroeck. Dans l'angle formé par le bâtiment central du dit établissement et le prolongement postérieur de son aile droite, se trouvait une petite construction, occupée autrefois par un surveillant des bâtiments civils, laquelle a été démolie dans le courant de l'année 1898. C'est dans un dernier monceau de décombres provenant de cette démolition que se trouvait la pierre à inscription qui fait l'objet de cette notice.

Notre monument épigraphique consiste en une plaque en mar-

bre blanc, de forme rectangulaire, laquelle mesure à peu près 28 centimètres en hauteur sur 35 en largeur ; l'épaisseur en est inégale et varie entre 4 centimètres à sa droite, et 2 1/2 centimètres à sa gauche.

Les deux coins inférieurs sont brisés et le bord supérieur est entamé, vers le milieu, par une forte ébréchure. Quelques entailles moins profondes, mais évidemment récentes, qui se voient sur plusieurs points des bords et de la surface, dénotent que la pierre a dû subir dans ces derniers temps, comme autrefois, des heurts violents.

Elle était entièrement couverte d'un encroûtement de chaux durcie qui avait naturellement adhéré davantage à la face postérieure qu'à la surface gravée ; de ce dernier côté cependant les traits des lettres et des ornements en étaient obstrués à certaines places.

La plaque est entourée d'un gracieux encadrement gravé au simple trait. Des palmes courbées se rejoignent par leur extrémité supérieure et forment ainsi une suite de demi-cercles enveloppant chacun une sorte de petit croissant : par leur disposition, l'ensemble rappelle la bordure dite *engrêlée* dans le langage héraldique.

Au milieu du champ se trouve une cavité en forme de vasque circulaire creusée dans l'épaisseur du marbre. Sa largeur est de 9 centimètres tandis qu'elle n'a, au centre, que 2 centimètres de profondeur. Le fond en est percé de trois petits trous disposés en triangle, lesquels traversent la plaque de part en part. L'orifice est orné d'une bordure formée d'un trait ondé entre deux cercles concentriques, dont le plus grand porte à droite et à gauche un appendice en queue d'aronde.

C'est dans les espaces existant au-dessus et au-dessous de cette vasque qu'est inscrite, sur deux lignes, en capitales romaines, la courte épitaphe :

CINERIBVS

IVLIAE VRANIAE

Cette description contient quelques particularités qui méritent de retenir un instant l'attention.

La teneur de l'inscription est des plus simples : la lecture et le sens ne sauraient soulever aucun doute ; cependant, considéré au point de vue du style épigraphique, le mot *cineribus*, qui se rencontre ici en vedette, constitue une exception peu commune. Les inscriptions où ne figure pas, au moins en abrégé, la formule habituelle *Diis Manibus*, sont rares ; à telles enseignes que parmi les quelques épitaphes offrant exemple du mot *cineribus* que nous avons recueillies, il s'en trouve une conçue de cette manière :

D. M.
ET
CINERIBVS T. P.
A. G.

s'adressant ainsi aux restes matériels et, à la fois, aux mânes du défunt [1]. La nôtre est plus laconique encore.

Notre pierre n'est pas de celles qui consacrent le souvenir d'un personnage illustre [2] ; la brièveté du texte, qui ne comprend aucune qualification, aucun circonstanciel, ne laisse guère d'élément utilisable pour la détermination de l'époque à laquelle le monument a été confectionné. Dans de telles conditions l'examen des caractères ne peut fournir qu'une indication approximative. De leur comparaison avec les types observés sur des inscriptions à date connue, on peut inférer que notre monument appartient au premier ou au IIe siècle de notre ère ; pour préciser davantage, la disposition et la forme spéciale de certaines lettres nous porteraient à l'attribuer à la période comprise entre le milieu du premier et celui du IIe siècle [3].

Il va sans dire que les recherches ayant pour objet de reconnaître les personnages auxquels sont consacrées ces épitaphes anti-

[1] *Antiquæ inscriptiones quum græcæ, tum latinæ, olim a Marquardo Gudio collectæ.* — *Leovardiæ, 1731.* p. 337, n° 16.

[2] Cf. Pauly. Real Encyclopädie des classischen Alterthumswissenschaft, v° *Julia.* — *Totius latinitatis lexicon* de Forcellini. *Onomasticon.* Vincentii De Vit, v° *Julia cum cognomine.*

[3] Cf. *Exempla scripturæ epigraphicæ latinæ*, édit. Œmilius Huebner. Berlin 1885. — *Prolegomena* — notamment p. LXXX, n° VI.

ques, en essayant de leur rapporter des données autres que celles que l'on peut tirer de ces inscriptions elles-mêmes, ces recherches, disons-nous, doivent fatalement rester vaines dans la plupart des cas. Notre inscription ne fournit qu'un nom : *Julia* est sans aucun doute le nom gentilice, suivi d'un cognomen, *Urania,* équivalant à notre prénom *Célestine*.

Sous l'empire, les femmes portaient généralement deux noms, comme c'est ici le cas : le nom gentilice et le surnom de leur père ou les deux gentilices de leur père et de leur mère [1]. Nous ne trouvons pas de gens Urania à Rome ; il faut donc croire que nous nous trouvons ici devant un exemple du surnom, que les femmes ne portaient pas sous la république mais dont l'usage s'établit peu à peu au Ier siècle de notre ère. *Urania,* la céleste, constitue vraisemblablement quelque allusion à la déesse Aphrodite Uranie, la Vénus céleste, ou à la muse du même nom. Ces indications sont insuffisantes pour tenter d'identifier notre personnage et ne pourraient permettre que des conjectures sans plus de valeur que d'importance [2].

Une question plus intéressante se pose naturellement à propos de l'excavation que nous voyons au milieu de la tablette. Quelle est la raison d'être, l'utilité de cette vasque à fond percé ?

A première vue le dispositif décrit plus haut paraît destiné à recevoir et à diriger l'écoulement de matières liquides, lesquelles

[1] MOMMSEN et MARQUARDT. *Antiquités romaines*, t. XIV, p. 22.

[2] On trouve le même nom de *Julia Urania* sur une inscription reproduite dans *Gruteri Jani inscriptionum romanarum corpus absolutissimum, Auspiciis Jos. Scaligeri ac M. Velseri edit.* Amsterdam, 1616, p. DCXCI, n° 3. — *Corp. inscr. latin*, t. XII, n° 835.

D. M.
IVL · VRANIAE · X · Θ · ANN · XXII · DIES
XXII · PVB · AEL · PROTVS · ENEAS
PIENTISS · FILIAE · ACHILLEVS
CONIVGI · INCOMPARABILI.

Cette inscription fut trouvée à Arles, dans la Gaule Narbonnaise, dans les dernières années du XVIe siècle et envoyée à Scaliger.

Cet autre exemple du nom de *Julia Urania,* mis en regard des noms de son père et de son mari qui figurent ici sur la même épitaphe et ne rappellent nullement le sien, prouve combien il serait téméraire de conclure à des liens de parenté lorsqu'on n'a pour point de départ qu'une analogie de nom.

devaient tomber ainsi à l'intérieur de la sépulture. Les anciens recueils d'inscriptions donnent quelques représentations sommaires de ces vasques ; mais ces dessins sont tellement imparfaits, qu'il faut avoir eu sous les yeux un exemplaire matériel de ce genre d'objets pour pouvoir se figurer ce que prétendent représenter ces petits cercles renfermant quelques points symétriquement disposés. Parmi les inscriptions décrites par Gudius il s'en trouve une accompagnée d'un petit cercle de cette espèce, dans lequel se lit le mot *patera* [1]. Outre le nom désignant la cavité, il nous apprend que celle-ci servait à recueillir les larmes. L'auteur dit, en effet, dans une note qui se rapporte à la figure en question : *Supra pateram marmori insculpta ;* et d'autre part : *In medio cavum cum forulis lachrymarum* [2].

Ce ne sont là que des indices dont nous pourrons contrôler la valeur en recourant à des sources plus autorisées.

Raphaël Fabretti fut un des premiers à parcourir Rome et les campagnes environnantes dans un but archéologique. Recherchant lui-même les monuments et les objets antiques, il avait formé dès le milieu du XVII[e] siècle une collection des plus importantes qui fut conservée depuis dans le palais ducal d'Urbin.

Les constatations directes qu'il put faire sur les objets en place, donnent aux descriptions qu'il en a faites une valeur qui rend ses travaux justement recommandables. Les quelques lignes que Bernard de Montfaucon [3] a consacrées aux vasques creusées dans les dalles funéraires, ne sont qu'une traduction condensée de ce que Fabretti [4] en dit dans son ouvrage intitulé : *Inscriptionum antiquarum explicatio*, au chapitre *de operculis ad lachrymas et libationes excipiendas.*

Se fondant sur ses observations répétées, il déclare que les tablettes où se trouvent ces excavations ne servaient pas à clore les tombes contenant des vases à ossements *(ollis ossuariis)* mais qu'elles devaient recouvrir les sarcophages où se conservaient les

[1] GUDIUS. *Inscriptiones*, p. CCXXVII, n° 4.
[2] *Ibid.*, p. CCLXVI, n° 11.
[3] Supplément au livre de l'Antiquité expliquée, t. V, chapitre sixième.
[4] *Raphaelis Fabretti Gasparis F. Vrbinatis inscriptionum antiquarum quæ in ædibus paternis asservantur explicatio et additamentum una cum aliquot Emendationibus Gruterianis.* — Romæ MDCC. II. p. 63, sq.

cendres dans des urnes à orifice étroit *(urnis cinerariis angusti oris)*. Celles-ci étaient fixées au revers des plaques, de manière que leur ouverture correspondît à la place des trouets. Il déduit ensuite de textes lapidaires et autres que cet agencement était destiné à recueillir les larmes qui, s'écoulant par le fond de l'excavation, venaient se répandre sur les cendres contenues dans l'amphore.

Il se peut toutefois, ajoute-t-il, que ces ouvertures aient servi, comme le pense Kirchmann, aux libations que les parents pratiquaient sur les tombes de leurs proches pour l'apaisement de leurs mânes. Dans cette hypothèse on y aurait versé du vin, du lait, le sang des victimes, des parfums, ou encore l'eau *arferiale* que l'on répandait sur les restes incinérés [1]. Il exprime néanmoins très nettement ses préférences pour la première explication, se rapportant aux larmes [2].

L'important traité de Kirchmann, qui vient d'être cité, *de Funeribus Romanorum* [3], est apparemment plutôt le fruit de travaux de cabinet : c'est une compilation raisonnée de textes anciens, tant grecs que latins, qui témoigne de la sagacité de son esprit et de l'étendue de ses connaissances.

Tout en appréciant la valeur des observations que Fabretti assure avoir faites en ce qui concerne la disposition matérielle dont il parle, nous devons regretter qu'il n'apporte pas de preuves plus positives à l'appui de sa manière de voir quant à l'usage auquel cet appareil était destiné.

On sait par quelles démonstrations exagérées les anciens manifestaient leurs regrets à la mort de leurs proches ; et cependant, peut-on, sans certaine hésitation, se représenter les survivants — si réelle et si profonde qu'ait pu être leur désolation — installés au-dessus du récipient dont il s'agit, dans le but de réaliser, croirait-on, une métaphore des plus hardies en inondant du flot de leurs larmes les cendres de leur cher défunt ?

[1] *Sex. Pompei Festi et Mar. Verrii Flacci de verborum significatione libri XX.* Livre I, v° *Arferia aqua* et les notes de Scaliger et de Dacerius. — Ducange, v° *Arferia*.

[2] Fabretti, p. 68.

[3] *Lugduni. Batavorum* 1672. — Johan Kirchmann, né à Lubeck en 1575, mourut en 1643. *Hankius. De Scriptoribus rerum romanarum,* p. 286.

Il se conçoit plus aisément que Kirchmann ait pensé, bien longtemps avant nous, que ces sortes de vasques devaient diriger l'écoulement des parfums et des liquides consacrés qu'il était d'usage de répandre sur les cendres à des époques déterminées par les rites funéraires familiaux.

Cette manière de voir est d'autant plus probable que, sur certaines dalles funéraires, le sculpteur a gravé sur le champ un manche fixé au récipient taillé en creux, donnant ainsi la représentation parfaite de la *patera* dont on se servait constamment pour répandre les parfums et les liquides employés dans les sacrifices [1]. Ceci peut se voir, notamment, sur une inscription découverte autrefois dans la muraille d'une maison en ruine située entre le Capitole et le Tibre, décrite par Juste Lipse [2], et sur un marbre conservé aujourd'hui au Musée du Vatican [3].

Il est à remarquer que les inscriptions reproduites par Fabretti, comme fondement de son opinion, sont conçues dans des termes qui peuvent se comprendre dans un sens simplement figuré; celle-ci, qu'il emprunte à Reinesius, paraît plus favorable à son interprétation :

Iniice . si . pietas . vsquam . est . suspiria . et . imple . mecvm . hospes . lacrimis . marmoris . hoc . vacvvm &c [4].

Quant aux extraits de textes poétiques qu'il invoque, leur caractère métaphorique est évident et l'ambiguïté en est parfois telle que Kirchmann se prévaut de l'un d'eux et en tire argument dans le développement de la thèse différente que nous avons indiquée plus haut.

En somme, l'opinion qui consiste à croire que les récipients dont il s'agit étaient disposés dans le but d'y verser des larmes, nous paraît moins fondée que toute autre. C'est qu'en effet il n'est même pas établi que pareil usage ait jamais été pratiqué dans la Rome antique.

[1] *Sam. Pitiscus. Lexicon antiquitatum romanarum. Hagæ Comit. 1737*, t. III, v° *Patera*. — Cf. Festus, Macrobe.

[2] *Inscriptionum antiquarum quæ passim per Europam liber. Accessit auctarium a Justo Lipsio. Lugduni Batavorum 1588*, f° cxxx, n° 17.

[3] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI, part. III, n° 23631.

[4] *Thomæ Reinesii Syntagma inscriptionum antiquarum. Lipsiæ et Francofurti, 1682*. class. XIV, 105.

Roulez, jadis professeur à l'université de Gand, avait étudié avec grand soin ce que l'on sait et ce que l'on croit savoir touchant les lacrymatoires, critiquant la valeur des témoignages, discutant la signification des textes mis en regard des élements matériels de la question, lorsqu'il terminait son mémoire sur ce sujet par la déclaration suivante : « On voit donc qu'en définitive nous ne connaissons encore aucun témoignage formel, écrit ou non écrit, qui prouve que chez les Romains les parents ou les amis des défunts, ou bien des pleureuses gagées, aient recueilli leurs larmes dans des vases pour les répandre ensuite sur les cendres [1]. »

La raison d'être des vasques à fond troué creusées dans les tablettes funéraires est donc encore très discutable et il est d'autant plus intéressant de rencontrer un exemple de cet accessoire exceptionnel dans celle qui vient d'être remise au jour [2].



[1] Bulletin de l'Acad. roy. des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Année 1838, t. V, p. 226. *Observations sur les vases vulgairement appelés lacrymatoires*, par M. ROULEZ.

[2] Au cours des fouilles qu'il a pratiquées à Carthage au commencement de l'année 1896, dans un des cimetières des *officiales*, M. Paul Gauckler rencontra plusieurs tombes munies d'appareils analogues à celui qui nous occupe. Quelques détails de la description qu'il en a donnée, avec figures à l'appui, dans un compte-rendu de ses travaux publié dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de France (6e série, t. VI, p. 83), peuvent être utilement rappelés ici.

La plupart des tombeaux de cette nécropole sont des cippes carrés en forme d'autel dont la table est tantôt à découvert, tantôt surmontée d'une niche cintrée abritant l'orifice du tube libatoire. Dans l'autel décrit sous le n° 3, « l'orifice du tube libatoire, au milieu de la table, est recouvert d'un dégorgeoir en marbre à petits trous ». Il est à remarquer que dans aucun des cas cités par M. Gauckler l'orifice en question n'est pratiqué dans la dalle à inscription ; l'épitaphe figure sur une plaque indépendante encastrée dans la face antérieure de l'autel. Les urnes cinéraires ne sont pas fixées immédiatement sous la table, mais renfermées dans la maçonnerie au centre du cippe ou placées plus bas encore dans la terre ; et c'est au moyen de ce que l'archéologue français appelle un *tube libatoire* qu'elles sont mises en communication avec l'extérieur.

Bien que ce dispositif diffère de celui auquel a pu appartenir notre inscription, il est intéressant de remarquer que M. Gauckler lui attribue la même destination que celle que nous avons été amenés à adopter. Raison de plus pour considérer comme erronée la vieille hypothèse qui consistait à y voir des conduits lacrymatoires.

La mention la plus ancienne qui soit à notre connaissance de l'inscription funéraire consacrée au souvenir de Julia Urania, remonte au commencement du XVII[e] siècle. Elle se rencontre dans un recueil formé par l'archéologue florentin Gianbaptista Doni [1]. Appelé en Rome, en 1623, par le cardinal Barberini, il obtint de celui-ci, qui était le neveu du pape Urbain VIII, une charge de secrétaire du Sacré Collège. La faveur de ce prélat lui ouvrit ainsi à la fois la bibliothèque du Vatican et celle de la puissante famille des Barberini, avantages dont il sut profiter largement. Le manuscrit de sa *Collectio inscriptionum antiquarum amplius sex millium* resta déposé dans la bibliothèque barberinienne [2], et ce n'est qu'un siècle plus tard qu'il fut publié par Antonius Gorius qui l'enrichit de notes, comme il l'annonce lui-même au titre du livre imprimé [3]. Le dessin qu'on y trouve, reproduisant sans doute une esquisse de Donius, représente assez bien l'aspect de la pierre en question. Dans un rectangle orné d'une suite d'arcs donnant une idée de l'encadrement que nous avons décrit, figure la cavité entre les deux tronçons de l'inscription transcrite à la lettre. On lit au-dessus : *Romæ, apud Balduinum de Briele,* et au-dessous : *Idem excripsit.*

Dans le *Corpus inscriptionum latinarum* le texte de l'épitaphe est aussi exactement reproduit parmi les inscriptions sépulcrales en langue latine trouvées à Rome; mais il est à remarquer que les notes qui s'y rapportent diffèrent de celles que fournit l'éditeur de Donius. Les épigraphistes allemands qui ont, sans doute, eu sous les yeux le manuscrit original de l'antiquaire florentin, déclarent que le monument se trouvait chez un marbrier voisin de l'église de Notre-Dame des Monts : *apud lapicidam (Balduinum de Briele, addit ed.) iuxta B. Mariæ ad Montes: DON* [4]. Il

[1] Cf. *Commercium litterarium : Bandini, De vita et scriptis Joan. Bapt. Donii.* — Fétis. F. Biographie des musiciens. — Tiraboschi. Storia della Letteratura italiana, t. VIII, p. 238.

[2] *Grosses vollstand. Univ. Lexic.* VII[r], bd. col. 1277-78.

[3] *Jo. Baptistæ Donii Patricii Florentini inscriptiones antiquæ nunc primum editæ notisque illustratæ. Florentiæ : anno* CIↃ : IↃ . CC . XXXI, p. 438, nº 6.

[4] Corpus inscr. lat., vol. VI : *Inscriptiones Urbis Romæ latinæ ; pars III, sepulcrales.* nº 20732 : « Donius Neap, 524, 5, Barb. p. 53, ed. 15, 6 (inde Mur. 1692, 4) descriptam ab amanuense ; Cuper. sched. Hag. (inde ed. Schuermans bull. des commissions royales d'art et d'archéologie, t. VIII, p. 145, nº 144). »

paraît donc que le nom du marbrier a été ajouté par Gorius, chose qu'il a pu faire d'ailleurs à bon escient, et que Donius précisait l'endroit où il avait vu le marbre, détail omis par son éditeur.

Au surplus, il importe peu que l'inscription ait été décrite par Donius lui-même, comme le dit Gorius, ou qu'elle ait été transcrite d'après une copie : *descriptam ab amanuense*, comme le dit le *Corpus* de Berlin, puisque nous sommes aujourd'hui en mesure de reconnaître que cette description était parfaitement exacte. Les indications que nous trouvons de part et d'autre se complètent et établissent dans quelles circonstances ce monument a été relevé pour la première fois.

Parmi les autres recueils imprimés que nous avons consultés dans le but de reconstituer l'histoire de la pierre qui nous occupe, celui que L. A. Muratori publia à Milan, en 1740, est le seul où il en soit fait mention. Bien qu'il déclare en avoir emprunté la description à Donius, le dessin qu'il donne laisse beaucoup à désirer, surtout par la manière inexacte dont est représentée la cavité centrale [1]. Tout compte fait, il ne nous fournit aucune donnée nouvelle.

Au point où nous en sommes, il ne nous est pas possible de préciser la date à laquelle notre pierre se trouvait chez Bauduin de Briele. On sait toutefois que Donius venu à Rome en 1623, comme nous l'avons noté plus haut, quitta cette ville en 1640 [2] ; de sorte que c'est certainement pendant cette période qu'il put la voir chez le marbrier en question. Que devint-elle pendant le XVIIe siècle ? Aucun document s'y rapportant directement ne nous l'apprend d'une façon formelle, et ce n'est qu'aux premières années du siècle suivant qu'on la retrouve clairement désignée. C'est en 1706 que Cuperus la voit à Bruxelles, et signale pour la première fois sa présence en Belgique.

Malgré les travaux que lui imposaient les hautes charges politiques qu'il occupa dans son pays, Gisbert Cuyper ou *Cuperus*, qui fut successivement bourgmestre de Deventer, membre des États d'Over-Yssel et député aux États-généraux, n'avait pas cessé de s'adonner à l'étude de l'archéologie et particulièrement des anti-

[1] *Novus Thesaurus veterum inscriptionum... collectæ Ludovico Antonio Muratorio.* — Mediolani M.D.CCXL, t. III, p. MDCXCII, nº 4.

[2] Cfr. Fétis. Biographies des musiciens, vº Donius.

quités romaines [1]. Parmi ses nombreux écrits conservés à la Bibliothèque royale de La Haye, il s'en trouve un dont le titre ne fait guère présumer qu'il puisse contenir des renseignements utiles pour l'histoire de notre monument épigraphique : *Journal de Gisbert Cuper, député à l'armée de la part des deux provinces de Gueldre et d'Overyssel pendant la campagne de 1706, dans les Pays-Bas espagnols, année de la régénération de la Belgique* [2]. Cuperus inséra dans ce rapport une liste des objets antiques et des inscriptions lapidaires qu'il avait vus au Collège des Jésuites à Bruxelles; et nous savons ainsi, d'une façon certaine, que la dalle funéraire de Julia Urania se trouvait au nombre des treize inscriptions conservées dans le dit établissement à la date indiquée. Huit de ces pierres font aujourd'hui partie des collections de l'Etat et sont exposées au Musée du Cinquantenaire.

Celles-ci ont été étudiées par M. Schuermans dans un article consacré aux *Inscriptions romaines provenant de l'étranger et conservées en Belgique*, publié dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie* dès 1869, et plus récemment par notre confrère M. Franz Cumont, professeur à l'Université de Gand, dans le catalogue des sculptures et inscriptions antiques que possèdent nos Musées royaux des arts décoratifs et industriels, paru il y a un an à peine [3].

Il ressort de ces savants travaux que l'histoire de notre pierre se confond avec celle des monuments dont Cuperus nous a laissé la liste, depuis leur réunion dans la collection des Jésuites jusqu'à leur dispersion, à la fin du siècle dernier.

Ceci est d'autant plus intéressant à noter que le marbre qui nous occupe parait avoir la même provenance que deux de ceux avec lesquels il fit partie de la dite collection [4].

[1] Gisbert Cuper, né en 1644 à Hemmen en Gueldre, mourut en 1716, membre étranger de l'Académie des belles-lettres et inscriptions. (V. Nicéron, Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres, t. VI, p. 88.)

[2] Fonds Cuper. Supplément, pp. 46[b], 47[a] et 49[a]. — Cfr. Schuermans, *loc. cit.*, p. 296.

[3]. Musées royaux des arts décoratifs et industriels. — Catalogue des sculptures et inscriptions antiques (Monuments lapidaires), par Franz Cumont, professeur à l'Université de Gand. Bruxelles (mars 1898), n° 38 et suivants.

[4] Schuermans, *loc. cit.*, n°s 33 et 142. — Cumont, Fr., p. 57, n° 42 et p. 58,

Marquardt Gudius dit en effet de ces deux inscriptions et de quelques autres d'ailleurs : *Balduinus Bryldely mercator Belga hanc et nonnullas alias coemerat V. A. Joanni Wouwerio, in Belgium transmittendas* [1].

Ce Bauduin, qui nous est présenté ici comme un marchand belge sous le nom de *Bryldely*, lequel n'a rien de flamand, ne rappelle-t-il pas naturellement le Bauduin *de Briele* chez qui Donius vit notre pierre à Rome ? N'est-ce pas par italianisation que le nom vraiment belge de *de Briele* est devenu *Bryldely* lorsque le marchand de marbre qui le portait se fut installé à Rome ; en d'autres termes, les deux Bauduin ne sont-ils pas un seul et même personnage, celui qui avait vendu à Wouwerius la pierre de Julia Urania vue chez lui par Donius, comme il lui vendit celle de Titus Pactumeius et celle de M. Quintillius Epaphroditus que nous retrouvons toutes trois au collège de Bruxelles en 1706 ?

Nous n'hésitons pas à dire qu'une telle hypothèse nous semble n'en plus être une.

Jean Wowerius, dont le vrai nom était Jan van den Woweren, était né à Anvers en 1576 et avait commencé ses études chez les Jésuites de cette ville où il fut élève du Père Héribert Rosweyde, hagiographe bien connu ; lorsqu'il vint plus tard étudier à l'Université de Louvain, il demeura, dit-on, chez Juste Lipse avec qui il resta lié d'amitié pendant toute sa vie. Il mourut dans sa ville natale en 1635 [2].

Cette esquisse biographique met en relief quelques particularités de la vie de l'humaniste anversois lesquelles ne furent sans doute pas étrangères aux circonstances qui firent entrer notre pierre, comme les autres que lui avait envoyées son fournisseur de Rome, dans la bibliothèque des Jésuites de notre ville.

n° 43. — Cfr. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, part. III, n° 23698 : *Apud Breydelium a. 1625 qui cœmerat mittendam Wouverio in Belgium intelligendum videtur apud Rycquius*, et t. VI, part. IV, n° 25275.

[1] Gudius. *Antiq. inscript.*, p. CCCVIII, n° 11, p. CCCXLVII, n° 8, etc.

[2] Nicéron. *Mémoires*, t. VI, p. 65. — Cfr. Foppens, Biblioth. belgica ; Sweertius, Athenæ belgicæ ; de Reiffenberg. De J. Lipsi vita et scriptis. — Ne pas confondre ce *Jan van den Woweren* avec son homonyme et parent, *Jan van den Woweren*, également philologue et humaniste, né à Hambourg en 1574 et mort à Gottorp en 1612.

Ainsi que nous l'avons observé plus haut, elles restèrent dans cet établissement jusqu'à la fin du siècle dernier.

Dans la relation de leur voyage littéraire, Martène et Durand n'y font qu'une simple allusion. Empêchés de visiter la bibliothèque dont l'entrée avait été barricadée pour la défendre éventuellement contre le pillage, ils virent seulement, disent-ils, « à l'entrée quelques anciennes inscriptions sur des pierres enclavées dans la muraille [1] ». Ceci se passait au mois d'août 1718.

La collection des Jésuites demeura dans ces conditions jusqu'à sa dispersion ; mais on n'est pas fixé sur les circonstances qui accompagnèrent cette dispersion. Il existe à cet égard deux versions résumées dans une communication faite à l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, en 1843.

Cette savante compagnie comprenait à cette époque une Commission des antiquités dont le secrétaire était Marchal. Celui-ci donna lecture à la séance du 4 mars de la dite année d'un rapport dans lequel il expose les renseignements qu'il avait pu recueillir sur l'origine de quelques inscriptions romaines que l'on avait trouvées pendant les années précédentes dans le Musée de Bruxelles [2]. « Ces inscriptions, dit Marchal, étaient dans le palais du Musée, ancien palais des gouverneurs généraux des Pays-Bas autrichiens : elles ont été placées, en 1839, sur les parvis d'une partie de la galerie de l'ancien hôtel de Nassau, dont la façade est dans la cour principale de ce palais.

» Ces inscriptions y ont été apportées selon toute probabilité en 1795 et 1796, lorsqu'au moment de la réunion de la Belgique à la France, les abbayes et les autres monastères furent supprimés. De la Serna Santander et d'autres savants obtinrent alors de l'administration départementale de la Dyle l'autorisation de recueillir dans ces maisons religieuses tous les objets d'art qui s'y trouvaient et qui étaient transportables; le palais fut alors encombré de livres imprimés, de manuscrits, de tableaux, de statues, de colonnes et d'autres objets artistiques : il ne fut pas possible de tenir une note exacte de ces nombreux arrivages ; il en est résulté qu'on ignore la

[1] *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de S. Maur., à Paris*, 1724, t. II, p. 113.

[2] Bull. de l'Acad. roy. des sciences et belles-lettres de Bruxelles. 1843, t. X, 1re part., p. 187.

provenance de ceux qui n'étaient pas notoirement connus, ou qui ne portaient pas une indication précise.

» Parmi ces objets se trouvent les inscriptions romaines que j'ai transcrites : s'il en faut croire une tradition, elles avaient été recueillies par les Jésuites de Bruxelles et, de là, elles passèrent dans d'autres maisons, après la suppression de leur compagnie. Selon une autre tradition, le prince Charles de Lorraine les avait fait acheter à une des ventes du mobilier des Jésuites : ce serait par cette raison qu'on les aurait retrouvées dans cet ancien palais des gouverneurs généraux des Pays-Bas autrichiens ; mais cela n'est pas probable, parce que le prince Charles les aurait fait mettre en ordre dans une salle, tandis qu'elles étaient éparses dans les souterrains. »

On peut constater, en effet, que le catalogue des objets d'art et de curiosité qui avaient appartenu à ce prince, et qui furent vendus à Bruxelles au mois de mai 1781, ne contient aucune désignation applicable aux pierres en question [1].

C'est l'incertitude qui plane encore aujourd'hui sur la manière dont ces monuments sont passés en la possession de l'État plutôt que les informations qu'on en peut tirer, qui donne de l'intérêt à ce récit. S'il ne fournit pas la solution du problème, il en établit clairement les données.

Les auteurs du *Corpus inscriptionum* font suivre la description qu'ils donnent d'un marbre ayant appartenu à la même collection de la note suivante [2]: *Inter a. 1780 et 1783 in bibliothecam publicam Bruxellensem detulit Gérard. — Nunc in Museo Bruxellensi,* avec cette référence : *(Gérard. ms Haguensis* [3], *B. 35 p. 123....)* M. Schuermans s'est servi du texte de ce manuscrit conservé à La Haye et il rapporte que Gérard dit qu'il « fut chargé par le prince de Starhemberg, ministre plénipotentiaire de Marie-Thérèse, de présider au déplacement de la bibliothèque des Jésuites, lors de la

[1] Catalogue des effets précieux de feue Son Altesse Royale le duc Charles de Lorraine et de Bar, dont la vente se fera publiquement à Bruxelles et commencera le 21 mai 1781. Bruxelles, J. L. de Boubers, 1781.

[2] *Corp. Inscr. Latin.*, t. VI, part. III, n° 23698, à propos de l'inscription de *T. Pactumeius,* acquise, elle aussi, par Baudouin de Briele pour J. van den Wouwere, comme nous l'avons remarqué plus haut.

[3] Et non : *ms. Bruxell.*, comme il a été imprimé évidemment par erreur.

suppression de leur ordre, qu'il profita de cette occasion pour faire détacher les inscriptions de la muraille où elles étaient enchâssées, et les déposa dans la bibliothèque publique ». Georges-Joseph Gérard, qui fut secrétaire perpétuel de l'ancienne académie de Bruxelles, avait soigneusement relevé les inscriptions des six pierres au transport desquelles il avait présidé ; mais, chose étrange, celle de *Julia Urania* ne figure pas sur cette liste, et on ne la trouve pas davantage au nombre de celles dont le transfert à l'hôtel de Nassau fut opéré, suivant Marchal, en 1839 [1].

Comment s'est-il fait que des treize inscriptions qui composaient autrefois la collection des Jésuites, Gérard n'en emporta que six, et qu'on en ait recueilli dans la suite deux autres pour former la série de huit pièces conservées aujourd'hui au Musée du Cinquantenaire ?

Le mystère reste complet sur ce point.

« Peut-être, écrivait M. Schuermans, en 1869, des recherches nouvelles dans les caves du Musée seraient-elles couronnées de succès, et feraient-elles retrouver, sinon l'autel dédié à Hercule Magusanus, au moins telle ou telle des cinq inscriptions du collège des Jésuites, encore manquantes [2]. »

La trouvaille faite dans les dépendances de la Bibliothèque Royale vient, après trente ans, confirmer cette supposition de l'archéologue liégeois. Due au seul hasard, pourrait-on n'y pas voir une garantie des résultats que donneraient des recherches pratiquées méthodiquement dans les bâtiments dits de l'ancienne cour ?

En exprimant l'espoir que de telles recherches ne manqueront pas d'être entreprises à l'effet de remettre au jour les quatre monuments épigraphiques égarés dans les mêmes circonstances que celui que nous avons retrouvé, nous nous permettons d'insister sur le danger qu'il y aurait à les retarder davantage. La relation des conditions dans lesquelles notre dalle funéraire a été sauvée, contient un enseignement déterminant à cet égard. Quelques jours après que nous avions eu la bonne fortune de l'emporter, les débris de rebut avec lesquels elle était confondue et dont elle allait fatalement

[1] Cfr. Schuermans, *loc. cit.*

[2] *Ibid.*, p. 317.

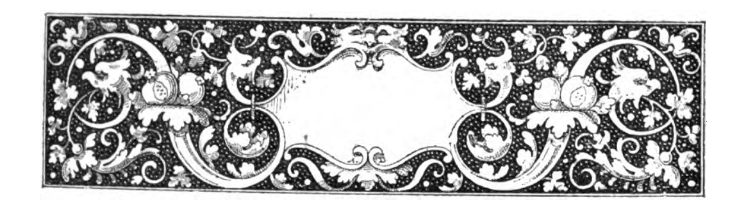
partager le sort, étaient à jamais ensevelis, déversés sur quelque remblai de faubourg.

L'épitaphe de Julia Urania, que nous offrirons à l'État, pourra occuper prochainement au Musée du Cinquantenaire sa place toute marquée à côté des autres de même provenance auprès desquelles s'est passée jadis une si grande partie de son histoire que nous venons d'esquisser.

L. PARIS.

Mars 1899.





RAPPORT

SUR LE

CONGRÈS D'ARLON

MESSIEURS,



Le congrès d'Arlon s'est ouvert le 30 juillet dernier et a été clôturé le 2 août.

La Société d'Archéologie y avait délégué son président, et avait désigné comme délégués suppléants M. le comte François van der Straten-Ponthoz et M. le baron de Loë.

Un bon nombre de membres de notre société y ont assisté.

Parmi les présidents de sections se sont trouvés votre président et vos anciens présidents, M. le comte van der Straten-Ponthoz et M. G. Cumont. Nos confrères MM. de Raadt et de Ghellinck étaient au nombre des secrétaires.

Au début du congrès, l'on a agité une question importante, celle de la constitution, au sein de la Fédération des Sociétés d'Archéologie et d'Histoire, d'un organisme permanent, en vue d'aider au fonctionnement des congrès futurs et de leur imprimer une plus grande unité d'action : c'était la proposition de

M. De Meuldre au congrès d'Enghien. Elle fut vivement discutée au point de vue de la compétence même de l'assemblée. En effet, à côté d'un bon nombre de ses membres qui n'étaient pas même affiliés à la Fédération, le congrès comptait des délégués de sociétés qui ne s'étaient prononcées ni en assemblée générale ni en réunion de leur bureau.

La question était de la plus grande importance, puisqu'elle était de nature à paralyser l'initiative privée des sociétés fédérées et à engager non seulement leurs intérêts moraux, mais aussi leurs finances.

Dans une assemblée qui eut lieu ensuite, et à laquelle assista en mon lieu et place M. le comte van der Straten-Ponthoz, la création d'un organisme pareil, mais avec un caractère purement consultatif, fut décidée à une très faible majorité (11 voix contre 8); les délégués de Bruxelles, d'Anvers et de Liége votèrent contre.

La question n'est pas close. Elle se représentera sans doute de nouveau, et vous aurez, Messieurs, à exprimer votre sentiment à cet égard.

Les travaux du congrès figureront, *in extenso*, dans le compte-rendu officiel du congrès.

Voici les principales questions traitées :

1re SECTION : *Préhistoire. A)* Objets néolithiques, découvertes dans les deux Luxembourg, mardelles, id.

B) Découverte d'un puits funéraire à Tongres; meules préhistoriques.

C) Origine de la population de la partie occidentale et centrale de l'Europe, etc.....

2e SECTION : *Histoire. A)* Des moyens qui sont de nature à répandre le goût des choses du passé et ainsi à justifier le sentiment patriotique; les routes romaines traversant le Luxembourg; découverte d'un fonds d'archives luxembourgeoises à Arnhem (travail de M. de Raadt); naissance des villes libres dans le Luxembourg.

B) Divers mémoires sur la toponymie ardennaise, les divisions politiques et ecclésiastiques de la province, l'histoire d'Arlon, etc...

C) Organisation du régime scolaire dans l'ancien Luxembourg;

le siège de la tribu des Segniens, clients des Tréviriens (M. Jottrand); les noms de famille; les noms de lieux (M. Schweisthal).

3e SECTION : *Archéologie.* *A)* La nécessité d'une loi sur la conservation des monuments et objets d'art ; le mode de restauration des monuments du moyen âge ; le culte des trois déesses-mères dans le Luxembourg.

B) L'auteur des plans de Ste-Waudru à Mons ; la question s'il y a lieu d'adopter un style spécial pour nos églises et nos hôtels de ville ; les autels de St-Willibrord dans le Luxembourg et les particularités architecturales dans ses églises.

C) Les taques de foyer ; l'école de peinture à fresque du père Abraham d'Orval.

Un congrès ne va pas sans excursions, visites aux monuments et festivités qui, pour être accessoires aux yeux des archéologues de profession, n'en sont pas moins essentielles à la bonne réussite de réunions de ce genre.

Citons en premier lieu la fête donnée par M. le gouverneur de la province qui, voulant souhaiter la bienvenue aux hôtes nationaux et étrangers de la ville d'Arlon, avait invité très gracieusement les congressistes dans les jardins splendidement illuminés de son hôtel. L'archéologie n'y perdit pas ses droits, car la fête se termina par un savoureux concert de musique ancienne.

Citons ensuite la visite au Musée d'Arlon, musée trop peu connu et qui, comme objets caractéristiques, présente aux visiteurs une .remarquable série de taques de foyer, la plupart du pays, et une collection variée de pierres sculptées provenant de fouilles et datant de l'Arlon romain.

Vinrent ensuite des excursions à St-Hubert (église et pénitencier); aux ruines de l'abbaye d'Orval ; aux châteaux de la vallée de l'Eysch ; à Luxembourg, où le congrès avait été courtoisement invité par nos anciens frères politiques, et où se tint l'assemblée de clôture ; puis encore les mosaïques de Nennig, et enfin les trésors archéologiques de Trèves.

Je n'entrerai pas dans le détail pour ne pas vous affliger d'une trop longue description, et aussi pour ne pas me donner le tort de

« découvrir » ce qui est par trop connu de vous, ou du moins ce qu'il est par trop facile de connaître.

Mais je m'arrêterai un instant à deux des objets étrangers aux occupations proprement dites du congrès, et qui ont présenté un caractère exceptionnel d'intérêt : je veux parler des fouilles faites à l'occasion du congrès et qui ont été une cause de succès pour nos confrères de la commission des fouilles.

J'ai à mentionner d'abord celles dirigées par MM. Hankar et Sibenaler, et qui ont mis au jour, dans les rues mêmes d'Arlon, de nouvelles pierres sculptées de l'époque romaine. Ces pierres ont été, pensons-nous, transportées dans les collections du Musée de la ville.

Je parlerai ensuite des fouilles pratiquées dans le cimetière franc de Villers-devant-Orval, sous la direction de M. Carly, juge de paix à Florenville, et de M. le baron de Loë. Celles-là ont été véritablement émouvantes.

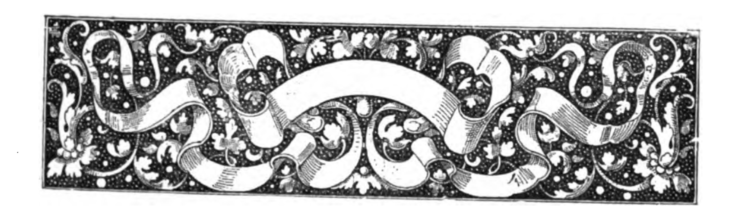
Par une superbe journée d'août, les congressistes se trouvèrent réunis devant une vingtaine de tombes, situées au versant d'une colline, non loin d'un ruisseau, comme c'est le cas constant.

Beaucoup de ces tombes avaient été ouvertes avant notre arrivée et d'autres le furent devant nous. Et ce fut certes un spectacle peu banal de voir ce qui restait de ces générations dont l'histoire est la nôtre, sortir en quelque sorte du tombeau avec les ustensiles et les bijoux qui leur avaient été familiers.

Le succès de M. de Loë fut grand ; nous le rappelons d'autant plus volontiers qu'il est absent, et que nous ne courons pas ainsi le risque d'effaroucher sa modestie !

JULIEN VAN DER LINDEN.





LES MÉREAUX

DU

CHAPITRE D'ANDERLECHT

PENDANT LE XVIIIe SIÈCLE



LE méreau proprement dit est une espèce de monnaie conventionnelle, un bon métallique échangeable contre du numéraire ou un objet quelconque en nature. On le distribuait notamment aux chanoines, aux prêtres et aux serviteurs inférieurs de l'église pour preuve de leur assistance à des offices divins ou ecclésiastiques, ou à des assemblées prescrites par les statuts ou règlements. Telle est la définition que donne M. A. de Schodt dans une notice sur l'emploi du méreau [1].

Dans une précédente communication nous avons fait connaître quelques renseignements relatifs aux méreaux du chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles. Aujourd'hui, nous vous offrons, pour servir de contribution à l'histoire des méreaux ecclésiastiques, le

[1] V. *Revue belge de numismatique*, 1873, pp. 515 et suiv. Voyez encore à quels usages ces méreaux pouvaient être employés, une étude de M. A. de Schodt sur les méreaux du chapitre de l'église de Saint-Aubain, à Namur, *Rev. belge de num.*, 1885, p. 265 et pl. IX.

résultat de nos recherches dans les archives du chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre à Anderlecht. Notre récolte n'a pas été bien riche parce que ces archives sont très incomplètes ; les méreaux dont il y est fait mention sont beaucoup plus modernes que ceux qui ouvrent la série de Sainte-Gudule ; mais sans prétendre avoir découvert tout ce qui concerne ces méreaux et tout en reconnaissant que leur usage remonte à une époque plus ancienne [1], nous croyons utile de publier dès maintenant les indications trouvées dans les archives du chapitre d'Anderlecht, sauf à compléter ces notes si d'autres documents nous tombent sous la main.

Les comptes conservés des distributions du chœur commencent à l'année 1698-1699 [2]. Le compte de cette année fut présenté le 5 juillet 1702 par le chanoine Jean Jacobs, trésorier du chapitre. Celui de l'année suivante fut présenté au chapitre, le 23 février 1704, par le prêtre et chanoine Jean Vigneron.

C'est dans le compte des distributions de 1702 à 1703 (de la Saint-Jean 1702 à la Saint-Jean 1703) présenté au chapitre, le 17 avril 1704, par le chanoine Vigneron, qu'il est fait pour la première fois mention de la distribution des méreaux du chœur : « payé au sieur Ginsart, distributeur des distributions du chœur, pour son salaire d'un an de la ditte distribution escheut a la Saint-Jean 1703 la somme de neuf florins ».

Le compte de l'année suivante (1703 à 1704) mentionne en même temps que Ginsaert le nom du sacristain Moreau [3] qui sera désormais chargé de la distribution des méreaux du chœur : « au sieur Gin-

[1] Dans son *Bulletin de numismatique*, septembre 1893, page 80, fig. 27, M. R. Serrure a publié et décrit un méreau d'Anderlecht frappé dans les dernières années du xve siècle. L'auteur déclare qu'à sa connaissance c'est le seul souvenir métallique qui nous soit parvenu de ce riche chapitre de l'église de Saint-Pierre d'Anderlecht.

M. Serrure fait connaître dans le même bulletin, page 79, un méreau de Sainte-Gudule de Bruxelles et signale que M. G. Goddons a publié un méreau presque semblable dans la *Revue belge de numismatique*, 1857, page 114, pl. III, n° 10.

[2] Ces distributions étaient faites conformément à l'acte capitulaire du 22 mars 1696, approuvé et confirmé par l'archevêque de Malines Humbert comte de Soye.

[3] Déjà, dans le compte de 1698, Jean Jacobs paie à Henri Moriau *(sic)*, sacristain, une somme de 18 florins du Rhin et trois sous. Il ne s'agit évidemment pas des distributions du chœur.

saert et au Custos Moreau comme aijans l'un et l'autre esté distributeur des distributions du chœur pour le salaire d'un an de la ditte distribution escheut à la Saint-Jean-Baptiste dix-sept cens et quattre, la somme de neuf florins. »

L'année suivante (1704 à 1705) c'est le sacristain Moreau tout seul qui s'occupe de la distribution des méreaux. Son nom est écrit de différentes façons : Moriau, Moreaux et Moreau ; cette dernière forme est la plus fréquente et doit être la plus exacte. Ce compte rendu en octobre 1706 par le chanoine Jean Vigneron dit : « paijé à Hendricques Moreaux comme distributeur des plomps des distributions du chœur, pour son salaire d'un an escheut à la Saint-Jean dix-sept cens et cincque la somme de neuf florins. »

Les comptes de 1705 à 1708 répètent la même mention.

Pour les distributions de 1708 à 1709, compte présenté au chapitre par le chanoine Jean Vigneron, le 6 avril 1715, voici ce qui est écrit : « il n'y a point eu d'obligation de résidence (pour les chanoines) a cause des guerres presque continuelles et des campemens et fouragemens des biens appartenans au chapitre et par ainsij il n'y a eu aucunes distributions a paijer a messieurs les chanoines capitulaires pendant icelle année. »

L'année suivante (1709 à 1710) il est payé neuf florins, comme d'habitude, au sacristain (Custos) « Hendricques Moreaux distributeur des plomps du chœur pour les distributions et marqueur des absens, pour son salaire d'une année commencée à la Saint-Jean 1709 et terminée à la Saint-Jean 1710 ».

Les comptes de 1710 à 1716 renferment la même indication.

Les chanoines profitaient des distributions « en proportion de leur diligence au chœur ». Ces méreaux étaient donc de vrais jetons de présence échangeables à la fin de l'exercice contre bonne monnaie.

Plus les chanoines étaient assidus aux offices, plus ils recevaient d'argent.

L'intérêt a toujours été la mesure des actions.

Pour les distributions de 1717 à 1718, le compte est présenté au chapitre le 4 janvier 1721 par Gilles Vigneron en qualité d'héritier et de frère de feu Jean Vigneron. La mention concernant Moreau est la même, mais il y a une quittance du sacristain : « Ontfanghen van den Heere Canonick Vigneron de somme van negen guldens

voor den jaer de looten te distribueren in den choor en verschenen S[t]-Jansmisse XVII achtien. » Signature : h : Moreau. Au dos : Distribution du plomb de l'an 1718.

Mêmes indications jusqu'à 1720 [1].

De 1720 à 1740 les comptes sont présentés par le prêtre et chanoine J.-B. Havet. Il indique les payements trimestriels faits aux chanoines pour leur assistance aux offices journaliers du chœur prouvée par les méreaux. Ceux-ci étaient distribués aux chanoines, aux chapelains et aux vicaires. Jusqu'en 1736, cette distribution fut accomplie, dans les mêmes conditions, par le sacristain Henri Moreau. A cette époque, le chanoine Havet déclare avoir payé 6 florins à Catherine Mertens, héritière de feu Henri Moreau, pour la distribution par celui-ci des plombs du chœur pendant huit mois et 3 florins à Josse (Judocus) Janssens, successeur de Moreau, pour la distribution des plombs pendant quatre mois.

Le chanoine Havet mourut le 4 novembre 1741 et le chanoine Dux fut commis pour rendre compte à sa place [2].

Charles-Joseph Dux, prêtre et chanoine, présenta au chapitre le 10 novembre 1742, comme exécuteur testamentaire de Havet, les comptes de la Saint-Jean 1740 à la Saint-Jean 1741.

J. Janssens reçoit, comme de coutume, neuf florins pour avoir distribué les plombs pendant un an.

Les comptes suivants (1741 à 1744) sont présentés par le prêtre et chanoine Rodolphe Henrion. Dans une quittance signée par J. Janssens, il est qualifié *Rentmeester van de Distributie*.

Comme ses prédécesseurs, Janssens recevait 9 florins pour la distribution des méreaux; mais à partir de l'exercice 1743-1744, son salaire fut augmenté et il reçut dix florins dix sous.

A partir de 1744, Henrion est remplacé par Pierre van Dievoet, prêtre et chanoine, qui reste en fonctions jusqu'à 1763. Les indications concernant Janssens sont toujours les mêmes [3].

Les comptes de 1763 à 1764 et 1765 sont présentés par Guillaume-Jacques-Jean Brans, trésorier de l'église collégiale et exécu-

[1] Archives gén. du royaume, à Bruxelles. Établissements religieux, carton n° 966.

[2] *Ibid.*, carton n° 967.

[3] *Ibid.*, carton n° 968. Il n'y a que ces trois cartons relatifs aux distributions du chœur.

teur testamentaire de Pierre van Dievoet. Dans les comptes de 1765 à 1768, nous voyons que Brans est devenu doyen du chapitre et receveur des distributions.

Les comptes suivants (de 1768 à 1789) sont présentés par Joseph Bartholomé de Laval, prêtre et chanoine, secrétaire du chapitre et receveur des distributions. Jusqu'à 1782, les indications relatives à Janssens restent les mêmes.

Parmi les dépenses extraordinaires, le compte de 1782 à 1783 mentionne une somme de 2 florins, 5 sous, payée au chantre Henrion pour l'achat de plomb et d'étain destinés à couler des méreaux. Nous savons par conséquent qu'à cette époque, ces pièces étaient composées d'un mélange de ces deux métaux. Janssens ne distribua, cette année-là, les méreaux que pendant six mois; Michel Bronselaer fut chargé de cet office pendant le second semestre. Ensemble, ils reçurent dix florins dix sous. Bronselaer est qualifié *punctator chori ;* ses fonctions consistaient à noter les absents aux offices du chœur et à remettre les méreaux aux religieux présents. Son salaire était de 12 florins pour l'année 1783 à 1784, et de 15 florins pour les exercices suivants jusqu'à la Saint-Jean 1788 [1].

Il existe encore aux archives générales du royaume un registre in-folio, relié en parchemin, et relatif aux années 1755 à 1797; mais ce registre, qui fut remis, en 1797, par le receveur du chapitre, au commissaire français chargé de la suppression du chapitre, ne contient aucun renseignement au sujet des méreaux destinés aux distributions du chœur. Nous ne savons pas si Bronselaer continua ses fonctions après 1788; mais il est permis de supposer très vraisemblablement que l'usage de la distribution des méreaux se poursuivit jusqu'à la suppression du chapitre. En résumé, pendant le XVIII[e] siècle, les receveurs des distributions du chapitre d'Anderlecht furent les chanoines : Jean Jacobs, trésorier du chapitre

[1] Archives gén. du royaume, à Bruxelles ; établissements religieux, carton n° 968.

Une note de la main du chanoine J. F. Beugels dit : « In trimestrio a 23 x[bris] 1787 usq. 23 martij 1788 dedi in plumbo Michaeli Bronselaer 11 florenos et a 3 febr. 1788 non frequentavi chorum ob infirmitem *(sic)*, et nihil additum fuit in distributione, ut patet. »

Dans tous les documents consultés ces méreaux sont appelés simplement plombs.

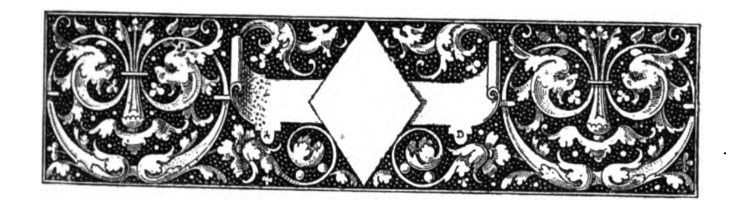
(cité déjà en 1698), Jean Vigneron, J.-B. Havet, Rodolphe Henrion, Pierre van Dievoet, Guillaume-Jacques-Jean Brans et Joseph Bartholomé de Laval ; les distributeurs successifs des méreaux du chœur furent : Ginsart ou Ginsaert (en 1702), Henri Moreau (1703 à 1736), Josse Janssens (1736 à 1783) et Michel Bronselaer (1783 à 1788 et suiv. ?).

Si quelque collectionneur possède de ces méreaux, nous espérons qu'il voudra bien nous signaler ces pièces et nous permettre de les publier dans ces annales.

G. CUMONT.

(10 avril 1898.)





L'AIGUIÈRE ET LE PLAT

DE CHARLES-QUINT

CONSERVES DANS LA GALERIE D'APOLLON A PARIS

I



L serait difficile de ne pas voir, dit M. Lafenestre, dans l'aiguière et le plateau du Musée du Louvre, représentant les épisodes du siège de Tunis par Charles-Quint, en 1535, une des offrandes commémoratives qui devaient occuper une place à part dans le trésor qui les recevait. Par qui furent commandées à Nuremberg ou à Augsbourg ces deux belles pièces comme un trophée magnifique en l'honneur de très haut et très victorieux seigneur Charles-Quint, empereur romain, vainqueur du bey redouté d'Alger et de Tunis, Barberousse, la terreur des côtes méditerranéennes ? Est-ce un hommage déposé aux pieds du triomphant rival de François de France par une de ses bonnes villes ou un de ses riches courtisans ? Les érudits n'ont pas encore, que nous sachions, éclairci ce point ; mais, en quelques mains qu'il ait passé, ce précieux legs du XVI[e] siècle n'en saurait être ennobli ; comme pièce historique, comme œuvre d'art, il avait déjà toute sa valeur en sortant de

l'atelier de l'artiste inconnu qui l'a dessiné, fondu, émaillé et ciselé [1]. »

Il y a quelques mois déjà nous avions tenté de résoudre, dans une revue archéologique, plusieurs des questions qui ont été soulevées par le savant conservateur du Louvre [2]. Depuis lors il nous a été donné de recueillir des éléments intéressants que nous croyons à propos de soumettre à l'examen du lecteur.

Disons tout d'abord que l'aiguière et le plat n'ont été exécutés ni à Nuremberg ni à Augsbourg. En effet, ces deux pièces ne portent les marques d'aucune des deux villes précitées. Les orfèvres de Nuremberg avaient adopté comme marque un N capital ; ceux d'Augsbourg la pomme de pin qui figure dans les armoiries de leur cité. Voici maintenant, d'après une empreinte récente, les poinçons existant sur l'aiguière et le plat de Charles-Quint [3] :

Faisons d'abord observer que tous les poinçons n'avaient pas été également bien reproduits par M. A. Darcel. C'est à tort qu'il avait lu un chiffre dans l'un d'eux. Nous avons pu nous convaincre, grâce à l'obligeance de MM. Saglio et Molinier, qu'au lieu du 7 il faut voir une lettre et sans aucun doute un Z. Quant à la main surmontée d'une couronne, elle doit appartenir à la gilde des orfèvres d'Anvers.

Cette corporation reçut en 1502-1503 de l'archiduc Philippe-le-

[1] Voyez la 3e livraison du *Trésor artistique de la France*, publié sous la direction de M. Paul Dalloz. Cette étude est accompagnée de deux magnifiques photochromies. L'aiguière a été reproduite aussi dans l'album de l'*Histoire des Arts industriels* de Jules Labarte ; voir également t. II, p. 146 de l'ancienne édition du même ouvrage. Dans l'*Histoire de l'orfèvrerie française*, Henri Havard a donné une gravure reproduisant le plat et l'aiguière.

[2] La présente étude était terminée en 1891 ; des circonstances indépendantes de notre volonté n'ont pas permis de la publier. Voyez notre communication en 1889 à la Société d'Archéologie de Bruxelles, *Annales*, t. III, p. 94, *trois chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie civile anversoise*. Les rapprochements qui se trouvent dans cette note sont la conséquence d'observations faites lors de l'exposition rétrospective de Bruxelles, en 1888.

[3] *Notice des émaux et de l'orfèvrerie du Louvre*, par M. A. Darcel, nos D 764 et 765 ; voyez aussi la *notice* de M de Laborde *sur les émaux du Louvre*, nos 844 et 845.

Beau un règlement calqué sur celui qui avait été imposé aux orfèvres hollandais [1]. Or, il est dit dans ce règlement que les pièces d'orfèvrerie doivent être revêtues des armoiries de la ville. Ce terme ne doit pas être interprété dans sa stricte acception. En réalité, il ne peut être question que d'une partie caractéristique des armoiries, la main coupée qui figure dans l'écu de la cité flamande [2].

L'on voit, en effet, le poinçon de la main coupée sur des pièces dont la provenance anversoise est rigoureusement établie. Nous mentionnerons le plat et l'aiguière qui appartenaient naguère encore à Mme la comtesse d'Aspremont-Lynden [3]. Ces deux pièces sont exécutées par deux maîtres distincts, dans la manière des Floris. Mentionnons ensuite la belle aiguière avec son plat, propriété de la famille de Turck, et qui rappelle les créations rubéniennes. Nous passerons sous silence nombre de pièces existant encore à Anvers ou dans la Campine anversoise. Toutes ces œuvres portent indistinctement le signe de la main ouverte, surmontée d'une couronne.

Il ne sera pas hors de propos de faire remarquer l'identité du signe monétaire d'Anvers et du poinçon des orfèvres de cette ville. Celui-ci se distingue du premier par l'adjonction constante de la couronne, laquelle a varié aux diverses époques. Au XVIe siècle, elle apparaît comme un diadème ou couronne fermée ; au XVIIe, elle perd la partie supérieure ; enfin, au XVIIIe, elle se transforme en une sorte de bandeau dentelé dépourvu de tout caractère. Quant à la main elle n'a pas varié d'aspect.

Les orfèvres d'Anvers devaient, sous peine d'amende, revêtir les travaux qui sortaient de leur officine de trois signes : de celui du maître, de celui de la corporation dont il vient d'être question, et

[1] *Notice sur la corporation des orfèvres d'Anvers*, par P. Génard. — Voir p. 291 *Annales* de l'Académie d'Archéologie de Belgique, 4e série, tome V.

[2] Nous reproduisons d'après M. Génard le passage de l'ordonnance du 2 février 1502, v. s.:

Item de Deken ende Gesworen sullen op elk stuk wercx slaen twee teeckenen, dien der stadt wapen ghecroont, ende een ander by A. B. C., ende die meester diet gemaeckt zal hebben, zal zyn teeken daerop geslagen hebben, eer hyt in den handen bringt van den Deken.

[3] L'aiguière et le plat furent acquis, après l'exposition de Bruxelles, par un membre de la famille Rothschild ; ils sont entrés récemment au *British Museum* par voie de legs.

enfin de la marque indiquant l'année. Cette ordonnance était applicable à toute pièce pesant plus d'une once.

Le 13 avril 1551, l'empereur Charles signa un édit réglementant les travaux des orfèvres ; dans ce document on voit reproduire les prescriptions des ordonnances antérieures concernant les poinçons à imprimer dans les pièces d'orfèvrerie. Les doyens et les jurés de la corporation des orfèvres étaient chargés de la vérification du travail, vérification à laquelle personne ne pouvait se soustraire sous peine de fortes amendes.

Passons au 3me poinçon. Le monogramme formé de la combinaison des lettres P, R, T, appartient évidemment à l'artiste. Nous ne pouvons, faute de document, le restituer d'une façon certaine à aucun des maîtres anversois dont les noms ont échappé à l'oubli. Deux noms qui correspondraient à la rigueur au monogramme seraient celui de Pierre Prost et celui de Peter qui travaillait en 1512 à Anvers [1]. Seulement on n'est renseigné ni sur la durée de leur carrière ni sur l'importance de leurs œuvres. M. Génard se borne à mentionner le premier parmi les orfèvres de talent du XVIe siècle. Les rapprochements que nous venons de faire n'ont donc qu'une valeur relative.

En revanche, le poinçon représentant la lettre Z nous indiquera approximativement l'année de l'exécution de l'aiguière. Si l'on admet avec M. Génard que le poinçon littéral a été employé à la suite de l'ordonnance de Philippe-le-Beau, à savoir à partir de l'année 1502-1503, la lettre Z apparaîtrait la première fois en 1527-1528, étant donné que l'alphabet flamand comporte 25 lettres, une de moins que l'alphabet français.

La lettre Z de l'aiguière ne peut évidemment correspondre à la date précitée, car la conquête de Tunis ne survint que 7 ans plus tard. En admettant que le poinçonnage ait été opéré régulièrement, la lettre Z fera sa seconde apparition en 1552-1553.

Mais il y a lieu de tenir compte d'une donnée positive fournie par M. Génard dans son étude sur les orfèvres d'Anvers. On sait que l'année 1562-1563 correspond au décanat de Laurent de Groote et

[1] Marc Rosenberg cite *Peter* d'après un document publié dans les annales des collections de la Maison d'Autriche. Il s'agit d'une commande d'assiettes en argent. *Jahrbuch Kaiserhaus,* 1884, II IVe 1073, voir p. 5, *Antwerpen. Erster Nachtrag zu der Goldschmiede Merkzeichen.* Frankfurt, 1891.

Pl



de Luc de Meere qui poinçonnaient avec la lettre D les pièces soumises à leur contrôle. Dans ces conditions la lettre Z correspondrait à l'année 1558-1559 [1]. On voit qu'il existe entre la supputation basée sur l'application immédiate et régulière du règlement octroyé par Philippe-le-Beau et la date trouvée par ce décompte un écart de cinq à six années.

Cet écart peut s'expliquer par le fait de la répétition d'un même poinçon plusieurs années de suite ; il peut provenir aussi — ce qui est moins vraisemblable — de retards dans l'exécution des ordonnances de Philippe-le-Beau. Quoi qu'il en soit, la date de 1558-1559 correspondant au poinçon Z doit être exacte, car vingt-cinq ans plus tard le même poinçon littéral apparaît de nouveau. Il fut, en effet, employé en 1584 sous le décanat de Jean Wellens et de Georges Bast et il était encore en usage en 1585-1586, sous celui du même Georges Bast et d'Adrien van Uffele. Ces renseignements sont empruntés à l'étude déja citée de M. Génard. Seulement cet érudit ne dit pas d'une façon précise à quelles sources il les a puisés ; il se borne à nous apprendre qu'ils les a recueillis dans des extraits d'actes scabinaux, dans des actes collégiaux ainsi que dans d'autres documents des archives anversoises.

Le plat et l'aiguière furent donc terminés vers la fin de la vie de Charles-Quint, qui mourut dans le couvent de Saint-Juste en Estramadure, le 21 septembre 1558. Il est fort peu probable qu'il ait eu la satisfaction d'y recevoir le chef-d'œuvre d'orfèvrerie qu'il avait commandé.

II

Jetons un coup d'œil sur l'œuvre elle-même. A quelle influence artistique se rattache-t-elle ? M. Darcel [2], M. Labarte [3], M. Lafenestre et avant eux M. de Laborde lui ont assigné une provenance allemande. Cette opinion n'avait pas encore, que nous sachions, été contestée.

[1] Voici l'ordre qui aurait été suivi pour le poinçonnage : D = 1562-1563 ; C = 1561-1562 ; B = 1560-1561 ; A = 1559-1560 ; Z = 1558-1559.

[2] P. 482-483. *Notice des émaux et de l'orfèvrerie*. Musée du Louvre.

[3] *Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, tome II, p. 579

L'origine anversoise admise, rien ne s'oppose, pourra-t-on m'objecter, à ce que le travail ait été exécuté dans la métropole flamande par quelque orfèvre allemand ou formé à Augsbourg ou à Nuremberg. Admettre cette solution eût été chose commode, mais il nous a paru qu'il était préférable d'examiner tous les éléments qui entrent dans la composition de cette œuvre d'art. Il faudrait tont d'abord découvrir le prototype de l'aiguière.

Il existe dans la sacristie de l'église Saint-Celse, à Milan, une aiguière attribuée erronément à Benvenuto Cellini, et qui ne manque pas de présenter certaines analogies avec la pièce anversoise. La partie supérieure de la buire se termine aussi par une tête de femme, mais d'allure plus dégagée. Cette œuvre, qui a subi des remaniements, porte deux poinçons vraisemblablement allemands. Il resterait à établir l'antériorité de l'aiguière de Saint-Celse sur celle du Louvre, ce qui serait fort peu aisé ; et il n'en résulterait pas encore qu'il fallût la considérer comme le prototype de celle du Louvre.

En effet, l'art de la Renaissance affecte souvent des allures cosmopolites, tant les artistes se font des emprunts les uns aux autres; et à certains moments, il se produit dans les écoles, comme dans les ateliers, de tels phénomènes d'imitation et de pénétration que les observateurs les plus attentifs sont déroutés.

« Après le premier tiers du XVIe siècle, comme le fait très bien remarquer M. Jules Labarte, les productions de l'orfèvrerie allemande se confondent tellement avec celles des artistes d'Italie dans tout ce qui a rapport à l'exécution des figures, des bas-reliefs et des ornements, qu'il serait difficile de distinguer les unes des autres, si ce n'était la forme des vases qui conserva presque toujours une empreinte d'originalité, et la manière d'employer les émaux. » (*Ouvrage cité,* t. II., p. 476.)

De leur côté, les artistes de nos contrées participent, à raison de leur origine et de leurs études, des maîtres allemands et italiens. Bornons-nous à faire remarquer que dans les diverses scènes du plat et de l'aiguière apparaît dans tout son éclat le génie flamand, toujours puissant dans l'interprétation des scènes militaires pleines d'entrain et d'imprévu.

Le caractère de l'orfèvrerie flamande au début du XVIe siècle n'a pas été défini jusqu'à présent faute d'éléments d'appréciation.



Les artistes flamands ont dû avoir des rapports suivis avec les allemands; peut-être s'arrêtaient-ils à Augsbourg ou à Nuremberg, avant ou après leur séjour en Italie. Ce qui est certain, c'est que plus tard, à l'époque des Floris, le caractère de l'orfèvrerie anversoise s'affirme nettement. Elle n'avait sans doute pas attendu ce temps pour se dégager en une certaine mesure des influences étrangères. A notre avis, son originalité a dû coïncider avec la vogue dont jouissaient les productions anversoises, succès du reste établi par des faits significatifs : Georges Wezeler fournit des objets à François I[er], roi de France ; Jean de Nimègue entre au service de Henri VIII ; et plus tard Guichardin, signalant les diverses industries florissant à Anvers, s'exprime en ces termes : *Orfèvres et plusieurs tailleurs de diamants et autres pierres précieuses cent vingt-quatre : lesquels font ouvrages vraiment beaux et merveilleux avec entreprinses et achats grands et merveilleux grands et incroyables dont en ceste ville seule s'en trouve plus qu'aucune province entière* [1].

L'essor de l'orfèvrerie, comme de toutes les autres industries de luxe, avait été amené par l'accroissement de la fortune publique. La prospérité de son port avait fait d'Anvers une des plus belles cités du monde. Alors l'art s'épanouit sous les formes les plus diverses, la cathédrale est enrichie d'une flèche incomparable, les édifices s'élèvent de tous côtés ; les églises, les monastères regorgent d'œuvres d'art, les gildes étalent de superbes hanaps et de pompeux insignes, et le magistrat commet de véritables prodigalités pour honorer la personne de ses princes. Aussi jamais milieu ne fut-il plus favorable à l'éclosion des talents et à l'immigration d'artistes de divers pays.

Nous venons de faire allusion à certaines prodigalités du magistrat. Dès lors se pose très naturellement la question de savoir si l'aiguière du Louvre n'aurait pas été offerte à l'empereur Charles-Quint par la grande cité pour perpétuer le souvenir de son triomphe sur le bey de Tunis. De prime abord, cette conjecture est très vraisemblable ; mais rien dans l'objet ne paraît lui prêter quelque crédit. Il suffirait pour s'en convaincre de relire l'inscription qui se trouve gravée sur le plat :

[1] *Description de tout le Pays-Bas*, par Guichardin — Anvers MDLVII.

EXPEDITIO ET VICTORIA AFRICANA.
CAROLI. V. ROM. IMP. P. F. AUGUSTO 1535.

C'est l'indication pure et simple de l'événement ; il y a donc loin de ce texte en style lapidaire à une dédicace pompeuse. D'autrepart est-il vraisemblable que le magistrat d'une grande cité ou même quelque puissant courtisan ait négligé de rappeler soit par des armoiries, soit par des inscriptions le somptueux présent qu'il faisait à leur empereur ? Tant de modestie ou d'abnégation n'eût pas été de mise, et n'eût point cadré avec les habitudes de l'époque [1].

Il faut donc chercher l'explication du côté du héros de cette fameuse expédition de Tunis. De plus, on ne doit pas perdre de vue que l'aiguière et le plat ont été exécutés au déclin de la carrière de Charles-Quint, alors que, brisé par les fatigues et les soucis d'un long règne, il n'aspirait plus qu'à vivre éloigné des honneurs. Le moment n'était guère choisi pour un courtisan ou pour un magistrat de faire un présent ayant trait à un événement survenu tant d'années auparavant. Aussi, n'hésitons-nous pas à y voir une œuvre de commande dont l'exécution aura pris plusieurs années ; elle se rattache logiquement à un ensemble de monuments que l'empereur avait fait élever au triomphe de ses armes.

III

Barberousse s'était emparé de Tunis pendant l'été de 1534 ; et dès l'hiver de la même année, Charles-Quint fit ses préparatifs de guerre dans le but d'abaisser la puissance du bey et de délivrer les nombreux esclaves chrétiens que ce dernier détenait dans les fers. A cet effet, il rassembla dans la ville de Barcelone un grand nombre de navires de guerre : les uns étaient envoyés par le roi de Por-

[1] On connaît cette plaque du Musée du Vatican, attribuée à Leone Leoni et représentant l'apothéose de Charles-Quint. Perrenot, qui l'avait donnée à son puissant seigneur, n'a pas négligé de le consigner dans une inscription :

CAROLO. V. MAX. IMP. OPT. PRINCIPI. ANT. PERRENOT. GRANVELLANUS. COEPS ATREBATENSIS. EJUS. PRIMUS. CONS. RERUM. STATUS. ET. SIGILLORUM. CUSTOS. DNO. S. OPTIME. MERITO. HANC. AD. VIVVM. HUJUS. PRINCIPIS. EFFIGIEM. DITURNÆ. MEMORIÆ. EX. ÆRE. POSUIT.

(Voir p. 276. Plon. Benvenuto Cellini.)

tugal, son beau-frère, les autres venaient de Malaga et d'autres points des côtes de l'Espagne. Là, arrivèrent aussi les galères d'Espagne et celles du prince Doria. Lorsqu'on eut réuni tous ces navires ainsi que les seigneurs, les gentilshommes, les nobles, les gens de cour et de guerre, de mer et de terre, il fut rejoint à Barcelone par l'infant don Louis de Portugal, son beau-frère, qui était désireux « comme prince chrétien et doué d'un grand courage » de prendre part à l'expédition contre les infidèles. La flotte reçut, près de la Sardaigne, six galères que le Pape Paul III lui avait envoyées et elle se dirigea vers les côtes d'Afrique. Elle se composait de 20,000 hommes pris en Espagne, en Portugal, en Italie, aux Pays-Bas et en Allemagne [1]. « Parmi les Belges qui entouraient l'empereur, on mentionne le Boussu qui, malgré une blessure reçue au furieux combat de la *Goulette,* porta, à la bataille livrée devant Tunis, le grand étendard du Christ, sous lequel se tint Charles-Quint ; Charles de Lannoy, Charles de Lalaing, Louis de Praet et Charles de Trazegnies. Avec ces guerriers, Charles avait amené toute sa chancellerie, des poètes et des artistes : Jean second, le musicien Fuisinier, le peintre Jean Vermeyen, Guillaume van Maele et van den Esse [2]. »

Chose remarquable, toutes les grandes phases de cette triomphante expédition sont retracées sur l'aiguière et le plat ; mais on n'avait pas réussi jusqu'à présent à les interpréter en donnant à chacune leur véritable signification. L'aiguière et le plat, loin d'être des œuvres de fantaisie, ont, à certains égards, l'importance d'un document authentique présenté par un artiste des Pays-Bas ou avec sa collaboration, car le style des scènes militaires en fait foi.

Dès lors quel maître pouvait mieux nous renseigner que Jean Vermeyen, le peintre officiel de la conquête de Tunis ? Attaché successivement à Marguerite d'Autriche et à Marie de Hongrie, Jean Vermay, ou Vermeyen, était passé au service de Charles-Quint. Il avait suivi toutes les opérations de l'expédition pour recueillir les documents destinés au mémorial que Charles-Quint

[1] P. 35. *Commentaires de Charles-Quint,* publiés pour la première fois d'après une traduction portugaise par le baron Kervyn de Lettenhove. Bruxelles, 1862.
[2] T. II, p. 273. *Histoire de la Belgique sous le règne de Charles-Quint,* par M. A. Henne.

voulait ériger. Vermeyen s'est complu à se représenter dans la tenture de Tunis : il apparaît un album en main, tantôt debout dans la compagnie d'un ami, tantôt assis et entouré de soldats. Il n'y a pas de doute possible sur l'identité de l'intrépide dessinateur qui prend sur le vif une escarmouche ou un incident du siège : c'est toujours cet homme de grande taille et porteur d'une barbe immense qui émerveillait Charles-Quint.

Quand on considère la foule et la diversité des éléments que renferme la célèbre tenture de la conquête de Tunis, on est frappé de l'immensité du labeur, de l'activité et du don d'observation déployés par le dessinateur qui n'a jamais voulu être en dessous de sa tâche d'exact chroniqueur. Certes, tant de précision, de richesse d'informations surchargent parfois les sujets au détriment de l'effet ; mais l'ensemble de ces compositions si travaillées nous révèle en Vermeyen l'homme instruit, consciencieux et le conteur amoureux du pittoresque. Cette œuvre capitale a le rare privilège, non seulement de faire revivre un épisode important de l'histoire du XVIe siècle, mais de nous le présenter jusque dans ses détails les plus intimes. Pas un militaire quelque peu initié à la stratégie de la renaissance ne reniera comme invraisemblables ces vues de batailles si précises, ces escarmouches si vivement enlevées.

Il n'est pas hors de propos de rappeler avec quelle sollicitude l'empereur surveilla la confection du grand œuvre destiné à immortaliser ses exploits. Sans nul doute il ne sera pas resté étranger au programme qui fut imposé à l'artiste néerlandais. Jean Vermeyen fit d'abord au petit pied, c'est-à-dire sur une petite échelle, les patrons ou modèles destinés aux tapisseries ; et ce ne fut qu'après avoir reçu les observations de l'empereur qu'il signa le contrat, au mois de juin 1546, pour l'exécution du travail. La tenture comprenait les douze tapisseries représentant les sujets suivants : 1° la carte avec le portrait en pied de Vermeyen ; 2° la *Monstre ou revue* ; 3° la *Navigation* ou plutôt le *Débarquement* ; 4° l'*Escarmouche* ; 5° le *Camp* ; 6° le *Fourragement* ; 7° la *Prise de la Goulette* ; 8° la *Bataille des puits de Tunis* ; 9° la *Prise de Tunis* ; 10° le *Sac de Tunis* ; 11° les *Vainqueurs se rendant à Rada* ; et 12° l'*Embarquement* [1].

[1] *Les tapisseries représentant la conqueste du royaume de Thunes par l'empereur Charles-Quint. Histoire et documents inédits* par J. Houdoy. Lille, 1873.

Guillaume de Pannemaeker fut chargé de l'exécution de cette immense tenture, dont la superficie totale comprend plus de 1200 aunes. Le 21 avril 1554, six ans environ après la date du marché, les douze pièces étaient terminées et reçues définitivement. Marie de Hongrie, la régente des Pays-Bas, les fit expédier en Espagne. Le sentiment qui a présidé à la commande de la célèbre tenture, est bien celui qui se manifeste dans l'exécution de l'aiguière et du plat du Louvre : c'est le désir chez Charles-Quint de laisser un récit officiel et en quelque sorte plus ou moins indélébile de la conquête. Une simple allégorie mythologique, par exemple, ne lui suffit pas. Le conquérant désire quelque chose de plus exact, de plus conforme à son génie positif ; en d'autres termes, il veut que cette apothéose ait pour base un récit où chaque épisode saillant de la campagne trouve sa place. Dès lors il eût été très étrange que Jean Vermeyen, qui avait réussi à satisfaire Charles-Quint dans l'élaboration des cartons, n'eût pas été consulté au sujet de l'aiguière. Or, cette conjecture devient une évidence, quand on compare les photographies des tapisseries avec le plat et l'aiguière du Louvre. Les épisodes décorant le marli et le milieu du plat sont des interprétations très intelligemment faites de la tenture, qui a été popularisée par la maison Laurent à Madrid, et il est aisé de voir que l'orfèvre ne le cède pas au peintre pour la fidélité qu'il a apportée dans la représentation des hommes et des lieux. L'artiste anversois a connu les modèles au *petit pied* que Jean Vermeyen avait soumis à Charles-Quint. Les éléments du paysage, le style des édifices, les costumes des personnages, la recherche de l'exactitude des détails révèlent le même esprit et le même sentiment. On ne pourrait cependant y constater des répétitions tout à fait textuelles des scènes reproduites sur la tenture de Madrid. Il existe toutefois une exception. On retrouve sur le plat un épisode de l'avant-plan de la tapisserie du *Débarquement :* des galériens, la tête rasée et nus jusqu'à la ceinture, sont occupés à la manœuvre des voiles [1]. Il n'est pas invraisemblable que Vermeyen ait participé directement à la confection

[1] Le comte de Contades possède, au château de Montgeoffroy, la tapisserie exécutée par Pannemaker pour le cardinal de Granvelle. Cette page, qui représente la prise de la Goulette et la bataille des puits de Tunis, contient aussi le sujet auquel nous faisons allusion. Pl. LVI. *Album de l'Exposition rétrospective de Tours*, 1890, par Léon Palustre. Tours, 1891.

des modèles des deux pièces d'orfèvrerie ; et, connaissant à fond son sujet, il n'aura pas hésité à s'écarter, sinon de l'esprit, du moins de la lettre.

IV

L'artiste n'a jamais introduit de divisions artificielles, tant sur le marli que sur le plat proprement dit ; les scènes se soudent de telle sorte qu'elles semblent, à première vue, se passer simultanément. Aussi avons-nous cru utile d'analyser dans leur ordre probable les divers épisodes de la conquête [1].

Description du plat. *A) Le Débarquement.* La jonction des forces navales s'était opérée près de la Sardaigne. C'est de cette île qu'elles « partirent, dit Charles-Quint, en se recommandant d'abord à Dieu, par la faveur et la grâce de qui ils devaient, avant le jour, toucher la terre d'Afrique. Le matin venu, l'empereur avec ses galères découvrit la terre et attendit les autres navires au port Farino. Ensuite, après avoir fait reconnaître les lieux propres au débarquement, il (Charles-Quint) mit la première fois, entre le cap de Carthage et la Goulette, le pied sur la terre d'Afrique, avec tous ses gens de guerre, dont le marquis de Guast était le général [2] ». A gauche, on aperçoit un navire dont les voiles sont enflées par le vent; il est précédé de deux galères qui gagnent la côte [3]. Derrière le groupe on remarque une galère avec ses rameurs, la tête rasée, et nus jusqu'à la ceinture ; plusieurs d'entre eux carguent les voiles [4]. Une quatrième galère, où flotte de toutes parts le pavillon impérial, semble pivoter sur elle-même pour amener la proue dans la direction de la terre. Bornons-nous à signaler le pêle-mêle vivant et pittoresque des barques qui transportent hommes et chevaux sur la terre d'Afrique. Déjà plusieurs ont atteint le rivage où ils sont reçus par leurs nobles maîtres tandis que

[1] Hauteur de l'aiguière o^{m}435. Diamètre du plat o^{m}640.

[2] *Commentaires cités,* p. 37.

[3] Il y a lieu de rapprocher les scènes du débarquement de celles qui sont figurées sur la tapisserie de la conquête de Tunis, n° 419, de la collection de Laurent et Cie, à Madrid.

[4] Cette scène est presque identique à celle qui figure dans la tapisserie précitée ; elle se retrouve encore dans la tapisserie exécutée par Pannemaker pour le cardinal de Granvelle et dont il a été parlé plus haut.



des porteurs, jambes nues, emportent à travers les flots passagers et colis.

B) Le campement. A droite apparaît le camp chrétien. Ici au premier plan ce sont des tentes modestes dominées par une tour romane où flotte l'étendard à la double aigle. Derrière ce vestige contemporain des croisades s'offre aux regards le pavillon impérial, rectangulaire et pourvu aux angles de tentes coniques sur lequel se déploie l'aigle de l'empire alternant avec la croix de Bourgogne. Des hallebardiers et une ceinture de canons de campagne assurent la sécurité de l'empereur [1]. Cependant Charles-Quint ne cesse de payer de sa personne. On le voit précisément en harnais de guerre, tenant en main le bâton insigne de son commandement suprême. Il reçoit les hommages de plusieurs soldats. Trois d'entre eux lui offrent des têtes d'infidèles qu'ils viennent de décapiter. Trois chevaliers escortent deux cavaliers musulmans qu'ils ont capturés, et chacun d'eux porte au bout de sa lance la tête sanglante d'un Turc. Ce cortège macabre se termine par un groupe fort curieux : deux lansquenets entraînent, les mains liées derrière le dos, trois Turcs, en longue robe et coiffés d'énormes turbans ; l'un des soudards frappe à coups de pied l'un des prisonniers qui ne marche pas assez vite à son gré. Plus loin, on découvre derrière une tour romane en ruine, un soldat chrétien qui enfonce sa pique dans le corps d'un Turc, tombé, le cimeterre à la main, en défendant le drapeau du prophète.

C) Ce sont là apparemment des épisodes qui se rattachent à l'engagement qu'on aperçoit au second plan. Des cavaliers chrétiens, en rangs serrés, armés de la lance, soutiennent l'effort des Turcs. Ceux-ci arrivent au galop de leurs chevaux à portée de l'ennemi ; ils lancent leurs flèches et piquent des deux pour être remplacés par leurs compagnons que l'on voit au second rang, protégés d'un large bouclier et armés de lances.

D) Bombardement de la Goulette, du côté de la mer. Est-elle intéressante dans son ensemble et curieuse dans ses détails, la flotte chrétienne ? On voit d'abord, en commençant par la gauche, une galère espagnole, puis un bâtiment de haut bord portugais et sept autres galères sur lesquelles flottent les drapeaux portant soit la

[1] Voir la tapisserie 421 : *Combat sous la Goulette ;* la disposition de la tente impériale est la même que sur le plat.

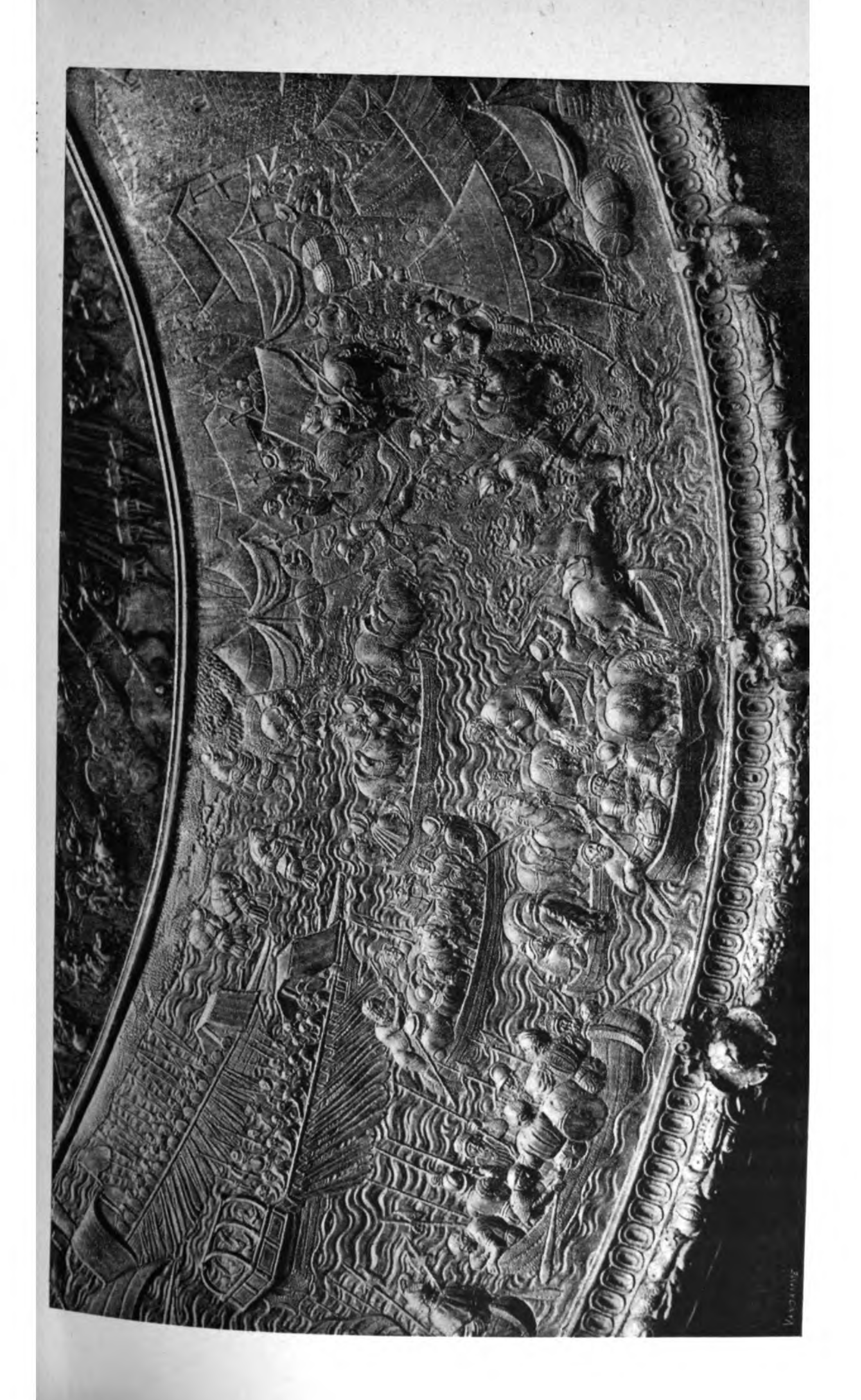
double aigle impériale, soit la croix de Bourgogne. Sur tous ces navires, l'attaque a commencé; les rameurs, que l'on voit abrités derrière leurs boucliers ovales, ont suspendu le jeu de leurs lourdes rames pour assurer le tir des canons posés en batterie à l'avant des galères; des boulets nombreux partent au milieu d'une fumée intense. Derrière les galères, on remarque cinq barques remplies de soldats qui n'attendent qu'un signal pour se faire amener au rivage et se jeter dans le fort de la Goulette [1].

INTÉRIEUR DU PLAT. — *E) Prise de la Goulette* [2]. Cet épisode de la campagne, dont nous venons de voir un des aspects sur le marli, occupe la partie inférieure du plat proprement dit. La *Goleta* était une forteresse d'une médiocre importance qui commandait le passage étroit, un véritable goulot ou goulet, qui mettait en communication la mer d'Afrique, comme l'on disait alors, avec les étangs de Tunis [3]. Sur notre image, cette communication est occupée par deux bateaux; quant à la forteresse, elle est entourée d'une ceinture de muraille peu élevée, défendue par des canons. Au fort même de la Goulette est adossée une batterie dont les feux sont dirigés d'une part sur la flotte, d'autre part sur des lansquenets (?) qui montent à l'assaut. Derrière ce dernier groupe, on voit trois cavaliers, l'empereur reconnaissable à son insigne de commandement et à l'inscription |IMP[ERATOR]. Il est accompagné d'un porte-étendard et d'un chef. Charles-Quint est suivi de lanciers, devant lesquels se trouve un trompette occupé à donner le signal. Plus haut, est rangée en ligne l'artillerie chrétienne, qui bat en brèche les murs de la forteresse; elle est soutenue par un corps de lansquenets armés de piques ou de hallebardes. Le désarroi règne dans le fort ennemi : les artilleurs ont été tués près de leurs pièces. Cependant, les soldats de l'armée chrétienne ont pénétré dans la place, poursuivant, l'épée à la main, les soldats du bey qui s'enfuient en passant par-dessus les galères du goulet. Ils abandonnent l'enceinte et se jettent en désordre dans les barques qui se trouvent sur les

[1] A rapprocher de la tapisserie de Madrid, *La prise de la Goulette* (coll. de Laurent et Cie, n° 423).

[2] La Goulette, canal qui fait communiquer avec la mer le lac Boheirah ou Boghaz sur lequel est Tunis.

[3] Il faut encore consulter pour l'étude de la forteresse le *Combat de la Goulette* indiqué ci-dessus et la tap. 423, *La prise de la Goulette*.



étangs et où beaucoup des leurs se sont déjà réfugiés pour gagner ensuite la ville de Tunis. Le siège n'avait duré que quelques jours, mais il avait été retardé par des escarmouches.

F) Bataille. A droite, le long de l'ourlet, se trouvent des cavaliers musulmans qui s'élancent sur deux bataillons compacts de piquiers, séparés l'un de l'autre par deux pièces d'artillerie. Ce sera sans doute la bataille des puits et des étangs, l'un des faits les plus marquants de la campagne. « L'empereur, laissant la Goulette et la flotte bien pourvues, s'avança vers Tunis avec ses gens à pied et à cheval et avec quelques pièces d'artillerie. Tandis qu'il marchait, Barberousse sortit de Tunis avec un grand nombre de Mores, à pied et à cheval, et avec une forte artillerie, et il rencontra l'empereur et son armée entre des puits et des étangs, où l'empereur voulait s'arrêter pour rafraîchir ses soldats. L'empereur occupa ce lieu de vive force, et obligea les ennemis à se retirer après avoir perdu leur artillerie et une partie de leurs troupes. Du côté de Sa Majesté il y eut aussi quelques morts ; et ce même jour, Barberousse commença sa retraite vers Tunis [1]. »

G) « Le lendemain, lorsque l'aube parut, l'empereur rangea son armée en bataille et marcha sur la dite ville de Tunis ; et ni Barberousse ni ses gens ne purent l'empêcher d'y entrer avec son armée. Quand la ville eut été saccagée, et quand on y eut délivré les esclaves chrétiens, il la rendit au roi Hassan ; et après être retourné à la Goulette, qu'il fortifia, il s'embarqua avec l'intention d'aller prendre la ville d'Afrique [2]. » Du côté du repaire du bey, on remarque l'artillerie rangée en ligne et soutenue vivement de chaque côté par un gros de cavaliers. Les troupes chrétiennes ont, au centre, deux canons, soutenus de chaque part par des piquiers, des lances et des fantassins.

H) Nous ne nous étendrons pas sur la description de la ville, dont les maisons à terrasse et crénelées sont dominées par les coupoles et les minarets des mosquées. A la plus haute tour, flotte l'étendard du prophète ; en dehors, à droite de la ville, sont éparpillés quelques demeures et des tombeaux. On lit l'inscription que nous avons transcrite plus haut [3].

[1] *Commentaires déjà cités*, p. 38. Voir tap. 424, coll. Laurent.
[2] *Commentaires*, p. 38.
[3] Voir les tapisseries de la série de Madrid, nos 425 et 426.

l) Les ruines romaines se composent de plusieurs rangées d'arcades superposées, ayant appartenu à l'aqueduc de Carthage et une colonne brisée de dimensions considérables. C'est dans ce paysage si riche de souvenirs antiques que se déroule un des épisodes les plus pittoresques de la conquête: la fuite des défenseurs de Tunis qui abandonnent la place emportant leurs armes et leurs drapeaux, précédés de longues files de chameaux et de mulets chargés de bagages précieux [1].

Frise de l'aiguière. Ce petit chef-d'œuvre d'habileté et de goût représente la scène du rembarquement et clôt ainsi le cycle de cette épopée guerrière. On voit à droite, à l'arrière-plan, un navire vers lequel se dirigent des débardeurs chargés de colis; l'un d'eux franchit, le sac sur le dos, la passerelle qui donne accès au bâtiment. Ici on remarque une barque dans laquelle se trouve un cheval tenu par la bride par des soldats; là deux Espagnols emportent de lourds ballots, un autre se dispose à soulever un paquet déposé près de deux barriques. Au second plan, apparaissent encore des portefaix; et dans ce groupe un homme barbu, ayant un vase en main, crie à pleins poumons. Vers la gauche, un hallebardier s'adresse à des compagnons qui escortent un convoi de chameaux et de mulets chargés des dépouilles de la conquête. Voilà l'heureux vainqueur, l'IMPERATOR, comme l'indique une inscription. Il a quitté l'armet pour la toque à plume et la cuirasse pour le mantelet; il tient le bâton du commandement et chevauche vraisemblablement en compagnie de l'infant de Portugal. Charles-Quint semble s'entretenir ou plutôt donne un ordre à des hallebardiers qui le précèdent; l'un d'eux agite sa toque. Les deux princes sont suivis de deux hallebardiers, coiffés l'un d'une toque, l'autre d'un morion ; ils font un geste très vif de la main droite. Après, viennent trois cavaliers. L'un d'eux sonne de la trompette; un autre, qui porte l'étendard impérial, s'adresse à un soldat qui emmène liés par une corde passée à la ceinture des prisonniers turcs bien reconnaissables à leur longue robe et à leur turban pointu. On aperçoit enfin, derrière les cavaliers dont nous venons de parler, des gentilshommes également à cheval, la lance au poing, armés de toutes pièces, pourvus d'armets à panache et rappelant, par leur noble allure, cette « monstre » ou revue

[1] Pour les divers éléments il convient de consulter les phot. 419 et 423 de la collection de Laurent.

célèbre qui eut lieu à Barcelone avant l'ouverture des hostilités contre le bey de Tunis [1].

Description de l'aiguière. — Nous analyserons maintenant les éléments qui constituent cette aiguière fameuse entre toutes. La partie supérieure est occupée par un buste de Minerve (?) dont la cuirasse laisse à nu des seins fermes et puissants ; à la place des bras apparaissent, motif bizarre, deux coquilles d'escargot autour desquelles s'enroulent, de chaque côté, une longue tresse de cheveux, tandis que deux autres tresses viennent se suspendre à un mascaron fixé sur le revers de la tête. La déesse porte une vasque dans les rebords de laquelle deux serpents ont passé la tête et se raidissent de manière à former une anse légère et nerveuse; ils retiennent au passage dans un de leurs anneaux le bras d'un satyre égaré sur l'épaule du vase. Notre flaneur pousse de bruyantes clameurs et lève la main droite pour se dégager de l'étreinte des reptiles.

L'épaule du vase est ornée de trophées guerriers richement composés ; ce sont encore des trophées du même genre qui, à la partie inférieure de la buire, sont reliés entre eux par des guirlandes de fruits et de fleurs suspendues à des têtes de béliers. Entre ces deux zones de motifs se déroule la frise, décrite plus haut. « Toute cette scène, comme le dit très justement M. Lafenestre, dans des proportions microscopiques, est traitée avec une abondance de détails, une précision de dessin qui rappellent les meilleures œuvres des plus fins graveurs de l'époque. »

Le pied de l'aiguière, agrémenté de cannelures, s'engage dans une base circulaire décorée de trophées alternant avec des muffles de lion, et le bord extrême consiste en une couronne de fleurs et de fruits. Quelques touches d'émail bleu ou rouge avivent les trophées. Apparemment, cette décoration riche, surabondante même, pèche par la lourdeur et un certain manque de goût sur lesquels feu M. Burty nous paraît avoir insisté trop vivement.

« Toute l'Europe imita cet amoncellement des figures que Cellini avait collées contre la panse ou fait grimper le long du pied des aiguières. L'orfèvrerie ne se donna plus pour thème qu'un bas-relief en ronde-bosse. La pesante Allemagne en fut affolée, et l'on jugera

[1] La 2e et 3e tapisserie de la conquête de Tunis (même collection).

par l'aiguière qui appartient au Musée du Louvre et que nous avons détachée de son plateau, du parti qu'elle tira des figures casquées, engagées dans une urne comme un poulet qui brise sa coquille, et des triomphes qui se déroulent en frise au milieu de trophées d'armes et d'instruments de musique. Je ne sais rien, pour ma part, de plus faux que le point de départ de cette ornementation ; et ces satyres assis tant bien que mal, comme des singes grimpés sur des meubles, et ces anses qui font tout ce qu'elles peuvent pour dissimuler leur extrait de naissance, qui se masquent en cordes, en rubans, qui s'attachent où elles peuvent et invitent formellement, par leur gracilité, à ne les point toucher [1]. »

Nous ne relèverons pas ce qu'il y a d'excessif dans ces reproches exprimés avec tant de verve et d'originalité. Il nous eût été plus agréable d'entendre le sentiment du critique sur l'agencement des trophées et sur plusieurs bas-reliefs qui décèlent un goût irréprochable. A côté des lourdeurs germaniques, il y a des choses excellentes et qui ne seront jamais ni vieilles, ni démodées parce qu'elles sont le fruit d'observations prises sur le vif et heureusement présentées.

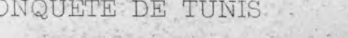
Le côté épisodique si vivant, si personnel se rattache presque immédiatement à Jean Vermeyen. Reste à délimiter son intervention. Au dire de Carl van Mander, le peintre néerlandais maniait également bien le compas du géomètre et le burin du graveur. Il ne s'est pas occupé, que l'on sache, d'orfèvrerie. Il est vrai qu'il a pu trouver un auxiliaire précieux en la personne de son fils Jean, « habile orfèvre et modeleur, lequel était aussi au service de l'empereur ». Cet artiste est mentionné par Quad comme un excellent orfèvre et sculpteur n'ayant pas son pareil à l'époque où il écrivait [2]. Jean était-il déjà à même d'aider son père, et quelle

[1] PHILIPPE BURTY. *Chefs-d'œuvre des arts industriels*, p. 539.

[2] *Teutscher Nation Herrlichkeit*, Cologne 1609. Cité par M. H. Hymans, p. 225, t. I. Dans sa traduction de Carl van Mander, le *Livre des Peintres*, M. Hymans rejette l'opinion de feu le Dr Ilg qui voyait dans les gravures appartenant au recueil de François Hogenberg des œuvres de Jean Vermeyen. Elles reproduisent d'assez près des scènes de la conquête de Tunis, mais avec M. Hymans nous avons peine à y voir des œuvres du maître hollandais. Ces interprétations ne sont pas dignes de cet artiste.

Les cartons de la conquête de Tunis retrouvés à Bruxelles au XVIIIe siècle, ont été reproduits par le tapissier De Vos. La seconde série de la tenture se trouve à Vienne, ainsi que les cartons originaux.





Phototypie Berthaud, 31, rue Bellefond, Paris

CONQUÊTE DE TUNIS

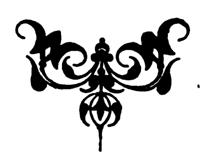
peut avoir été sa collaboration ? Nous ne sommes pas à même de répondre à cette question. Un fait est acquis, c'est le monogramme résultant de la combinaison des lettres P, R, T. Il s'ensuit que ni le père ni le fils n'ont eu une part directe à l'exécution des deux pièces d'orfèvrerie.

Tels sont les aperçus que nous soumettons au lecteur en les résumant brièvement : le plat et l'aiguière en argent fondu, repoussé, ciselé, doré et en partie émaillé ont été exécutés, vers 1558-1559, à Anvers, à la suite d'une commande de l'empereur Charles-Quint. Jean Vermeyen a communiqué à l'orfèvre les petits modèles qui avaient servi à l'élaboration des cartons de la conquête de Tunis. Il a pu intervenir aussi dans les dessins des deux pièces. Quand à l'orfèvre, son nom n'a pas été découvert.

En terminant nous sommes heureux d'ajouter les renseignements que M. Émile Molinier a bien voulu nous communiquer :

« La provenance du plat et de l'aiguière est donnée par l'inventaire dressé en 1793, lors de l'ouverture du Museum, des objets d'art qui furent exposés à la Galerie d'Apollon. Ce plat et l'aiguière avaient été saisis, pendant la tourmente révolutionnaire, chez Mme de Brionne, au château qu'elle habitait sur la commune d'Arpajou, près de Paris (actuellement département de Seine-et-Oise). Mme de Brionne était parente du prince de Lambesc et on peut supposer que ces pièces lui avaient été offertes par ce dernier. Lambesc, colonel d'un régiment étranger au service de la France, les avait peut-être reçues soit de la Cour de Vienne, soit de la Dauphine Marie-Antoinette. C'est là une simple hypothèse, mais une hypothèse très vraisemblable. Voilà tout ce que je sais au sujet de ces pièces, ajoute M. Molinier ; mais ce peu suffit à détruire toutes les suppositions plus ou moins plausibles que l'on a faites à ce sujet. »

JOSEPH DESTRÉE.





LE PILORI

DE

SAVENTHEM



C'EST au hasard que je dois la découverte de ce pilori dont jusqu'ici, si je ne me trompe, aucun auteur n'a évoqué le souvenir. Wauters lui-même, souvent si minutieux dans ses récits historiques concernant les environs de Bruxelles, ne dit pas un mot de cet emblème de la justice féodale dont il ignorait sans doute l'existence.

Notre pilori, actuellement relégué en un recoin obscur, semble être généralement inconnu à Saventhem même. Lors d'une visite que je fis dans le courant du printemps de 1898 à l'un de nos anciens échevins, M. H. Verelst, mon attention fut attirée par un pilier rectangulaire en calcaire carbonifère soutenant, dans l'un des angles de la cour de ferme du susdit M. Verelst, le toit d'un hangar. Instinctivement, comme l'aurait fait tout archéologue, je m'approchai de ce fragment d'architecture auquel je reconnus de suite une série de caractères qui ne pouvaient laisser aucun doute sur la nature de sa destination primitive.

En effet, la partie actuellement visible de notre pilier mesure, dans le sens de sa hauteur, $2^{m}78$. Il faut déduire de cette hauteur

la longueur d'une sorte de pédoncule mesurant 55 centimètres à partir de la surface du sol dans lequel il repose. Ce pédoncule servit à fixer verticalement notre pilier dans une masse de maçonnerie, surmontée sans doute d'une plate-forme couronnant deux ou trois marches d'escalier, comme c'est le cas pour beaucoup de piloris existant encore. Sur cette plate-forme devait monter le condamné et notre pilori proprement dit, à partir du niveau de cette dernière à laquelle il était solidement attaché au moyen de quatre ferrailles fixées au plomb, mesurait $2^{m}23$ de haut.

Je n'ai pas trouvé de traces des armoiries du seigneur haut justicier qui sans doute, suivant la coutume féodale, couronnaient le monument.

Au milieu de la face antérieure de notre pilori se voient encore, fixés au plomb, les restes de la ferraille qui servit à tenir la chaîne destinée à attacher le carcan au condamné et, un peu au-dessous, dans la pierre, se trouve une entaille de forme concave dans laquelle pouvait reposer l'occiput du patient. La face postérieure montre également, un peu plus bas que le milieu, des traces d'attaches de liens qui, passés sous les aisselles, devaient maintenir le condamné contre la face antérieure du pilier. Vers le haut de celui-ci, également sur la face postérieure, d'autres traces d'attaches sont encore visibles : l'on faisait descendre, parfois sans doute, de ces attaches des liens servant à fixer en hauteur, le long du pilier, les bras des patients.

J'étais donc incontestablement en présence d'un pilori, celui qui, vraisemblablement, fut en usage à Saventhem sous l'ancien régime ; et M. Verelst, que je questionnai, ne fit que se rallier à ma façon de voir, en ajoutant qu'il avait toujours connu ce monument à l'endroit qu'il occupe actuellement.

En attendant, Messieurs et chers Confrères, une étude approfondie de nos piloris de Belgique, que je vous propose de faire en commun, je vous présenterai, ci-après, les considérations qui me portent à envisager notre pilori comme étant l'emblème de la haute justice qui se rendait à Saventhem avant la Révolution française.

Suivant Wauters, Saventhem et Sterbeek avaient, dès le XVI[e] siècle, un échevinage particulier pour les crimes et délits.

Plus tard, Philippe III créa Ferdinand de Boisschot baron de Saventhem (27 mars 1621, relief du 4 février 1626) et lui céda en pur don : à Saventhem, la haute justice, une moitié des amendes et forfaitures et l'exécution des criminels ; à Nosseghem, la haute, moyenne et basse justice.

Sous François de Boisschot, second comte d'Erps, la Cour de justice se tenait tous les quinze jours, à onze heures, alternativement dans chacun des deux premiers villages précités [1].

Mais pour en revenir à notre pilori, emblème de la haute justice qui se rendait à Saventhem, faudrait-il chercher bien loin pour fixer l'endroit qu'il occupait lors de sa destination première ?

Après l'abolition des droits seigneuriaux en 1789, les signes d'un pouvoir judiciaire suranné furent renversés ou détruits. Le pilori de Saventhem suivit le sort de ses congénères, fut relégué dans une cour de ferme et à l'emplacement qu'il occupait, symbolisant un nouvel état de choses, fut planté l'arbre de la liberté.

L'on attachait aux piloris les criminels en signe d'infamie pour les exposer aux regards et aux insultes de la foule ; or, l'endroit qu'occupe notre arbre de la liberté est précisément celui le plus en vue de toute la place publique, du marché de Saventhem : cinq rues y aboutissent et, je dois le dire, s'il m'était enjoint (mais que Dieu m'en préserve !) de rééríger un poteau d'infamie dans notre village, c'est cet emplacement que je choisirais avant tout autre.

VŒU.

Il me reste à exprimer un vœu. Ce serait de voir étudier, décrire et figurer, par les soins de notre dévouée commission des fouilles, les quelques très rares piloris qui nous restent en Belgique. Chaque circonscription où les seigneurs avaient droit de haute justice possédait un pilier judiciaire; ceux-ci furent donc très nombreux. On a signalé certaines localités où l'on peut en voir encore ; mais il me semble qu'il faudrait nous hâter soit de

[1] Voir Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, tome III, pages 159, 160 et 163.

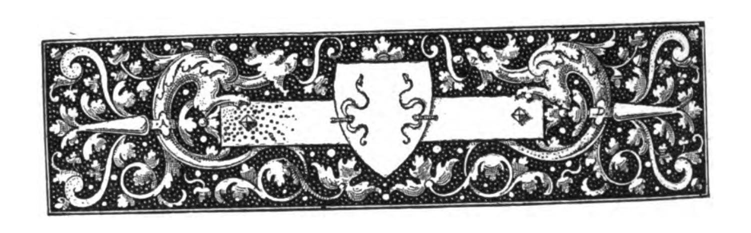
sauver de la destruction, soit tout au moins de décrire minutieusement les derniers de ces emblèmes dont nous pourrions bientôt ne plus posséder que des débris [1].

EM. DE MUNCK.

[1] Le pilori de Saventhem se trouve dans une propriété de Mme G. Van den Eynde, occupée par M. Verelst. Nous avons tout lieu d'espérer que la propriétaire, considérant l'intérêt qu'il y aurait pour l'archéologie de conserver un monument qui ne représente du reste qu'une valeur vénale insignifiante, voudra bien seconder notre commission des fouilles dans les efforts qu'elle tenterait en vue de préserver le dit monument d'une destruction ou d'une détérioration certaine.

E. DE M.





ARCHÉOLOGIE DE LA HESBAYE

LES
TOMBES DE BURDINNE

1891



L y avait autrefois en Hesbaye un grand nombre de tumulus. Beaucoup ont disparu, nivelés par l'âpre avidité du cultivateur. Aucun souvenir n'est resté des uns, l'emplacement d'autres se retrouve encore sur les anciennes cartes ou est resté vivant dans la mémoire des vieillards. Autrefois, pendant les longues soirées d'hiver, les *sises*, comme nous disons dans notre bon vieux wallon, l'aïeul, assis dans son fauteuil de bois, au coin de l'âtre, près des gaies flambées du foyer, racontait à ses petits-enfants, qui l'écoutaient avidement, les vieilles légendes du pays, les macralles, les grimanciens, les loups-warous, les grands brigands, terreur des villages, les grandes guerres où, Pandours, Croates, Lorrains, Français, Allemands, Kaiserlicks, Cosaques, défilaient tour à tour. Aujourd'hui, le cabaret a remplacé la vie familiale, les vieux n'osent plus parler du temps passé, et les jeunes gens, ni même

ceux de l'âge mûr ne connaissent plus rien de cette histoire locale que nos ancêtres racontaient si bien.

Dernièrement, me trouvant à La Reid, je demandais à quelques habitants de 30 à 50 ans des renseignements sur la Porallée, cette terre indivise longtemps entre Liége et Luxembourg, et dont la possession a fait couler bien du sang jusqu'au XVIII[e] siècle. On me regarda tout ébahi : on connaissait encore la Porallée, mais le souvenir des querelles qu'elle avait suscitées était absolument perdu ; et quand je leur rappelai avec quel courage, quelle énergie, les gens de La Reid et surtout ceux de Becco avaient défendu leurs droits, voici la réponse typique que j'obtins : « En effet, ceux de Becco sont restés plus bêtes que les gens de La Reid ! » Voilà l'esprit de la jeune génération !

L'étude des anciennes cartes, des plans cadastraux et des lieux dits, les récits des vieilles gens sont d'une importance capitale pour l'archéologie. Qui connaît encore les tombes de Burdinne, de Waret-l'Évêque, de Ville, de Branchon ? Prenez une ancienne carte, étudiez l'atlas parcellaire de Popp, interrogez les vieillards. Vous saurez que là il y avait une tombe, que là on a trouvé des ruines et des objets antiques. Ici, c'est la campagne de la *Tomballe*, du *Tombois* ou du *Tombu*. Là est le *Tige des Arsis*, la *voie des Romains*, le *pierreux champ*, etc. Cherchez alors et... peut-être trouverez-vous !

On ne discute plus aujourd'hui l'origine des tumulus de la Hesbaye. Les fouilles nombreuses qu'on y a pratiquées ont surabondamment prouvé que leurs constructeurs étaient des Belgo-Romains et que la plupart d'entre eux remontent au commencement du II[e] siècle après Jésus-Christ. Chose étrange, alors que nos archéologues bataillaient là-dessus et disputaient sur leur destination, nos paysans, eux, savaient que ces tombes étaient romaines comme nos grandes chaussées et n'ignoraient pas qu'elles avaient servi de lieux de sépulture. Plus d'un de ces tumulus, en effet, est censé renfermer la dépouille d'un général romain ou de ses fils, ou de soldats tués dans un combat.

La plupart des tombes de la Hesbaye sont, en effet, des monuments funéraires élevés sur le caveau qui contenait les cendres de quelque riche ou puissant personnage. Quelques-uns paraissent avoir été construits sur l'emplacement du bûcher ou *ustrinum* qui avait

servi à l'incinération du cadavre, en vue sans doute de soustraire ce lieu à la profanation de l'étranger. D'autres sont considérés comme purement honorifiques, c'est-à-dire élevés à la mémoire de personnes disparues et dont les corps n'avaient pas été retrouvés. D'autres, enfin, auraient servi de postes d'observation. Sans vouloir contester toutes ces destinations, nous ferons cependant remarquer que, vu les difficultés considérables que présente l'exploration d'un tumulus, il peut arriver que le caveau échappe aux recherches. D'habiles fouilleurs, après avoir creusé une galerie dans une tombe, se sont fiés aux indications de la sonde; les services que cet instrument peut rendre dans l'exploration d'un tumulus sont très problématiques, si nous en jugeons par les résultats obtenus dans des tombes presque nivelées. Des galeries, des tranchées nombreuses intéressant le sous-sol, sont, croyons-nous, le seul moyen d'investigation sérieux.

On conçoit que les tumulus aient pu servir de postes d'observation. Nous avons relevé l'altitude des tombes romaines aux environs de Burdinne. Il en résulte que de l'une à l'autre on pouvait aisément correspondre par signaux. Il suffisait pour cela qu'elles eussent 5 à 6 mètres de hauteur et que le pays fût peu boisé. Cette dernière condition était probablement celle de la Hesbaye à l'époque de la domination romaine. Les nombreuses villas dont on retrouve les débris, indiquent une population assez dense et un grand développement de la culture. Il existait certainement des bois, et leur souvenir est resté dans les mots de *sart, sarte* qu'on rencontre comme lieux dits dans beaucoup de villages; mais les campagnes qui portent ce nom ne sont jamais très étendues.

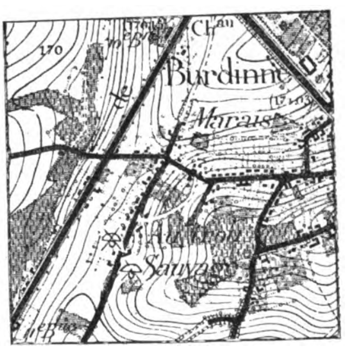
Les tumulus funéraires ont pu eux-mêmes servir d'observatoires. Pour justifier l'hypothèse d'éminences élevées uniquement dans ce but, il faudrait en découvrir une ne renfermant ni caveau, ni ustrinum. Telle pourrait être la tombe d'Oteppe, du sommet de laquelle on pouvait apercevoir, par des signaux, celles de Hosdent, Ville, Fallais, Braives, Warnant, Moxhe, Wasseiges, Seron, Cortil-Wodon, Burdinne, Waret-l'Évêque, Héron. Le comte G. de Looz qui l'a fouillée, n'y a trouvé ni bûcher ni caveau; mais dans un tumulus nivelé situé tout à côté, il a découvert un *ustrinum*. Il est donc probable que la tombe d'Oteppe renferme un caveau qui a échappé aux recherches de cet habile explorateur.

Burdinne est un beau village de la Hesbaye, situé dans le canton d'Avennes, arrondissement de Huy. Il faisait autrefois partie du comté de Namur et a dû d'abord appartenir au comté de Moha.

Le terrain silurien affleure dans les vallées ; il est recouvert de craie hervienne et sénonienne, de sables landéniens et tongriens, le tout couronné de limon quaternaire, jaune rougeâtre renfermant des cailloux roulés. Entre Burdinne, Bierwart et Waret-l'Évêque, ce limon recouvre une argile verte d'origine landénienne, très aquifère. En ce point, le sol est moins fertile. Au moyen âge, il s'y trouvait encore de vastes marais où, en l'an 1321, une partie des troupes du comte de Namur trouva la mort, après la bataille de Lamontzée. Un ruisseau, la Burdinnale, traverse la commune et y reçoit plusieurs sources. La fertilité du sol, l'abondance d'eaux saines et poissonneuses ont dû, de bonne heure, y attirer les colons. Comme un peu partout en Hesbaye on y a rencontré l'industrie de l'homme néolithique. Les peuples qui lui ont succédé, Celtes, Atuatiques, n'ont pas laissé de traces. Au temps de l'occupation romaine, Burdinne était habité. Non loin de ce village, entre Lamontzée et Ciplet, il existait un vaste établissement romain. Au centre de la commune, des ouvriers briquetiers ont trouvé des tessons de poterie abondants. *A la longue raie,* entre Burdinne et Acosse, nous avons recueilli des débris de tuiles, mais rien ne nous a indiqué l'existence de substructions.

Il s'y trouvait autrefois deux tumulus. Ils étaient dans une campagne portant encore le nom significatif de la *Tomballe.* Les vieillards en ont connu un, peu élevé et planté d'un tilleul. La carte de Fricx de 1745 le mentionne, ainsi que les deux tombes de Branchon, aujourd'hui disparues. Les tumulus de Burdinne sont nivelés depuis longtemps ; à peine un léger renflement du sol indique leur emplacement. Un ancien chemin creux, le *Tige de la Tomballe,* passait à l'est de ces tombes, en longeant l'une d'elles. Il est aujourd'hui supprimé. On nous a raconté qu'en en défrichant et nivelant les berges, des poteries intactes avaient été mises au jour près de ces tombes. Ce chemin se dirigeait vers Avin et là prenait le nom de *Tige Saint-Roch.* Il a été nivelé en partie et supprimé dans le parc du château, et là, dit-on encore, on a trouvé des poteries. A 200 mètres au sud-est des tombes, passe un chemin venant du village et portant le nom de *Tige des Arsis.* Dans une autre

direction, le *Tige de la Tomballe* se continuait dans le chemin de Namur. Non loin de là, à l'ouest, sont les prairies marécageuses dont nous avons parlé. C'est le *Marlinchamp*. Une vieille tradition fait de la tombe de Burdinne la demeure des Nutons.



Extrait de la planchette 6, feuille XLI de la carte topographique militaire au 1.20.000^e^.

Lorsqu'on suit la rue Neuve, appelée aussi *Tige de la Tomballe*, en souvenir de l'ancien chemin qu'elle a remplacé, et qu'on a dépassé les dernières maisons, on remarque, à droite de la route, dans une terre cadastrée n° 515e, un renflement circulaire du sol, coupé en partie par cette route assez récente. Quelques mètres plus loin, mais à gauche du chemin, une autre extumescence du sol se laisse à peine deviner. C'est là tout ce qui reste des tombes de Burdinne. Le premier renflement a bien les contours d'un tumulus. Cependant personne n'en a connu là, et le patriarche de la commune, âgé de plus de 90 ans, n'en a jamais entendu parler.

Ce nom de *Tomballe*, que nous entendîmes un jour, par hasard, prononcer devant nous, éveilla dans notre esprit l'idée d'une tombe romaine. Nous étant rendu sur les lieux, nous remarquâmes le premier renflement, et, après avoir interrogé quelques vieilles gens, nous apprîmes qu'il y avait eu une tombe dans cette campagne. Décidé à y faire quelques recherches, nous demandâmes l'autorisation à M. Leroy, fermier à Ver, dépendance de Lavoir, propriétaire du terrain, qui nous l'accorda obligeamment.

Une tranchée, large de 1 mètre, longue de 4, fut pratiquée

dans la partie la plus saillante de la motte. A peine les travaux étaient-ils commencés, que l'on vint dire à notre ouvrier que la tombe se trouvait plus loin et à gauche du chemin. Nous fîmes continuer les recherches, nous réjouissant de la perspective d'avoir peut-être deux tumulus à fouiller au lieu d'un.

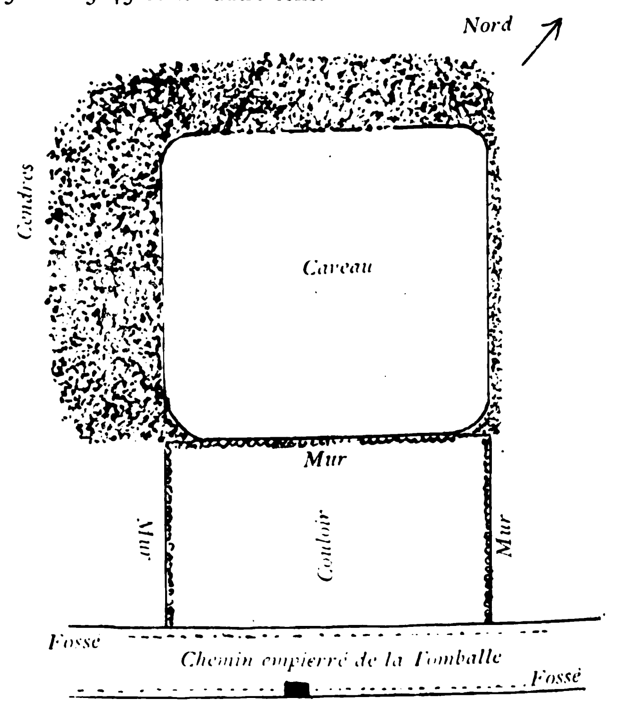
La tranchée était creusée à 1^m50 du fossé de la route et parallèlement à celle-ci. A 30 centimètres de profondeur, nous aperçûmes la terre vierge se délimitant vaguement sous les terres rapportées. Au centre de la tranchée, les terres paraissaient homogènes et se différenciaient fort peu du sol primitif. Enfin arrivé à la profondeur totale de 1^m20, nous vîmes apparaître des rognons de silex volumineux, quelques silex taillés, du charbon de bois, des tessons de poteries, des clous, des fragments de verre, des débris de ferrailles, d'os et de bronze. Nous continuâmes d'approfondir notre tranchée jusqu'à 2^m60. Là une mince couche d'argile calcinée se présenta et sous cette couche, l'argile verte. Celle-ci cessait brusquement et était remplacée par du limon jaune très aquifère. Au contact des deux couches, il s'était formé un petit canal, minuscule ébauche des cours d'eau qui sillonnent si souvent les failles.

En creusant la tranchée, nous avions remarqué qu'à une certaine profondeur les terres se détachaient facilement dans une même direction. Nous suivîmes désormais celle-ci, et nous reconnûmes que nous étions dans une cavité à parois lisses, brillantes, sur lesquelles on reconnaissait les coups d'une sorte de bêche plus étroite que la nôtre et légèrement courbe. Cette cavité s'enfonçait aussi à la profondeur de 2^m60.

Nous en avions dégagé les parois ouest et nord, la moitié des terres restait à enlever et nous travaillions avec l'ouvrier au fond de la fosse, quand un spectateur, remarquant un mouvement dans le terrain, nous cria : sauvez-vous ! A peine étions-nous sortis, que la masse se détacha ensevelissant nos outils sous 1^m50 de terre. Le déblaiement recommença le lendemain. L'excavation primitive nous apparut alors avec ses parois lisses et brillantes au nord, à l'ouest et au sud. A l'est, au contraire, la paroi était mal délimitée et à sa base un mur de silex, de 40 centimètres de hauteur, paraissait la soutenir. Telle qu'elle se présentait, l'excavation était parfaitement orientée NO-SE. Dans cette direction, elle mesurait 2^m60, dans l'autre sens, 2^m45. Les angles étaient légèrement arrondis.

Malgré l'aspect lisse des parois qui paraissaient creusées dans une argile vierge noircie seulement au contact du charbon de la fosse, nous voulûmes nous assurer si elles ne contenaient pas de corps étrangers. A notre grande surprise, nous vîmes qu'une couche de charbon massive se continuait dans le sol sur une longueur de 50 centimètres à l'ouest et de 1 mètre au sud, sur une épaisseur de 30 à 50 centimètres, en dehors de la fosse.

Cette couche de charbon, située à 1ᵐ20 de profondeur, n'atteignait donc pas le fond de l'excavation. A l'est, elle s'appuyait sur le petit mur de silex. Ses dimensions totales étaient du NO au SE de 2ᵐ95 et de 3ᵐ45 dans l'autre sens.



La présence d'un mur dans l'excavation, l'aspect remanié des terres au-dessus, nous engagèrent à continuer nos recherches dans cette direction. Comme le fossé de la route n'était qu'à 1ᵐ50 de la

tranchée, nous fîmes de ce côté une seconde tranchée perpendiculaire à la première jusqu'à 2m10 de profondeur. Tout le sol y était remanié, et nous y trouvâmes du charbon de bois, des plaques de schiste, des rognons de silex, du calcaire, des cailloux roulés, et au fond, une couche mince de sables et de cailloux recouverte d'une pellicule de terre noirâtre qui paraissait être un ancien sol. Cette couche sablonneuse tapissait tout le fond de la tranchée, de chaque côté; au NO et SE, les parois s'appuyaient sur deux petits murs de silex éloignés l'un de l'autre de 2m50. La couche de sable se continuait vers l'est et paraissait s'engager sous l'accotement de la route où naturellement nous n'avons pu songer à la suivre. De l'autre côté du chemin, vis-à-vis de cette seconde tranchée, nous avons relevé dans le fossé les traces d'un mur en silex cimenté de mortier qui paraissait se prolonger sous l'accotement et dans la direction de nos tranchées.

Des divers matériaux rencontrés dans nos fouilles, les silex proviennent de la craie hervienne dont on retrouve les affleurements dans la commune. Les schistes viennent du silurien qu'on y rencontre également. Le calcaire, de Héron ou de Lavoir; le sable et les cailloux roulés sont tout à fait analogues à ceux de Lamontzée.

Poteries. — En petite quantité et fragmentées. Nous en avons recueilli dans l'excavation et dans l'amas de charbon en dehors. Beaucoup de ces tessons proviennent de vases peu cuits, d'épaisseur variable, allant jusqu'à 1 1/2 centimètre. Ces fragments sont constitués d'une pâte légèrement verdâtre, que l'on croirait avoir été fournie par cette argile verte que nous avons rencontrée sous le limon jaune et que nous rapportons au lessivage des sables landéniens. Quelques tessons de la même coloration faisaient partie des bords d'une patère assez élégante. Nous avons également rencontré des débris d'une autre patère en pâte blanche et un fragment en pâte rose.

Parmi les poteries plus cuites, quelques fragments appartenaient à trois vases en pâte grossière, d'un gris blanc sale, sur les deux faces, d'un noir verdâtre sur la cassure. L'un de ces vases avait des bords plats, ornés de deux lignes circulaires en dedans et en dehors ; le deuxième avait les bords arrondis; le troisième, les bords aplatis, mais légèrement concaves.

D'autres tessons avaient fait partie, les uns, d'une patère, les

autres, d'un vase brun à bords festonnés d'aspect grésiforme. Mentionnons encore un *operculum* d'urne, de pâte grise, très grossière.

Dans la seconde tranchée, nous avons trouvé, à peu de distance de la surface, un petit fragment d'une plaque percée de trous, analogue à la *trua* dont parle Rich, d'après Varron. Cette plaque était vernissée et sans doute plus moderne.

Signalons, enfin, une pierre à aiguiser, incomplète, et une plaque rectangulaire en grès, ayant subi l'action du feu, polie sur les deux faces et sur les bords. On a trouvé de ces plaques à Tavier, Hanret, Wancennes, Maillen. Les uns les ont considérés comme des plaques à écrire, d'autres, et particulièrement M. Schuermans, croient qu'elles ont servi à la préparation des onguents et collyres.

Objets en verre.—Trois fragments de perles en verre calciné. L'un de ces grains offrait dans son pertuis une coloration verdâtre due au fil de cuivre ou de bronze qui l'avait traversé.

Trois jetons, dont deux noirs et un blanc. Un des noirs a été trouvé dans la tranchée. Ils ont la forme de boutons d'habit, mais sans attache. Leur face inférieure est plane, la supérieure légèrement convexe. Ils sont en matière vitreuse.

Nous avons recueilli quelques débris d'un flacon en verre légèrement verdâtre qui paraît avoir été cylindrique et muni d'un pied beaucoup plus épais et court. Du verre pilé ou réduit en petits fragments a été trouvé aussi dans l'excavation.

Objets en os. — Quelques morceaux d'os travaillés au tour en forme de tubes, où l'on voit encore de petits trous arrondis. M. Schuermans, qui en a trouvé de semblables dans la tombe de Walsbetz, les considérait comme des fragments de flûte. On en rencontre assez souvent dans les fouilles. D'après des renseignements qu'a bien voulu me donner ce savant archéologue, Fiorelli a découvert à Pompéi un coffre dont les charnières étaient faites de tubes semblables ; mais notre compatriote n'a jamais pu obtenir d'explications sur cet emploi assez singulier de ces cylindres.

Un autre objet en os, accolé par la chaleur à un grain de collier, formait l'extrémité d'une tige plus longue en forme de cône terminé en pointe et qu'un assez fort étranglement sépare d'une base divisée en deux feuillets minces par une rainure.

De menus débris d'os calcinés, ayant peut-être appartenu au cadavre, se trouvaient çà et là dans l'excavation.

Objets en métal.— Un grand nombre de clous informes, rouillés, étaient disséminés dans toute la masse. Beaucoup étaient creux, circonstance, dit M. Van Bastelaer, due à l'action alternative du feu et de l'air humide. Ces clous, passés au feu, viennent d'une sorte de cercueil où l'on couchait le corps du défunt pour le porter au bûcher.

Deux tiges en bronze, longues de 5 centimètres, présentant une face inférieure plane, les faces supérieure et latérales arrondies garnies de reliefs transversaux disposés 3 par 3, séparés par des sillons, le relief médian plus prononcé. Elles vont en diminuant d'une extrémité à l'autre.

Deux objets en bronze aussi, longs de 3 centimètres, troncoconiques, du sommet desquels se détache une petite tige arrondie. La base plus volumineuse est séparée du reste par un relief circulaire. Ces objets sont creux.

Deux charnières de coffret, dont l'une a conservé sa tige mobile et ses deux branches fixes.

Des clous en forme de T. D'autres courbés peut-être par la chaleur. Des plaques de bronze déformées par le feu et dont l'une est peut-être une cuiller à parfum.

Tous ces objets ont été rencontrés à tous les niveaux de l'excavation.

Comme on vient de le voir, le résultat matériel de ces fouilles n'est pas bien considérable ; néanmoins, nous les considérons comme très importantes au point de vue archéologique.

Il nous sera facile de constituer l'aspect des lieux profondément modifié depuis la construction de la route. Un chemin creux, le *Tige de la Tomballe,* passait à une dizaine de mètres à l'est de ce *tumulus*. Les berges en étaient peu élevées, et le sol, sur une largeur de 5 mètres, gardait son niveau, puis il se relevait assez rapidement jusqu'à la tombe. A partir de là, il s'abaissait. Le tumulus était élevé sur une crête dépassant de $1^{m}50$ le niveau des bords du *Tige de la Tomballe*.

Nous avons dit *tumulus,* bien que rien ne prouve qu'il en ait existé un. Nous avons constaté en ce point une éminence formée de terres rapportées. Sont-elles les restes d'une tombe anciennement nivelée ? Ou ne s'est-on pas contenté d'accumuler sur un *ustrinum* une certaine quantité de terre pour le soustraire aux profanations ?

Rappelons qu'à Oteppe le comte G. de Looz a trouvé l'emplacement d'un bûcher sous des couches de terre rapportées peu épaisses. M. Schuermans, aux *Dry Tommen,* a trouvé un tumulus élevé sur un *ustrinum*. Nous-même, à Nivocourt, dépendance de Cortil-Wodon, nous en avons trouvé un dans une tombe sans caveau.

Nous avons constaté aussi l'existence d'une excavation. Elle est plus récente que le bûcher. Les cendres de celui-ci avaient eu le temps de se tasser pour être si nettement taillées. Cette excavation n'est pas cependant en elle-même la preuve de l'existence d'un caveau funéraire. Remarquons que nous n'y avons découvert ni poteries entières, ni même des fragments volumineux ; que les clous, objets en bronze, tessons, débris de verre se trouvaient disséminés dans toute l'excavation ; que les terres y contenues n'avaient nullement, et en aucun point, l'aspect habituel des terres d'un caveau. Nous savons que les Français, sous Louis XIV, ont fouillé un grand nombre de tumulus ; maintes fois, on a retrouvé leurs puits et leurs galeries.

Enfin, on peut se demander si l'éboulement survenu dans le cours de nos recherches aurait été possible dans des terres reposées depuis seize cent ans, et s'il n'est pas plutôt l'indice d'une fouille antérieure relativement récente.

Il est vrai que l'excavation est bien orientée et de forme rectangulaire et que les Français creusaient des puits circulaires. Mais si la tombe, au XVII[e] siècle, était déjà nivelée, ils ont pu suivre les contours du caveau primitif.

L'orientation de la cavité est en faveur de l'hypothèse d'un caveau funéraire ; il en est de même de la couche de terre calcinée rencontrée au fond de l'excavation, couche que nous retrouvons aussi dans l'autre tumulus.

Les clous, poteries, os sculptés, verres fondus, bronzes tordus par le feu peuvent se rencontrer dans un ustrinum, soit que ces objets fassent partie du mobilier funéraire, soit qu'on les ait jetés dans le bûcher, au moment de l'incinération du cadavre.

Le verre pilé et les fragments de verre qui n'ont pas subi le contact du feu peuvent être invoqués en faveur de l'existence d'un caveau. Les ossements brûlés n'ont aucune importance à ce point de vue. On jetait parfois dans le bûcher des animaux ou des parties d'animaux, offerts comme aliments aux mânes du défunt ou comme

victimes immolées en son honneur. (Van Bastelaer, Société archéologique, Charleroi, t. VIII, p. 328.) Il n'est pas probable que les Français, lors de leurs recherches, après avoir dépassé à 1m50 de profondeur la couche de charbon, auraient continué leurs fouilles jusqu'à 2m60 dans une terre vierge. Il y a eu là sans doute un caveau funéraire, fouillé déjà avant nous, l'éboulement semble l'indiquer. A Nivocourt, nous avons eu le même accident: toutes les terres s'écroulèrent aussi dans le second tumulus ; et lorsque nous eûmes vidé l'excavation, nous trouvâmes au fond quelques pierres sur lesquelles on avait mis un tesson de poterie, en signe sans doute de moquerie pour les futurs et infortunés investigateurs.

L'éparpillement des objets, le mélange des terres plaident aussi en faveur d'une violation plus ou moins récente.

Nous devons ici faire remarquer qu'au-dessus de la couche de cendres nous n'avons pas trouvé de traces d'excavation. Le sol, avons-nous dit, différait à peine de celui qui l'environnait et ne contenait aucun corps étranger. Cela serait-il possible si on avait vidé un caveau où les cendres, la terre brûlée, de menus objets se rencontraient en abondance? Cela pourrait se faire si on admet que les premières couches ont été déposées à part, et si, après avoir vidé l'excavation, on a rejeté au fond toutes les terres noires mélangées, et comblé le reste avec le limon qui, dans ce cas, se différenciait très peu du sol vierge. L'explication serait beaucoup plus satisfaisante dans l'hypothèse d'un caveau non violé. On l'aurait creusé dans l'emplacement d'un ustrinum et comblé avec les terres primitivement extraites, puis on aurait, au moyen de terres empruntées au sol environnant, achevé de construire le tumulus. Mais comment admettre que le caveau n'a pas été fouillé avant nous?

Ce tumulus serait peu remarquable s'il n'offrait la disposition particulière que la seconde tranchée nous a fait connaître. Cette disposition n'ayant été, que nous sachions, signalée nulle part, nous avons mis tous nos soins à la constater, regrettant de n'avoir pu poursuivre nos recherches aussi loin que nous l'aurions voulu. Rappelons brièvement comment les choses se sont présentées. Le bûcher ne se trouvait pas à fleur du sol. Les premières traces de charbon ont été rencontrées à 1m20 de profondeur, alors que le niveau de la terre vierge est à 30 centimètres environ : l'amas de

charbon avait une pente générale vers l'est. Les dernières couches de charbon étaient à l'ouest à 70 centimètres au-dessus du fond de l'excavation, et à l'est à 40 seulement. En ce point, il reposait sur le petit mur de silex. Une tranchée ou plutôt un large couloir aboutissait au bûcher. Le fond en avait été recouvert de sables caillouteux, tandis que pour en soutenir les parois on avait établi deux petites murailles en pierres sèches. Un appareil si compliqué ne s'explique guère, si on n'a eu qu'un cadavre à brûler, tandis qu'il se comprend s'il y avait là un *ustrinum publicum*. Ce couloir facilitait l'abord du bûcher établi à 90 centimètres du sol et la mise en place du cadavre et, de plus, il pouvait provoquer un courant d'air qui activait la combustion. L'hypothèse d'un bûcher public est peut-être corroborée par le voisinage de ce chemin, appelé *Tige des Arsis*. Il venait du village, il était le seul chemin aboutissant aux tombes. Si aujourd'hui il y en a un autre, il ne devait pas exister alors, car il traverse une partie de la commune très humide, appelée *le Marais,* qui devait être impraticable à cette époque.

L'existence de ce mur en silex que nous avons constaté de l'autre côté de la route, nous semble encore venir à l'appui de notre hypothèse. Il se rattache évidemment à notre tumulus, mais par quels liens ?

Mais s'il y a eu là un *ustrinum publicum,* où se trouvait le cimetière ? Peut-être dans le voisinage des tombes où nous avons signalé, par ouï-dire, la trouvaille de poteries intactes, et où, dans nos recherches pour le second tumulus, nous avons recueilli un objet en bronze. En résumé, cette tombe semble être l'emplacement d'un *ustrinum publicum,* où, à une époque postérieure, on aurait établi un caveau particulier qui a été fouillé, comme tant d'autres, par les troupes de Louis XIV.

Le second tumulus de Burdinne.

La tombe que renseigne la carte de Fricx et que les anciens ont connue se trouvait au sud-est de la précédente, dans un terrain communal cadastré n° 513ª S. B. Le *Tige de la Tomballe* en longeait le bord est ; tumulus et chemin ont été supprimés, nivelés ; aujourd'hui on en chercherait vainement la place. L'aspect des

lieux a complètement changé ; les terres de la tombe ont été répandues sur le sol environnant, nous avons dû creuser un grand nombre de tranchées, car nous ne connaissions pas l'emplacement de la tombe et nous travaillions dans un sol remanié, ce qui augmentait nos incertitudes. Ces recherches nous ont fait découvrir plusieurs foyers ; mais comme ce terrain était autrefois une vaine pâture, il est possible que les cendres rencontrées soient le résidu de feux allumés par les enfants. Signalons cependant la trouvaille d'un objet en bronze belgo-romain.

Pendant quatre jours, l'ouvrier creusa inutilement le sol. Enfin, dans une dernière tranchée, il nous parut que le sol était remanié plus profondément qu'ailleurs. A la profondeur de $1^{m}25$, les terres changèrent d'aspect, devinrent plus noires, moins argileuses et moins grumelleuses. Bientôt nous pûmes délimiter une excavation orientée NO-SE mesurant $1^{m}45$ dans cette direction et $1^{m}08$ en sens contraire ; sa profondeur ne dépassait pas 30 centimètres de sorte que le fond se trouvait à $1^{m}45$ de la surface actuelle du sol. Cette cavité était remplie de terres meubles déposées avec soin et presque à l'état poussiéreux. Ici nous avons constaté que les constructeurs du tumulus creusaient d'abord une fosse plus ou moins large au fond de laquelle ils ouvraient le caveau proprement dit auquel ils donnaient des dimensions plus restreintes et plus régulières.

Les débris d'une urne très grossière, noircie, brûlée pour ainsi dire par le contact prolongé ou répété du feu, gisaient dans les terres du caveau. On y trouva du charbon de bois, mais en petite quantité.

Le mobilier funéraire était assez pauvre.

Le fond du caveau était tapissé d'une couche peu épaisse d'argile calcinée. L'absence de charbon au fond, l'aspect des parois du caveau indiquaient que celui-ci n'avait pas été établi sur l'emplacement de l'*ustrinum*. Il faut donc admettre que cette couche a été apportée du bûcher dans le but de déposer dans le caveau la terre qui avait été en contact avec le corps du défunt et qui pouvait encore contenir des cendres ou des parcelles d'os du cadavre. Aux limites du caveau, nous avons constaté des linéoles noires, résidus peut-être de la décomposition d'un cercueil.

POTERIES. — A l'angle nord-ouest du caveau, mais presque à la

surface, une petite urne, mesurant 8 centimètres de hauteur, en pâte fine revêtue d'une couverte noirâtre. Le fond étroit, comme celui de tous les vases belgo-romains, est quelque peu évasé. La panse est ornée de trois lignes circulaires de guillochis, l'une au sommet, l'autre au milieu, la dernière à la base de la panse ; les bords sont légèrement courbes en dehors.

Au fond du caveau, à l'angle nord-ouest, une cruche de 35 centimètres de hauteur. Poterie jaune rougeâtre, à col allongé, présentant au milieu un bourrelet circulaire, en forme d'anneau aplati. De cet anneau descend une anse formée de trois lobes séparés par deux sillons qui la parcourent du haut en bas. A la panse, ce vase est orné de guillochis au sommet et au milieu. Ils consistent en hachures disposées sur 4 ou 5 lignes, légèrement obliques, peu profondes et de distances égales. Certaines lignes empiètent les unes sur les autres. D'autres sont doubles, c'est-à-dire que le premier dessin ayant été mal imprimé, on l'a reproduit sans suivre exactement les traces du premier. Ces hachures sont faites à la roulette. Les guillochis sont recouverts d'un enduit rougeâtre. A la base de la panse, on trouve encore des traces de guillochis disposés circulairement. Cet enduit rouge se rencontre fréquemment sur les poteries belgo-romaines.

La cruche était couchée dans le caveau, les autres vases étaient dressés. Elle était brisée en plusieurs fragments. L'un d'eux a été trouvé dans les terres au-dessus du caveau, et il en manque quelques-uns. Elle n'a pas été déposée debout ni en fragments. Un coup violent en a enlevé une partie ; ainsi ébréchée, elle a été déposée, couchée dans le caveau. Plus tard, la pression et le tassement des terres l'ont fait éclater.

Si elle avait été déposée intacte, nous aurions retrouvé tous les morceaux en place, alors qu'un fragment a été retrouvé plus haut et qu'il en manque quelques-uns. Elle n'a pas été déposée fragmentée non plus parce que nous avons retrouvé les débris bien en place, se correspondant exactement. Elle n'était pas debout non plus : elle eût dépassé la hauteur du caveau de 5 centimètres ; et en admettant que ses parois assez épaisses n'eussent pas résisté à la pression des terres, nous aurions retrouvé les fragments renversés, les uns sur les autres, tassés, rentrés pour ainsi dire l'un dans l'autre, le goulot se fût trouvé au centre des débris, alors qu'il était tout à fait en dehors.

La pression des terres s'est exercée verticalement sur la panse de la cruche déjà éventrée et elle s'est fragmentée. Les traces du coup qui l'a ébréchée sont visibles sur un fragment. Cette cassure a été faite intentionnellement. Il est reconnu, dit M. Schuermans, d'après des découvertes faites dans plusieurs tombes anciennes, que la destruction de certains objets était parfois intentionnelle, soit pour exprimer par là que la mort avait tout rompu, tout renversé pour le défunt, soit pour indiquer que nul après lui ne devait plus se servir d'objets qui lui avaient été chers. (*Bull. des Com. roy. d'art et d'arch.,* t. II, p. 121.)

Patère en pâte de couleur grise, peu cuite, et rugueuse.

URNE.— Hauteur 15 centimètres, pâte d'un gris blanc sans couverte ni ornementation.

Les débris d'un vase à parfum. Poterie incomplète, revêtue d'une couverte noirâtre, présentant des fossettes allongées dans le sens transversal. Ces fragments étaient dispersés dans les terres du caveau.

FLACONS EN VERRE. — A l'angle NE, nous avons recueilli de nombreux débris d'une bouteille en verre blanc à large goulot. Le corps du flacon présentait quelques saillies ampullaires terminées en pointes mousses. Le fond était plat et présentait deux reliefs circulaires dont l'extérieur était creux. Contre la paroi NE se trouvait un autre flacon en verre verdâtre d'une facture plus grossière. Il mesure 8 centimètres de hauteur et 25 dans sa plus grande circonférence. Col très court, à orifice plutôt triangulaire et rebords plats. Il présente deux anses épaisses, constituées chacune par une baguette de verre soudée au corps de la bouteille et repliée sur elle-même pour former le trou de l'anse.

OSSEMENTS. — Au milieu du caveau, mais plus près de l'angle NO, se trouvaient des ossements assez nombreux. L'incinération avait été incomplète ; des fragments d'os longs, des vertèbres, les clavicules avaient résisté au feu. Deux monnaies en bronze les accompagnaient : l'une est complètement oxydée et fruste, sur l'autre on peut entrevoir vaguement un buste.

Nous avons également trouvé une très belle fibule en mosaïque montée sur plaque en bronze. Elle est analogue à celle que le comte G. de Looz a découverte *aux Sarrasins* à Braives, et qu'il a figurée dans le t. XXVII du *Bull. des Com. roy. d'art et d'arch.* pl. IV. Le

fond général est bleu, de petits carrés inégaux à côtés, de longueurs inégales aussi, y sont inscrits. Quelques-uns se touchent par leurs angles et forment des lignes plus ou moins droites. Les côtés de ces carrés sont rouge brique. Dans leurs angles et au centre sont inscrits d'autres carrés blancs. Dans la masse blanche et en dehors de ces carrés s'en trouvent de très petits disposés en losanges ı ııı ııııı ı. Cette fibule mesure 21 millimètres de diamètre. La mosaïque est enchâssée dans la monture de bronze qui présente une petite cavité pour la recevoir.

M. Chalon *(Bull. Com. roy. d'art et d'arch.*, t. III, p. 192) a décrit le procédé par lequel on obtenait ces mosaïques. Certains auteurs y voient un travail fait à la main. Comme l'a très bien fait remarquer M. Schuermans *(Congrès arch. de Liége,* t. VI, fasc. 3, p. 303), un tel travail eût nécessité un temps considérable, des soins extrêmes pour des objets d'un usage ordinaire, fibules, pièces de harnachement. Si on examine ces mosaïques avec un fort grossissement, on s'aperçoit que ces petits carrés sont parfaitement adhérents et ne présentent par la moindre trace de jointure, ce qui se verrait si chaque pièce était indépendante. A certaines places, on voit parfaitement l'étirage, en ce sens qu'un carré rouge s'engage quelque peu sous un blanc. Si la masse de baguettes de verre était étirée très exactement en ligne droite, cet effet ne se produirait pas ; mais on comprend la difficulté que l'on doit éprouver dans la réalisation de cette condition.

En dehors de la tombe, dans les foyers dont nous avons parlé, nous avons recueilli un objet en bronze consistant en un carré long de 16 millimètres, large de 15, surmonté d'un anneau large de 6 millimètres. En bas, un petit appendice creux, arrondi, long de 5 millimètres.

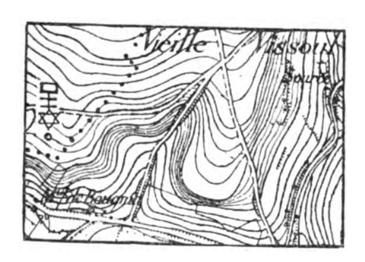
Si les monnaies trouvées dans ce tumulus n'étaient si oxydées, nous aurions pu y trouver une indication pour l'époque de la construction de ces monuments funéraires. On ne peut donc que supposer qu'ils sont contemporains ou à peu près de leurs nombreux voisins, ce qui les reporte du IIe ou IVe siècle peut-être de notre ère.

Fouilles à Vissoul.

Ce petit village est situé dans le canton d'Avennes, arrondissement de Huy. Il est très ancien. La tradition lui donne une étendue considérable. Son nom paraît dériver de Vicus, Vicellus. Il s'écrivait autrefois Viceul. Vissoul a un hameau, La Henâ, situé sur la rive droite de la Burdinnale, où l'on voit une belle station néolithique. Près du village se voit la tombe d'Oteppe et, un peu plus au nord, celle de Hosdent.

Nos recherches ont été faites dans la campagne appelée « Au-dessus du bois de Bounia », dans une terre appartenant à M. le baron Florent de Woot, qui nous a gracieusement autorisé à faire les fouilles nécessaires.

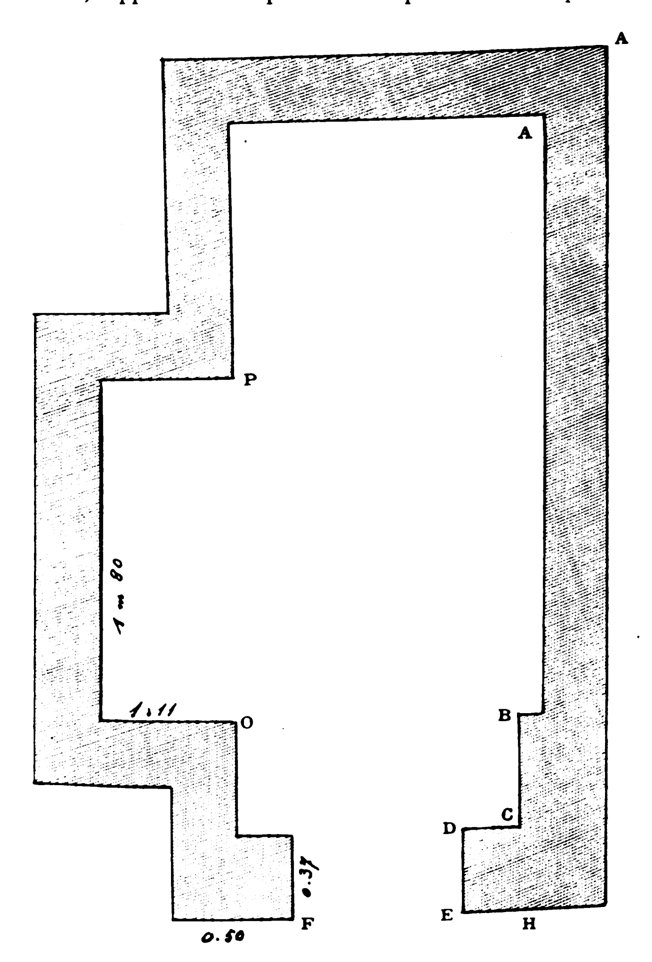
Les substructions se trouvent à mi-côte. Au sud le chemin de Vissoul à Bounia descend dans une petite vallée. Une source traverse celle-ci et va se jeter dans la Burdinnale.



Extrait de la planchette 7, feuille XLI de la carte topographique militaire au 1.20.000e.

Au plan parcellaire de Popp, la terre porte les nos 189*a* 184*a*, et 186. On trouve des débris de tuiles à la surface du sol. Il y a quelques années, les locataires y démolirent des murs et utilisèrent les matériaux pour le pavage d'une écurie. Nous y avons rencontré une masse considérable de débris de tuiles belgo-romaines, sans poteries. En un autre point, nous avons recueilli des fragments d'un vase en pâte très tendre, d'un blanc légèrement jaunâtre, très douce au toucher et revêtue d'une couverture brunâtre, offrant extérieurement une masse de points saillants qui en rendaient la surface

rugueuse. Fond étroit, panse rebondie, bords légèrement courbes en dehors. D'autres fragments de même pâte étaient recouverts d'un enduit bleuâtre. Quelques débris de patère étaient colorés en rouge pâle. D'autres, en poterie rouge très dure, avaient gardé des traces de dorure au sable d'or ; fragments de tèle ; enfin des poteries qui, par leur mauvaise cuisson, leur grossièreté de forme et de facture, rappelaient complètement la poterie néolithique.



Les substructions que nous avons ensuite fouillées consistaient en murs de 54 centimètres d'épaisseur constitués par un revêtement interne et externe de moellons calcaires; l'intérieur, par du schiste silurien. Ces substructions délimitaient un appartement de 5^m23 de long, 2^m05 de large, se décomposant comme suit : de A à B 3^m78, B à C 0^m95, de D à E 0^m50.

L'entrée de la pièce exposée au sud mesurait 1 mètre de largeur. Nous disons entrée parce que la muraille faisait défaut en ce point et qu'une sorte de pavé formé de fragments de tuiles y conduisait.

Des deux côtés de cette entrée, le mur en saillie intérieure était constitué de moellons plus larges et mesurait 50 centimètres de largeur sur une épaisseur de 37. Aux points O et P le mur changeant brusquement de direction circonscrivait un espace de 1^m80 de long sur une profondeur de 1^m11.

Le sol de l'appartement était formé d'un lit de silex sur lequel on avait battu une couche de ciment coloré en rouge. Quelques débris de tuiles et de faîtières gisaient sur le pavé, ainsi qu'un certain nombre de disques en terre cuite ayant servi de colonnettes d'hypocauste. Un de ces disques était percé d'une ouverture au centre. Quelques tuiles portaient l'empreinte de pattes de chiens de petite taille. Ces substructions nous paraissent avoir constitué la pièce unique d'une habitation de l'époque belgo-romaine.

Fouilles à Lamontzée.

En remontant la côte vers Lamontzée, au-dessus des substructions précédentes, se trouve une terre appartenant encore à M. le baron de Woot. Le chemin de Vissoul la traverse. Au cadastre, elle porte le n° 76. Au dire des laboureurs, la charrue y heurtait des restes de murs. A la surface du sol, on trouve du reste des fragments de tuiles romaines. Cela nous engagea à y pratiquer quelques fouilles. De nombreux sondages faits à la bêche révélèrent d'abondants débris de l'époque romaine; mais la plupart reposaient sur un sol vierge à 20 centimètres de la surface. En un point seulement, on les trouvait disséminés dans une couche épaisse de terres noires que nous avons explorée complètement. Cette couche est en

grande partie constituée par de la fange desséchée, contenant très peu de charbon. Elle remplissait une sorte de cuvette plus ou moins arrondie, dont la profondeur, au centre, dépassait 1 mètre, puis allait en diminuant vers les bords. Nous l'avons considérée comme un ancien réservoir à eau, comblé par les résidus de l'évaporation, l'apport des poussières par le vent et les débris qu'on y jetait. Nulle part de traces de murs, quelques gros fragments de calcaire ou de schiste, restes de murailles ou de pavés, disséminés çà et là, rencontrés par la charrue, ont fait croire aux cultivateurs qu'il y avait là des substructions. Malgré toutes nos recherches, il nous a été impossible de retrouver l'habitation qui a fourni tous ces débris.

Les tuiles étaient nombreuses, réduites en fragments. Une seule s'est retrouvée entière. Sur un débris, nous avons vu une marque ressemblant à la lettre N.

POTERIES. — Très nombreuses, très brisées.

La poterie samienne y était représentée par trois qualités différentes. La plus fine, à cassure conchoïde, à enduit brillant, indélébile, et qui semble imprégner toute la masse. Une qualité moyenne, où la pâte est d'un rouge plus terne, où l'enduit est moins adhérent; l'intérieur des vases présentait un revêtement de grains de quartz. C'était des patelles. Nous avons pu en reconstituer une presque entière. Plusieurs présentaient sur leurs bords des têtes de lions percées de trous pour l'écoulement des liquides.

Ces têtes se modelaient à part, puis étaient appliquées sur le vase.

Nous avons pu le constater pour l'une d'entre elles. Le type de ces têtes n'est pas toujours identique.

Enfin, une troisième qualité de poterie samienne nous montre une pâte plus terne encore, prenant une teinte jaunâtre, et dont l'enduit s'enlève complètement par le lavage. La vraie poterie samienne n'est ni du second ni du dernier type.

Le seul ornement que nous ayons trouvé sur les fines patelles, consistent en guillochis qui ornaient le fond d'un vase.

Dans les deux autres catégories, outre les deux têtes de lions, certains vases étaient décorés de sujets en relief.

Sur une de ces patelles, on voit une frise à oves très effacés, avec deux cordons perlés, sous lesquels se trouve un ornement en X, presque identique avec le fragment trouvé à Reckheim, figuré à la

pl. V, n° 8, du tome XXVII du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.*

Un autre fragment est décoré de roses et de feuilles et boutons de rosier (?)

Sur un troisième, sous une frise à oves avec cordon perlé, on voit représenté un objet ressemblant beaucoup à un bouton à deux tenons, rencontré parmi les débris.

Un quatrième fragment de patelle en pâte terne présente aussi des ornements presque effacés. Cette patelle avait un pied constitué par un anneau épais, large et plat.

Nous n'avons rencontré sur les poteries samiennes, vraies ou fausses, qu'un seul sigle écrit à l'intérieur, sur le fond du vase. Le voici très exactement figuré **CONTFN̄TI**. Les quatre premières lettres sont très nettes. Le bas des autres est en partie effacé.

La poterie ordinaire est représentée par un grand nombre de tessons.

Un seul vase a été trouvé entier sur les bords du bassin. C'est une urne, très simple, d'une coloration grisâtre ; elle est munie d'une anse.

Les autres fragments appartiennent à des patelles, patères, tèles, cruches, lagènes, urnes, dolia et ollae.

Il y en a de très grossières et de fines, celles-ci, en général, ornées de guillochis. Leur coloration varie du noir au rouge, au gris, avec toutes les nuances intermédiaires. Sur quelques-unes, nous avons remarqué, par places, des traces d'enduit rougeâtre.

Les vases à parfums, en pâte fine à parois minces, à fossettes nombreuses et enduit noirâtre, s'y rencontraient également. Certains fragments conservaient encore cet aspect gras, dénotant qu'ils avaient contenu des huiles, des graisses ou des parfums.

Dans les poteries fines, signalons encore un vase en pâte tendre, rougeâtre, revêtue d'une glaçure noire très adhérente et orné de guillochis nombreux. Sur toutes ces poteries nous n'avons pas trouvé un seul sigle.

Nous avons rencontré quelques débris de verre. Les uns paraissent avoir fait partie de grandes plaques dont on garnissait les parois des habitations. D'autres ont fait partie de flacons. Mentionnons une perle d'un vert sombre.

OBJETS EN BRONZE. — Un anneau qui a pu servir à un collier de cheval ou à une porte.

Conforme avec l'anneau trouvé au Ravenbosch, par M. Habets. *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie,* tome XVII.

— Deux anneaux simples, l'un circulaire, l'autre elliptique, de 4 centimètres de diamètre.

— Une rondelle en bronze, de 3 centimètres de diamètre, percée d'un trou au centre.

Le prince Cam. de Looz, au camp de Bonne, M. Habets, au Herkenberg à Meerssen, ont trouvé les mêmes.

— Une plaque rectangulaire incomplète, percée également d'un trou : longueur 6 centimètres, largeur 2 1/2 centimètres.

— Une épingle à cheveux, munie d'un bouton à une extrémité.

— Un bouton à deux tenons. Les plaques de bronze avec tenons ont été considérées comme rattachant les vêtements.

— Une fibule simple dont l'ardillon a disparu.

— Un bracelet incomplet, longueur 10 centimètres, largeur 1 centimètre, orné de dessins consistant en petits cercles, lignes droites ou courbes décrivant comme des sortes d'arabesques.

— Un petit disque de 1 centimètre de diamètre épais de 1 1/2 millimètre.

OBJETS EN FER. — Un clou à tête plate, allongée et recourbée aux extrémités terminées en pointe.

— Clou à large tête ronde.

— Gond de porte.

— Deux anneaux en fer.

— Une sorte de marteau courbé à une extrémité.

— Une lime (?)

— Deux haches.

— Un anneau à sceller dans un mur pour susprendre les objets, ou dans un bac pour attacher les animaux.

— Une houe.

— Un trident que la rouille a pour ainsi dire détruit.

— Des fers plats, ayant pu servir à des portes.

— Une anse de seau.

— Un tisonnier (?)

— Une pointe brisée à une extrémité ressemblant à un fer de lance.

— Une fourche à deux dents brisée.

Objets en plomb. — Des plaques de plomb ; l'une de ces plaques paraît avoir été le goulot d'un vase.

Objets en pierre. — Une petite balle plus ou moins arrondie, en calcaire, ayant pu servir de poids (?)

II

Le souvenir des populations belgo-romaines et franques qui ont habité nos provinces, s'est parfois transmis dans les noms des villages, des hameaux ou des lieux dits. La toponymie est une science intéressante, souvent utile à l'archéologie qu'elle peut guider dans ses recherches. C'est grâce au mot *tomballe* que nous avons découvert les tombes de Burdinne, aujourd'hui disparues et oubliées.

C'est au mot *tapaine* que nous avions appris à connaître dans Jean d'Outremeuse et que nous avons retrouvé comme lieu dit à Lamontzée, que nous devons la connaissance des substructions romaines que l'on rencontre dans cette localité.

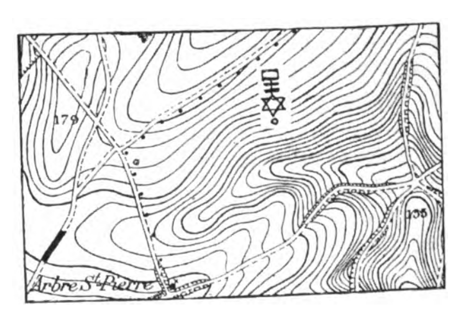
Lamontzée est un petit village du canton d'Avennes, arrondissement de Huy. Il s'écrivait autrefois La Monsée, Almonsée, Allemonseies. En wallon, on dit : *aller al Monsée, vini del Monsée.* Il s'ensuit donc que la véritable orthographe de ce vocable devrait être la Montzée. Ce mot doit signifier habitations du mont, étymologie justifiée par la topographie de l'endroit et la présence de substructions belgo-romaines non fouillées dans la prairie dite *Cortil-au-Puits*, qui domine la vallée où circule la Burdinnale.

Lamontzée faisait autrefois partie du comté de Moha. Un Gérard d'Alemonzées, *de familia Musacensi,* fut témoin, en 1154, à une charte de Hugues II de Dasbourg. Les deux lieux dits les plus intéressants au point de vue historique de cette commune sont la *Naive* et *Rocée*. La *Naive* est une ferme seigneuriale, construite dans l'angle formé par la rencontre de la vallée de la Burdinnale avec un petit vallon où coule une source qui vient de la campagne de l'*Enfer*. Derrière la ferme, on voit encore des fossés à demi remplis d'eau, circonscrivant un léger monticule où se trouve bâti un fournil. C'était assurément là que s'élevait la tour de la *Naive,* qui appartenait, vers 1345, à Baudouin de Saint-Servais. La *Naive,*

appelée alors *Nuwecourt,* était un fief du comté de Namur, et comprenait un manoir, des viviers, huit bonniers d'enclos, une brasserie et des masures. On serait tenté de prendre *Nuwecourt* pour *Neuve Court,* mais le mot *Naive* ne permet pas cette assimilation. *Nuwe,* qu'on prononce *noue,* est le roman *noe,* qui signifie terre basse, humide, servant de pré. *Nef* ou *nefe,* dans le dictionnaire du vieux langage de Lacombe, signifie une prairie entre deux cours d'eau. Telle est la situation exacte de la *Naive,* construite dans un marécage où jaillissent de nombreuses sources.

Rocée ou *Rochée* tire son origine de *Rocha, roche,* demeure fortifiée. En 1372, le fief de *Rochée* était tenu par Baudouin Malassureit, fils de Henri. Il consistait en un blocus, court, pré et terres.

La *Naive* et *Rocée* passèrent dans la suite dans les mains de Lochon, seigneur d'Oteppe, et de là aux barons de Woot, qui les possèdent encore aujourd'hui.



Extrait de la planchette 6, feuille XLI de la carte topographique militaire au 1.20.000e.

Sur le territoire de Lamontzée, au NE de Burdinne, une petite vallée court de l'ouest à l'est, puis se recourbe brusquement pour aboutir à l'*Enfer*. Peu profonde, elle présente deux versants : l'un exposé au nord, l'autre au midi. Tout l'ensemble forme un petit quadrilatère, limité au nord par le chemin de Burdinne à Ville-en-Hesbaye ; au sud, par le *Tige Saint-Pierre,* qui va de Burdinne à Vissoul ; à l'ouest, par un très ancien chemin préhistorique, qui relie probablement les vallées de la Mehaigne à celle de la Burdinnale, et va d'Embresin à Lamontzée ; à l'est, par le chemin qui va de

cette commune à Ciplet. On sait que les Belgo-Romains habitaient de préférence toutes les pentes exposées au midi et construisaient volontiers leurs habitations à mi-côte. La configuration du sol se prêtait ici parfaitement à leurs exigences.

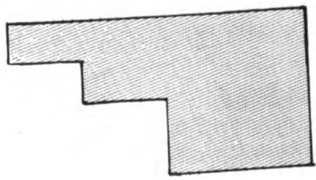
Il est probable que la villa qui y fut construite était très vaste. Malheureusement tout a été détruit, même les fondations ont été arrachées par les propriétaires ou les locataires des terrains. Les débris de ces antiques demeures se retrouvent dans les terres cadastrées section A, n[os] 230, 258*b* et 257*b*. Dans le n° 230, nous avons recueilli de nombreux fragments de poteries recouverts par des rognons de silex, provenant de murs démolis et étalés en couches pour ne pas entraver la culture.

Les terres n[os] 257*b* et 258*b* appartiennent à M. Charles Salmon, qui nous a accordé toutes les facilités désirables pour nos recherches. Leur résultat a été celui de la plupart des fouilles de substructions; ici moins qu'ailleurs on pouvait espérer une abondante moisson, vu les bouleversements que le terrain avait subis. Nous avions espéré la découverte d'un cimetière romain. Il y a quelques années des ouvriers, creusant dans la terre 239, au nord de nos substructions, un puits à marne, découvrirent une sépulture dont le mobilier était incontestablement romain. Malgré nos sondages et nos fouilles, il nous a été impossible de retrouver de nouvelles tombes. D'un autre côté, un fermier nous a assuré avoir vu, dans une marnière à 37 pieds (?!) de profondeur, l'entrée d'un aqueduc où son chien put s'engager. Cette conduite paraissait se diriger vers la vallée de l'*Enfer*. A l'époque où nous avons fait nos fouilles, une vieille femme de Lamontzée nous affirma que sa mère, toute jeune alors, avait jadis enlevé en cet endroit une porte en chêne qu'elle avait encore dans sa maison. Elle en concluait qu'il n'y avait pas longtemps que les habitations avaient été abandonnées. Si le fait est vrai, il pourrait s'expliquer par le séjour que fit, en 1692, l'armée française dans la plaine susdite.

Le sol de la *tapaine* ne montre plus de traces de substructions, ni de débris de l'époque romaine. A la suite des siècles, il s'est recouvert d'une couche de terre végétale et de limon, d'une épaisseur de 40 centimètres, que les pluies et le vent ont amenée de plus haut. En certains points, on rencontre sous ce dépôt des débris de tuiles et de poteries, associés à des rognons de silex, le tout

reposant sur le limon vierge ; sur d'autres, des couches de terres noires qui s'enfoncent dans des sortes de cuvettes creusées dans l'argile jaune : elles renferment du charbon, des tuiles brisées, des rognons de silex, des moellons de schiste, des tessons de poteries, débris de verres, clous, etc. Nous avons considéré ces cavités comme des sortes de réservoirs à eau comblés par les poussières, les mille détritus qu'on y rencontre et le résidu de l'évaporation d'eaux boueuses. Dans une de ces cavités, nous avons recueilli une espèce d'anse en bronze très massive offrant à ses deux extrémités deux trous percés en sens contraire, une pointe en fer qui paraît avoir servi d'arme, une boule en calcaire qui était peut-être un poids, un fragment d'une anse d'un flacon en verre noir, orné de dessins. Mentionnons un fragment de charbon de bois, offrant déjà les caractères de la cristallisation. C'est presque de l'anthracite.

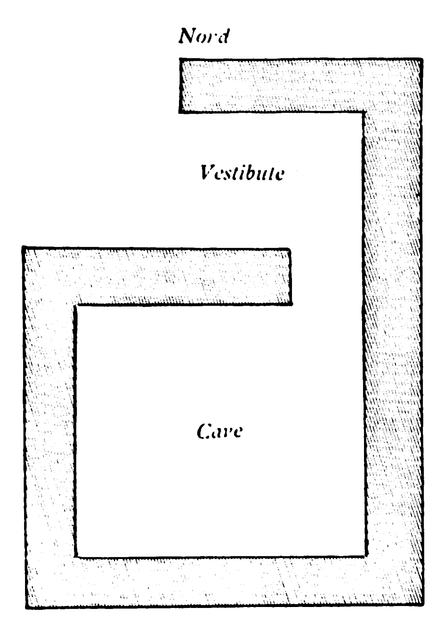
Dans la parcelle 257*b*, nous avons déblayé une cave profonde de 1^{m}70, mesurant 3 mètres de l'est à l'ouest et de 2^{m}40 du nord au sud. Le soupirail placé au milieu de la paroi sud était encore très visible. L'entrée de la cave était à l'extrémité est de la paroi nord et mesurait 80 cent. de largeur. Cette cave était précédée d'une sorte de vestibule où se trouvait, sans doute, l'escalier. Celui-ci était probablement en bois, peut-être n'était-ce qu'une simple échelle. Nous n'avons trouvé aucune trace de degrés en pierre ou en terre. Ce vestibule était à peu près carré et mesurait 1^{m}40 de côté. Au nord, il était formé par un mur qui se prolongeait vers l'est, mais s'enfonçait de moins en moins dans le sol en présentant cette disposition



A l'ouest, il manquait, le limon formant paroi.

La cave renfermait une énorme quantité de tuiles (tegulæ et imbrices), dont quelques-unes entières, quelques clous, peu de poteries, dont un fragment de samien et une anse de cruche. Un bouton en bronze étamé, analogue à nos boutons de manchettes,

un fragment de meule en forme de quart de cercle, une sorte d'anse cylindrique en verre noir et quelques débris de flacon verdâtre à côtes ou godrons. Dans le vestibule, se trouvaient les tessons de deux urnes ornées de guillochis.



L'épaisseur des murs atteignait 45 centimètres. Ils étaient constitués à la base par des moellons bien équarris de schiste, à la partie supérieure par du tuf calcaire celluleux. On en rencontre dans la plupart des substructions de la Hesbaye.

Le tumulus d'Omal.

Omal est une petite localité de la Hesbaye, située dans le canton de Waremme. Elle est traversée par la grande chaussée romaine qui va de Tongres à Bavai. A l'entrée du village, contre cette chaussée, on voit à droite quatre magnifiques tombes romaines

acquises par l'État. On sait qu'elles ont été fouillées. Une tradition hesbignonne veut qu'elles aient servi de sépulture aux Romains tombés dans une bataille. Un général et ses fils y auraient été inhumés. Nous ignorons s'il existe une relation de ces fouilles. Si nos souvenirs ne nous trompent pas, on y aurait trouvé un Néron en or et un *parazonium* à poignée et fourreau d'ivoire, ce qui donnerait du poids à la tradition.

A gauche de la chaussée se trouve une autre tombe appartenant à M. Dallemagne [1]. Comme elle n'avait pas été fouillée, le propriétaire nous accorda obligeamment l'autorisation de l'explorer. Ce genre de travail étant long, pénible et dangereux, nous crûmes nécessaire d'adjoindre à notre fouilleur ordinaire l'ouvrier qui avait été employé à l'exploration des autres tombes. Il nous raconta que dans l'une d'elles il avait trouvé une sorte de puits étroit, oblique, dont il n'avait pas atteint le fond et qui était rempli d'ossements de chevaux.

La terre étant très résistante, nous commençâmes une large et haute galerie. Elle traversa l'*ustrinum* où l'on recueillit quelques clous et quelques fragments de poteries. Arrivés au centre, un éboulement se produisit amené par la chute de la terre que les racines du gros arbre planté sur le tumulus avaient labourée et détachée dans tous les sens.

Grâce à l'obligeance de M. Tombeur, directeur de la Sucrerie d'Omal, qui nous fournit les planches et madriers nécessaires, nous pûmes établir un échafaudage solide et continuer les travaux en sécurité. Nous nous mîmes à la recherche du caveau, la galerie fut approfondie à son extrémité et bientôt les traces de celui-ci apparurent. Sa forme était insolite, elle était celle d'un rectangle sur un des petits côtés duquel on aurait inscrit un carré occupant à peu près la moitié du côté. Le déblaiement continua, les terres étaient fortement tassées et à peine distinguait-on les parois du caveau. A la profondeur de $1^{m}50$ environ le sol vierge se montra dans le petit carré, et l'on continua l'extraction du contenu du rectangle.

Nous rencontrâmes quelques éclats assez volumineux de schiste, pas de traces de charbon, ni d'ossements, ni de métal, ni de poteries. A la profondeur de 6 mètres, nous atteignîmes le sable qui

[1] Elle est indiquée sur la planchette 2 de la feuille XLI de la carte topographique militaire, au 1.20.000^{e}.

formait le plancher de l'excavation. Au centre, un petit trou carré s'enfonçait encore à 70 centimètres, et ce fut tout. Le caveau était absolument vide. Avait-il été fouillé ? avait-il contenu un mobilier funéraire ? Quelques amis qui suivaient les fouilles croyaient à la violation de la sépulture, et basaient leur opinion sur l'éboulement qui s'était produit précisément au-dessus de l'excavation. Nous n'avons pu partager leur avis. Cet éboulement était certainement dû à l'action des racines de l'arbre, qui avait détaché les terres dans tous les sens. On ne voyait aucune apparence de puits, le terrain avait cédé un peu dans toutes les directions selon le tracé des racines. En second lieu, si le caveau eût été fouillé, les ouvriers auraient rencontré et éventré la paroi du puits creusé à cet effet. Or, rien de pareil ne s'était présenté et même, pour trouver l'excavation, il avait fallu approfondir l'extrémité du tunnel. Enfin, les terres du caveau étaient tellement compactes qu'il était impossible qu'elles eussent été remaniées à une époque aussi récente que celle de la violation des tumulus de la Hesbaye par les Français.

Le caveau n'ayant pas été violé n'avait jamais contenu de mobilier funéraire. On peut se demander dès lors à quoi il a servi. On pourrait répondre, que de même qu'il y a des tumulus honorifiques, il y avait des caveaux honorifiques ; mais dans ce cas, comme nous avons trouvé sous cet amas de terre un bûcher bien caractérisé, il faut aussi admettre que le bûcher était purement honorifique. Cela serait possible. En mémoire d'un mort disparu dans un combat ou de toute autre manière, on a pu faire une cérémonie funèbre complète, simulacre de combustion du cadavre, caveau, tumulus. Si l'on se demande pourquoi l'on n'a rien déposé dans le tombeau, il faut, pour répondre à cela, partir de l'idée que les vases, les armes, les bijoux que l'on déposait avec les cendres du défunt étaient pour son usage personnel dans l'autre monde ; or, dans le cas actuel, le mort manquant, rien n'était nécessaire. Il est possible que les Romains, en accomplissant le rite, ne le faisaient que par une survivance d'anciennes coutumes auxquelles évidemment on attachait jadis un sens précis. Nous avions pensé à une autre explication. Pendant que l'on brûlait le mort, ou avant de le livrer aux flammes, on creusait, on préparait évidemment le caveau qui devait en recevoir les cendres ; mais il pouvait arriver que la combustion fût si complète que l'on ne retrouvait aucune trace du cadavre. Dans ce

cas, le caveau n'aurait pas été utilisé, et l'on se serait borné à le combler, puis on aurait élevé le tumulus sur le bûcher pour préserver celui-ci de la profanation. Cette explication nous sourit moins que la première, parce qu'il nous semble que, dans ce cas, on pouvait à la rigueur jeter toutes les cendres dans le caveau, ou plutôt que l'on aurait dû, en les laissant dans le bûcher, mettre le mobilier funéraire dans celui-ci.

Quoi qu'il en soit, le cas de trouver des caveaux vides dans les tumulus s'est déjà présenté. Nous citerons l'exploration des tombes de Hanret.

M. Del Marmol (*Société archéologique de Namur*, t. III, p. 396) trouva dans l'un d'eux un bûcher, puis un caveau profond de 6 mètres, ne contenant absolument rien. L'argile y était fortement tassée. Un tumulus de Seron (Forville), fouillé également par M. Del Marmol (*Ibid.*, t. IV, p. 14), présentait les mêmes dispositions : bûcher, excavation profonde de 4 mètres.

Il nous reste à dire un mot de la forme particulière de l'excavation. Celle-ci étant très profonde, il devenait impossible de rejeter les terres en dehors. Pour faciliter cette besogne, on avait latéralement creusé une cavité où on pouvait déposer les déblais, et de là les rejeter à l'extérieur. Ainsi s'acheva l'exploration du tumulus d'Omal, travail long et pénible, sans profit pour la science archéologique.

La motte de Hannesche.

Hannesche est un petit village de la province de Liége, situé dans le canton d'Avennes, arrondissement de Huy. Il faisait autrefois partie du comté de Namur et confine à la province de ce nom.

L'homme des temps néolithiques a foulé son sol ; nous y avons recueilli des fragments de hache polie.

Les Belgo-Romains l'ont aussi habité, nous avons rencontré quelques vestiges de leur séjour.

Le nom de Hannesche apparaît dans l'histoire du XII[e] siècle. Deux lieux dits sont historiques. La *bass solveie* (Barse sous la Ville), ancienne seigneurie, placée sous la juridiction hautaine de celle de Hannesche. Le *Louot*, écrit *Loos* dans les registres de la Cour foncière de Saint-Lambert, établie autrefois dans cette com-

mune, est le *Louse juxta Hanneche,* dont Grandgagnage, dans son beau livre *Des noms de lieux,* a vainement cherché la situation. Citons pour mémoire le *Morinal,* où il y avait un étang dans lequel on aurait trouvé des armes et des fers de cheval en abondance.

Au centre du village, près de l'église dont elle est séparée, au nord, par un chemin empierré, appelé autrefois chemin royal, se trouve une prairie d'une contenance d'environ 60 ares. Près de la haie qui la clôture et longe le chemin susdit, on remarque une éminence d'environ 80 mètres de circonférence, séparée du sol environnant par une dépression circulaire. Ce terrain porte le nom de *Pré de la Tour.* Cette motte de terre avait jadis des dimensions bien plus considérables. Il y a une cinquantaine d'années, elle avait 4 à 5 mètres de hauteur. Le Nestor de la commune nous a affirmé que, lorsque son père était jeune encore, il y avait vu un gros bâtiment servant alors d'école. L'histoire nous apprend, en effet, qu'il y avait une tour sur cette motte.

« Tour, ahanière del tour ou delle motte, ainsi appelée parce qu'au milieu il y a une motte de terre et un reste de mur. »

« Il y avait là une tour où se retiraient les paysans quand les soldats passaient. » (Archives de Namur.)

Dans le « fief du comté de Namur » (Stan. Bormans), il est souvent fait mention de personnages portant le nom Del Tour « 1343, Jehan de Hanech tient en fief la tour de Hanech, le porprise et les fosseis ».

« 1496, Conrad de Haultepenne, écuyer, dit de Barvea, relève la tour de la pourprinse et des fosseis qui fut jadis à Jehan de Hanneche seyant audit Hanneche. »

Il y eut autrefois une famille noble à Hannesche. On voit à un diplôme donné en 1152, par Henri l'Aveugle, figurer comme témoin un Henri de Hanez. Il est probable que leur habitation était cette tour.

Après les Haultepenne, elle passa aux Del Tour, puis à Salmier, seigneur de Vezin, qui la vendit en 1513 à Servais de Montpellier. Jean Noël d'Acosse l'acheta en 1524. Guillaume de Rorive la possédait en 1605, il la céda à la cure de Hannesche qui la possède encore aujourd'hui.

Ces mottes de défense élevées au moyen âge ne sont pas rares en Hesbaye, où le sol est plat, découvert, offrant peu de points

stratégiques. La noblesse hesbignonne qui ne pouvait construire ses nids d'aigle sur les rochers, établissait ses demeures, généralement des tours en bois ou en silex, le long des ruisseaux ou dans des prairies marécageuses et les isolait au moyen de fossés remplis d'eau. Mais cette ressource manquait souvent aussi, car la Hesbaye est pauvre en cours d'eau. Alors on élevait des buttes de terre et on y édifiait une habitation.

Le souvenir de l'usage auquel ces monticules étaient destinés s'est conservé dans la tradition. Le peuple ne confond jamais les mottes avec les tumulus.

La prairie de la tour est située sur un point culminant. Il ne nous paraissait pas impossible qu'une tombe belgo-romaine au centre d'un village eût pu être utilisée plus tard comme lieu de défense. Le conseil de fabrique de l'église de Hannesche nous accorda l'autorisation d'y faire quelques recherches et nous fîmes exécuter une série de tranchées profondes dans toute l'étendue de la motte.

Après avoir enlevé une couche de terre végétale et de limon argileux d'une épaisseur de 30 centimètres, nous rencontrâmes un dépôt de terres très noires renfermant un grand nombre de fragments de poteries très brisées et très mélangées. Ces tessons étaient du moyen âge. Notre hypothèse d'un tumulus belgo-romain s'évanouissait donc. Néanmoins, notre curiosité était éveillée et nous continuâmes nos recherches.

L'épaisseur de ces terres noires était très variable et atteignait parfois 40 centimètres. Elle était tantôt continue, tantôt interrompue soit dans son épaisseur, soit dans sa surface par des noyaux ou par une couche de limon plus ou moins pur. Sur cette couche noire, on trouve par places un mince dépôt roussâtre, grenu, constitué par de la cendre de paille; çà et là, la terre noire s'enfonce dans le limon vierge, sous forme de poches de 15 à 20 centimètres de profondeur et de diamètre. Parfois ce sont des excavations profondes de 1 mètre remplies de cendres de bois presque pures. Autour de cette couche noire, le sol est dur comme s'il avait été longtemps foulé et présente une teinte gris noirâtre. Ce dépôt noir est formé de cendres de bois et de paille. On y rencontre des cailloux de silex, du mortier en petite quantité, des ossements de bœuf, cheval, mouton et porc, des poteries fines ou grossières

vernissées ou non, des débris de ferrailles, des éclats de verre.

Nous nous trouvions là en présence des restes d'anciennes habitations détruites par le feu et sur lesquelles, à une époque plus récente, on a élevé une motte. Les traces de l'incendie étaient palpables, et les demeures, avant d'être livrées aux flammes, avaient dû être pillées et saccagées. Certains fragments de poteries portaient les traces de coups, ils sont esquillés comme si on les avaient frappés de corps durs; sur quelques fragments un peu considérables, nous avons parfois trouvé des cailloux de silex qui les avaient réduits en miettes. Nous n'avons pas rencontré de pièces suffisantes pour reconstituer un seul vase et les fragments étaient si nombreux et si éparpillés que les rapprocher nous a été impossible.

Ces habitations devaient être bien petites. Les petites fosses nous ont paru avoir contenu les montants de bois qui supportaient les bâtiments dans la construction desquels le bois et la paille entraient pour la plus grande partie. Les trous plus larges, plus profonds que nous avons rencontrés remplis de cendres, étaient peut-être des sortes de celliers comme nous en avons vus encore dans certaines maisons, en Hesbaye, il y a 40 ans.

Nous avons vu que dans la couche noire se trouvaient des noyaux, des bandes de limon jaune. Les habitations s'étendaient au delà de l'emplacement de la motte ; et comme on a pris les terres du fossé pour construire celle-ci, on y a enlevé limon et terres noires qui ont produit le mélange dont nous avons parlé. Divers sondages exécutés dans la prairie nous ont montré que des habitations y avaient été édifiées sur plusieurs points.

INSTRUMENTS EN MÉTAL. — Ils consistent en clous, crochets, anneaux en fer, boucles semi-lunaires ou carrées à ardillons mobiles, lames très usées de couteaux, une clef à corps très épais, une autre beaucoup plus petite, deux moitiés de fer de cheval, mince et étroit, à larges ouvertures rectangulaires pour les clous, un marteau de forme ordinaire, à tête bifide, un éperon à pointe courte et conique, enfin des ciseaux à tondre les moutons, ou forces, de forme bien connue.

Nous avons rencontré aussi quelques objets en bronze; mais, vu la nature du terrain, ils sont tombés en poussière sauf l'objet figuré ci-contre, grandeur naturelle et dont nous ignorons l'usage.

OBJETS EN OS. — Nous avons trouvé deux épingles en os, l'une intacte, l'autre brisée. La première est longue de 15 centimètres, légèrement aplatie, d'épaisseur inégale, polie, légèrement courbe et appointée à une extrémité. Elle a pu servir à fixer les cheveux.

TERRES CUITES. — Quelques fragments de briques belgo-romaines et de tuiles bien caractérisées.



La plupart des tessons recueillis appartiennent au moyen âge. Préciser l'époque de leur fabrication est difficile, vu que les formes se sont perpétuées pendant des siècles. Les uns sont vernissés, d'autres ne le sont pas. Un fragment paraît avoir appartenu à une tèle belgo-romaine. D'autres sont constitués par une sorte de grès grisâtre, dur et sonore, rappelant la poterie carlovingienne, mais d'une fabrication moins bonne. Sur quelques morceaux, on trouve des appendices en forme de pieds, produits par la pression du doigt. Ces pieds rudimentaires, au nombre de trois par vase, se rencontrent déjà à l'époque carlovingienne, mais on en trouve encore au XIVe siècle. Les vernis sont de couleur jaune, verte, brune ou rouge. Sur certains fragments, on trouve des filets de pâte en barbotine à vernis jaune ou rougeâtre. Cette décoration a été très en usage au XIIIe et XIVe siècle. On voit au Musée archéologique de Namur un vase revêtu en partie d'un vernis jaune, d'une technique analogue à un de nos fragments. Ce vase a été trouvé à Flostoy, près de Ciney. Il renfermait des monnaies dont la plus ancienne datait de 1282 et la plus récente de 1304.

Un autre fragment porte certain dessin ressemblant quelque peu à ceux de la roulette des Francs.

Deux objets en terre cuite presque complets ont été recueillis : l'un consiste en une espèce de demi-coupe d'un diamètre de 7 centimètres, peu profonde, montée sur un pied volumineux, mais en partie brisé. Cet objet ressemble à une salière.

L'autre consiste en une sphère aplatie de 6 centimètres de diamètre, haute de 4 centimètres, percée à sa partie supérieure et à sa partie inférieure de deux petits trous. C'était probablement un grelot.

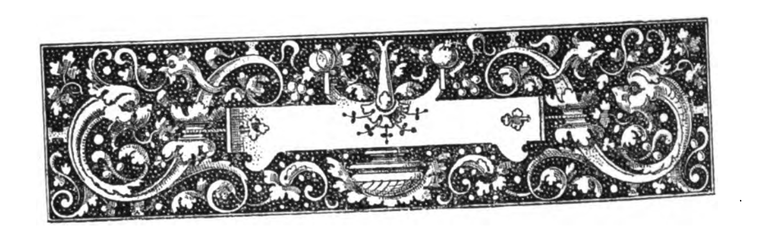
Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de préciser la date de ces constructions, d'après les débris y rencontrés. Elles sont antérieures à la motte. Celle-ci existait au XIVe siècle, mais est probablement plus ancienne.

Parmi les poteries rencontrées, il y en a de l'époque belgo-romaine ; mais évidemment nous ne songerons pas à faire remonter les habitations jusque-là. Ces fragments peuvent avoir été apportés là tels, ou bien les vases qui les ont fournis ont été trouvés par les habitants qui les ont utilisés.

Quelques objets ont un certain air de famille avec ceux de l'époque carlovingienne, mais ils sont plus grossiers, ils en dérivent évidemment. Mais ces formes de vases se sont longtemps perpétuées. Les fouilles que nous avons faites au château de Moha, détruit, comme on sait, en 1376, nous ont fourni bien des fragments analogues de forme, de pâte, de vernis à ceux que j'ai rencontrés dans la motte de Hannesche.

Dr TIHON.





MATÉRIAUX POUR L'ÉTUDE

DU

GOEDENDAG

ET DU

PLANÇON A PICOT

A granz bastonz pesanz ferrez
A I lonc fer agu devant
Vont ceux de France recevant.
Tiez bastonz qu'ils portent en guerre,
Ont nom GODENDAC *en la terre.*

GUILLAUME GUIART [1].

A grands bâtons pesants ferrés
A un long fer aigu devant,
[Les Flamands] vont ceux de France recevant
[vont recevoir les Français]
Ces bâtons [armes] qu'ils portent en guerre,
Ont nom GOEDENDAG en la terre [de Flandre].

[1] Guillaume Guiart, chroniqueur, né à Orléans à la fin du XIIIe siècle, écrivit un poème historique de plus de 20,000 vers, la *Branche des royaux lignages*; il y donne des détails fort étendus sur les guerres de Flandre.

M. de Raadt, dans une étude sur le *goedendag*, nous dit que la description de cette arme, donnée par Guillaume Guiart, *est la plus ancienne et la plus complète.*

L'arme ci-dessous (fig. 1) inédite, de notre collection, trouvée non loin de Termonde dans des travaux de terrassement aux bords de l'Escaut, répond exactement à la définition de Guillaume Guiart.

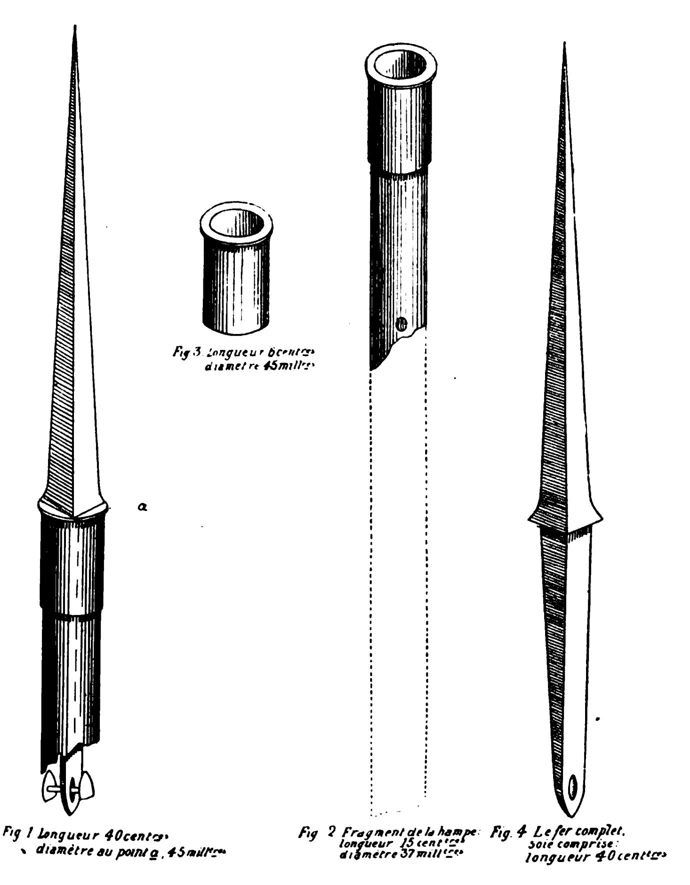


Fig 3. Longueur 6 centres
diametre 45 millres

Fig 1 Longueur 40 centres
diamètre au point a. 45 millres

Fig 2 Fragment de la hampe: longueur 15 centres diamètre 37 millres

Fig. 4 Le fer complet. soie comprise: longueur 40 centres

En effet, on y voit encore un fragment du grand bâton pesant ferré (fig. 2) ; le bâton est ferré d'une lourde virole (fig. 3).

A un long fer aigu devant ; le fer au-dessus de la virole, c'est-à-dire le picot, la soie non comprise, mesure 248 millimètres de longueur et a la pointe parfaitement aiguë (fig. 4).

Notre arme servait donc à frapper et se prêtait aux coups d'estoc. Guillaume Guiart ne dit pas que le *goedendag* servait à tailler, et cela nous paraît juste.

Quoi qu'il en soit, l'exemplaire que nous présentons à la Société d'Archéologie a les angles fort bien aiguisés ; mais il n'aurait pu servir à tailler que tout à fait exceptionnellement, et encore sa lame quadrangulaire n'aurait pas fait une entaille profonde.

L'arme flamande que nous avons retrouvée constitue certainement une nouvelle et importante contribution aux objets produits pour l'étude du *goedendag ;* aussi, en faisant cette communication, notre intention est-elle de fournir un nouvel élément d'appréciation à ceux qui veulent asseoir leur conviction sur des documents authentiques. Si quelque jour nous rencontrons un autre objet qui réponde également à la description donnée par Guillaume Guiart, nous nous ferons encore un plaisir de communiquer la pièce, toujours sans vouloir arrêter le débat : *Lis adhuc sub judice est.*

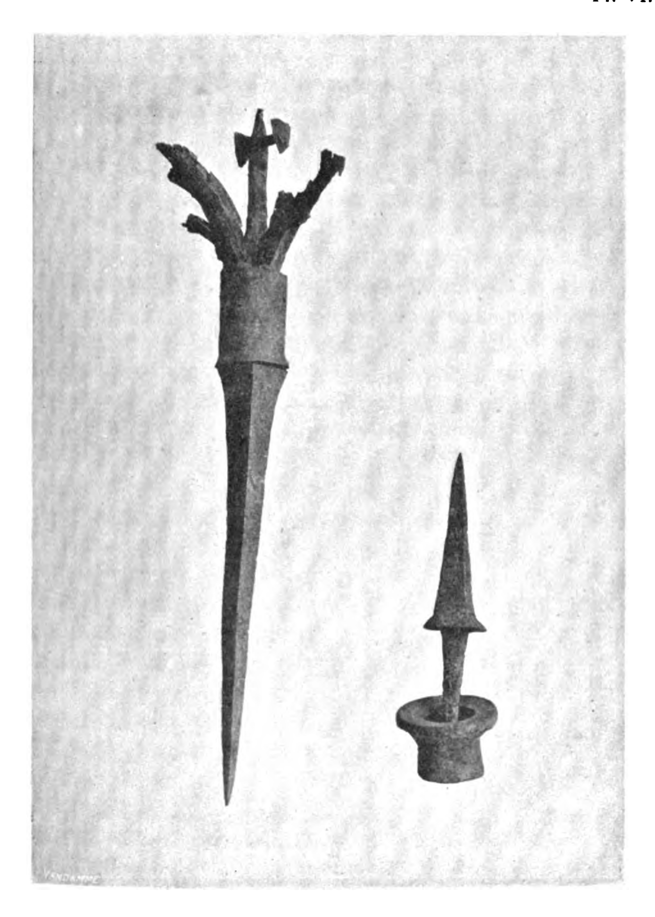
Mais ils étaient recaciet ens (rechassés à l'intérieur)
A plançons et a goudendars [1].

JEHAN FROISSART.

Les armes à picot présentent, d'après les pièces de notre collection, deux types bien différents : l'un, comme nous croyons l'avoir établi, répond, en tous points, à la description que Guillaume Guiart donne du *goedendag*, l'arme faite à *grande estuide ;* l'autre est le *plançon à picot* proprement dit [2] : c'est une arme fort commune dont on rencontre assez fréquemment les débris et qui

[1] M. Van Malderghem, dans son étude sur le *goedendag*, produit, entre autres, cette citation de Jean Froissart, pour établir que le *plançon à picot* et le *goedendag* sont deux armes différentes : le *goedendag*, d'après ce savant, serait un coutre de charrue monté en arme de guerre. (*Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. IX, 1895, p. 323.)

[2] Voir le *plançon à picot* au Musée de la porte de Hal (Bruxelles), avec l'inscription : pointe de *plançon à picot* ou *goedendag*, dit en flamand : *staf*. Comme on le voit, M. Van Duyse, qui a déterminé cette pièce, a confondu le *plançon à picot* avec le *goedendag*. L'erreur provient sans doute de ce que l'auteur du *Catalogue des armes et armures* (1897) a rencontré un exemplaire au picot assez long. M. Van Vinkeroy, dans son étude sur les *Costumes militaires belges du XI*e *au XVIII*e *siècle* (fig. 41, p. 122), fait la même erreur.



comprend également un picot, une virole et un bâton ou hampe. Le plançon des communiers flamands, à en juger par nos exemplaires, n'avait pas pour tous les hommes les mêmes dimensions ni la même valeur, ses différentes parties paraissant limitées par les ressources, les aptitudes et la force du guerrier. Cependant, pour toute arme, le bâton ou le manche est également ferré (fig. 1), mais il n'a plus le *long* fer aigu devant (fig. 3) ; la virole, comme

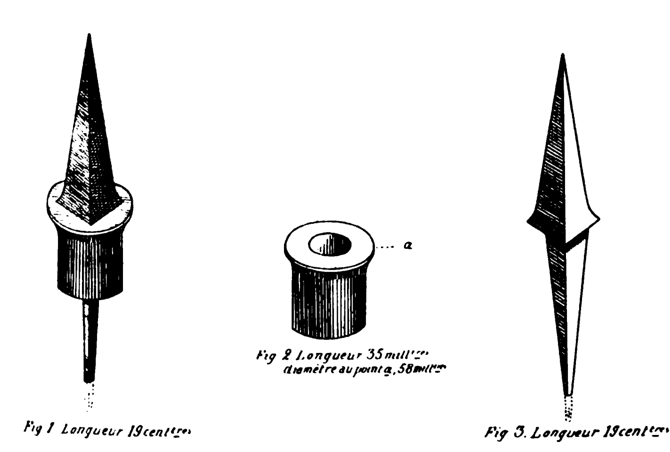


Fig 1 Longueur 19 centres

Fig 2 Longueur 35 millres diamètre au point a, 58 millres

Fig 3. Longueur 19 centres

notre dessin l'indique (fig. 2), relativement lourde et au rebord prononcé, ferait du *plançon à picot* plutôt une masse d'armes; de même que celle-ci, il pouvait être manié à une ou à deux mains, tandis que le *goedendag* avec sa longue hampe, ainsi que Guillaume Guiart nous l'apprend, était bien fait pour être utilisé des deux mains.

Cil baton sont long et traitis
Pour ferir a II mains faitis.

Ces bâtons sont longs et bien taillés
Faits pour frapper des deux mains.

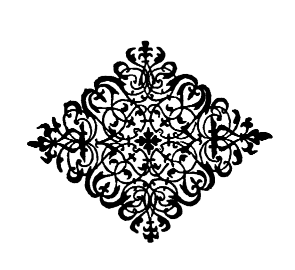
Des pièces analysées, il ressort que le *goedendag* est une arme parfaitement définie par Guillaume Guiart, distincte aussi bien du

plançon à picot que de la faux, du fauchard et de la vouge. Les communiers de la *Leugemeete* [1] seraient pour la plupart armés du plançon à picot. Il faut cependant reconnaître que l'artiste qui a fait la peinture de l'ancien hôpital Saint-Jean a produit un dessin trop sommaire pour qu'on puisse restaurer l'arme en suivant ces seules indications. Aussi bien la définition que Félix De Vigne donne du *goedendag* d'après les fresques : « Une longue massue d'environ la longueur de l'homme, cerclée de fer au sommet et surmontée d'une pointe bien aiguë du même métal [2], » est moins précise que celle de Guillaume Guiart, et incomplète en ce qu'elle omet de mentionner le *long* fer aigu devant.

[1] DIERICX, dans ses *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, page 593, écrit que l'hôpital de Saint-Jean et de Saint-Paul est vulgairement connu sous la dénomination de l'hôpital près de la menteuse *(het hospitael by de leughemeete)* : ce qui en d'autres termes signifie : l'hôpital à la façade duquel on a ajusté une horloge qui nous en impose presque toujours en nous indiquant les heures.

[2] *Recherches historiques sur les costumes civils et militaires des gildes et des corporations de métiers*, par FÉLIX DE VIGNE, p. 21, note (1).

JEAN MOENS.





BERZÉE

NOTES

SUR

LE VILLAGE ET LA SEIGNEURIE



ES excursions en Entre-Sambre-et-Meuse se répandent de plus en plus.

Leur clientèle se compose des nombreux touristes, amis des sites pittoresques, qui voyagent gaiement le havre-sac au dos et parcourent en tous sens cette belle et si intéressante contrée, moins sillonnée que l'Ardenne, et des raffinés, revenus des voyages lointains, à la brillante renommée, épris maintenant jusqu'à l'enthousiasme des tableaux fins, des paysages doux que leur présente ce coin charmant, peu connu, de leur pays natal.

C'est pour tous ces amis de la contrée Sambrienne que j'ai réuni ici quelques notes sur Berzée, son village et sa seigneurie.

Notre Société a organisé cet été une très agréable excursion en Entre-Sambre-et-Meuse, dont Berzée et Walcourt ont fait les honneurs. A ce point de vue, j'espère que ces modestes notes intéresseront quelques-uns de nos collègues en archéologie ou simplement en tourisme.

Un élégant petit guide, publié tout récemment par deux membres de notre Société, MM. Aug. Van Gèle et Louis Titz, sera à consulter par ceux d'entre nous qui voudront se laisser tenter par les excellentes routes et les charmants paysages de ces vallées si gracieuses de la Sambrie.

Berzée *(Berceis)* est un très ancien village du comté de Namur. Il est cité en 868, dans le polyptique ou état des biens de l'abbaye de Lobbes, sous le roi Lothaire II, dans le *pagus* (province) de Lomme.

Au moyen âge, la seigneurie de Berzée relevait de celle de Thy-le-Château et faisait partie du bailliage de Bouvignes.

Paul de Croonendael, dans sa *Chronique du pays et comté de Namur,* en parlant de la terre de Thy-le-Château, dit doctement :

« Cette terre et son chasteau de remarcque et son bourg bien » peuplé et six villaiges appendans, assavoir : Gordines, Chastres, » Soumezées, Tersenne, Féroul et *Berzée,* bien que le dernier » villaige a seigneur particulier, vassal toutes fois du seigneur de » Thy [1]. »

I. Premiers seigneurs de Berzée.

On a peu de renseignements sur les premiers seigneurs de Berzée. On sait cependant qu'ils portaient le nom de leur terre.

Voici, classés chronologiquement, ceux que nous avons rencontrés :

Jacques, seigneur de Thier (Thy-le-Château), intervient en 1225 avec ses frères : Guillaume, seigneur de Wiège, et Gérard, seigneur de la Longueville, dans un acte de donation fait par *Jean de Berzée,* en faveur de l'abbaye d'Alne [2].

Guillaume, seigneur de Thier, frère du précédent, est cité, en 1236, dans une contestation entre *Bastien de Berzée* et l'abbaye d'Alne [3].

[1] *Cronicque du pays et conté de Namur,* par Paul de Croonendael, greffier des finances du Roy. Édition du comte de Limminghe. Bruxelles, 1878, t. I, p. 38.

[2] L. Devillers. *Cartulaire de l'abbaye d'Alne.*

[3] *Idem.*

Gérard de Tharsines (Tarcienne) et de Longueville, sire de Thier-le-Chastial, et Agnès, son épouse. Acte de 1288, dans lequel *Gilles de Berzée,* écuyer, reconnaît en leur présence qu'il n'a aucun droit dans les dîmes appartenant à l'abbaye du Val-St-Georges, près Namur, et situées au territoire de Berzée [1].

Gérard, chevalier, seigneur de Thier et de Longueville donne, en 1289, en fief héréditaire à Simon de Neuville, son varlet, une rente annuelle de 10 liv. louvegnéis et 2 bonniers de terre à Tharsines [2].

A cet acte comparaît, en qualité de témoin, *Gilles de Biersies,* dont le sceau [3], en cire brune, porte une aigle accompagnée d'un lambel à quatre pendants et la légende :

S × EGIDII · DE · BERISIES ×

Cette aigle, accompagnée d'un lambel à quatre pendants, que portait Gilles de Berzée, permet de supposer que les premiers seigneurs de Berzée descendaient d'une branche cadette de l'illustre famillle de Walcourt.

On sait que le lambel à quatre pendants était la brisure habituelle du second fils, enfant du second fils.

Sous la date du 4 mai 1447, on trouve une dernière citation de la famille de Berzée.

Henri d'Oultremont (famille qui succéda aux *Berzée* dans la seigneurie) relève le fief de Merdorp, près Hannut, par décès de *Margritte de Bersées* [4].

Voilà tout ce que nous avons appris sur les *Berzée,* premiers seigneurs du village de même nom.

II. Des d'Oultremont, seigneurs de Berzée.

I. COLARD II DE WARNANT, dit *d'Oultremont,* fils de Colard I de Warnant, bailli de Moha, dit le grand Colard de Verlaine, fut seigneur d'Atrive, qu'il acquit de Thierry de Fléron. Il le fut aussi

[1] B^on^ DE REIFFENBERG. *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg.*
[2] *Idem.*
[3] TH. DE RAADT. *Sceaux armoriés des Pays-Bas,* 2e liv.
[4] S. BORMANS. *Fiefs de Namur.*

de Berzée, quoique l'on ignore de quelle façon cette seconde seigneurie lui advint.

Il avait épousé Jeanne Baudry, fille de Henry et de Jeanne de Warnant.

Colard II vécut dans la première moitié du XVe siècle. Il mourut vers 1452, ayant eu deux fils, Colard III et Henri, qui suivent.

II. COLARD III D'OULTREMONT, châtelain de Samson et mayeur de Namur (en 1437 et de 1463 à 1468), mort vers 1477.

Il épousa 1° Marie *d'Aix* (Aische), et 2° Jeanne *de Cerf*.

Colard III était seigneur de Berzée, de Fumal, d'Atrive et d'Avin.

IIbis. HENRI D'OULTREMONT, frère du précédent, receveur général du pays et comté de Namur, seigneur de Berzée, d'Atrive, de Fumal, de Faulx et de Libines, mort le 16 novembre 1490 et inhumé à Notre-Dame, à Namur.

Il releva le fief de Merdorp le 4 mai 1447 par décès de Marguerite de Berzée, ce qui paraît faire supposer une alliance ancienne des deux familles.

Dans une ordonnance de Charles le Téméraire du 15 janvier 1474, on lit que « Henry Dottremont, pour son fief de Berzees, *tenu du seigneur de Thy,* servira à trois combattans à piet ».

Henri d'Oultremont avait épousé Marguerite *de Preis,* dite de Morfalise, décédée le 6 juin 1491. Il en eut quatre enfants, dont :

III. GILLES D'OULTREMONT, seigneur de Berzée. Il épousa, par contrat du 12 mai 1466, Catherine *de Hun,* fille de Persan et de Catherine, nièce de messire Buréal de Hun.

De ce mariage, quatre enfants :

1° *Charles,* qui fut seigneur de Berzée. Le 18 septembre 1507, il n'était plus vivant ;

2° *Jacqueline,* mariée à Jean *de Berlo,* qui va suivre ;

3° *Marie,* femme de Martin de Romignot, mort avant 1453 ;

4° *Jeanne,* chanoinesse d'Andenne, morte vers 1541 [1].

Le 18 et le 30 septembre 1507, Martin de Romignot, époux de Marie d'Oultremont, et Jeanne d'Oultremont, chanoinesse d'An-

[1] *Annuaire de la noblesse de Belgique,* 1885, p. 294, 2e partie.

denne, sa belle-sœur, autorisent Jean de Brus et Jacqueline d'Oultremont, sa femme, à jouir des seigneuries de Berzée et de Fontenoy, par décès de Charles, leur frère.

III. Des Berlo, seigneurs de Berzée.

I. JEAN DE BERLO, seigneur de Brus (fils de Guillaume, chevalier, seigneur de Brus, Purnode, Wagnée, avoué de Sclessin et d'Ougrée, bourgmestre de Liége en 1464 et 1479, grand bailli de Hesbaye, et de Josine de Houtain), épousa, par contrat du 8 août 1502, Jacqueline *d'Oultremont*, fille de Gilles.

Nous avons vu qu'il fut autorisé, en 1507, à jouir des seigneuries de Berzée et de Fontenoy.

Jacqueline testa avec son mari le 8 août 1511. Celui-ci mourut le 12 du même mois. Leur testament fut approuvé au souverain bailliage de Namur, le 9 février 1512, après la mort de la veuve. Ils gisent à Florée, près Assesse.

De son mariage, Jean de Berlo eut plusieurs enfants, parmi lesquels :

II. JEAN DE BERLO, seigneur de Berzée, vivant encore en 1521. A son décès, la seigneurie passa à son frère aîné, qui suit ;

IIbis. GUILLAUME DE BERLO, seigneur de Berzée, Brus, Faulx et Wagnée, mayeur de Namur et pair du comté, lieutenant-gouverneur le 24 février 1542, mort en 1545.

Il épousa Agnès *d'Eve,* dame de Beausart, fille de Gilles, seigneur d'Oignies et de Jamblinnes et de Béatrix de Senzeilles, dont dix enfants, parmi lesquels :

III. GILLES DE BERLO, seigneur de Berzée, conjointement avec son frère Henri.

Le 2 mai 1569, ils cédèrent à leur frère aîné, Denis, les seigneuries de Brus, de Faulx et de Purnode.

Il épousa Catherine *de Hun,* dame de Joncret, fille de Jehan, seigneur de Baurieux et de Villers-Poterie et de Jehanne de Roisin.

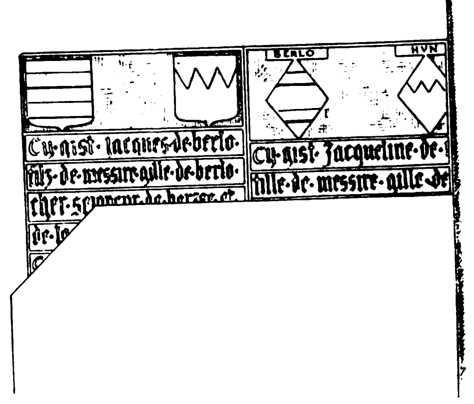
Le 28 février 1564, Gilles de Berlo, en qualité de mari de Catherine de Hun, releva les seigneuries de Villers-Poterie et de Joncret, par décès de Jean de Hun, son beau-frère, sauf l'usufruit de la veuve de celui-ci.

Ils eurent de leur union cinq enfants, dont :

1° *Jeanne,* dame de Berzée, Villers-Poterie et Joncret, mariée en 1588 à Claude *de Namur,* qui suivra ;

2° *Jacques,* inhumé en l'église de Berzée.

3° *Jacqueline,* inhumée en la même église. Leurs pierres tombales, revêtues d'épitaphes, se voient encore dans le chœur de cet édifice. Nous en donnons ci-dessous la reproduction. [1]



IV. Des Namur, seigneurs de Berzée.

I. Claude de Namur, fils de Philippe IV de Namur, seigneur de Dhuy, Flostoy, etc., capitaine du château de Samson et bailli d'Entre-Meuse-et-Arche, mari d'Anne de Crehen.

Claude fut seigneur d'Elzée, Dhuy, Bayart et Flostoy. Il épousa en 1588 Jeanne *de Berlo,* dame de Berzée, citée plus haut, dont onze enfants, parmi lesquels six fils. Le plus jeune, Charles de Namur, fut le fondateur de la branche des seigneurs de Berzée, barons de Joncret.

II. Charles de Namur, héritier du chef de sa mère des seigneuries de Berzée, de Villers-Poterie et de Joncret, prit le nom de cette dernière terre et épousa, en 1627, Charlotte-Philippine *de*

[1] *Annuaire de la noblesse de Belgique,* 1880. Famille de Berlo.

Landas, fille de Robert, chevalier, baron de Landas, et de Catherine des Pretz-Quiévrain.

Le 30 juin 1644, il releva Joncret, par décès d'Antoinette de Berlo, sa tante. Le 26 juin 1643, il avait relevé Villers-Poterie.

Il mourut le 27 décembre 1663 et sa femme le 25 août 1651. Une très belle pierre sculptée, au centre du chœur dans l'église de Berzée, porte leur épitaphe, sommée des armes accouplés de Namur et de Landas et accompagnée des huit quartiers : Namur, Berlo, Crehen et Hun ; Landas dit Mortagne, Despret dit Quiévrain, Bouzanton et Yve. (Voir page 118.)

III. CLAUDE-GILLES-ANTOINE DE NAMUR, baron de Joncret et seigneur de Berzée. Il releva les seigneuries de Joncret et de Villers-la-Poterie, le 27 novembre 1669.

Époux d'Isabelle *de la Viefville;* il en eut plusieurs enfants, dont un fils qui suit.

IV. CLAUDE-MAXIMILIEN-PHILIPPE DE NAMUR, baron de Joncret, seigneur de Berzée. Né le 18 juillet 1677, il épousa, en 1707, Marie-Joséphine-Catherine *de Franeau,* fille de Georges-François et de Marie de Kerken.

V. GEORGES-FRANÇOIS-PAUL DE NAMUR, baron de Joncret, qu'il releva le 1er mai 1753 [2], seigneur de Berzée. Né le 2 mars 1709, mort en émigration à Miltenberg, le 20 avril 1795, il épousa Ernestine-Philippine-Maximilienne *de Namur,* fille de Claude-Robert, vicomte d'Elzée, seigneur de Dhuy et d'Annevoie, et d'Angélique-Ludvine d'Harscamp.

Georges de Namur n'eut qu'une fille, enfant unique, qui porta, en 1738, par mariage, la seigneurie de Berzée dans la maison de Trazegnies.

V. Des Trazegnies, seigneurs de Berzée.

I. JOSEPH-LOTHAIRE-CHRÉTIEN, marquis DE TRAZEGNIES, prince des francs-fiefs de Rognon, sénéchal héréditaire de Liége,

[1] Cte P. A. DU CHASTEL. *Généalogies tournaisiennes,* t. I, p. 49.
[2] Aucun relief de Berzée ne se voit dans les *Fiefs de Namur.* Ces reliefs ont dû se faire à Thy-le-Château.

chambellan de S. M. I. et R. A., mort le 9 mai 1784, fils de Pierre-Ignace, lieutenant-colonel au service de l'électeur de Bavière et de Marie-Éléonore de Rode.

D'abord capitaine de grenadiers au régiment d'Arenberg, puis lieutenant-colonel et chambellan actuel au service impérial, il épousa, en 1761, Marie-Caroline *de Namur*, baronne de Joncret, dame de Berzée, née en 1738, morte le 31 mai 1819, dont un fils qui suit :

II. Georges-Philippe-Gillon-Ghislain, marquis de Trazegnies, né le 6 mars 1762, mort à Bruxelles, le 16 octobre 1849, membre de la première chambre des États Généraux au royaume des Pays-Bas.

Il épousa le 6 mai 1805 Marie-Madeleine *de Maldeghem*, née le 1er octobre 1785, morte à Bruxelles, le 24 novembre 1844, fille de Joseph-Alexandre, comte de Maldeghem, et de Marie-Ghislaine, comtesse d'Argenteau. Ils eurent quatre enfants, parmi lesquels :

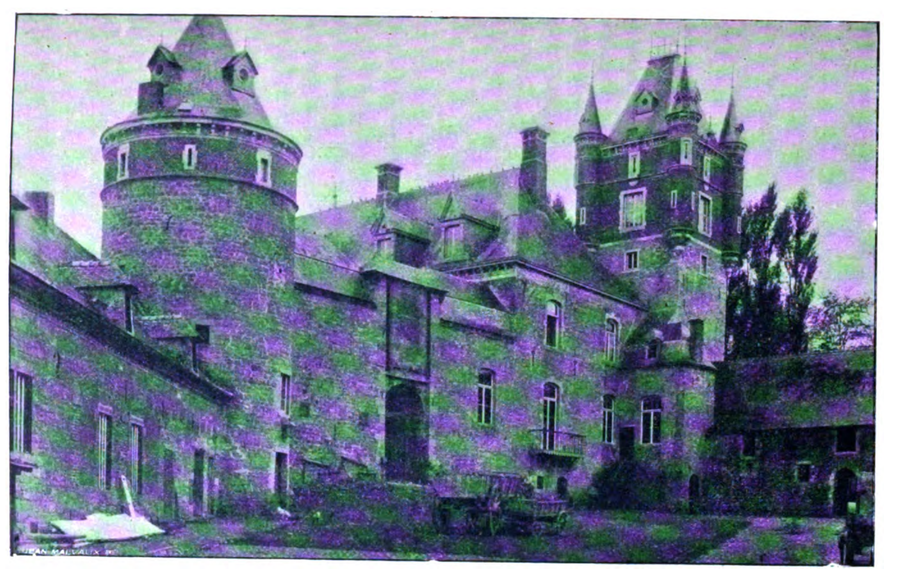
Clémentine-Marie, qui hérita de la terre de Berzée. Née le 2 mai 1810, elle épousa, le 28 juin 1848, Alberto Luppi *de Moirano*, comte de Montalto, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Sardaigne à Bruxelles, puis à Madrid.

Le château et la terre de Berzée sont actuellement la propriété de M. le prince Hercolani, à Bologne (Italie), qui a épousé Mlle de Montalto, fille du comte Alberto et de la marquise Clémentine-Marie de Trazegnies, précités.

Baignée par cette gracieuse rivière qui s'appelle l'Eau d'Heure, entourée de prés verts et de montagnes boisées aux tons variés, la vieille demeure seigneuriale a conservé, malgré de cruelles restaurations récentes, un bel ensemble dont le caractère principal appartient au commencement du XVIIe siècle, l'époque des archiducs aux Pays-Bas.

C'est en 1632-1636, en effet, que Charles de Namur, seigneur de Berzée, et Philippine de Landas, sa jeune épouse, entreprirent la réédification de l'antique manoir féodal, qui dominait là le val d'Heure et dont il ne restait plus guère qu'un sombre et triste

Pl. VII.



donjon, ruiné par les guerres nombreuses qui avaient désolé le pays d'Entre-Sambre-et-Meuse au XVIe siècle.

Ils firent donc construire, à côté du vieux donjon conservé, un nouveau château dans le style Renaissance, dit Louis XIII.

L'ensemble des bâtiments comprend un vaste quadrilatère, fermé d'un côté par le château proprement dit et sur les trois autres côtés par d'épais murs de défense.

L'angle NO est constitué par le donjon. Aux trois autres angles se dressent des tours massives, qui devaient jadis porter des créneaux et qui sont actuellement coiffées de toits en poivrière.

Du côté du nord, le mur est percé en son milieu par un porche qui donne accès à la cour de la ferme, entourée elle-même de tous les bâtiments servant à l'exploitation agricole de la terre de Berzée.

La villa rustica à proximité de la villa urbana.

A l'époque de Charles de Namur, le quadrilatère de murs et de tours était entouré de profonds fossés remplis d'eau et un pont-levis se relevait contre ce porche. Les rainures en existent encore dans le mur et les traces des fossés se retrouvent facilement.

Au-dessus de cette belle entrée seigneuriale, est encastrée une pierre sculptée aux armes de Berlo et de Hun. Une inscription nous apprend que cette partie a été restaurée en 1736 et que la ferme a été construite et adjointe au château en 1742 seulement.

Les bâtiments de ferme ne présentent rien de remarquable, si ce n'est que la grande porte d'entrée, vers l'église, est encadrée de belles colonnes rustiques et surmontée de deux écus ovales accolés, aux armes de Trazegnies et de Namur, sous une couronne comtale.

Pénétrons dans le château, actuellement habité par la famille de M. F. de Saint-Hubert, fermier du domaine.

A droite du grand vestibule, nous rencontrons un premier salon orné de tapisseries ou plutôt de dessins sur toile, de la fin du XVIIIe siècle.

Ces dessins, pas trop mauvais, représentent les jeux de quilles, de la main chaude, de la balançoire, une ducasse de paysans, etc. Une cheminée Renaissance en pierre bleue et un panneau du XVIIe siècle rappellent la réédification du château.

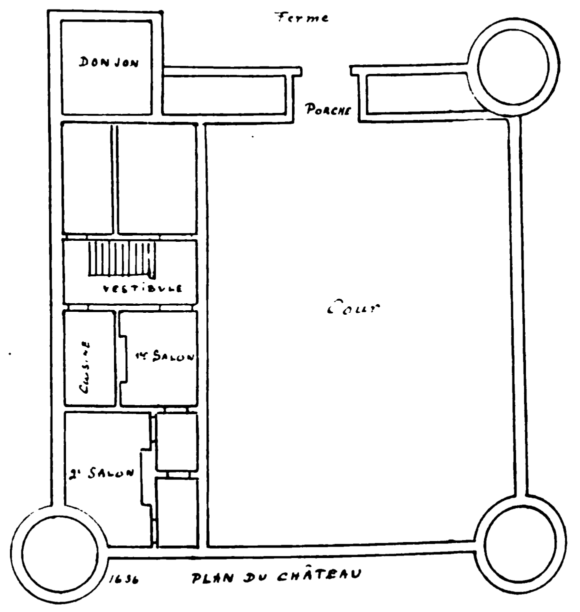
Un deuxième salon, plus grand que le premier, est également décoré de grands dessins sur toile, du XVIIIe siècle, représentant des scènes comiques de la vie de don Quichotte. On y trouve une

très belle cheminée, dont les pieds du chambranle sont en pierre bleue, la frise et l'entablement en marbre rouge griotte.

Sur la frise, se voient accolés les écussons aux armes de Namur et de Landas.

Enfin, le manteau de cette cheminée est décoré par un portrait de jeune seigneur en costume de l'époque Louis XVI. C'est Georges-Philippe de Trazegnies, à ses beaux 18 ans, entouré d'attributs de chasse. L'œil gauche du personnage a été crevé par un coup de feu, prouesse du soldat de la République française qui bivaqua dans ce salon, en 1794, pendant que les maîtres du logis étaient en émigration.

A droite du vestibule, un salon au décor Louis XV ne présente rien de bien remarquable. A côté, une pièce qui a dû servir de chapelle.



L'église de Berzée est située non loin du château et en contrebas de celui-ci, plus près de l'Eau d'Heure.

C'est un modeste sanctuaire villageois. Il contient une intéres-

NAMVR

LANDAS DIT MORTAIGNE

ICY REPOSENT
LES CORPS DE NOBLE ET
GENEREVX SEIGNEVR
CHARLES DE NAMVR
S^R DE BERSEE VILLERS
LA POTTERIE IONCRE
ROHIGNIES HAVT VOE
DE IAMOVILLE ETC
TRESPASSE LE 27^E
DECEMBRE 1663
ET DE NOBLE DAME
PHILIPPINE DE LANDAS
DITTE MORTAIGNE SA
COMPAIGNE TRESPASSEE
LE 25^E AOVST 1651
PRIES DIEV POVR LEVRS AMES

REQVIESCANT IN PACE

BERLO

DESPRET DIT QVIEVRAINC

CREHEN

BOVSANTON

HVN

YVE

C. Magnien

Echelle



sante charpente ogivale, aux sommiers gracieusement découpés, en partie cachés sous un très fâcheux plafond moderne.

Quelques tableaux médiocres : la *Flagellation,* la *Descente de Croix,* l'*Ecce Homo, Jésus aux Oliviers,* en décorent les murs agrestement blanchis.

Sur le maître-autel, un *Christ en Croix,* copie du célèbre tableau de Van Dyck, don que l'église de Berzée doit sans doute à la munificence de ses anciens châtelains, paraît appartenir à la bonne époque de l'École flamande.

Au centre du chœur se remarque dans le pavement la superbe pierre tombale aux armes des Namur et des Landas, dont nous avons parlé ci-devant et qui mérite d'être reproduite à cette place. (Voir pl. VIII.)

Une chaire de vérité, de style Louis XV, mérite également l'attention.

Enfin, dans la sacristie, se trouve une belle pièce d'orfèvrerie ancienne. C'est un reliquaire ostensoir, dinanderie du commencement du XVIIe siècle, contemporain par conséquent des fiançailles des jeunes époux Namur-Landas, les réédificateurs du vieux manoir de Berzée, en 1632-1636.

Avant de quitter Berzée, disons quelques mots des chemins antiques qui desservaient le pays à l'époque romaine.

La chaussée impériale de Bavai (Bagacum Nerviorum) à Trèves, la ville auguste des Trévires, passait très probablement à Berzée.

En effet après avoir, en venant de Montignies-Saint-Christophe, traversé les bois de Thirimont et de Fontaine-Valmont, ainsi que le village de Strée (Strata Via), elle arrivait à Rognée, passait l'Eau d'Heure, à Berzée, puis allait, par Thy-le-Château et Florennes, franchir la Meuse à Hastière, pour, de là, joindre Arlon, la Moselle et Trèves.

Cette voie, découverte il y a une quarantaine d'années seulement, était disparue, oubliée depuis des siècles. Entraînée dans la chute de Bavai en 406, lors de la terrible invasion des Vandales, elle ne fut pas, comme les autres voies, restaurée par la reine Brunehaut, dont certains fragments de son parcours portent encore le nom cependant.

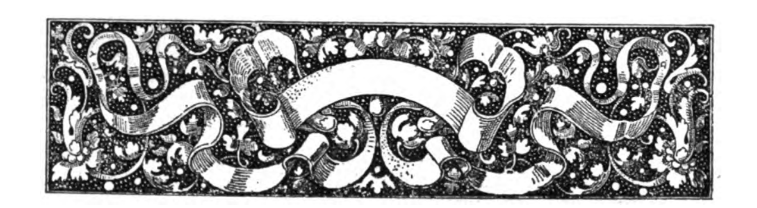
Berzée était également relié à la grande route romaine de Bavai

à Cologne par un diverticulum, qui passait l'Heure sur ou à proximité de son territoire et se dirigeait vers Gourdinne, Somzée, Gerpinnes, Villers-Poterie, Gougnies, traversait la Sambre au gué de la Vacherie (Tamines), et aboutissait à la grande chaussée, à Temploux.

Enfin, une voie secondaire se dirigeait sur la Meuse, qu'elle passait à Dinant après avoir traversé les villages de Berzée, Thy-le-Château, Laneffe, Morialmé, Pavillons et Weillen.

VICTOR TAHON.





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 2 OCTOBRE 1899.

Présidence de M. JULIEN VAN DER LINDEN, *président*.



LA séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-quatre membres sont présents [1].

En l'absence de M. le baron de Loë, secrétaire général, M. L. PARIS, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance de juillet. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — M. J. van Malderghem remercie pour les condoléances que le Bureau de la Société lui a adressées à l'occasion d'un deuil récent.

M. Clerbaut s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. A. REYNEN demande quelques renseignements touchant l'exposition de photographies reproduisant des œuvres de Luc. Faid'herbe, annoncée par M. J. Destrée.

M. Ed. Jonckheere nous adresse la lettre suivante :

« Blankenberghe, le 17 juillet 1899. Digue n° 37.

» Monsieur le secrétaire général,

» Dans la livraison d'avril des *Annales* de la Société, M. Rutot complète

[1] Mmes Nothomb-Barella, A. Delacre, P. de Ladrière, Maroy, Ruloffs, F. Seghers et P. Ranschyn.

MM. De Bavay, Hauman, Beeli, G. Cumont, L. Le Roy, De Soignies, A. Dillens, L. Paris, Michaux, P. Combaz, F. Seghers, J. Poils, Mahy, J. Destrée, de Raadt, Schweisthal, Puttaert, Lünd, de Lara, La Fave, le Dr Barella, Rutten, Tahon, de Ladrière, Ranschyn, Van Havermaet, Ronner, Lefebvre de Sardans, le Dr Maroy, Van Goidsenhoven, Belleroche, Vandamme, Magnien, Hannay, Ruloffs, le Dr van den Corput, F. van den Corput, Paridant, Van Tichelen, Van den Eynde, E. Lhoest, Aubry, Dens, Bigwood, Lacroix et V. Drion.

par la géologie le travail de M. de Man, présenté par M. G. Cumont.

» A la page 235 des dites *Annales*, M. Rutot dit : *Les hautes marées poussées par le vent du « S.-O. montèrent » à l'assaut des digues rudimentaires*, etc.

» Notre côte belge est perpendiculaire au N.-N.-O. Le vent du S.-O. est parallèle à la côte et il est même désigné, par les pêcheurs, sous le nom de *binnen wind* (vent intérieur).

» D'Adinkerke au Zwyn, il n'y a pas un indigène qui ignore que *jamais* le vent du S.-O. ne produit une forte marée.

» Au contraire, son existence suffit pour atténuer très sensiblement les marées de vives eaux ou d'équinoxe. Ceux qui ont fait inutilement un voyage à la mer pour assister à une « grande marée » peuvent le lui attribuer.

» Aujourd'hui même, le S.-O. souffle en tempête, et la marée haute est plus faible que hier quand il soufflait N.

« Le vent du S.-O. crée de la dune et la maintient; il nourrit la plage de sable et il conduit l'eau de flot montant à travers le Pas-de-Calais, et la mène devant notre côte ; il la pousse aussi *au delà* de notre côte, mais pas *dessus*.

» Il faut une tempête du N. au N.-O. pour attaquer notre littoral. Alors, le flot montant est contrarié et amoncelé sur notre côte ; ses brisants *perpendiculaires* rabotent le sable de la plage et entourent même le pied de la dune (novembre 1897) ; et si actuellement notre côte recule, je l'attribue à une prédominance plus grande des vents de la partie N. × O.

» Veuillez, Monsieur le secrétaire général, excuser ma communication : la géologie ayant eu son entrée, j'ai cru que la météorologie avait quelque droit aussi.

» J'ai l'honneur d'être votre serviteur.

» Edouard Jonckheere. »

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Chatellier (P. du). Le bronze dans le Finistère. 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

Inventaire des cartulaires belges conservés à l'étranger. 1 br. in-8° (envoi de la Commission royale d'histoire) ;

Zech-Du-Biez (G.). L'aliénation de l'ancien couvent des Récollectines, ci-devant des Dominicains, à Braine-le-Comte. 1 br. in-8°, planches et plan (don de l'auteur) ;

Laroche (Ch.). La Crète ancienne et moderne. 1 vol. in-12, br., fig. (achat) ;

Chantre (E.). Le tell de Kara-Euyuk, près Césarée. 1 br. petit in-8° (don de l'auteur) ;

— Recherches archéologiques dans l'Asie occidentale. Mission en Cappadoce. 1 br. petit in-8° (id.) ;

— L'âge de la pierre dans la Haute-Égypte, d'après les plus récentes découvertes. 1 br. petit in-8° (id.) ;

Kalender en Gezondheidsregels getrokken uit het handschrift der boekerij van de Hoogeschool te Leuven getiteld : « Liber Orat. Fland. M. S. » uitgegeven en vergeleken bij eenige andere deels ongedrukte kalenders en gezondheidsregelen der xiiie, xive en xve eeuw, door P. Alberdingk Thijm. 1 br. in-8°, 1 planche de fac-similés (envoi de l'Académie royale flamande) ;

De Sevenste Bliscap van Maria — Mysteriespel der xve eeuw, uitgegeven door K. Stallaert. 1 vol. in-8°, br. (id.) ;

Bijvoegsel aan de Sevenste Bliscap van Maria — Woordenlijst. 1 br. in-8° (id.) ;

Middelnederlandsche gedichten en fragmenten uitgegeven door Jhr. Mr. Napoléon de Pauw. Eerste aflevering, tweede aflevering, derde aflevering. 3 vol. in-8°, br. (id.) ;

Middelnederlandsche geneeskundige, recepten en tractaten zegeningen en tooverformules uitgegeven door Dr. W. L. De Vreese. Eerste aflevering. 1 vol. in-8°, br. (id.) ;

Leviticus (F.). De klank- en vormleer van het middelnederlandsch dialect der St. Servatius-Legende van Heynrijck van Veldeken. 1 vol. in-8°, br. (id) ;

De Neef (Em.). Klank- en vormleer van het gedicht van den VII Vroeden van binnen Rome. 1 br. in-8° (id.) ;

Roersch (L.). Woordenlijst op de Alexanders Geesten van Jacob van Maerlant. I^{ste} aflevering. 1 br. in-8° (id.) ;

Dit is die Istory van Troyen van Jacob van Maerlant, naar het vijftiendeeuwsche handschrift van Wessel van de Loe met al de middelnederlandsche fragmenten, diplomatisch uitgegeven door Jhr. Mr. Napoleon de Pauw en Edward Gaillard. Eerste deel, tweede deel, derde deel, vierde deel. 3 vol. et 3 fascicules in-8°, br., planches de fac-similés chirographiques (id.) ;

Joanne (P.). Guides Joanne. Chartres. 1 br. in-12, 1 plan et 4 planches (achat) ;

Favre (L.). Le Luxembourg, 1300-1882. Récits et confidences sur un vieux palais. 1 vol. in-8°, br. (id.) ;

Boni (G.). Stele con iscrizione latina arcaica scoperta nel Foro Romano. 1 br. in-4°, fig. (don de M. Sainctelette) ;

VENTURI (A.). Museo etnografico, preistorico, kircheriano. Lo smalto bizantino del Redentore. 1 br. in-f°, planche chromolit. (don du même) ;

Inventaire des cartulaires conservés en Belgique ailleurs que dans les dépôts des archives de l'État. 1 br. in-8° (envoi de la Commission royale d'histoire) ;

Inventaire des cartulaires conservés dans les dépôts des archives de l'État en Belgique. 1 vol. in-8°, br. (id.) ;

VAN NEUSS (H.). Une compagnie de patriotes de Cortessem pendant la Révolution liégeoise. 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

— Conflits entre l'Official de Liége et les tribunaux séculiers du comté de Looz au XVIII[e] siècle. 1 br. in-8° (id.) ;

— Actes et documents anciens concernant Hasselt. 1 br. in-8° (id.) ;

WAUTERS (A.-J.). Denis van Alsloot, peintre des archiducs Albert et Isabelle. 1 br. in-8°, planches et figures (id.) ;

VAN DER STRATEN-PONTHOZ (le comte F.). L'Ombre de Lion des Trazegnies, leurs sceaux et contre-sceaux (1176, 1374, 1417). Appendice à l'histoire de l'abbaye de Cambron, par M. le colonel Monnier. 1 br. in-8°, planches et figures (id.) ;

MAERE D'AERTRYCKE (M. de). De slag der Gulden Sporen. 1 br. in-8° (id.) ;

Památky Archaeologické a Mistopisné. Dílu XVIII. sešit VI-VII. Roku 1899. 1 fascicule in-4°, br., planches et figures (don de M. Pic) ;

Catalogue de l'Exposition d'Art héraldique et des Armoiries des Chevaliers de la Toison d'Or, etc. (Gand, 1889). Seconde partie. — Art héraldique. 1 br. in-12 (don de M. Mahy) ;

Catalogus Bibliothecae Thuanae, etc. Parisiis, etc. M.DC.LXXIX. 2 vol. in-8°, rel. c. (achat) ;

JOURDANET (D.) et SIMÉON (R.), traducteurs. Histoire générale des choses de la Nouvelle-Espagne, par la R. P. Fray Bernardino de Sahagun. 1 fort vol. grand in-8°, br. (id.) ;

Cantâte Lîgeoise *Presentaie* â Prence Châle [1], Pol joù di l'Inauguration Del pâr des Parly. (Réimpression (?) sans lieu ni date). Plaquette petit in-8°, br. (achat) ;

Histoire miraculeuse et admirable de la comtesse de Hornoc, Flamande, estranglée par le Diable dans la ville d'Anvers pour n'avoir trouvé son rabat bien godronné, le quinziesme avril 1616. — Lyon, M.D.C.XVI. (Réimpression de Gand, 1856). 1 plaquette in-16, br. (id.) ;

GALESLOOT (L.). Madame Deshoulières emprisonnée au château de Vilvorde par ordre du Prince de Condé ; son évasion de cette forteresse.

[1] Charles-Nicolas-Alexandre d'Oultremont.

Notice historique accompagnée de pièces justificatives. 1 br. in-12, 1 planche (id.);

CHÂTELLIER (P. du). Exploration des tumulus de Fao-Youen et de Cosmaner en Plonéour-Lanvern (Finistère). 4 feuillets br., figures (don de l'auteur);

— Haches en pierre polie, type de la Guadeloupe, recueillies dans le Finistère. 4 feuillets in-8°, br., figures (id.);

Société d'Archéologie de Bruxelles, etc. [1] Guide pour l'excursion des 20-23 juillet 1899 : Compiègne, Pierrefonds, Soissons, Coucy. 1 br. in-12, figures.

Série de 65 vues photographiques prises par Mme A. Cadot (amateur), au cours de l'excursion du 20-23 juillet 1899, et des excursions organisées dans les deux Luxembourg et à Trèves, lors du Congrès archéologique d'Arlon (31 juillet-4 août 1899 ; (1 et 2) Hôtel-de-Ville de Compiègne; (3) Maison de l'antiquaire, à Compiègne; (4) Ancienne maison de la rue Solférino, à Compiègne ; (5, 6, 7, 8, 9, 10) Château de Pierrefonds ; (11) Rue de Soissons et église Saint-Léger, à Coucy-le-Château ; (12, 13) Intérieur de la cathédrale de Soissons ; (14, 15) Église de Morienval ; (16, 17, 18, 19, 20, 21, 22) Ruines du château de Coucy ; (23) Le Grund, à Luxembourg; (24, 25) Le Pfaffenthal, à Luxembourg; (26) Marché aux Poissons et ancienne maison du bourgmestre, à Luxembourg ; (27, 28, 29) Fouilles pratiquées au cimetière franc de Villers-devant-Orval ; (30, 31, 32, 33, 34, 35) Ruines de l'abbaye d'Orval ; (36, 37) Ruines d'Ansembourg; (38) Intérieur de l'église de Saint-Hubert ; (39, 40) Intérieur du Musée de Trèves ; (41) Pont romain sur la Moselle, à Trèves ; (42, 43) Place du Marché et Fontaine Eulenspiegel, à Trèves ; (44) Hôtel de la Maison Rouge, à Trèves ; (45) L'Amphithéâtre, à Trèves; (46) Les Thermes, à Trèves ; (47, 48, 49) Le Palais des Empereurs, à Trèves ; (50, 51, 52) Cathédrale de Trèves ; (53) Notre-Dame et l'Évêché, à Trèves ; (54, 55, 56) Notre-Dame, à Trèves ; (57, 58) Église Saint-Mathias, à Trèves ; (59) Cimetière Saint-Mathias et ancienne Chapelle, à Trèves ; (60) Palais de l'empereur Constantin et Basilique, à Trèves ; (61) La Porta-Nigra, à Trèves ; (62) Hôtel de la Porta-Nigra, à Trèves ; (63) Marché aux Blés et Fontaine d'Hercule, à Trèves; (64) Pallien, faubourg de Trèves ; (65) Mausolée des Secundini, à Igel (don de Mme Cadot).

Élections. — MM. A. Cristin et Léon Hen sont nommés membres effectifs.

[1] La rédaction de ce Guide, si favorablement apprécié par tous les excursionnistes, est due à notre dévoué confrère, M. Louis Le Roy. C'est encore à lui, ainsi qu'à M. Henri van Havermaet, que revient l'initiative de la publication de cet opuscule.



MM. Maurice Beeli, Félicien Bodart, Henri Feldmann et Charles Rossignol sont nommés membres associés.

Exposition. — Reproductions photographiques de tapisseries, par M. J. Destrée.

Photographies de sculptures de Luc. Faid'herbe, par le même.

Me Cadot-Paltzer expose une remarquable collection de photographies prises par elle au cours de l'excursion à Compiègne et au congrès d'Arlon, et dont elle fait hommage à la Société. *(Remerciements.)*

M. le Président appelle l'attention de l'assemblée sur un objet en bois sculpté appartenant à M. L. J. Salmon, contrôleur des douanes à Selzaete et présenté par M. Putaert. Ce petit autel, de style Louis XIV, n'est qu'une ébauche qui devait être recouverte autrefois d'un enduit précisant des détails d'ornementation aujourd'hui fort endommagés. M. Salmon ignore la provenance de cette sculpture qu'il a toujours connue en la possession de sa famille. Il l'offre à la Société pour être conservée dans ses collections. *(Remerciements.)*

M. le Président rend hommage à la mémoire de Raymond C. Serrure, l'éminent numismate, membre effectif de la Société, décédé à La Varenne-Saint-Hilaire (France), le 16 septembre dernier.

M. Van Havermaet tient à témoigner publiquement sa reconnaissance aux organisateurs de l'excursion à laquelle les membres de la Société ont été conviés au mois de juillet dernier. La visite de Compiègne, Pierrefonds, Soissons et Coucy a donné pleine satisfaction à tous : aux archéologues par l'intérêt des monuments et documents qu'ils ont pu étudier; aux touristes par le soin et la prévoyance avec lesquels avait été organisé le voyage. *(Applaudissements.)*

M. le Président, au nom de la commission administrative, remercie M. Van Havermaet des paroles qu'il vient de prononcer, et l'assemblée, qui a bien voulu ratifier celles-ci par ses applaudissements. Il déclare que la grande part de reconnaissance des excursionnistes revient à MM. Hankar et Le Roy, qui ont été les organisateurs de ce voyage scientifique.

M. Van Havermaet redemande la parole pour exprimer les regrets qu'il a éprouvés en constatant l'envahissement sans cesse croissant des murs de nos anciennes églises par des plaques de marbre et autres, exposées à titre *d'ex-voto* dans ces milieux, où ces objets produisent un effet disparate. Il espère que la Société usera de tout son pouvoir pour porter remède à cet état de choses qu'il déplore.

M. le Président assure M. Van Havermaet que le bureau s'efforcera de donner, autant qu'il est en son pouvoir, une suite satisfaisante aux observations qu'il vient de présenter.

Communications.

M. J. Van der Linden. — *Le congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique à Arlon.*

M. J. Destrée. — *Remarques et recherches sur des tapisseries conservées au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles.* — *Deux œuvres de Lucas Faid'herbe.*

M. Sibenaler. — *Sur quelques pierres sculptées découvertes à Arlon* (lecture par M. Mahy).

M. J.-Th. de Raadt donne ensuite lecture d'une note sur des documents anciens relatifs au commerce du poisson à Bruxelles.

M. G. Cumont signale, à ce sujet, un jeton d'étrennes frappé sous Joseph II et se rapportant à la réglementation de la pèche (en Belgique). Il appelle aussi l'attention de ses confrères sur un article de M. Le Chatelier sur la porcelaine dans l'Egypte ancienne, paru dans le n° du 2 septembre 1899 de la *Revue Scientifique,* et dont il lit des extraits qu'il accompagne de remarques personnelles.

Un échange de vues et de questions se produit, à ce propos, entre MM. le Président, E. Lohest et G. Cumont sur l'origine, l'âge et la nature des objets ayant l'apparence de porcelaine recueillis en Egypte.

M. E. Lohest fait observer que si les anciens Egyptiens avaient produit des objets en porcelaine, ils n'auraient pu tenir le secret de cette fabrication des Chinois, puisque ceux-ci n'ont commencé à la pratiquer que vers le IIe ou le Ier siècle avant notre ère. Les objets égyptiens ne sont d'ailleurs pas en porcelaine mais en grès translucide.

M. Lohest termine en esquissant l'historique de la pâte dure depuis sa découverte en Saxe au XVIIe siècle.

La séance est levée à 9 h. 3/4.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 6 NOVEMBRE 1899.

Présidence de M. JULIEN VAN DER LINDEN, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Soixante-huit membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance d'octobre. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. le conseiller De Bavay, Paris, Clerbaut, Mahy et P. Hankar s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Mme veuve Raymond Serrure et M. Émile de Munck nous remercient pour les condoléances que nous leur avons adressées à la suite de leurs deuils récents.

Dons, envois et achats. — *Pour les collections :*

Moyen bronze de Marc-Aurèle, trouvé à Arquennes (Hainaut) (don de M. G. Cumont) ;

Pièce en argent de Trajan (don de M. H. Mahy) ;

Branches d'un chandelier gothique en bronze, trouvées à Tirlemont, à la porte de Lintre ou d'Oplinter, dans les travaux de terrassement exécutés pour l'installation du réseau des égouts (envoi de M. le docteur Raeymaekers) ;

Jatte en poterie rouge vernissée et épingle à cheveux, en bronze, trouvées à Tirlemont, près de la station, au cours des travaux précités (envoi du même) ;

Silex taillés recueillis au lieu dit *Chestia,* à Waulsort (commission des fouilles) ;

Pièces d'argent de Nerva, de Titus et de Trajan, et pièce d'or de Néron provenant de la trouvaille de Corroy-le-Château (id.) ;

1 Mmes Cadot-Paltzer, F. Seghers, Maroy, Ruloffs, Le Tellier, A. Delacre, Nothomb-Barella et Ranschyn.

MM. Van Gèle, de Raadt, G. Cumont, E. Puttaert, J. Poils, Van Goidsenhoven, Schweisthal, J. Destrée, L. Le Roy, De Proft, De Vlaminck, Hecq, Maertens, De Schryver, Cadot-Paltzer, Ledure, Gilbert, Rutten, Belleroche, E. Lhoest, Titz, Hauman, Barella, De Soignies, Van der Linden, Ronner, F. Seghers, de Latre du Bosquéau, Van den Eynde, Préherbu, Verhaegen, Lefebvre de Sardans, le Bon de Loë, Ranschyn, Maroy, Ruloffs, Lameere, de Lara, Van Havermaet, Michaux, Vannérus, M. Vanderkindere, Huisman, Van Tichelen, T'Scharner, Schavée, De Ridder, Magnien, Weckesser, G. Paridant, V. Drion, F. van den Corput, A. Dillens, E. Nève, Wehrlé, A. Delacre, Bodart, Donny et Aubry.

Monnaie d'or (quadruple pistolet frappé pour Milan) de Philippe II d'Espagne, trouvée à Avennes (province de Liége), en creusant le sol pour établir les fondations de la maison de M. le greffier Gérard (id.) ;

Broc en grès, à trois anses, trouvé à Neer-Hespen, en construisant un pont sur la Geete.

Pour la bibliothèque :

Leclercq (Jules). Une ville morte à Ceylan. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Nadaillac (le marquis de). La Chine du xxe siècle. 1 br. in-8°, (id.) ;

Loë (Baron A. de). Présentation d'ossements humains provenant d'un cimetière franc exploré par la Société d'Archéologie de Bruxelles à Nodrange-sous-Marilles (Brabant). 2 feuillets in-8° et 1 planche sous couverture (id.) ;

Clermont-Ganneau. Les tombeaux de David et des rois de Juda et le tunnel-aqueduc de Siloé. 1 br. in-8°, 1 plan et 2 figures (achat) ;

Inventaire des obituaires belges (collégiales et maisons religieuses). 1 br. in-8° (envoi de la Commission royale d'histoire).

De Munter (V.). La médaille de Pierre Dupuis, gravée par François Chéron. 1 br. in-8°, 1 planche (don de l'auteur) ;

Nadaillac (le marquis de). Les progrès des États-Unis — Facta non verba. 1 br. in-8° (id.) ;

Castil-Blaze. La danse et les ballets depuis Bacchus jusqu'à Mademoiselle Taglioni. 1 vol. in-12, br. (don de M. Mahy) ;

Iustinus. Trogi Pompei Historiarum Philippicarum Epitoma. Recensuit Iustus Ieep. Editio minor. 1 vol. pet. in-8°, br. (id.) ;

Gossart (E.). Notes pour servir à l'histoire du règne de Charles-Quint. 1 vol. in-8°, br. (achat).

Dix-sept planches diverses, dessinées ou gravées par G. Lavalette (don de M. Mahy).

Dusaulx (J.) et Pierrot (J.). Satires de Juvénal, traduites par J. Dusaulx. Nouvelle édition, revue et corrigée, par Jules Pierrot [1]. 2 tomes en 1 vol. cart. (achat).

Élections. — Mme la comtesse Jacques de T'Serclaes de Wommersom et MM. Gustave Bruniaux et Victorien Goffin sont nommés membres effectifs.

M. Eugène Peyralbe fils est nommé membre associé.

[1] Cette traduction (avec texte en regard), qui est celle de la Bibliothèque latine française, publiée par C.-L.-F. Panckoucke, se recommande par une grande abondance de notes archéologiques.

Exposition. — Reliure de Jan Tys, de Louvain (1re moitié du xvie siècle).

M. le commandant Hecq, propriétaire de l'objet exposé, donne sur ce petit chef-d'œuvre les renseignements suivants :

Cette reliure reproduit quatre fois un fer qui est loin d'être ignoré. Il a même été copié comme l'un des plus beaux spécimens de la première moitié du xvie siècle.

Le Musée de South-Kensington en possède un frottis, d'après la reliure d'un manuscrit de la bibliothèque bodleïenne. Voici la traduction de l'article que lui consacre James Weale, dans le catalogue du musée :

« *No 410. Brabant. Louvain.* Jean Tys. Panneau de 78m×55m.
» L'annonciation. A gauche, la Bienheureuse Vierge agenouillée à un
» prie-Dieu ; à droite, l'ange tenant une branche de lis autour de
» laquelle est enroulée une banderolle. Au-dessus, une arcade polylo-
» bée. Dans le fond semé d'étoiles, la colombe volant vers le bas.
» Légende marginale, interrompue aux angles par des reliefs de feuil-
» lage: *Ave gracia | plena: dns. tecum | ecce ancilla | domini.* Jan. Tys. »

Mon livre est un ouvrage de droit canon : « Formulare instrumentorum, necnon ars notariatus, » impression gothique de François Regnault. Paris, 1525, petit in-8o. Il se trouve vraisemblablement dans sa première reliure. L'habile restauration en a été exécutée par notre confrère M. Desamblanc.

Fibule mérovingienne et *triens* d'Anastase (collection Louis Cavens).

Cette fibule ou broche, de forme carrée, en argent, décorée de filigranes et de verroteries de couleur vert d'eau, a été trouvée dans une tombe de jeune fille du cimetière franc de Monceau-le-Neuf, département de l'Aisne.

Le *triens* d'or d'Anastase, empereur d'Orient (de 491 à 518), qui n'est, semble-t-il, qu'une pièce fourrée, à âme de bronze, provient du même cimetière.

Il a été recueilli sous le crâne d'un squelette étendu dans un sarcophage de pierre très simple et sans aucun ornement, ayant une grande plaque-boucle en fer à la ceinture, un petit vase en terre grise aux pieds, et au côté un scramasaxe ayant conservé une très notable partie de son fourreau de cuir gaufré garni de pièces de bronze.

M. le Bon de Loë attire tout particulièrement l'attention sur ce dernier objet, *pièce unique*, entré tout récemment dans les collections des Musées du Cinquantenaire, grâce à la générosité de M. Louis Cavens, et qu'il se fera un plaisir de montrer à ceux de ses confrères que la chose intéresse.

Pendule allégorique en bois doré du commencement du XVIIIe siècle (par M. Wehrlé).

Peintures exécutées d'après le berceau dit *de Charles-Quint* (par M. Hannotiau).

Essai de restitution, dans son état primitif, de ce meuble historique (par MM. J. Destrée et Hannotiau).

Photographies prises au cours de l'excursion à Diest et à Aerschot (par Mme A. De Lacre).

Communications.

M. SCHWEISTHAL. — *Anne de Laval,* la légende et l'histoire.

MM. J. CARLY et le B^{on} DE LOË. — *Fouille d'un cimetière franc à Villers-devant-Orval* (province de Luxembourg).

M. ED. JONCKHEERE. — *L'origine du nom de Damme et des armoiries de cette ville* (lecture par M. G. Hecq).

M. le B^{on} DE LOË. — *Découverte d'un navire ancien dans les travaux du port de Bruges.*

LE MÊME. — *Découverte d'un nouveau puits romain à Assche-la-Chaussée* (Brabant).

M. J. DESTRÉE. — *Le berceau dit de Charles-Quint.*

M. J. DE RAADT. — *Le jeu de hasard au vieux temps.*

Fédération archéologique et historique de Belgique.

M. VAN DER LINDEN rappelle brièvement les incidents qui se sont produits à Arlon, à l'occasion du vote de la proposition de la constitution, au sein de la Fédération des Sociétés d'Archéologie et d'Histoire, d'un organisme permanent en vue d'aider au fonctionnement des congrès futurs et de leur imprimer une plus grande unité d'action. Ce vote n'ayant pas été admis par les principales Sociétés d'Archéologie du pays, à cause de la façon irrégulière avec laquelle il a été émis et parce que les modifications adoptées vont directement à l'encontre du pacte d'union expressément basé sur le respect complet de l'autonomie des Sociétés, les délégués de ces associations se sont réunis et ont adressé une lettre collective au Président du bureau du congrès d'Arlon auquel appartient la direction de la fédération jusqu'à la réunion du prochain congrès, le priant de bien vouloir convoquer à Bruxelles, dans le courant du mois de décembre, une réunion des délégués des Sociétés *régulièrement affiliées.* Ces délégués, un par Société, munis de pouvoir *réguliers,* auraient à prendre part à un scrutin définitif, où serait adoptée ou rejetée la proposition en question.

Cette convocation ayant été adressée à notre Société, M. Van der Linden prie l'assemblée de désigner son délégué et d'exprimer son avis.

Plusieurs membres paraissent se désintéresser de la question et pensent que les congrès n'ont aucun effet utile et sont sans efficacité. Les travaux y sont nuls ou à peu près, les vœux émis n'aboutissent généralement à rien ; d'autres voudraient voir notre Société y jouir d'une situation plus en rapport avec son importance et le nombre de ses membres ; d'autres encore critiquent la date de leurs sessions ; d'autres enfin, plus indulgents que les premiers, estiment que ces réunions sont plutôt agréables sans faire tort à quoique ce soit.

Bref, l'assemblée décide de se faire représenter à la réunion des délégués par son président M. Julien Van der Linden, et lui donne plein pouvoir pour agir au mieux des intérêts de la Société.

La séance est levée à 10 heures 1/2.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 4 DÉCEMBRE 1899.

Présidence de M. GEORGES CUMONT, *conseiller.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Soixante et onze membres sont présents [1].

M. le secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la séance de novembre. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. De Bavay, P. Verhaegen, P. Hankar et E. Stocquart s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Pirenne nous remercie des félicitations que nous lui avons adressées à la suite de sa nomination de chevalier de l'Ordre de Léopold.

Dons, envois et achat. — *Pour la bibliothèque :*

SALVADOR (J.). Histoire des Institutions de Moïse et du peuple hébreu, suivie de l'examen du procès de Jésus, par M. Dupin aîné, avocat. 4 vol. in-12, cart. (achat) ;

Maison d'Art, Bruxelles. Exposition d'objets d'art de l'époque de la Renaissance dans la Nouvelle-Espagne. Tableaux, sculptures, ivoires, boiseries, broderies. Catalogue-notice. 1 br. in-18 (don de M. Mahy) ;

TITZ (L.). Syllabus des conférences sur l'art et les bijoux données à l'École professionnelle d'art appliqué à la bijouterie et à la ciselure. 3e année (1899). 1 album de planches, pet. in-8°, br. (don de l'auteur) ;

VANNÉRUS (J.). Interdit lancé sur l'église de Sprimont à la fin du XIVe siècle. 1 br. in-8° (id.) ;

— Note sur des recherches et des fouilles faites dans la province de Luxembourg pendant les années 1895 et 1896. 1 br. in-8°, figures (id.) ;

Bibliotheek van dichter Em. Hiel. Catalogue in-8°, br., port. et facsimilé de signature ;

The registers of the french church of Threadneedle street, London,

[1] Mmes Nothomb-Barella, F. Seghers, Maroy, de Ladrière, A. Delacre, M. Destrée, P. Ranschyn et la comtesse Marie F. van der Noot.

MM. Mahy, Puttaert, Van Gèle, De Schryver, E. Kuhnen, L. Le Roy, de Raadt, Capart, E. Lhoest, Dens, La Faye, Ledure, Maertens, Ranschyn, Ch. Michel, Hauman, F. van den Corput, Belleroche, de Lara, Lameere, Ronner, De Grave, Magnien, Vannérus, F. Seghers, Dr Maroy, de Ladrière, De Soignies, Tahon, Rutten, Paridant, Hecq, de Latre du Bosquéau, Michaux, Schovaers, A. Delacre, Préherbu, Bodart, Ch. Maroy, des Marez, Titz, R. Vromant, Bruniaux, Ayguesparse, A. Joly, Jean Poils, J. Van der Linden, A. Dillens, le baron de Loë, Van Goidsenhoven, De Ridder, P. Combaz, le comte van der Straten-Ponthoz, Hannay, Tscharner, Eyben, E. Nève, Desvachez, J. Leclercq, E. Lacroix, Sirejacob et J. Destrée.



1637-1685. Volume II. By W. J. C. Moens, P. S. A. In 8°, br. (Publication of The Huguenot Society of London);

Inventaire analytique et chronologique des archives des Chambres du clergé, de la noblesse et du tiers-état du Hainaut, accompagné de notes et d'éclaircissements. 1 vol. in-4°, cart. (achat);

Toulotte et Riva (Ch.-Th.). Histoire de la barbarie et des lois au moyen âge, etc. 3 vol. in-8°, br. (id.);

De La Saussaye (L.). Notice sur le château de Blois. 1 br. in-12, figures (id.);

Raffles et Crawfurd (J.). Description géographique, historique et commerciale de Java et des autres îles de l'archipel indien, etc., ouvrage traduit de l'anglais par M. Marchal, etc. 1 vol. in-4°, br., planches et cartes (id.);

Schuermans (H.). Quelle fut la part de saint Willibrord dans la christianisation de l'Ardenne luxembourgeoise ? 1 br. in-8°, fig. (envoi du Comité du Congrès archéologique et historique d'Arlon);

Vannérus (J.). Le livre de la justice de Bastogne de 1481 à 1499. 1 vol. in-8°, br. (don de l'auteur);

De Rycker (L.). Het grondwettelijk bestuur van het oude Gent. 1 vol. in-18, br. (achat);

Blanchet (A.). Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule. 1 vol. in-8°, d.-rel. (don de l'auteur);

De Potter (F.). Geschiedenis van Jacoba van Beieren (1401-1436). 1 vol. in-8°, br. (achat);

Guillaume Weydts. Chronique flamande, 1571-1584. Avec introduction et notes par Emile Vaerenbergh. 1 vol. in-8, cart. (id.);

Vingt-trois planches de sigillographie et de numismatique gravées par G. Lavalette et autres (don de M. Mahy);

Picqué (C.). Mémoire sur Philippe de Commines, etc. 1 br. in-8° (id.);

Trente-deux planches de l'album du Cortège historique des moyens de transport organisé, en 1885, par la Bourse des métaux et des charbons — Bruxelles (id.);

Tacconé-Gallucci (le baron N.). La Vergine-Madre e l'arte cristiana. Studii estetici. 1 vol. in-8, br. (achat);

Dragonetti (le marquis L.). La Vergine-Madre e l'arte cristiana, etc. Esame critico 1 brochure in-8 (id.);

Paquet (J.). Des institutions provinciales et communales et des corporations des pays de l'ancienne France à l'avènement de Louis XI. 1 vol. in-8° br. (id.);

Blanchet (A.) et de Villenoisy (F.). Guide pratique de l'antiquaire. 1 vol. in-18, d.-rel. (don de M. Blanchet);

Antiquités : verres, bronzes, bijoux, terres cuites, monnaies. Catalogue petit in-8°. br., 8 planches phot. (envoi de Mme veuve R. Serrure) ;

WILLIAM SHAKSPEARE. Tempest ; Two Gentlemen of Verona ; Merry Wives of Windsor ; Twelfth Night ; Measure for Measure ; Much ado about nothing ; Midsummer-Night's Dream ; Love's labour's lost ; Merchant of Venice ; As you like it ; All's well that ends well ; The Taming of the Shrew ; Winter's Tale ; Comedy of Errors ; Macbeth ; King John ; King Richard II ; King Henry IV (Part. I) ; King Henry IV (Part. II) ; King Henry V. Ens. 5 vol. in-8°, rel. toile, gravures (don de M. Mahy) ;

Annexe aux Contes érotico philosophiques de Beaufort d'Auberval, contenant ses Épitres libérales en vers ou Satires à mes souliers, aux arts, à rien. Sur l'édition de Paris (chez l'auteur, rue Bourbon Ville-Neuve), 1819, avec trois dessins têtes de pages, par Amédée Lynen et avec un fac-similé de la signature de l'auteur. Henry Kistemaeckers, éditeur à Bruxelles, 1883 [1]. 1 br. in-8° (id.).

MARÉCHAL (S.). Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes. Bruxelles, 1847. 1 br. in-12 (id.)

MONTELIUS (O.). Musée des antiquités nationales de Stockholm. 1 br. in-8°, planches (envoi de l'Académie royale des belles-lettres, d'histoire et d'archéologie.)

Pour les collections :

Douze médailles romaines impériales, grands et moyens bronzes (don de M. H. Mahy.)

Jeton de bronze frappé en souvenir des noces de vermeil (1899) de M. D.-A. Van Bastelaer, archéologue ;

Silex taillés provenant des puits et galeries préhistoriques d'Avennes (province de Liége) ;

Objets provenant des fouilles de la palafitte de Denterghem (Flandre occidentale) :

Age de la pierre. — Silex taillés (nucleus, lames, grattoirs, tranchets, éclats retouchés et déchets) ; percuteurs en grès ; fragments de meule ; ustensiles en bois de cerf ; poinçon en os ; débris de repas (os fendus) ;

[1] C'est uniquement à titre de curiosités littéraires que peuvent figurer dans la bibliothèque de la Société ces réimpressions de deux opuscules, devenus très rares, dont le second fit grand tapage et presque scandale au moment de sa publication en l'année 1801. La vogue de ce singulier factum fut telle qu'on en a conservé l'écho dans un ouvrage actuellement en cours de publication : *La Vie Parisienne au* XIX° *siècle. Paris de 1800 à 1900 d'après les estampes et les mémoires du temps* (1er volume, 1re série, page 34).



ossements d'animaux (bœuf, cerf, cheval, mouton, chèvre, cochon, etc.); fragments de poteries grossières.

Age du bronze et âge du fer. — Spirale de bronze, ustensile indéterminable de même métal, petit anneau de bronze, vase en poterie noire, fragment d'un moule en terre cuite pour la fonte du métal, scories, grande fibule en bronze et nombreux débris de poteries.

Époque belgo-romaine. — Poids de filet de pêche ou de métier à tisser en terre cuite, petite lampe id., fond d'un vase en terre rouge vernissée portant le sigle CONATIVS, manche de couteau en os contenant encore un morceau de la soie de la lame en fer, un fragment du fond d'une bouteille carrée en verre bleu, nombreux tessons de poteries, clou en fer à grosse tête sphérique, grand bronze de Trajan.

Moyen âge. — Tessons de poteries.

Époque indéterminée. — Ossements d'animaux, noisettes, pilotis et planches en chêne noirci, maillet de bois.

Comme on le voit, cette station a été occupée sans interruption depuis l'âge de la pierre jusqu'au moyen âge.

Squelette humain trouvé à Roulers, à 3 mètres environ en dessous du niveau du sol en même temps que des pièces en bois de chêne noirci, des cornes de cerf, des noisettes et des ossements d'animaux au cours des travaux d'approfondissement d'un des bassins servant à l'alimentation des fabriques de la ville.

Deux grands couteaux en fer, un briquet, trois francisques, un fer de javelot, une très belle framée, une plaque-boucle en bronze ciselé et les débris d'un peigne en os provenant de la fouille de quelques tombes franques, à Ciply (Hainaut).

Nomination, par tirage au sort, parmi les personnes présentes à la séance, de la commission de vérification des comptes.

(Art. 42 des statuts.)

Le sort désigne comme membres effectifs de cette commission : MM. J. Capart, de Raadt, le comte F. van der Straten-Ponthoz, F. van den Corput et Ranschyn.

Et comme membres suppléants :

MM. J. Vannérus, Ch. Michel, G. Hecq, J. Van Goidsenhoven et F. Bodart.

Présentation de candidatures à la présidence, en remplacement de M. J. Van der Linden, président sortant et rééligible. (Art. 17 et 28 des statuts.)

M. Albert Joly, interprète des sentiments de l'assemblée, prie

M. Van der Linden d'accepter le renouvellement du mandat qu'il vient de remplir avec tant de dévouement, de science et de tact. *(Applaudissements prolongés.)*

M. Van der Linden remercie l'assemblée du nouveau témoignage d'estime et de confiance qu'elle veut bien lui accorder et lui promet de faire tous ses efforts pour s'en montrer digne. *(Vifs applaudissements.)*

M. Van der Linden reprend possession du fauteuil.

Élections. — Mlles Marguerite Dielman et Ant. Vanderlinden, et MM. De Ruydts, Arthur Jordan, Jacques Verhoogen et Georges Verstraete sont nommés membres effectifs.

Mlle Louise Mackintosh et M. Édouard Laloire sont nommés membres associés.

Motion. — M. Préherbu trouve anormal que la Société fasse supporter à ses membres les frais de recouvrement de leur cotisation annuelle. Il se demande s'il n'y a pas là un abus qu'il serait désirable de voir disparaître.

M. Ayguesparse déclare partager l'avis de M. Préherbu et appuie sa motion.

M. le major Combaz, trésorier, après avoir insisté sur l'insignifiance du préjudice que cause à chaque membre en particulier la façon habituelle de procéder, prie l'assemblée de bien vouloir remarquer que si la mesure critiquée devait être rapportée, il en résulterait pour la caisse de la Société une différence en moins de près de 70 francs, ce qui serait regrettable, étant donné le bon usage que nous faisons de notre argent.

L'assemblée, approuvant l'observation du trésorier, vote, par main levée, le maintien de la façon de faire habituelle.

Exposition. — *Murillo.* Tableau représentant le portrait de l'artiste peint par lui-même, appartenant à M. Édouard Sève, consul général de Belgique dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande (exposé par M. Eug. Kuhnen).

Objets divers. (Grand bronze de Néron, anneau en poterie et vases en terre) provenant d'une sépulture belgo-romaine, trouvée récemment à Maffles par M. Mondez (exposés par M. Sirejacob).

Photographies de quelques-uns des principaux *menhirs* et *dolmens* de Bretagne et photographies du *menhir* de Velaine-sur-Sambre, de la *Pierre Brunehault*, de Hollain, de la *Zeuptre* de Gozée et des *dolmens* de Weris (par M. le baron de Loë).

Dessin d'un *parazonium* romain à lame de fer, engagée encore dans son fourreau de bois recouvert de minces bandes de cuivre doré et orné

de lignes et de points au repoussé, trouvé à Luttre (Hainaut) en 1873 (original, collection Cavens).

Vue de Diest. Dessins (par M. Puttaert).

Meule belgo-romaine en arkose, tuiles et fragments de poteries trouvés à Buysinghen (par M. J. Poils).

Trois objets en céramique égyptienne (par M. E. Lhoest).

Photographies prises au cours de l'excursion à Diest et à Aerschot (par MM. Ledure et Van Gèle).

Communications.

M. l'abbé J. Claerhout. — *Découverte de restes de palafittes à Denterghem* (Flandre occidentale). (Lecture par M. le baron de Loë.)

M. V. Tahon — *Notes sur le village et la Seigneurie de Berzée.*

M. Eug. Kuhnen. — *Notice sur le tableau de Murillo exposé.*

Dr Tihon. — *La légende du curé Richelle, de Moha, racontée par le Dr Bovy* (résumé par M. L. Le Roy).

Eug. Lameere. — *La Cour de Philippe-le-Bon.*

G. Cumont. — *Fouilles à Buysinghen : exploration d'un tertre et découverte d'un four à tuiles de l'époque belgo-romaine.*

J. Moens. — *Contribution à l'étude archéologique de la Flandre* (résumé par M. J. Van der Linden).

E. Lhoest. — *Sur trois objets en céramique égyptienne.*

M. Georges Cumont rappelle la communication qu'il a faite dans l'assemblée du 2 octobre dernier touchant les discussions relatives à la soi-disant porcelaine égyptienne. Il donne lecture d'une note récente de la *Revue scientifique de Paris*. Il résulte de cette note que les opinions de plusieurs savants céramistes attachés à la Manufacture de Sèvres diffèrent entre elles, en ce sens que les uns pensent que les grès égyptiens émaillés consistent en une pâte composée de produits broyés et cuits au four, puis revêtus d'un émail coloré par des oxydes métalliques ; les autres sont d'avis que l'émail, composé de silice avec oxydes métalliques, est simplement appliqué sur un grès tendre sculpté. On pourra, du reste, ajoute-t-il, mieux juger la question en examinant les spécimens tirés de la collection de M. Emile Lhoest et exposés par celui-ci.

M. Emile Lhoest a la parole pour donner quelques explications sur les dits objets.

Il exprime tout d'abord cet avis que rien ne vaut, pour l'instruction des personnes qu'attirent les études archéologiques, l'examen des documents eux-mêmes. C'est pourquoi il produit les échantillons suivants :

1° Un scarabée d'assez grande dimension, revêtu d'un émail vert, mélangé de brun. Ce scarabée est tout à fait semblable à deux spécimens du Musée de Sèvres.

Il paraît être fait d'une pierre sculptée, puis émaillée.

L'aspect de l'émail répond bien à l'idée qu'on peut se faire de vitrifications produites par la silice et que l'on aurait colorée à l'aide d'oxydes de cuivre.

2° Statuette funéraire *(ouschebtiou repondant)*. Petite et manquant de finesse, mais d'un très beau bleu.

3° Statuette vert pâle *(ouschebti)*. Basse époque.

4° Statuette *(ouschebti)*. XXe dynastie.

Peu de finesse, mais bel émail bleu, revêtue d'une inscription en hiéroglyphes noirs. — M. Capart, présent à la séance, en a donné la traduction. La voici :

Illumination de l'Osiris (nom que l'on appliquait aux morts), ***prêtre d'Amon, Intendant du Trésor royal Anch-n-Chonsou.***

5° Figurine représentant ***Phtah embryon***, coiffé du serre-tête. Email gris-jaune.

6° Collier garni d'amulettes. Il est formé de grains allongés et émaillés en vert et en bleu, de figurines du dieu Bès, d'amulettes émaillées en vert, bleu et gris.

Tous ces spécimens paraissent bien consister en du grès artificiellement fabriqué d'une pâte triturée dans de l'eau et cuite au four.

7° Echantillon d'une amphore aplatie, en céladon-Chine, vert-pâle, et ornée sur les flancs de fleurs épanouies. Cette amphore aurait été trouvée en Égypte dans un ancien tombeau.

Dans la séance du 2 octobre dernier, M. Emile Lhoest a déclaré ne point partager l'opinion des auteurs qui croient à l'existence de relations entre la Chine et l'Egypte il y a quatre ou cinq mille ans. Il invoque l'absence totale de traditions et l'ignorance profonde du monde grec et romain à l'endroit du Céleste Empire.

Il cite également l'opinion de savants sinologues qui, s'appuyant sur l'histoire de la linguistique chinoise et sur les marques des plus anciennes porcelaines, ne font pas remonter au-delà de 150 ans avant J.-C. l'invention de la porcelaine dure (feldspath et kaolin). Cependant l'opinion contraire sera soutenue par M. Capart.

M. Emile Lhoest profite de l'occasion qui se présente pour exhiber un curieux échantillon de céramique égyptienne, lequel, du reste, ne se rapporte pas à l'objet de la discussion.

8° Il s'agit d'une petite amphore en terre cuite, datant du VIe ou du VIIe siècle de l'ère chrétienne. C'est une fiole dite de « Saint Ménas »;

elle était remplie d'huile et les pèlerins qui visitaient le tombeau du saint en faisaient l'acquisition pour se préserver des maladies et des bêtes féroces. L'amphore porte, d'un côté, une tête de profil aux cheveux bouclés ; de l'autre, l'inscription grecque suivante: *Eulogia tou agiou Ménas*. Bonne parole (prière) de saint Ménas.

— M. Emile Lhoest cède ensuite la parole à M. CAPART.

Celui-ci confirme les appréciations de M. Lhoest sur la question des grès égyptiens. Les Egyptiens ont connu dès les plus anciennes époques l'art d'émailler les grès ou de fabriquer des objets de terre émaillée. Le Musée du Cinquantenaire a récemment acquis des perles en terre émaillée verte, provenant des fouilles de Hiéraconpolis et appartenant vraisemblablement à la IIe dynastie.

Il ajoute qu'en général les scarabées étaient des sculptures émaillées. Il en résulterait que les deux opinions seraient également fondées. Certains grès émaillés sont artificiels, d'autres ne le sont pas.

Il admet l'authenticité des vases chinois découverts dans des tombes égyptiennes. Les rapports de l'Egypte avec l'Extrême-Orient ont dû être très fréquents dès l'origine. Les premiers Egyptiens utilisaient l'étain qu'ils ne pouvaient se procurer que dans l'Extrême-Orient. Plusieurs Musées d'Europe, notamment le Musée Guimet à Paris, possèdent des poteries chinoises trouvées en Egypte ; plusieurs portant des inscriptions peuvent être sûrement datées.

Il donne quelques détails sur saint Ménas. Depuis Menès, le fondateur de Memphis, le nom de Ménas a toujours été vénéré en Egypte. Saint Ménas, qui vivait dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, était un cénobite qui, au moment de mourir, demanda à n'être pas enseveli dans son couvent, mais en un lieu que Dieu désignerait. On mit donc son corps sur le dos d'un chameau, qu'on dirigea vers le désert, et le saint fut enterré à l'endroit où le chameau s'arrêta. C'est là que fut construit le tombeau du saint et l'on y vendait de nombreuses amphores pleines d'huile.

Les pèlerins d'avant les croisades en rapportèrent un grand nombre en Europe où l'on en rencontre parfois.

Le Musée du Cinquantenaire en possède cinq ; sur l'une d'elles le saint est représenté debout, ayant à ses côtés deux chameaux rappelant la légende.

Conservation des monuments.

M. le Bon DE LOË attire l'attention de ses confrères sur le *menhir* de Velaine-sur-Sambre (un des quatre seuls spécimens bien authen-

tiques de ce genre de monument que nous possédions encore en Belgique), et qui se trouve menacé de destruction à brève échéance.

M. de Loë, s'étant rendu à Velaine-sur-Sambre tout récemment, a pu constater *de visu* l'exactitude des renseignements qui lui avaient été donnés au sujet des risques de destruction immédiate que court le *menhir*, littéralement cerné de petites carrières à pavés.

Il rappelle qu'en 1895 le congrès archéologique et historique de Tournai avait émis un vœu en faveur de la conservation du *menhir* de Velaine; mais il ignore si ce vœu a été transmis au ministre compétent et il estime, en tout cas, qu'il y a lieu d'insister à nouveau auprès du gouvernement afin que l'État fasse l'acquisition du monument en question.

L'assemblée étant unanime à partager cet avis, M. LE PRÉSIDENT déclare que la commission administrative adressera sans tarder une requête dans ce sens à celui des ministres que la chose concerne. *(Applaudissements.)*

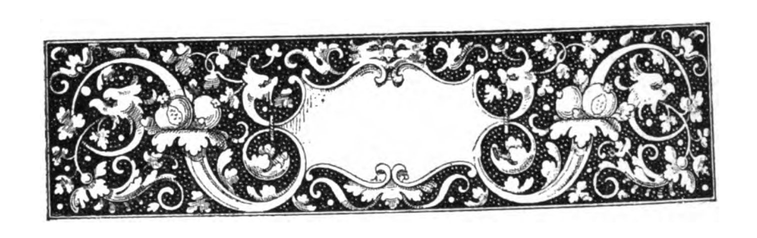
M. G. CUMONT dit que la Société d'Anthropologie s'est émue également de cet état de choses et qu'elle a décidé, dans sa dernière séance, d'adresser pareille requête au gouvernement.

M. AYGUESPARSE signale à son tour un tableau de l'église d'Aerschot représentant le *Pressoir mystique*, qui se trouve en mauvais état et dans des conditions de conservation déplorables.

M. LE PRÉSIDENT déclare qu'il sera pris bonne note, également, de l'information de notre confrère M. Ayguesparse.

La séance est levée à 10 heures 34.





MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

Quelques mots sur une pierre sculptée romaine découverte récemment à Arlon.



E 26 avril dernier, M. Jungels, surveillant des travaux de la ville d'Arlon, en construisant un égout place de la Caserne, à Arlon, mettait à jour une pierre sculptée. Il me fit tout de suite part de la découverte et se mit gracieusement à ma disposition pour me permettre l'étude de la sculpture. Je lui offre ici l'expression de mes plus sincères remerciements.

La pierre en question dont je reproduis ici la photographie mesure $0^{m}79$ de long, $0^{m}73$ de large sur $0^{m}40$ d'épaisseur. Primitivement, elle devait avoir 1 mètre de long car la demi-longueur de la partie intacte donne $0^{m}50$.

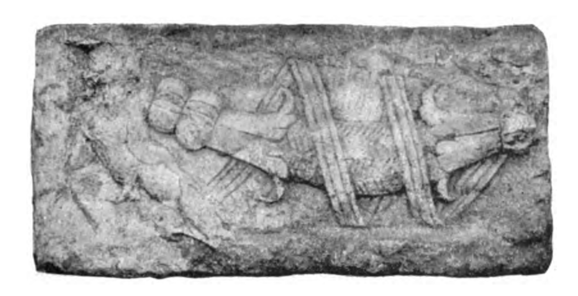
La partie sculptée représente un génie soutenant une guirlande. Un de ses bras, un peu après l'articulation de l'épaule, est prolongé par deux tores contigus auxquels fait suite une couronne de feuilles d'acanthes dont les lignes principales seules sont accentuées.

Le centre de la guirlande est décoré de chevrons ou bâtons rompus à

angles rentrants et saillants. Une bandelette, ruban ou banderolle à deux cannelures, entoure le tout mais ne l'enserre pas.

La surface supérieure, perpendiculaire à la sculpture, porte deux entailles : l'une vers le centre, de 0m10 sur 0m05 ; l'autre au bord postérieur, de 0m15 sur 0m05. Ce sont les places des crochets ou crampons destinés à relier les appareils.

D'après la photographie ici reproduite, il est facile de reconstituer la pierre entière. Elle appartient à une frise de grand monument de l'époque romaine et la partie sculptée représentait deux génies supportant l'extrémité d'une guirlande et tendant à la raidir.



Si l'on examine attentivement la pierre en question, on remarque qu'elle est ébousinée sur la paroi de droite, là où le génie a disparu. C'est là évidemment un travail intentionnel et postérieur à l'époque romaine. De plus, la pierre a été trouvée dans un fossé de l'ancien château d'Arlon et, de prime abord, on doit se dire qu'elle provient de la destruction de ce château. Nous avons pourtant dit que le travail est tout à fait romain. Il faut alors admettre que l'on se trouve en présence d'une pierre romaine qui a été brisée intentionnellement et ébousinée pour être réemployée lors de la construction du vieux château d'Arlon.

Dans son atlas, AL. WILTHEIM *(Luxemburgum romanum)*, n° 100, figure une pierre brisée avec deux génies ailés — dont un seul est resté — s'efforçant de suspendre une guirlande sur laquelle un faisan est perché. Cette pierre provenait d'Arlon ; elle se trouvait, au XVIIe siècle, dans le jardin du gouverneur Mansfeld, à Luxembourg, et, d'après ce qui m'a été dit, elle doit avoir été transportée en Espagne (?).

Celle qui vient d'être découverte à Arlon lui ressemble beaucoup à première vue; mais elle en diffère par l'absence d'aile au génie, par l'absence de faisan et par la présence de chevrons sur la guirlande, alors que sur la figure de Wiltheim il y a des tores.

Je dois ajouter que la plupart des planches anciennes sont quelquefois peu fidèles dans la reproduction des détails, et même des traits principaux. Les artistes suivaient leur inspiration, et presque toujours ils exagéraient à plaisir certains détails.

V. Dormal.



Cartouche sculpté par Laurent Delvaux pour la fontaine archiducale de Mariemont.

Dans une notice sur les eaux minérales de Mariemont [1] le secrétaire communal de Morlanwelz-Mariemont, M. Olivier Hubinont, donne une description très complète des célèbres fontaines de Mariemont.

La principale de ces fontaines avait reçu le nom d'archiducale ou de Spa. Elle est indiquée sur le plan en perspective de Dupuis dressé en 1780.

En 1893, grâce à des fouilles entreprises sous la surveillance éclairée de M. l'ingénieur Edmond Peny, échevin de la commune de Morlanwelz, les pierres de cette fontaine, si célèbre jadis pas ses eaux ferrugineuses, ont été retrouvées.

Parmi ces matériaux, M. Peny a découvert une pierre haute environ d'un mètre 30 centimètres, et large de 60 centimètres. Cette pierre, qui n'est presque pas détériorée, porte dans un encadrement Louis XV un cartouche aux armes d'Autriche. Les lettres M. E., initiales de l'archiduchesse Marie-Elisabeth, gouvernante des Pays-Bas, sont gravées dans la bande.

Le cartouche, formé de coquilles et de volutes, est entouré de palmes sortant de deux cornes d'abondance. Au centre les armoiries ovales, et au-dessus la couronne archiducale.

Lorsque la fontaine archiducale fut reconstruite, en 1893, par les soins de notre collègue M. Raoul Warocqué, propriétaire du magnifique château de Mariemont, cette pierre fut remise en place.

Dans les archives du Conseil des Finances [2] existe une requête du célèbre sculpteur Laurent Delvaux, qui réclame cinq pistoles pour avoir taillé ce cartouche.

[1] Binche, imp. Van Remoortel, 1898, 34 pages, petit in-8°.
[2] Archiv. gén. du royaume à Bruxelles, Conseil des Finances, carton 346, dossier de l'année 1742.

Cette requête est accompagnée d'un mémoire auquel est joint un dessin du cartouche exécuté par Delvaux, dessin conforme à la photographie de la pierre découverte par M. Peny. Il n'est donc pas douteux que le cartouche retrouvé à Mariemont et qui décorait la fontaine archiducale érigée, en 1741, par ordre de l'archiduchesse Marie-Elisabeth [1], est l'œuvre de Laurent Delvaux.

Voici sa requête :

(Timbre de quatre sols
1742
Signature : HANNOSSET.)

A Messeigneurs

Messeigneurs les Surintendant, Directeur General, Conseillers et Commis des domaines et finances de sa Majesté.

Représente très respectueusement L. Delvaux statuaire de la Cour, qu'il auroit au mois de juillet 1741 par ordre du sieur Anneessens architecte de la Cour fait en pierre bleue la sculture des armoiries de feue Son Altesse Serenissime de quatre pieds de hauteur, de la façon du model cy attaché, et comme Il n'en a point été paié Il recoure avec confiance à Vos Seigneuries Illustrissimes.

Pour qu'il vous plaise Messeigneurs ordonner a qui il appartient de luy paier pour lad^e sculture et pierre bleue les cinq pistolles qu'il estime avoir merité. C'est la grace etc.

Novembre 1742 *(Signature).*

Memoire du statuaire de la Cour L. Delvaux d'avoir fait par ordre de l'architecte de la Cour Anneessens en juillet 1741 la sculpture des armoiries de feue Son Altesse Serenissime taillées en pierre bleuse (*sic*) de quatre pieds de hauteur de la façon cy dessus dessiné servant a la fontaine des eaux minerales de Marymont.

Monte a une somme de cinq pistolles. L. DELVAUX.

LETTRE D'ANNEESSENS AU CONSEILLER STROZZI [2].

Monsieur

Ayant vû la lettre du Conseil que vous me faite l'honneur de me com-

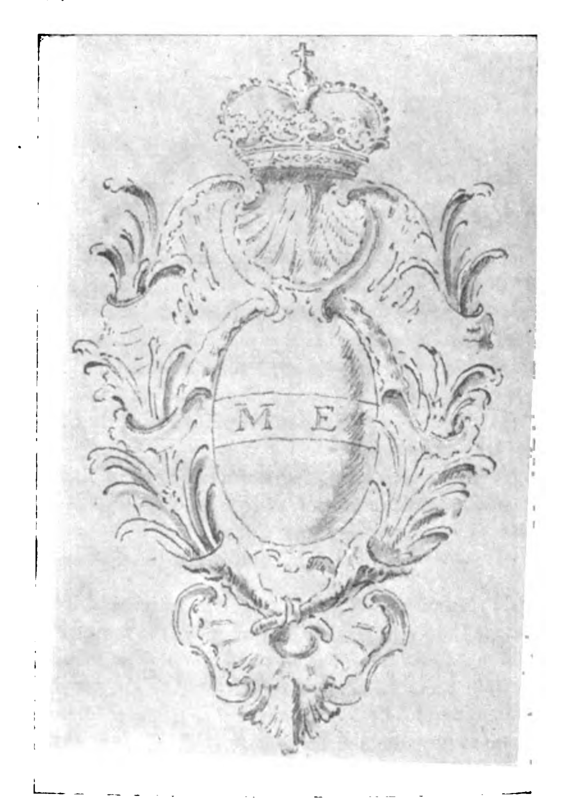
[1] L'archiduchesse décéda à Mariemont, cette même année, le 26 août.

[2] Le chevalier Strozzi, Conseiller des Finances, intendant des bâtiments royaux.



muniquer au sujet des armoiries fait par L. Delvaux pour laquelle il demande cincq pistolles, j'ai l'honneur de vous dire que je n'ai voulu donner que quatre pistolles ce qui est le sujet qu'il s'addresse au Conseil, je suis en tout respect etc. etc.

16 9bre 1742. P. A. Annéessens.



Croquis par L. Delvaux.

Lettre de Strozzi au Conseil des Finances.

Messeigneurs

Aiant plu a vos seigries Illmes de remettre par lettre du 10 9bre la requete ci rejointe par la quelle le statuaire N. Delvaux demande

cinq pistolles pour les armoiries de feue S. A. S. qu'il a taillées dans la pierre bleue sur la fontaine des eaux minerales de Marimont.

J'ai l'honneur de leur dire avec respect, que depuis que lon a trouvé bon de donner a mon exclusion la direction de Marimont et de tout ce que lon y travaille au prevot de Binche, j'ai crû inutil de m'y rendre depuis le decés de feue sa dite Altesse et n'y ai pas vu l'ouvrage du supliant; cause que j'ai l'honneur dy joindre l'avis de l'architecte Anneessens qui auroit dû, ce me semble, convenir du prix de l'ouvrage avant de le laisser commencer, comme on avoit fait avec le meme delvaux pour les ouvrages qu'il a fait à la chapelle de Marimont et ici à l'Orangerie. Il me semble cependant selon le dessin desdites armoiries ci jointes le supliant pouroit se contenter de quatre pistolles que l'architecte Anneessens dit lui avoir offertes. Avec quoi me recommende etc. etc.

Brusselles ce 17 9bre 1742. STROZZI.

On lit en marge la note suivante :

Raport fait le 17 novembre 1742.

Resolu d'arbitrer le salaire du supliant a quatre pistolles dont luy sera depeché ordonance de payement sur le Receveur des ouvrages de la Cour Nettinne a payer des deniers reserves entre ses mains pour lesdits ouvrages.

Voici enfin l'ordonnance de payement :

A Mathias Nettine receveur des ouvrages de la Cour.

Bruxelles le 17 9bre 1742 — Délivré le 24 d^{o} paraphé her [1] *signé* Dekeerle.

Les $surintend^{s}$ etc.... Très cher etc....

Nous vous faisons cette pour vous ordonner au nom de Sa Majesté de payer N. Delvaux statuaire de la Cour la somme de quarante deux florins [2] pour avoir, au mois de juillet 1741, fait en pierre bleue la sculture des armoiries de feue son Alt^{e} $Séren^{e}$ de quatre pieds de hauteur pour servir à la fontaine des eaux minérales de Marimont lad^{e} somme payable des deniers reserves entre vos mains pour les ouvrages dud^{t} Marimont dont ci apres vous sera depeché ord^{ce} a vous valider en compte parmi raportant la quittance. A tant etc.

[1] Marquis de Herzelles, Conseiller des Finances.
[2] Ou quatre pistoles.

Dans sa lettre, Strozzi parle des travaux exécutés par L. Delvaux à la chapelle de Mariemont. Il s'agissait d'un autel en marbre [1]. Cette chapelle était située à côté de la ferme du château et fut bâtie par ordre de l'archiduchesse Marie-Elisabeth. Elle fut consacrée le 2 août 1739 par le nonce du Pape, Mgr Tempi, archevêque de Nicomédie [2] ; et à cette occasion, Roettiers grava le jeton (qui reproduit l'aspect de cette chapelle) publié sous le n° 154 de la planche XVII de Van Loon (suites de V. Loon).

G. CUMONT.



Cachets pour les douanes en 1752.

A Monsieur Van Overloope, waradin de la monnoye de S. M. I. et R. à Bruges [3].

Br. le 21 avril 1752.

C'EST par ordre de Monsieur le Conseiller de Bosschaert que j'ay l'honneur de vous faire la présente pour vous prier de sa part d'aprocher le graveur de S. M. le Sr Heylbroeck et luy demander les cachets qu'il a gravez pour les bureaux des droits avec la liste d'iceux qui luy a été remise à cet effet, excepté qu'il poura retenir jusqu'à nouvel ordre les cachets pour les bureaux et departemens de Bruges, d'Ostende, Nieuport, Gand, Courtray, Ypres et Tournay, et qu'il pourra vous delivrer sa quittance pour le montant de salaire de sa graveure, laquelle vous addresserez audit seigneur conseiller avec les dits cachets

1 Il y avait dans le parc du château un groupe par Delvaux, représentant Caïn et Abel.

2 Une gravure de François Pilsen, conservée en double à la Bibliothèque royale de Belgique, représente cette cérémonie. (Voir manuscrits nos 16346 et 16362.)

Une autre gravure du même artiste, conservée en double à la Bibl. roy. de Belgique, représente l'examen, par ordre exprès, de la source des eaux minérales joignant le parc du château de Mariemont par trois médecins de l'université de Louvain (Rega, de Villers et Sassenus), qui trouvent ces eaux aussi bonnes que celles de Spa. (Voir manuscrits nos 16346 et 16362.)

Pour le parc de Mariemont, voir les plans et cartes aux archives gén. du royaume à Bruxelles, nos 413 et 414.

3 Simon-Pierre van Overloop ou van Overloope remplaça, en 1743, comme garde ou waradin de la monnaie de Bruges, Charles de Gueldre. Son fils, Philippe van Overloop, lui succéda vers 1769.

qui fera remettre à Bruges l'import franc de ladite quittance, je profite très volontiers de cette occasion pour avoir l'honneur de vous assurer que j'ay celuy d'être très parfaitement Monsieur.

(Archives générales du royaume, Conseil des Finances, carton 2135.)

J'ai publié dans nos *Annales*, tome XII, 1898, pp. 180-185, des renseignements relatifs aux plombs de marchandises de différents bureaux de transit et d'entrepôt en Belgique sous Charles VI.

Il s'agit ici d'un nouveau document, plus récent, du règne de Marie-Thérèse : il concerne les cachets gravés pour les divers bureaux, entre autres Bruges, Ostende, Nieuport, Gand, Courtrai, Ypres et Tournai et nous fait connaître le nom de l'artiste qui les fit, le graveur bien connu, le sieur Heylbroeck. [1] Cette pièce est envoyée par le Conseil des Finances à M. Van Overloope, waradin de la monnaie de S. M. I. et R. à Bruges [2], le 21 avril 1752.

Ed. Laloire.



Billon inédit du comte de Hainaut, Guillaume III, l'insensé.

1356 — 1389

Dans ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut,* M. Renier Chalon a publié (p. 84, pl. XV, n° 113) un billon de Guillaume III, dont la légende du droit est : ✠ GVILLE ∴ COMES ∴ HAN ; et la légende du revers : ✠ GVILLELMVS ∴ COMES.

La Société d'Archéologie de Bruxelles possède, dans ses collections, un billon du même type, mais avec des légendes différentes :

Au droit : ✠ GVILLE ʏ COME ʏ HAN :
et au revers : ✠ GVILLRMV/ ʏ DN' ʏ HAN.

B. N. gr. 0,98.

[1] En 1749, Norbert Heylbroeck, orfèvre gantois, est cité comme graveur particulier de la monnaie de Bruges. En 1759, il sollicita de pouvoir quitter Bruges pour s'installer à Bruxelles.

[2] On cessa de travailler dans cet atelier monétaire après 1754.



La forme *Guillermus* pour *Guillelmus* se trouve dans les textes contemporains [1].



Quant au titre *dominus hanoniae* (hanonie), il se voit en même temps que le titre de *Comes* sur le *Franc d'or* de Guillaume III, où celui-ci est qualifié *Comes et dominus hanonie*.

La pièce de la Société d'Archéologie ne figure pas dans l'ouvrage de Chalon ni dans les quatre suppléments de cette monographie.

G. CUMONT.

[1] On trouve encore Willelmus, Wilhelmus, Wilhermus.





LES ÉTRUSQUES

AVANT

L'INFLUENCE GRECQUE



L'ARCHÉOLOGIE n'est pas seulement la classification méthodique des reliques du passé. C'est une science vivante par excellence; elle seule évoque avec intensité les siècles disparus. Un simple silex taillé en dit plus que tous les discours sur l'existence misérable et précaire de nos premiers ancêtres, de même qu'il suffit du moindre objet d'art pour faire éclater la grandeur des civilisations d'autrefois.

Elle est l'auxiliaire indispensable de l'histoire, de l'ethnographie, et c'est tout particulièrement à ses chercheurs que nous devons quelque lumière sur les conditions d'existence des premières races italiennes.

A ce point de vue, l'art étrusque est des plus intéressants à étudier. Les fouilles, savamment conduites sous la direction du gouvernement italien, nous ont appris que ce qui, jadis, portait l'étiquette étrusque, n'est étrusque que de nom, alors que l'on avait oublié l'apport très réel du peuple étrusque, à la civilisation générale.

Les Étrusques, ancêtres des Toscans, auraient, en architecture, inventé l'ordre qui porte ce dernier nom, alors qu'il n'est qu'une dégénérescence du dorique.

De même ils auraient composé les vases admirables que tout le monde connaît, alors que ceux-ci ne reflètent qu'une inspiration grecque.

Certes, ils ont été modelés et peints par des artistes étrusques, mais ce n'est qu'un art d'importation, né en Italie, après que les colonies grecques eussent conquis tout le Midi, et que la métropole de Cumes se fût installée en face du promontoire de Sorrente, où se trouvaient le temple de la Minerve et la métropole étrusque.

En revanche, je le répète, l'apport très réel des Étrusques a été méconnu.

Ce sont eux qui, les premiers, ont conçu l'idée de la voûte.

La voûte a dû être imaginée dans des pays ne fournissant que de petits matériaux. C'est à peine si, en Égypte ou en Grèce, l'on en rencontre quelques essais ; il s'agit surtout de voûtes en ogive, obtenues par des pierres posées horizontalement et en retrait. Ce n'est point la voûte se soutenant par la pression des claveaux. En Assyrie, pays de la brique, les essais sont plus caractérisés, mais on n'est point arrivé à créer une formule architecturale nouvelle, et la ligne droite domine dans tout l'Orient.

C'est dans les constructions étrusques qu'apparaît la voûte ; on la trouve à Volaterræ, au Sud de Pise. Elle est parfaitement caractérisée.

Ces peuples antiques, ou les Pélasges qu'ils ont absorbés, ont de même créé les premières habitations et la civilisation primordiale de l'Italie.

C'est à eux qu'on doit ces urnes cinéraires en forme de maisons que l'on rencontre fréquemment dans les musées italiens. On sait qu'il en a été découvert sous la cendre des volcans du Latium : elles remontent nécessairement à l'époque où ceux ci étaient en activité. Ces volcans, une fois éteints, sont devenus les lacs d'Albano et de Nemi, et il n'était pas resté, à l'époque romaine, le moindre souvenir de cette révolution géologique. Ces urnes remontent donc à une époque antérieure à l'invasion des Etrusques ; mais, Pélasgiques ou Etrusques, elles donnent bien l'idée des conditions d'existence d'une population paisible, probablement de pasteurs, ayant le culte des morts et les ensevelissant dans une reproduction de la demeure qu'ils avaient habitée.

C'est sans doute vers cette époque que se place celle de la confection du premier vase exposé.



1. Collection Emile Lhoest : Poterie étrusque. Décadence. Hauteur $0^{m}22$. — 2. Collection Jules Van der Linden : Coupe en poterie noire étrusque, précédant l'influence grecque. Hauteur $0^{m}15$; diamètre de la coupe $0^{m}145$. — 3. Collection Emile Lhoest : Poterie primitive étrusque, précédant l'influence grecque. Hauteur $0^{m}20$.

Il porte deux petites anses ; il n'a pas été fait au tour de potier et, pour le tenir en équilibre, on le posait sur une couche de sable.

Sur le devant, une tête d'un type assez bizarre ; des traits noirs indiquent les yeux. D'autres traits noirs dessinent quelques ornements. Des jambes sont grossièrement figurées. La tête porte un quadruple bandeau, indice probable de quelque dignité.

L'ensemble ne manque pas d'une certaine élégance, mais on est bien loin des moindres productions de l'influence grecque (Coll. Emile Lhoest).

Le second vase appartient à une époque beaucoup moins ancienne. Il est en terre noire, de Clusium (Chiusi) et provient d'un tombeau, probalement d'un prêtre. C'est une coupe montée sur un pied, et autour de laquelle sont figurés des sangliers. Elle devait servir à des libations en l'honneur de quelque divinité protectrice des chasseurs (Coll. Van der Linden).

Il est probable que cette coupe remonte à l'âge de bronze. On la croit plus ancienne encore. Dans tous les cas, ce vase, bien qu'appartenant à une civilisation plus avancée, ne porte pas encore l'empreinte du goût hellénique.

C'est au Museo Civico de Bologne que se trouvent réunis les plus beaux et les plus nombreux spécimens de l'âge étrusque de bronze. Ces objets sont antérieurs à l'influence grecque. Les armes, les casques pointus, comme ceux des Orientaux n'ont rien de la forme hellénique. Les deux admirables seaux ciselés, et qui retracent la vie pastorale, religieuse, intime, militaire des Etrusques. semblent marquer la transition. On y retrouve les anciens costumes des habitants de la Tyrrhénie, mais la perfection du travail, l'élégance du dessin ont fait supposer qu'ils décélaient une inspiration grecque.

Mais le Musée d'art industriel de Vienne s'est enrichi tout récemment d'un seau tout à fait semblable. Il a été trouvé dans la Basse-Autriche par un savant abbé, qui en a fait hommage à l'État. Le fait de la découverte de cet objet, dans un pays que les Grecs n'ont pu connaître à l'époque où il est sorti des mains de l'artiste, exclut l'hypothèse de l'influence hellénique.

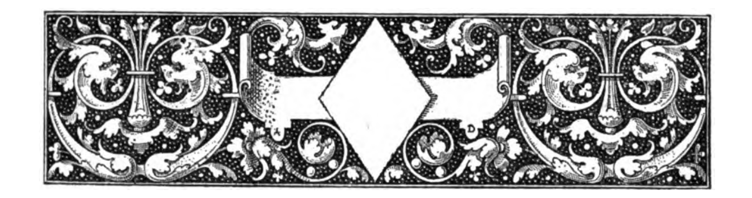
Entre cette époque et celle à laquelle appartient le troisième vase exposé (coll., Emile Lhoest) se place l'ère de splendeur de l'art étrusque, dont les chefs-d'œuvre se retrouvent dans les grands

musées de l'Europe. C'est cet art essentiellement hellénique que l'on qualifie d'étrusque. Mais, avant l'influence grecque, aucun chef-d'œuvre n'avait vu le jour, de même qu'après elle les artistes de l'Etrurie, comme ceux de la Campanie, ne firent que reproduire, plus ou moins adroitement des types convenus. Le vase en question de la forme dite « aryballos » n'est pas disgracieux ; mais ce n'est plus que du métier. Il doit dater des environs de l'ère chrétienne.

Les éléments de l'architecture romaine se retrouvent donc chez les Etrusques. Il en est de même des principes de leur législation. Certes il a fallu le génie des Romains pour créer leur droit, comme pour lancer dans les airs la coupole du Panthéon. Mais la part de l'influence étrusque n'en est pas moins glorieuse ; elle suffit à illustrer les ancêtres des Toscans, alors même qu'on les dépouille des chefs-d'œuvre, qui, réellement, sont dus au génie hellénique.

EMILE LHOEST.





LA COUR

DE

PHILIPPE LE BON



LES ducs de Bourgogne de la Maison Valois, et plus particulièrement Philippe-le-Bon, étaient suivis dans leurs voyages d'une foule nombreuse de grands seigneurs dont le luxe fastueux et la splendeur faisaient l'admiration de toutes les populations des villes dans lesquelles ils hébergéaient et qui rendaient jaloux les rois de France.

Si nous consultons les chroniques du temps de Philippe-le-Bon et les travaux modernes sur cette brillante et artistique époque, nous ne pouvons connaître d'une manière exacte et précise quelle était la composition de tout ce majestueux entourage.

Les seigneurs et la valetaille qui suivaient Philippe-le-Bon, ne l'accompagnaient pas sans ordre ni méthode : tout était reglementé dans cette cour; le nombre des officiers qui devaient servir le prince était fixé par des ordonnances spéciales qui constituent ce que l'on est convenu d'appeler les *États auliques* de Philippe le Bon.

Quelques-uns de ces états auliques ont été publiés par Van Lokeren dans les chartes et documents de Saint-Pierre [1]; malheu-

[1] VAN LOKEREN, *Chartes et Documents de Saint-Pierre,* t. II, p. 280 et suiv. *Etat aulique* de 1426, p. 280, col. 2; de 1431, p. 282, col. 1; de 1437, p. 283, col. 2; de 1441, p. 286, col. 1; de 1456, p. 280, col. 1.



reusement ils ont été édités d'une manière très défectueuse : les dates que leur assigne Van Lokeren, sont erronées et les listes très sèches des personnages qui composaient la brillante cour ducale sont bien souvent fautives.

Nous nous sommes proposé de rechercher toutes les ordonnances émanées de Philippe et concernant sa cour, et nous avons réussi, croyons-nous, à les retrouver toutes dans différents dépôts d'archives.

Les ordonnances concernant l'Hôtel ou la Cour de Philippe-le-Bon sont au nombre de neuf; elles se trouvent soit aux archives du royaume à Bruxelles, soit aux archives départementales du Nord à Lille, soit aux archives de l'État à Gand.

Les originaux de ces ordonnances se trouvent transcrits sur des cahiers in-4° de parchemin, dont un exemplaire était remis aux secrétaires du ducs, afin qu'ils pussent noter les nominations nouvelles nécessitées soit par la mort des titulaires d'une fonction, soit par leur absence. Au bout d'un certain nombre d'années, lorsque les vacances devenaient trop nombreuses, Philippe-le-Bon publiait une nouvelle ordonnance réformant la composition de sa cour.

Les ordonnances du règne de Philippe-le-Bon datent des années 1426 [1], 1433 [2], 1437 [3], 1438 [4], 1445 [5], 1449 [6], 1454 [7], 1458 [8], 1467 [9].

Nous examinerons successivement quels étaient les différents fonctionnaires de l'Hôtel ducal de 1426 à 1467, en indiquant quelles étaient leurs attributions, leurs gages et leur nombre.

1 Ar. Bruxelles. Papiers d'État et de l'Audience. Original sur parchemin. — Ar. Nord. B. 1603, fol. 85. Copie papier xv[e] siècle.

2 Ar. Nord. B. 1605 f° 181. Copie papier xv[e] siècle.

3 Ar. Nord. B. 1605 f° 178 v°. Copie papier xv[e] siècle.

4 Ar. Nord. B. 1605 f° 212. Copie papier xv[e] siècle. — Bibliothèque Tournai, Ms. n° 153. Copie papier xviii[e] siècle.

5 Ar. Nord. B. 3374. Copie papier xv[e] siècle.

6 Ar. Gand. Original parchemin xv[e] siècle. — Ar. Nord. Ancien C. 114. Copie papier xvii[e] siècle.

7 Ar. Nord. B. 3375. Original parchemin. — Ar. Nord. B. 1607, f° 74. Copie parchemin.

8 Mentionné Ar. Nord. B. 1607, f° 231 v°. — Ar. Nord B. 3374. Copie parchemin xv[e] siècle. — Ar. Bruxelles. Cartulaires et Manuscrits n° 2[a]. Copie papier xv[e] siècle.

9 Ar. Nord. B. 3374. Copie parchemin xv[e] siècle.

Conseillers Chambellans.

Les personnages les plus importants de la cour ducale étaient les conseillers chambellans. Ils avaient à leur tête un premier chambellan. En 1426 ils furent au nombre de huit; ils étaient comptés par les écrous de l'hôtel, quand ils se trouvaient auprès du duc, c'est-à-dire que les maîtres d'hôtel devaient journellement les inscrire sur de longues bandes de parchemin, en notant leurs émoluments : de cette manière le maître de la chambre aux deniers pouvait leur verser exactement leurs gages. Ils étaients comptés : les bannerets à six personnes et six chevaux, les chevaliers bacheliers à quatre personnes et quatre chevaux.

En 1433 il y eut onze conseillers chambellans, y compris le le premier chambellan ; les dix chambellans mangeaient dans une salle commune; le premier chambellan dînait séparément ; ils avaient pour leur repas un ou deux plats de viande. Quant aux dix autres chambellans, ils étaient servis par un gentilhomme. Lors de la publication de l'ordonnance de 1433, trois ans s'étaient écoulés depuis que Philippe-le-Bon avait hérité du Brabant. Par suite de la constitution spéciale du Brabant, le duc était obligé de choisir parmi les nobles Brabançons, quelques chambellans nouveaux, c'est pourquoi il décida qu'il aurait dorénavant huit chambellans du Brabant et du Limbourg. L'un deux était compté à huit chevaux, trois à six chevaux et les trois derniers à quatre chevaux.

Jusqu'en 1438, le nombre des conseillers chambellans resta stationnaire; cette année il fut porté à douze, en comptant le premier chambellan. Ils avaient le même contingent de chevaux et de valets qu'auparavant. Ils mangeaient tous dans une chambre séparée, sauf le premier chambellan qui était servi dans sa chambre et recevait au dîner et au souper un plat de viande, deux quarts de vin, quatre pains blancs et six pains bruns. Il y avait encore huit chambellans Brabançons et Limbourgeois, qui étaient comptés cette fois, le premier à dix chevaux, le second à huit chevaux, les trois autres à six chevaux et les trois derniers à quatre chevaux.

A partir de 1438, le personnel des chambellans ne reçut aucune modification nouvelle ; il ne fut augmenté ni en 1445, ni en 1449, ni en 1458, ni enfin en 1467.

Les conseilliers chambellans étaient choisis parmi la plus haute

noblesse de Bourgogne et des Pays-Bas. C'était avant tout des personnages d'apparat qui remplissaient auprès du duc les fonctions les plus enviées, telle celle de coucher auprès du prince. C'était eux qui composaient le Conseil aulique de Philippe-le-Bon : ils expédiaient avec lui les affaires courantes, lui donnaient leur avis sur tout ce qui concernait l'administration des possessions ducales. Ils étaient très fréquemment chargés de missions spéciales. Les pensions des conseillers chambellans ont varié constamment. Philippe-le-Bon avait, en effet, souvent besoin d'argent : les dépenses de sa cour étaient excessives, aussi n'est-il pas étonnant de voir le duc supprimer bien souvent les pensions de ses officiers afin de réaliser des économies.

En 1426 et 1433, les conseillers chambellans touchaient, outre leurs gages journaliers : les bannerets 50 francs par mois, les bacheliers 40. Ces pensions furent supprimées en 1437, et les gages diminués de moitié. En 1445, le premier chambellan touchait 200 francs par mois, les quatre chevaliers bannerets, chacun 60 francs, les six chevaliers bacheliers, chacun 40 francs. Les pensions furent rétablies en 1449, telles qu'elles étaient avant 1437. Après la fameuse cérémonie du Vœu du Faisan à Lille, Philippe-le-Bon édicta une ordonnance, le 22 mars 1454, par laquelle il restreignit les dépenses de son hôtel jusqu'au 1er janvier 1455. Le premier chambellan, qui touchait 2,400 francs par an, ne reçut plus dorénavant que 1,600 francs ; le second chambellan, nommé à ce poste depuis 1438, ne reçut plus que 800 francs au lieu de 1,200 francs qu'il percevait naguère. Les gages et pensions des autres conseillers chambellans ne durent pas être modifiés, car cette instruction n'en parle pas. En 1458 et 1467, ils étaient de 30 sols par jour de présence auprès du duc.

Chambellans ordinaires.

A côté des conseillers chambellans, Philippe-le-Bon eut encore, à partir de 1426, vingt-quatre chambellans ordinaires qui devaient servir à tour de rôle de trois mois en trois mois. Ces vingt-quatre chambellans étaient comptés comme les conseillers chambellans sur les écrous de l'hôtel : les chevaliers bannerets à six personnes et six chevaux, les chevaliers bacheliers à quatre personnes et quatre chevaux. Le nombre de ces chambellans fut porté à vingt-huit en

1433 : il y en eut dorénavant quatre du Brabant et du Limbourg. Ils devaient servir le duc de trois en trois mois et, parmi les sept qui étaient de service, il devait toujours y en avoir un de Brabant et de Limbourg. Chacun des chambellans bannerets avait six valets et six chevaux, les bacheliers en avaient quatre. Ils avaient tous un écuyer mangeant en salle. Le personnel des chambellans ordinaires ne varia pas jusqu'en 1458. Cette année, le duc prescrivit que leur nombre serait de quarante-quatre, mais qu'ils devaient toujours former, par an, un groupe de vingt-huit, comme anciennement. Cette mesure subsista jusqu'à la fin du règne.

Les chambellans ordinaires appartenaient également à la plus haute noblesse du pays. Ils devaient servir ou accompagner le duc seulement pendant trois mois par an.

Les gages et pensions des chambellans ordinaires étaient les mêmes que ceux des conseillers chambellans, c'est-à-dire 50 francs par mois pour les chevaliers bannerets et 40 francs pour les chevaliers bacheliers. Leurs pensions furent supprimées en 1437 et leurs gages amoindris de moitié. En 1449, elles furent rétablies.

Maîtres d'Hôtel.

En 1426, il y eut quatre maîtres et un premier maître d'hôtel. Ils servaient tous les trois mois et étaient comptés à quatre personnes et quatre chevaux. En 1433, ils eurent quatre chevaux à gages, un écuyer mangeant en salle et deux valets à livrée. En 1458, le nombre des maîtres d'hôtel fut porté à six. Le premier maître d'hôtel était compté à cinq chevaux et recevait, ainsi que ses collègues, 30 sols par jour.

Les maîtres d'hôtel avaient la haute direction de la cour ducale; c'était eux qui inscrivaient journellement sur les écrous les noms des personnes présentes à la cour avec la somme de leurs gages. Ils notaient également sur des états journaliers les dépenses de l'hôtel, telles que celles de la cuisine, de la fruiterie, de l'échansonnerie. Les maîtres d'hôtel furent chargés, en 1426, de veiller à ce que les officiers de l'hôtel prissent dorénavant des droits sur les denrées achetées, comme ils le faisaient anciennement. Les officiers de l'hôtel ne pouvaient s'absenter sous un prétexte quelconque et faire des itinéraires fantaisistes : il fallait que chaque « allée ou

venue » ait au moins sept lieues « de long » pour qu'elle fût valable, à moins d'un mandement spécial des maîtres d'hôtel et, exception faite pour les fourriers, les queux et les tapissiers. Le personnel de la cour ducale ne pouvait donner à manger à qui que ce fût, sauf à des étrangers ou à des malades ; dans ce cas, le premier chambellan ou le maître d'hôtel devait l'ordonner. A partir de 1433, il fut strictement défendu à tout officier de l'hôtel d'occuper une autre fonction que celle qui lui était assignée, sauf toujours par ordonnance des maîtres d'hôtel. Philippe-le-Bon touchait certains droits sur le comté de Flandre ; les fonctionnaires de la cour avaient l'habitude de lui réclamer des dons sur ces droits : en 1433, il fut rigoureusement interdit aux maîtres d'hôtel de permettre toute requête de cette nature.

La discipline à la cour ducale était assez relâchée : le personnel n'observait pas toujours les règles prescrites par les ordonnances ; ainsi, les maîtres d'hôtel ne voulaient pas toujours prendre leurs repas dans une même salle. En 1437, le duc de Bourgogne leur ordonna de le faire, de même qu'aux autres officiers de l'hôtel.

Les pensions que touchaient les maîtres d'hôtel furent supprimées en 1426 ; leurs gages furent portés à 80 francs pour trois mois et ne changèrent pas.

Panetiers.

D'après l'ordonnance de 1426, le nombre de panetiers était de douze. Deux d'entre eux étaient chargés de la dépense ; ils administraient la paneterie à tour de rôle avec les cinq autres. Ils avaient chacun deux valets à livrée ou à gages et trois chevaux à gages. En 1433, les panetiers furent plus nombreux : ils étaient seize dont deux faisaient à tour de rôle, pendant six mois, la dépense de l'hôtel. Ils servaient de trois en trois mois ; l'un d'entre eux devait toujours être du Brabant ou du Limbourg. Deux varlets et trois chevaux, à gages ou à livrée, à la discrétion des maîtres d'hôtel, les accompagnaient. De 1433 à 1458, le personnel des panetiers fut variable ; en 1458, il fut indéterminé. Deux d'entre eux continuaient à faire la dépense de la paneterie.

Les panetiers avaient plusieurs auxiliaires, à savoir deux sommeliers ayant chacun un varlet et un cheval; deux aides de paneterie, mangeant en salle, ayant chacun un cheval à livrée;

un oublier, un porte chappe — au nombre de deux en 1433 —; un lavendier et deux huissiers de salle à partir de 1433.

Echansons.

En 1426 on compte à la cour ducale douze échansons qui servaient de trois en trois mois. Deux échansons faisaient à tour de rôle la dépense de l'échansonnerie et servaient donc avec trois de leurs collègues. Chacun des échansons avait deux varlets à livrée ou à gages et trois chevaux à gages. De 1433 à 1458 il y eut seize échansons dont deux faisaient la dépense, et qui servaient à tour de rôle de trois mois en trois mois. L'un d'eux devait toujours être Brabançon ou Limbourgeois. A côté des seize échansons il y avait quatre sommeliers pour la dépense et pour la bouche : ils avaient deux chevaux et un valet à gages ou à livrée. Deux gardes huchers, deux aides, deux barilliers, deux porteurs et un portier complétaient le personnel de l'échansonnerie. En 1458 le nombre des échansons fut illimité ; il y en avait toujours deux qui continuaient à tenir les comptes.

Les échansons avaient surtout pour mission de servir le vin de table à Philippe-le-Bon et de s'occuper des vendanges.

Ecuyers tranchants.

Il y eut, en 1426, douze écuyers tranchants y compris le premier écuyer tranchant ; ils servaient de trois mois en trois mois. Ils avaient deux valets à livrée ou à gages et trois chevaux à gages.

Les écuyers tranchants avaient à leur service six valets servants qui remplissaient leurs fonctions à trois pendant six mois. Ils avaient quatre chevaux et un valet à gages ou à livrée. En 1433 le nombre des écuyers tranchants fut porté à seize. Ils servaient à quatre de trois en trois mois avec le premier écuyer tranchant qui était de service toute l'année. Les valets servants furent maintenus, tels qu'ils étaient en 1426, dans leurs offices.

A partir de 1433, on ne trouve aucune modification nouvelle au sujet des écuyers tranchants, dont la principale attribution était de découper la viande à table.

Cuisine.

La cuisine comprenait quatre écuyers de cuisine qui servaient tous les trimestres avec le premier écuyer. Ils étaient comptés à deux chevaux à gages et un valet à livrée. En outre on constate la présence de quatre queux, deux hâteurs qui surveillaient les viandes rôties, deux potagiers chargés des sels et de tout ce qui était nécessaire pour le potage, deux souffleurs, deux enfants de cuisine, deux buchiers, un valet de garde-manger, un portier de cuisine, deux porteurs, deux galopins, deux sauciers, deux valets de sauciers et deux valets de chaudière.

A partir de 1433 les quatre écuyers de cuisine ne servirent plus que de six en six mois.

Fruiterie.

Pendant tout le règne de Philippe-le-Bon il y eut deux fruitiers qui servaient à tour de rôle tous les six mois. Ils avaient chacun un valet et deux chevaux. Les fruitiers avaient sous leur ordres un sommelier, un valet, et un valet tenant les torches.

La fruiterie était l'office qui fournissait les fruits à la table du duc, et qui avait l'entretien des bougies et des flambeaux.

Ecurie.

L'écurie ducale comprenait un personnel très considérable. A sa tête se trouvaient, en 1426, douze écuyers qui servaient de trois en trois mois ; deux d'entre eux étaient chargés de la dépense; ils étaient comptés à deux valets et trois chevaux. Outre les douze écuyers il y avait encore trois palefreniers servant à tour de rôle, un palefrenier pour le séjour, deux chevaucheurs, deux aides, deux maréchaux, un valet de forge, un valet de pied, des pages à la volonté du duc, un botteleur, quatre valets de chevaux, un valet d'étable, deux valets de « destours », un valet d'étable, un armurier, douze chevaucheurs, deux chariots, un charretier, et un aide du chariot d'armures.

Le duc avait pour lui douze ou quatorze chevaux à livrée et des destriers à sa volonté, dix sommiers et quinze chevaux de chariot.

De 1433 à 1458 il y eut seize écuyers qui servaient de trois en

trois mois, trois palefreniers, des pages en nombre illimité, cinq valets d'écurie, un garçon d'étable, deux chevaucheurs, deux aides, deux maréchaux, deux valets de forge, six valets de sommiers, trois valéts de destriers, un armurier et son valet de pied, douze autres chevaucheurs et quatre charretiers.

En 1458 le nombre des écuyers était illimité : deux d'entre eux étaient chargés de tenir les comptes.

Fourrière.

La fourrière était l'office dont les titulaires étaient chargés de la fourniture du bois de chauffage, du charbon, de la paille, du service des feux et de l'eau chaude pour les bains. Il y eut pendant tout le règne deux fourriers servant à tour de rôle, deux aides, un valet, un « sert de laine » et un aide de sert de laine.

Valets de chambre.

Les ordonnances concernant la cour ducale classent sous cette rubrique un personnel assez disparate. On entendait par valets de chambre tous les serviteurs qui soignaient la personne du duc.

Philippe-le-Bon avait des valets de chambre proprement dits suivant sa volonté ; trois d'entre eux devaient toujours le servir avec le premier valet de chambre. Ils étaient comptés à deux chevaux et un valet à livrée.

En outre on comptait un garde des joyaux, un sommelier de corps, deux barbiers, un tailleur de robes, un fourreur, un tapissier-garde de la tapisserie, un chasublier — aide de la tapisserie, un peintre (Hugue de Boulogne en 1426), un valet de garde-robe, un aide de la garde-robe, deux épiciers et apothicaires, un aide d'apothicaire, un chirurgien, un confesseur et son compagnon, un aumônier, un sous-aumônier, un chapelain des maîtres d'hôtel et deux clercs de chapelle.

Parmi les valets de chambre figurait le maître de la chambre aux deniers. Cet office fut supprimé en 1426, tandis que la charge de contrôleur de la chambre aux deniers fut maintenue.

Le maître de la chambre aux deniers reparaît en 1433 ; il était compté à trois chevaux et deux valets à gages; il avait un clerc à un cheval et un valet de pied à gages, lorsqu'il sortait.

En 1433, le nombre des valets de chambre est fixé à douze, deux premiers valets de chambre servaient à tour de rôle de six en six mois; ils étaient comptés à deux chevaux et un valet à gages. Le premier valet de chambre mangeait en salle; il avait deux chevaux et un valet à gages ou à livrée.

Le personnel des valets de chambre ne comprenait plus, outre les valets susdits, qu'un aumônier, un sous-aumônier, un chapelain, un chapelain des maîtres d'hôtel, quatre sommeliers de chapelle et deux valets d'aumône.

Clercs d'office.

Pendant tout le règne, les clercs d'office furent au nombre de quatre. Ils avaient deux chevaux à gages et un valet à livrée.

Serviteurs.

La cour ducale comprenait encore une foule de serviteurs subalternes. On comptait en 1426 huit huissiers d'armes, deux sergents d'armes, deux huissisrs de salle, un portier, un valet de porte, deux valets de lévriers, le roi d'armes de Flandre, un trompette de guerre, un fauconnier en chef, deux fauconniers, cinq valets de faucons, deux « osteriers », trois valets de « runere », deux fous et douze archers. En 1433, nous constatons la présence de huit huissiers d'armes, de deux sergents d'armes, d'un portier et de son aide, de deux valets de lévriers, de quatre rois d'armes, de trois hérauts d'armes, de quatre trompettes de guerre, de deux trompettes de ménestriers, de trois ménestriers, d'un maître fauconnier, d'un fauconnier, de cinq valets de faucons, d'un capitaine des archers et de vingt-quatre archers. Ce personnel ne varia plus jusqu'à la fin du règne.

Nous venons de faire l'énumération de toutes les personnes qui composaient la cour ducale proprement dite. A côté de ces fonctionnaires, dont les attributions étaient le plus souvent honorifiques, il existait des officiers remplissant des fonctions plus importantes, et qui nécessitaient de leur part des connaissances spéciales. Ces officiers étaient aussi inscrits sur les écrous de l'hôtel quand ils

étaient auprès du duc. C'était tout d'abord des secrétaires, des maîtres de requêtes, ensuite les chefs des finances ducales, tels que les trésoriers-gouverneurs des finances, le receveur général des finances ; enfin, des fonctionnaires, le chancelier, le maréchal de Bourgogne, que leurs affaires appelaient auprès du duc. Ces secrétaires, maîtres de requêtes, officiers de finances, ne faisaient pas partie de la cour ducale au même titre que les panetiers, les échansons, les écuyers tranchants ; ils avaient des attributions en dehors de l'hôtel ducal. Les ordonnances que nous avons analysées les mentionnent ; nous nous bornerons à indiquer simplement quel était le nombre des secrétaires et des maîtres de requêtes, car leurs attributions spéciales et celles des autres officiers qui occasionnellement se trouvaient à la cour sortent du cadre de cette notice.

Maîtres des requêtes.

Les maîtres des requêtes de l'hôtel ducal n'apparaissent qu'en 1433. Cette année, l'ordonnance qui règle l'organisation de la cour porte leur nombre à quatre. Deux d'entre eux devaient toujours être de service. Ils avaient auprès d'eux un clerc, deux valets et quatre chevaux. Ils étaient toujours tenus de faire connaître aux maîtres d'hôtel leurs arrivées et départs. En 1438, le nombre des maîtres de requêtes fut doublé. En 1449, il dut y en avoir un qui connût le français et le flamand.

Les maîtres de requêtes recevaient les demandes des requérants et les soumettaient au duc ou à son conseil qui décidaient.

Secrétaires.

Le nombre des secrétaires varia constamment. Il était de sept en 1426 ; en 1433, ils étaient six plus un audiencier ou receveur des droits du scel secret, qui signait les dépêches financières. Vers 1437, les secrétaires atteignaient le chiffre de dix-sept ou dix-huit. Philippe le Bon fut obligé de réduire leur nombre à neuf.

Les secrétaires contresignaient les dépêches et les chartes, tenaient registre des délibérations ainsi que des chartes octroyées.

Nous avons dit au commencement de cette notice que les maîtres d'hôtel inscrivaient journellement sur les écrous les noms des personnages qui étaient auprès du duc avec leurs gages ainsi que les dépenses de chacun de ses services. Nous croyons intéressant de reproduire deux de ces états journaliers pour donner une idée du nombre considérable de personnes qui formaient la cour ducale et de la dépense journalière. Nous empruntons la copie de ces états journaliers au tome VIII de l'*Inventaire sommaire des archives départementales du Nord,* rédigé par M. FINOT, archiviste du Nord (t. VIII, p. 6-7).

a) PERSONNEL. Mardi 30 mai (1430), Monseigneur le duc tout le jour au siège devant Compiègne. (Etat des gages du personnel de la maison du Duc.)

Messire Hue de Lannoy, 18 sols ; de Crevecœur, idem ; Jean de Créquy, 12 sols ; le bègue de Lannoy, 12 sols ; Philippe de Montmorency, idem ; Jean de Hornes, idem ; Jacques de la Viefville, idem ; Henri de Toulongeon, idem ; Antoine de Rochebaron, idem ; le bâtard Doye, 9 sols ; Bertrand de Rommerel, idem ; Piérot le Nepveu, idem ; Loys de Chantemerle, idem ; Jean de Cortenay, idem ; Loys de la Viefville, 9 sols ; Bertrandon, 9 sols ; Philippe de Courcelles, idem ; Jemblart de Neufville, idem ; Réioulet de Bussul, idem ; François de Menthon, 9 sols ; Loys d'Ivrigny, 6 sols ; Luc Beaume ; Monseigneur de Soissons, 24 sols ; maître Jean de Gand, 18 sols ; maître Thomas Bonesseaul, idem ; maître Jean Hibert, idem ; maître Christian Hauteau, idem ; Jean Rigolet, 6 sols ; maître Jean Cottereaul, 18 sols ; maître Jean Lavantaige, idem ; maître Henry Detroye, idem ; messire Forteguerre, 9 sols ; messire Sohier, 6 sols ; messire Hugues Michot, idem ; Berthelot Bricoy, 4 sols ; Jean de Villers, idem ; Jean de Borres, idem ; Jean de Fretin, 6 sols ; Jean Pape, idem ; Drouet Ridet, idem ; Jean de Ploviot et Jean de Noslant, 12 sols ; Jean de Savoie, 6 sols ; Richard le Thieullier, idem ; Etienne Le Rat, idem ; Jean Damart, idem ; Gonneville, 6 sols ; Bouloigne, 9 sols ; Amiot Noppe, idem ; Imbert Coustain, 6 sols ; Cardinet de Crespin, idem ; Pierre David, idem ; Jean Machefoing, idem ; Jean Despeaux, idem ; Perrin Bossuet, 6 sols ; Foret, tapissier, idem ; Hue de Bouloigne (peintre), idem ; maître Richard le barbier, idem ; Jean de Bourgogne, idem ; Henriet Vide, idem ; le roi de

Flandre, idem; le roi d'Artois, idem; Christophe, trompette, idem; Paulin, idem; Audry, idem; Anthoine, idem; Wanezie, ménestrel, idem; Caillet, idem; Thibaut, idem; Bourgogne le héraut, 3 sols; Hennequin le Camus, idem; Haynne de la garde-robe, idem; Hennequin, aide, idem; Jacquet Fichet, idem; Jean Pintat, idem; Jean Aubry, idem; Paule, huissier de salle, idem; Jean Bossuot, idem; Jeaumain Briffaut, idem; Busquin, idem; Hennequin de Cologne, idem; le petit Plouvot, idem; Drouet, le *potagier*, idem; Jean Didaut, idem; Perrenet, souffleur, Gervaise et Bistop, idem; Jean Leblanc, idem; Girard le Coq, idem; Gillet le Coq, idem; Philippe de la fruiterie, idem; le Bourguignon, idem; Jaquet Coussin, idem; Jean de Han, idem; Villequin Blocq, 18 sols; Coppin Delebelde, 6 sols; Jean Claux, idem; Haynne le Coq, idem; Hennequin Aloux, idem; Guisquin Romain, 6 sols; Haynne de Droissacre, idem; Jean Teste, idem; Antoine le Moyennec, idem; Henry van Eken, 9 sols; Jehannet l'Arnhier, idem; Jean Baston, 6 sols; Jaquot de Rosay, idem; Perrin de Gournoy, idem; Noël Blocquiel, idem; Monnequin Protel, idem; Jean Noël, idem; Pierrins Dunos, idem; Jean Paiement, idem; Fremin de Monceaulx, idem; Jean du Four, idem; Jean Dain, idem; Pierre Broulin, idem; Jean de Wasmes, idem; Thomassin d'Auvillers, idem; Jaquot de Croisilles, idem; Pierotin Graveloiz, idem; Pierot Labite, idem; Guillaume Huart, idem; Lyonnet Colant, idem; Jean Didier; Hugues de Lescalier, idem; Hennequin Bommy, idem. Total des gages : 45 livres, 15 sols.

b) DÉPENSES. Mercredi, 1er juin 1430, Monseigneur le duc de Bourgogne tout le jour au siège de Compiègne. (Etat de la dépense de l'hôtel comptée au franc valant 16 sols-parisis.)

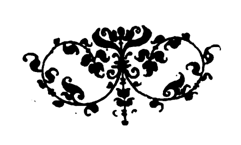
Paneterie : 220 douzaines de pains de bouche et 300 douzaines de pain de commun, 8 sols de moutarde, façon d'oublier; total = 30 sols, 8 deniers sans compter les provisions ; — Echansonnerie : 7 muids de vin de garnison, 1 pinte d'hypocras, cervoise de garnison ; total = 7 muids de vin et 5 sols, 6 deniers ; — Cuisine : 1 bœuf, 2 veaux, 42 moutons, tripes et graisse, 4 oisons, un lièvre, 1 chapon de *palier,* 68 poules, 8 paires de pigeons, la façon de 4 douzaines de pâtés, fèves nouvelles, persil et groseilles, *potaigeries,* verdure ; total = 55 livres, 13 sols, 6 deniers ; — Fruiterie :

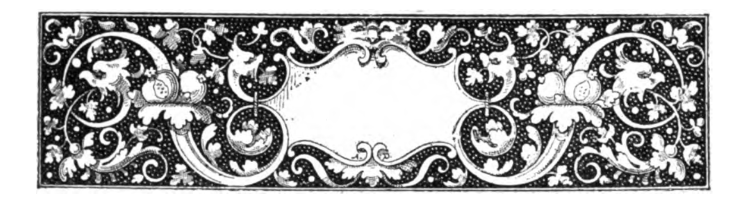
cire de garnison, en torches : 4 livres, 4 onces ; en chandelles et mortiers : 4 livres, 7 onces ; fruit, 8 livres de chandelles de suif de garnison ; total = 8 livres, 11 onces de cire et 9 sols ; – Écurie : avoine de garnison pour 95 chevaux avec 7 *surcroiz* (picotins), foin de garnison pour 18 chevaux, chevaucheurs ; total en argent = 4 livres, 17 sols ; — Fourrière : aumônes = 16 sols, voyage de Clais le Cousturier à Noyon pour faire un manteau pour le duc, total = 25 sols. Total de la dépense du dit jour = 113 livres, 1 sol, 8 deniers.

Telle fut la composition de la cour de Philippe le Bon. Cette cour déployait, comme chacun le sait, un faste inouï. Que l'on se rémémore les grandes cérémonies qui eurent lieu sous Philippe le Bon : ce n'étaient que banquets, tournois, joutes, où la noblesse qui constituait tout ce personnel, qui se piquait de remplir auprès du duc les fonctions d'échansons, de panetiers, d'écuyers tranchants, rivalisait de luxe par ses dépenses excessives. La vie privée de cette cour mériterait qu'on l'étudiât : nous espérons pouvoir faire plus tard une notice semblable sur les mœurs, le costume, les distractions favorites de tous ces grands seigneurs qui contribuèrent, pour une large part, au développement si intense des arts à l'époque du grand duc d'Occident.

Nous nous proposons tout d'abord d'essayer de retracer l'itinéraire suivi par cette cour, en notant, au fur et à mesure des localités que nous rencontrerons, les grandes cérémonies qui y eurent lieu, te en faisant, autant que faire se pourra, la description des châteaux qui l'abritèrent.

EUG. LAMEERE.





DÉCOUVERTE A BUYSINGHEN (BRABANT)

D'UN

FOUR A TUILES

DE L'ÉPOQUE BELGO-ROMAINE



ANS le tome X (page 2) de l'*Annuaire* de notre Société, il a déjà été question de vestiges belgo-romains existant à Buysinghen.

Près d'une ancienne carrière de quartzite et à proximité d'une petite chapelle moderne appelée N.-D. de l'Ermitage, un champ avait particulièrement été mentionné pour la quantité de débris de tuiles *(tegulæ* et *imbrices)* dont il était jonché à certaine place. Ce champ appartient à M. Albert Vaucamps, ancien sénateur, que je tiens à remercier ici de sa grande obligeance. M. Vaucamps a bien voulu conserver ces intéressants vestiges de l'époque gallo-romaine et a fait recouvrir le four de terre.

Les moissons poussaient mal à cet endroit et le terrain était beaucoup plus sec qu'ailleurs.

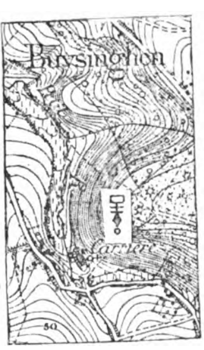
Il y avait évidemment des substructions dans cette parcelle, qui porte le n° 106ª, section B, du cadastre.

Quelques coups de pioche y amenèrent, le 24 octobre 1899, à 0m45 à peine de la surface, la découverte d'un four à cuire les tuile



Ce four avait une longueur de 4m20 et une largeur de 3m50; il était formé de tuiles de rebut superposées, réunies par de l'argile et vitrifiées sur les parois des cheminées horizontales par la chaleur.

Ces cheminées ou carneaux, d'une largeur de 0m20, étaient dirigées de l'ouest à l'est et du nord au sud [1]. La figure ci-jointe en indique bien les dispositions.



Extrait de la planchette 6, feuille 39 de la carte topographique militaire au 1/20.000e.

Ce four n'a dû servir qu'à la cuisson des tuiles et de grands carreaux, puisque nul vestige de poteries ni d'objets en verre n'a été découvert au milieu des débris.

Parmi les tuiles s'en trouvaient d'assez peu cuites, d'autres en partie vitrifiées et déformées par un coup de feu exagéré.

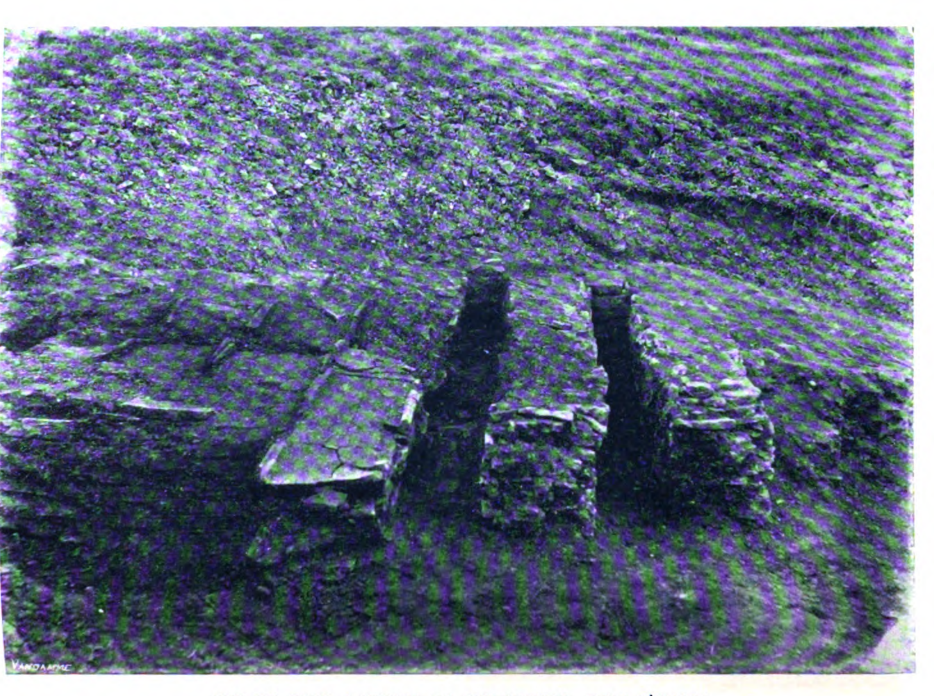
A l'entrée des cheminées existaient encore beaucoup de cendres de bois ; l'aspect des tuiles démontrait d'ailleurs qu'elles avaient été cuites au moyen de bois. Celui-ci devait être enfourné en bûches et en fagots dans les carneaux construits sous le tas de tuiles à cuire. Ce tas était recouvert d'une calotte en terre dans laquelle avaient été ménagées des ouvertures pour permettre un tirage suffisant et produire une oxydation complète de l'argile des tuiles et par suite leur coloration rouge [2]. Une disposition analogue se re-

[1] Il est probable que par le poids des terres il y aura eu rapprochement des parois et par conséquent diminution de la largeur des cheminées.

[2] Je remercie vivement mon aimable collègue M. N. Monnoyer, d'Anderlecht, qui a bien voulu me donner quelques indications techniques.

Mille remercîments aussi à MM. les directeur et professeurs de l'Institut Notre-Dame, à Hal, qui ont eu l'amabilité de photographier le four de Buysinghen et de prêter leurs clichés.

Pl. X.



VUE DU FOUR A TUILES DE BUYSINGHEN, VERS L'OUEST.



VUE DU FOUR DE HEERLEN, PRÈS MAESTRICHT.

marquait dans un four belgo-romain découvert vers la fin de février 1898, à Heerlen, près de Maestricht.

D'après les vestiges qui subsistent du four de Buysinghen, il est permis de conjecturer très vraisemblablement qu'il était divisé en deux parties séparées : l'une (la principale) dont les deux et peut-être les trois cheminées allaient dans la direction ouest-est, l'ouverture étant à l'ouest, donc dans le sens des vents dominants de notre pays ; l'autre, moins importante, ayant sa cheminée du nord au sud avec la bouche vers le nord [1]. Ces parties étaient probablement utilisées à des époques différentes suivant les saisons et la direction prédominante des vents.

Le plan relevé par M. P. Van Cortenstraeten, le géomètre et le garde particulier de M. Vaucamps, propriétaire du terrain, indique assez complètement les dimensions de ce four pour qu'une description plus longue soit nécessaire.

Quant à la terre avec laquelle les tuiles ont été fabriquées, probablement dans des moules en bois, elle se trouvait en abondance dans le sous-sol et c'est sans doute cette circonstance qui aura fait choisir cet emplacement pour l'établissement de ce four.

Il a été question ci-dessus d'un four analogue trouvé à Heerlen (n° 1800 du cadastre) en 1898, au lieu dit « op de Linde » (au tilleul), en extrayant de la terre à brique [2].

M. R. Jesse, conservateur du Musée d'antiquités à Leyde, a rendu compte de cette trouvaille dans le journal *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, n° du samedi 2 avril 1898.

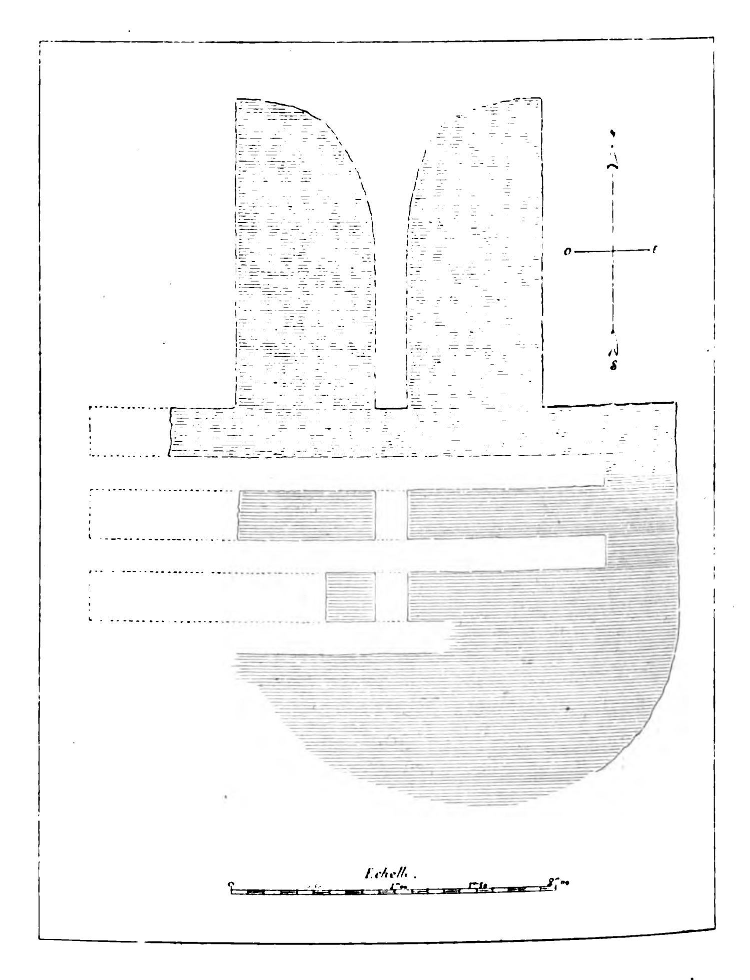
Il constate que le four a la forme d'un demi cercle, une longueur de 3^{m} 00 et une largeur de 1^{m} 50. Il signale l'existence de trois carneaux: celui du milieu avec une longueur de 1^{m} 00 et ceux de côté avec une longueur de 0^{m} 85. Leur largeur était de 0^{m} 40 et leur hauteur de 0^{m} 80. Chaque carneau avait trois ouvertures pour le tirage.

Comme à Buysinghen, le four était construit en tuiles romaines réunies par de l'argile. Une grande partie de ce four avait sans doute été détruite par les ouvriers qui l'ont mis au jour.

[1] C'est également la manière de voir de M. Monnoyer, qui s'est beaucoup occupé de la fabrication des briques.

[2] V. le journal *De Kempen* (La Campine), n° du samedi 5 mars 1898. Encore les journaux *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, n° du samedi 2 avril 1898, et *Limburger Koerier*, numéro du même jour.

Si l'on compare le four de Heerlen, dit M. Jesse, à celui qui a été découvert à Holdoorn, près de Nimègue (v. Janssen, *Oudheid-*



kundige mededeelingen, IV, 1846), on remarque que le foyer principal manque au four de Heerlen [1].

[1] Une partie de ce foyer principal existe encore au carneau nord-est du four de Buysinghen (voir le plan).

M. Jesse se demande ensuite à quoi ce four a servi.

Peut-être, dit-il, à cuire de la poterie. Le motif, c'est que de nombreux pots romains ont été trouvés à Heerlen. Cependant M. Jesse pense qu'il ne s'agit pas d'un four de potier, mais d'un four de verrier parce que les parois des carneaux étaient vitrifiées.

Cette opinion n'est pas soutenable. Cette vitrification des parois existait également au four de Buysinghen, où nul débris de verre n'a cependant été trouvé. Comme je l'ai déjà démontré à propos de tuiles vitrifiées provenant de la villa romaine d'Anderlecht, où peut-être aussi a existé au four à tuiles, cette vitrification résulte simplement d'une fusion du silicate d'alumine, facilitée par un fondant tel que la chaux contenue dans l'argile, lorsque les tuiles ont été exposées à une chaleur intense [1].

Le même phénomène se produit tous les jours dans nos briqueteries et il est commun de rencontrer des briques trop cuites dont la pâte a subi un commencement de fusion et la surface une complète vitrification. Il ne s'agit donc pas, à Heerlen, d'un four de verrier, mais très probablement d'un four à cuire les tuiles, comme à Buysinghen.

G. CUMONT.

[1] *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, tome XI, 1897, p. 174.





LA LÉGENDE

DU

CURÉ RICHELLE DE MOHA

RACONTÉE

PAR LE Dr BOVY [1]



ANS l'enceinte des ruines du château de Moha détruit par les Hutois en 1376 on voyait encore au siècle dernier une chapelle antique dédiée à Sainte Gertrude. Avait-elle pris son nom de cette sainte, ou lui avait-il été donné en souvenir de la dernière héritière du comte de Moha, Gertrude de Dasbourg, morte en 1225, c'est ce que nous ignorons. Mais ce monument était bien ancien, car cette comtesse, dans une de ses chartes, cite le nom de son chapelain Helistes. Jean d'Outremeuse, au XIVe siècle, rapporte qu'Albert de Mohà, lors d'un prétendu voyage aux lieux saints, en 1202, rapporta de Constantinople diverses reliques qu'il déposa dans la chapelle, et Remacle Mohy, au XVIe siècle, dit avoir vu l'armoire où elles étaient renfermées. Un dessin à la plume fait au commencement de ce siècle lui donne des fenêtres romanes, et nous-même, dans

1. *Promen. histor.* T. I, p. 197.

nos fouilles aux ruines du château, nous avons découvert un groupe grossièrement sculpté dans le calcaire, représentant la cène qui a lieu dans un édifice de caractère roman. Il est donc possible que la chapelle du XVIIIe siècle fût encore celle du XIIe, quoique M. Devaux, bourgmestre de Moha, parle, dans une de ses lettres, de la chapelle de Sainte-Gertrude, construite sur les ruines de l'ancien château.

Lors de l'invasion de la principauté de Liége, en 1794, le vieil édifice eut, comme tant d'autres, à subir les outrages des républicains français qui, avec leurs complices, les soi-disant patriotes, ont détruit, dans notre pays, tant de chefs-d'œuvre, pillé nos bibliothèques, brûlé ou dispersé nos précieux manuscrits.

Nous laissons, pour quelques instants, la parole au Dr Bovy, l'auteur des promenades historiques au pays de Liége.

« Dans l'enceinte du château de Moha, dit-il, il existait une chapelle dédiée à Sainte Gertrude ; on en reconnaît à peine les traces. Contre la chapelle demeurait un ermite, qui enseignait à lire et à écrire aux enfants des environs. Frère Georges, le dernier de ces cénobites, est mort en 1757 ; sa mémoire est restée en vénération dans le canton.

Cette chapelle était pourvue de fondations, dont les jésuites ont longtemps joui. Après la suppression de cet ordre, les Augustins de Huy en furent pourvus, à charge d'y aller, quatre fois l'an, dire la messe, confesser, communier et distribuer des petits pains qui possédaient la vertu de chasser les rats et les souris. Ces fonctions, exercées par des religieux dans les limites de la paroisse des curés de Moha, étaient considérées par ces derniers comme un empiètement sur leur juridiction spirituelle, et ce fut, en tout temps, un sujet de discorde entre eux.

Lors de l'arrivée des Français, en 1794, Nicolas Richelle, curé de Moha, alla lui-même, avec quelques hommes de la lie du peuple, détruire le monument vénérable qui avait résisté tant de siècles aux ravages du temps. Ce prêtre vandale et impie arracha de ses mains le tabernacle pour en faire une armoire de cuisine, le bénitier pour en faire une auge de porc ; la pierre consacrée de la table de l'autel servit de seuil à sa maison. On peut encore la voir à la porte du presbytère ; seulement, elle a été retournée.

Le vieux château de Moha avec son pourpris de cinq verges

avait été donné par droit d'accense à un nommé Joseph Hanquet, qui l'a vendu à M. l'avocat Dochen, aujourd'hui conseiller à la cour de Liége. Celui-ci a aussi acheté au gouvernement des Pays-Bas la chapelle Sainte-Gertrude, qui, bien qu'elle fût enclavée dans l'enceinte du château, était néanmoins restée propriété domaniale » (op .cit. T. 1, p. 196-197).

Le Dr Bovy a fait peser sur la mémoire de l'ancien curé de Moha une terrible accusation. Heureusement pour lui, les archives de la paroisse, mises obligeamment à notre disposition par notre excellent ami, M. le curé Dewez, renferment des documents officiels qui infirment absolument le récit de notre compatriote liégeois. Nous en publierons quelques-uns, nous donnerons une analyse des autres.

N° 1.

Vente.

En hausse publique, faite le 4 germinal an douze (25 mars 1804), après les annonces affichées aux lieux les plus apparents de la commune, le 27 ventôse dernier, laquelle vente a été faite par moi J. J. Guénair, maire de la commune de Moha, des débris de la chapelle dite de Ste-Gertrude de et à Moha, consistant en bois et pierre. La présente vente est censée être payée argent comptant, le jour de la vente entre les mains de moi, ledit maire, et à crédit aux gens de confiance.

1. Marché obtenu par Jos. Damsin de Huccorgne, consistant en wères et lattres pour quatre florins bb. Liége 4.

2. Deux morceaux de platre obtenus par Jos. Dony pour moi J. J. Guénair un florin et sept sous. . . . . 1.7.

3. Un marché de wères obtenu par Joseph Guénair au prix de . . . . 1.3.

4. Un marché de wères obtenu par Joseph Dony pour M. Devaux au prix de trois florins six sous . . . . . 3 6.

5. Des wères et lattres obtenu par Jacques Couchant au prix de 0,13

6. Un marché de débris de la chapelle obtenu par Gérard Melin au prix de 1.10

7. La jambe de fond obtenue par Jacques Couchant . 1.

8. Une pierre appelée Masse d'autel obtenue par Jacques Couchant au prix de . . . . 1.
9. Une pierre appelée la tombe Georges obtenue par Lambert Barbier . . . . 1.
10. Une pierre à l'eau bénite obtenue par Pierre Jardin 0,165.
11. Les murs de la chapelle avec les débris, consistant en pierres, ciments, conditionné que l'acheteur sera chargé de la démolir à ses frais et de manière à ne pas porter préjudice aux propriétaires de la façade, obtenus par Joseph Lambert au prix de. . . . . 2.
12. Marché consistant en tous les pavés existant dans la pavée de la dite chapelle obtenu par Jos. Lambert Musien au prix de. 3.2

Total 23.17.

Extrait d'un ancien registre couvert en peau brune appartenant à M. Guénair Jean-Joseph, ci-devant maire de la commune de Moha.

Les soussignés certifient que l'extrait ci-dessus est conforme à ce qui est écrit dans un ancien registre nous communiqué par M. Jacques Guénair, fils du dit Jean-Joseph Guénair, ci-devant maire au dit Moha, devant lequel a été procédé à la vente des objets ci-dessus désignés.

A Moha, le douze novembre mil-huit-cent-vingt-cinq.

BONIAU.

N. DEVAUX.

N° 2.

Le 17 juillet 1825, M. E.-V. Devaux, bourgmestre de Moha, adresse, au roi de Hollande, une pétition au nom de ses administrés. De longue date, dit-il, il y avait une chapelle avec un ermitage contigu, bâtie sur les débris de l'ancien château de Moha, avec fondation d'un bénéfice, sous l'invocation de sainte Gertrude, à la collation du prince-évêque de Liége, et réuni au collège des Jésuites de Huy, vers 1622, du consentement de Ferdinand de Bavière. Ce bénéfice était bien doté, mais on en avait laissé perdre les rentes. Les fondations étaient réduites à une messe septennale qui se disait à Huy ; à Moha, on célébrait encore deux messes, en l'honneur de sainte Gertrude et de saint Lambert ; on y prêchait et

confessait alors et on bénissait des miches pour distribuer aux assistants. Le prêtre qui y disait autrefois la messe tenait en même temps l'école. « Du temps de l'anarchie, les sectateurs firent la guerre à l'édifice, qu'ils eussent dû respecter ; ils pillèrent, dévastèrent la chapelle et l'ermitage en enlevant les matériaux dont ils pouvaient tirer parti ».

Les murs de la chapelle seuls restèrent.

L'emplacement du château de Moha avait été accensé à Joseph Hanquet, le 1er décembre 1778, à la condition de laisser libres les chemins qui conduisaient à la chapelle. C'était donc là reconnaître les droits de la commune de Moha à cette chapelle. En supposant même qu'elle appartiendrait à l'Etat, successeur des princes-évêques, cette ruine et les chemins n'ont qu'une valeur minime, tandis que pour le village, qui compte 900 habitants et n'a qu'une messe le dimanche, leur importance est grande, vu qu'à peu de frais on pourrait rétablir la chapelle de façon convenable. On priait donc le roi de faire don de ces ruines à la commune.

N° 3.

Le 28 juillet 1825, le bourgmestre écrivait au gouverneur et lui signalait que M. Dochen, conseiller à la Cour supérieure de justice, s'était mis, sans aucun droit, en possession des ruines de la chapelle et qu'il la faisait démolir comme représentant de Joseph Hanquet.

Nous n'avons pas la réponse du gouverneur, mais il paraît, d'après une note, qu'il se plaignit « des termes inconvenants que l'on avait employés ».

N° 4.

Le 11 août suivant, M. Devaux écrit au gouverneur, le comte de Liedekerke, qu'il vient d'apprendre que M. Dochen a obtenu du roi la concession de l'ancienne chapelle de Sainte-Gertrude, et lui demande s'il doit se pourvoir contre cet arrêté.

Le gouverneur renvoie la lettre au commissaire du district de Huy, qui répond que ni le gouverneur ni lui ne voient *(sic)* les titres de la commune à la possession de la chapelle.

N° 5.

Le 21 janvier 1826, le Conseil communal, le curé, la fabrique, les habitants adressent une requête au roi, où ils font observer que

M. Dochen s'est emparé du double du terrain qui lui a été vendu par Hanquet et concédé par sa majesté.

Le 7 juin, le bourgmestre adresse une nouvelle pétition au roi : Lui faisant remarquer les grands empiétements de M. Dochen, il signale de nouveau les droits que la commune a sur l'emplacement de la chapelle, qui est à présent complètement démolie, et demande à pouvoir la reconstruire ou y bâtir une école, ou tout au moins qu'on nomme une commission qui sera envoyée sur les lieux pour s'enquérir des faits et recueillir les témoignages.

Comme on pouvait s'y attendre, l'affaire se termina à l'avantage de M. Dochen. La commune n'était évidemment pas propriétaire du terrain où se trouvent les ruines du château de Moha. Mais il y avait eu là une chapelle sur laquelle elle possédait des droits usagers séculaires dont on aurait dû tenir compte, ce qui s'était fait lors de la vente à Hanquet. Et si M. Dochen, comme successeur de celui-ci et comme bénéficier d'une concession royale, avait des droits légitimes, il n'avait pas assurément celui de s'emparer de terrains qui ne lui appartenaient pas.

N° 6.

2e *Division*. Extrait du registre aux résolutions de la Commission permanente du Syndicat d'amortissement.

Mardi le 22 août 1826.

LA COMMISSION.

Vu le rescrit de sa majesté en date du 29 juillet 1826, n° 158, par lequel sont renvoyées ultérieurement au syndicat d'amortissement avec autorisation d'y statuer conformément à son rapport du 21 juillet 1826, nos 138-139, les pétitions des bourgmestre, conseillers municipaux, les desservant, les marguilliers de la fabrique, ainsi que de quelques habitants de la commune de Moha, district de Huy, province de Liége, par lesquels ils demandent d'être maintenus en possession de leurs prétendus droits à la chapelle Ste-Gertrude et ses alentours, situés sur l'emplacement du château de Moha ;

Vu le rapport de M. l'administrateur des domaines, eaux et forêts à Liége, en date du 13 juin 1826, n° 1339, et la résolution du

21 juillet 1826, nos 138-159, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire,

DÉCIDE

De faire connaître aux pétitionnaires que le terrain ayant servi d'emplacement à la chapelle castrale située dans l'enceinte du ci-devant château de Moha avec les décombres qui s'y trouvaient, tel qu'il a été cédé par arrêté de sa majesté en date du 6 juin 1825, n° 125, à M. Pierre-François Dochen, conseiller à la Cour supérieure de justice à Liége, a fait partie du domaine de l'Etat, libre aux pétitionnaires, s'ils prétendent que M. Dochen occupe quelque autre terrain appartenant à la commune, de faire valoir contre lui les droits de celle-ci.

Expédition de la présente sera adressée à M. l'administrateur des domaines, eaux et forêts à Liége et aux pétitionnaires pour information.

Pour expédition conforme,

Le secrétaire du Syndicat d'amortissement.

Nous prierons maintenant nos lecteurs de se reporter à la narration du Dr Bovy.

Remarquons qu'à l'époque où se passèrent ces événements il avait quinze ans et habitait Liége. Il n'en a donc pas été le témoin oculaire. Nous croyons que ce fut Dochen lui-même qui lui donna ces renseignements. Bovy était Liégeois, médecin distingué, et tenu en haute estime de ses compatriotes. Dochen était conseiller à la Cour supérieure de justice à Liége. Des relations ont dû s'établir entre eux. Du reste, Bovy est venu à Moha, il est allé à Naxhelet, à deux pas de là, où habitait Dochen. C'est à Naxhelet qu'il a vu le célèbre tableau qui représentait la mort tragique des jeunes comtes de Moha, qu'il a puisé ses notes sur le tilleul, sur les pierres tombales de la campagne des Croix, sur la vente de la chapelle Sainte-Gertrude et son rachat par Dochen. L'article est singulièrement hostile envers le curé, et tout y semble disposé en vue de nuire à sa réputation. C'est ainsi qu'on parle d'abord des démêlés perpétuels entre les curés de Moha et les religieux, jésuites ou augustins, chargés de dire la messe à Sainte-Gertrude. Richelle, brisant en 1794 le mobilier de la chapelle, paraît donc obéir à de vieilles et tenaces

rancunes, et profiter de circonstances favorables pour éliminer de sa paroisse des rivaux désagréables. On le dépeint comme un vandale, un impie, allant, avec la lie du peuple, arracher de ses mains le tabernacle, enlever le bénitier pour en faire une auge à porcs, et la pierre d'autel pour un seuil de porte. Il est vrai qu'en cette circonstance Richelle se serait conduit comme un misérable; passons donc, mais remarquons qu'après ces ignobles exploits il reste encore curé de Moha pendant 32 ans et qu'il y meurt en 1826, après y avoir exercé son apostolat pendant 39 ans. Il semble singulier que l'autorité ecclésiastique ait permis à un prêtre de gérer pendant de si longues années une paroisse où il aurait posé des actes aussi odieux.

Dans la pétition que le bourgmestre Devaux adressait au roi Guillaume, le 22 juillet 1725, nous remarquons ce passage : « Du temps de l'anarchie, les sectateurs firent la guerre à l'édifice qu'ils auraient dû respecter ; ils pillèrent, dévastèrent la chapelle et l'ermitage qui y était contigu, enlevant les matériaux dont ils pouvaient tirer parti ». Au dire de Bovy, Richelle aurait été de ces sectateurs, et c'est le maire Devaux, son ami, qui en parlerait en ces termes !

Richelle prêta probablement le serment civique que la république exigeait alors de ses sujets. Il est permis de le supposer, parce qu'il resta en fonctions, et que les biens de l'église de Moha échappèrent à la confiscation. En 1804, il adhéra au Concordat en ces termes : « Je soussigné déclare que j'adhère au concordat signé entre le gouvernement et le Saint-Siège le 26 messidor an IX (15 juillet 1801) et que je suis de la communion de M. Jean-Evangéliste Zaepffel, évêque de Liége, nommé par le premier consul, institué par le pape.

Fait à Couthuin, le 3 germinal an XII (24 mars 1804).

L.-N. RICHELLE,
Desservant la Cure de Moha.

Reçu le double de la présente déclaration ce jourd'hui 3 germinal an XII (24 mars 1804).

I.-D.-D. JASPAR, curé de Couthuin.

Richelle mourut le 12 décembre 1826. Les vieilles gens du village n'ont jamais entendu parler des profanations qu'il aurait commises en 1794. Le souvenir qui est resté de ce prêtre, c'est qu'il

était très exact à remplir ses fonctions, et très charitable, quoiqu'il fut pauvre.

Mais nous avons mieux que des hypothèses ou des déductions pour laver la mémoire de Richelle des souillures dont un adversaire peu scrupuleux a voulu la charger. La vente des débris de la chapelle faite par Guénair, maire de Moha, en 1804, nous fournit des preuves décisives. Il n'y est point parlé du tabernacle, il est vrai, mais M. le curé Dewez nous fait remarquer que Sainte-Gertrude étant une simple chapelle ne pouvait en posséder. La pierre d'autel dont Richelle aurait fait un seuil à sa porte fut achetée 10 ans plus tard par Jacques Couchant, pour un florin. Les autels se divisent en autels fixes et portatifs. Les premiers sont formés d'une table reposant sur une base quelconque, ou d'un seul bloc, les seconds, d'une table au centre de laquelle s'ajuste une pierre formant, à proprement parler, l'autel.

Dans le premier cas, tout est consacré ; dans le second, la pierre centrale l'est seule. L'autel fixe constitue la masse. A Sainte-Gertrude, donc, il y avait un autel fixe, puisque c'est une masse qui fut vendue. Or, la pierre qui se trouve à l'entrée de la cure, et dont parle Bovy, est trop large et trop courte pour avoir servi à cet usage.

Le bénitier, dont le curé aurait fait une auge à porcs, fut acheté, en la même occasion encore, par Pierre Jardin, pour 16 sous. Nous n'insisterons pas davantage. Richelle a été victime d'une calomnie. Le Dr Bovy a sans doute été de bonne foi en la reproduisant, mais à l'époque où il écrivait, en 1838, il aurait dû contrôler la valeur des renseignements qu'on lui avait donnés. Bien des spectateurs de la dévastation de la chapelle vivaient encore à cette époque.

Après le pillage de 1794, l'antique monument resta désert, mais debout. En 1804, le maire Guénair en vendit les matériaux ; les murs, voués à la destruction, y échappèrent. Le 11 août 1825, le maire Devaux écrivait au gouverneur que les voûtes existaient encore et qu'on pouvait réparer l'édifice à peu de frais. Quelques mois plus tard, le conseiller Dochen faisait démolir la chapelle Sainte-Gertrude ; il n'en reste plus de traces.

Dr TIHON.





SUR QUELQUES

STATUETTES EN TERRE CUITE

TROUVÉES A BRUXELLES



OTRE confrère, M. Delacre, a eu l'obligeance de me remettre une statuette figurée ci-contre (n° 1), haute d'environ 43 millimètres, et formée d'une sorte de terre de pipe, cuite au feu.

Elle représente un enfant nu, du sexe masculin, debout et les pieds joints, les avant-bras levés et serrés contre la poitrine. La main droite fait, avec l'index et le médius, le signe de la bénédiction ; la main gauche tient le globe crucigère. L'enfant porte au cou un cordon garni de perles et d'une croix qui descend sur sa poitrine.

Cette statuette a été trouvée au printemps de 1899, lors de la démolition d'une vieille maison rue Villa Hermosa. Elle était placée dans une petite niche murée.

Notre confrère, M. Poils, a trouvé à la même époque plusieurs statuettes, semblables comme style et aspect, dans les décombres de l'hospice des Ursulines, rue des Ursulines, où se trouvait l'ancien hôtel d'Havré. Voir ci-contre, fig. 2, 3 et 4. Une quatrième (pl. XIII), trouvée au même endroit et qui est beaucoup plus grande que les autres, paraît moins ancienne. Elle est d'ailleurs d'un aspect très différent et porte d'autres attributs.

Son mérite artistique est bien plus considérable. Nous la citons dans cette étude, surtout à cause de sa provenance.

Les plus petites sont incomplètes ; la tête manque.

Dans l'exemplaire n° 1, la croix que l'enfant porte sur la poitrine et celle qui surmonte le globe sont pattées ; les bras sont plus dégagés. Dans les autres (n°s 2 à 4), les deux croix sont simples et plus grêles.

Pareils objets se trouvent parfois, paraît-il, dans les constructions gothiques. C'est là, d'après notre secrétaire, M. Paul Hankar, un fait connu et attesté par les gens de métier.

Il m'a paru intéressant de faire des recherches au sujet de ces statuettes.

Le parc du Cinquantenaire possède une de ces terres cuites minuscules qui, pour n'être pas identique aux nôtres comme sujet, n'en a pas moins avec elles de grandes analogies au point de vue de la fabrication et de l'aspect général. Elle porte actuellement le n° 3584. Le catalogue de Fétis, de 1882, la décrit un peu sommairement, comme suit, sous le n° 41 : « Statuette d'enfant debout, tenant des deux mains un oiseau contre sa poitrine ; terre blanche trouvée à Zerkingen (St-Trond) ». Il mentionne aussi, sous le n° 42 : « Une figurine analogue au n° précédent en terre blanche provenant de Baerlo ».

Mais nous avons vu, dans plusieurs musées étrangers, des types se rapprochant encore davantage de celui de nos statuettes.

Il en existe plusieurs à Wiesbaden dans la collection d'antiquités de la ville (n°s 11200 et suiv.). Le type de l'enfant nu au chapelet est analogue, mais les figurines sont de grandeur fort inégale ; il y en a de beaucoup plus grandes. Quelques-unes représentent l'enfant debout, en bas-relief, dans une niche. Le même Musée possède aussi des moules qui ont servi à leur fabrication. Nous n'avons pu nous procurer aucune explication sur la provenance ou la destination de ces objets.

Le Musée Demmin, dans la même ville, en possède aussi un exemplaire que le célèbre céramiste décrit dans son catalogue sous le n° 412 [1]. C'est, d'après lui, un enfant Jésus. Il le donne comme

[1] AUGUST DEMMIN, *Beschreibendes Verzeichniss seiner Sammlungen* (Leipzig, Edwin Schloemp, 1882). « 410. Standbildchen..., 8 cm., in weissem gebrann- » tem Thon von Augsburg. Dasselbe ist beim Carmeliterkloster ausgegraben » worden, wo zwischen 1420-1460 eine Fabrik derartiger Gebilde bestand. — » 412. Standb. eines Jesuskindes von selber Art, Zeit und Ort wie n° 410. »



Fig. 3



Fig. 1



Fig. 6



Fig. 4



Fig. 2



étant de fabrication augsbourgeoise, mais il ne s'explique pas non plus sur la destination des statuettes de ce genre. Il est à remarquer que l'enfant nu de sa collection tient le globe crucigère du côté droit, à la différence des nôtres qui le portent dans la main gauche.

Nous avons vu d'autres types analogues au Musée de Trèves.

Quelle était la destination de ces statuettes ?

On en est réduit à des conjectures. Il nous paraît bien difficile de ne pas y voir des objets de consécration, et cette hypothèse acquiert une valeur toute spéciale à raison de l'endroit où les nôtres, spécialement celle de la rue Villa Hermosa, ont été trouvées.

Dans le même ordre d'idées, qui ne connaît les statuettes, de la Vierge ou des Saints, que l'on trouve, placées dans une niche ou attachées à un clou, dans le tronc de beaucoup de vieux arbres ? Cet usage remonte à une haute antiquité, et il a vraisemblablement été introduit par les premiers apôtres chrétiens, qui ont de cette façon remplacé le culte que les païens portaient aux arbres sacrés.

Les constructions, à leur tour, étaient consacrées sous des formes diverses. L'on sait que chez les peuples anciens, comme cela se fait encore chez les peuples sauvages, on enterrait dans les substructions un animal vivant, voire un être humain, d'autres fois des ustensiles ou des denrées à l'usage de l'homme. C'étaient des offrandes aux esprits [1].

Parfois aussi on encastrait, dans les fondements ou les murs des bâtiments, des silex taillés, pour les préserver de la foudre; la superstition populaire appelle ces silex des pierres de tonnerre, en pays flamand : « dondersteenen ».

M. Goblet d'Alviella a entretenu la Société d'une trouvaille de ce genre, qu'il a faite à Court-Saint-Étienne [2].

[1] M. Paul Sartori a écrit sur la matière un curieux article : *Ueber das Bauopfer, Zeitschrift für Ethnologie 1898,* analysé par M. A. Decock dans la revue *Volkskunde,* 10e année, 1897-98, pp. 242 et suiv., et 11e année, 1898-99, pp. 67 et suiv.

[2] Voir Congrès de Bruxelles de 1891, compte rendu, p. 557.

Il est curieux de constater la similitude de ces traditions avec celles que l'on retrouve encore chez les peuples primitifs. Au Congo, chez les Mombutu, on conserve des haches de pierre polie que l'on croit tombées du ciel avec la foudre, et la tradition veut qu'on en retrouve des fragments encastrés dans des troncs d'arbres, lors de leur chute. (Voir, dans la *Belgique coloniale,* du 5 février 1899, un article à propos d'une étude de M. Xavier Stainier sur l'*Age de la pierre au Congo.)*

Aujourd'hui encore l'on met partout, dans les murs des édifices publics, au moment de leur construction, des monnaies, des archives, etc., mais à titre purement commémoratif.

Sans doute, nos statuettes, tout en se rattachant aux traditions similaires que nous venons d'évoquer, n'avaient d'autre signification que le désir des constructeurs d'attirer, sur la nouvelle maison que l'on bâtissait, l'intervention de la protection divine.

Quant au type de nos statuettes mêmes, elles rappellent singulièrement certaines petites terres cuites de l'antiquité païenne, au type de l'enfant nu portant la *bulla* [1].

La *bulla* était un globe de métal précieux ou de cuir, attaché au cou des enfants et renfermant une amulette.

Chez les Romains, des bustes en terre cuite, représentant un jeune enfant avec la *bulla* au cou, étaient placés dans le *lararium*, et avaient un caractère sacré. On en a trouvé à Pompéi, encore en place, dans de petites niches creusées dans les murs [2].

L'analogie est frappante.

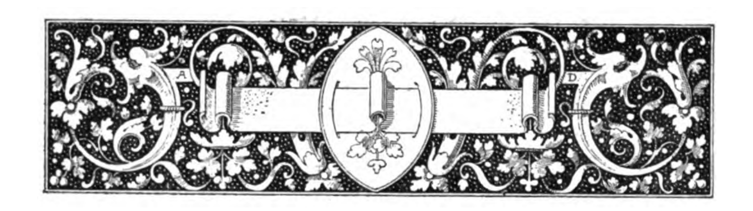
Nous devons à notre confrère, M. Emile Lhoest, la communication d'une statuette qui nous semble donner lieu à un rapprochement avec celle que nous venons d'étudier. Cette statuette, figurée ci-contre sous le n° 6, provient de Trèves ; elle paraît être d'origine païenne. Elle est, comme les précédentes, en terre de pipe, et mesure environ 5 centim. 1/2 de haut. L'enfant a les pieds légèrement écartés ; il ne porte au cou aucun ornement. Il tient les mains contre sa poitrine ; la gauche serre un objet qu'il nous est impossible de déterminer nettement, mais qui pourrait être une fleur ou un oiseau.

Dans nos statuettes d'enfant nu, cet ornement, de même que la *bulla* des statuettes antiques dont il vient d'être question, a été remplacé par le globe et par la croix. Il semble que ce soit bien par une réminiscence de l'antiquité païenne qu'on les retrouve dans nos constructions du moyen âge, avec une singulière persistance de leur forme et de leur aspect originaires.

JULIEN VAN DER LINDEN.

[1] Voir le *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques* de RICH, au mot : *bulla*, *bullatus*.

[2] E. POTTIER, *Les Statuettes de terre cuite dans l'antiquité*. Paris, Hachette, 1890, pp. 267, 268, 288.



ANNE DE LAVAL

UNE HÉROÏNE NATIONALE DU XVIIe SIÈCLE



I, de tout temps, le courage a eu le privilège d'exciter l'admiration des foules, si le héros qui expose vaillamment sa vie pour la patrie peut, partout, être sûr de la reconnaissance publique, cette admiration et cette reconnaissance s'accentuent encore davantage, et se transforment en une vénération presque mystique, quand la nation se trouve en face d'une femme qui, sortant des attributions assignées à son sexe par la nature et par la société, sait opposer un bras ferme à l'ennemi et lutter, les armes à la main, pour l'honneur du foyer et l'indépendance du sol natal. C'est ainsi que la France vénère Jeanne d'Arc et Jeanne Hachette ; c'est ainsi que les poètes allemands célèbrent la comtesse Catherine de Rudolstadt qui, à la tête de ses gardes, somma fièrement le duc d'Albe d'avoir à respecter la neutralité de son territoire ; c'est ainsi que les romanciers espagnols chantent Augustina, la jeune héroïne qui, au mémorable siège de Saragosse, lutta avec tant d'énergie contre les envahisseurs ; c'est encore ainsi que la Belgique se rappelle avec fierté la princesse d'Épinoy, à laquelle la ville de Tournai, préservée du pillage, a érigé un monument de patriotique reconnaissance.

Et pourtant les malheurs des temps ont fait oublier parmi nous

une figure digne de vivre à jamais dans le souvenir national, une héroïne qui eut son heure de gloire, que le peuple de Bruxelles acclama à son passage, à laquelle les gazettes de l'époque prodiguèrent de pompeux éloges et dont, aujourd'hui, la Biographie Nationale, ce panthéon des gloires belgiques, ne contient pas même le nom.

Il existait, à la vérité, conservé par Siret [1], un récit des hauts faits de notre héroïne, mais ce récit, sans indication d'origine, puisé à une source secondaire, avait été de parti pris tronqué et mutilé afin de renfermer toute l'action dans les limites de la Belgique actuelle, en substituant arbitrairement Tournai à Lille, Nivelles à Marquette, Lavaux près Neufchâteau à Lomme ; il contenait des erreurs et des anachronismes trop évidents pour qu'une critique superficielle y vît autre chose qu'une tradition populaire, poétique peut-être, mais nullement conforme à la réalité.

Mais, même sous sa forme mutilée, ce récit nous avait paru fort intéressant; il nous semblait que certains détails étaient trop caractéristiques pour être simplement le produit de l'imagination populaire; nous restions convaincu que le principal personnage avait vécu, et nous nous disions qu'il y aurait intérêt à le faire connaître au public. C'est ainsi que naquit un drame historique en six actes, intitulé « Anne Lavaux », représenté l'hiver dernier au Théâtre Flamand de Bruxelles dans la traduction de M. Hubert Melis. L'intérêt témoigné à ces représentations et les discussions qu'elles firent naître ont été pour l'auteur un nouveau motif d'examiner le bien fondé de la tradition. Pourtant, les recherches faites dans les archives ou les registres de l'État-Civil de Nivelles, de Neufchâteau et de Tournai restaient absolument infructueuses, et l'existence de l'héroïne commença à nous paraître moins certaine, quand un heureux hasard vint favoriser nos recherches et nous permit de recueillir successivement les détails qui vont suivre [2].

[1] Siret (Ad.), *Récits historiques*. Bruxelles, 1854, in-8°, p. 437.

[2] Le récent livre de M. Grand-Carteret sur la femme en costume masculin consacre quelques lignes à Anne de Laval qu'il appelle Anne de Vaux. Une recherche dans le dictionnaire de Moréri (éd. de Bâle 1732) nous fit retrouver, sous ce vocable, un article consacré à notre héroïne et renvoyant au livre de Parival, *Abrégé des misères de ce siècle de fer*, 2e édition, Bruxelles 1663. Or, ce dernier ouvrage contenant une date précise (décembre 1653), nous avions trouvé une base pour les recherches ultérieures. Nous nous hâtons d'exprimer

Pour comprendre les circonstances qui ont fait naître la vocation extraordinaire d'Anne de Laval, reportons-nous à l'année 1645. Déjà l'Europe, lasse d'une guerre qui, en Allemagne, avait duré depuis vingt-sept ans, avait envoyé ses plénipotentiaires à Munster et à Osnabrück, mais ceux-ci en étaient encore aux préliminaires, aux questions de préséance et d'étiquette, et la paix, à laquelle aspiraient ardemment les populations écrasées par les impôts, décimées par la peste, pillées par les armées, cette paix restait incertaine. D'ailleurs, deux des principales parties belligérantes, la France et l'Espagne, allaient garder l'épée à la main et faire particulièrement de la malheureuse Flandre le théâtre de leurs sanglants exploits. Exécré en France, Mazarin avait besoin, pour se maintenir, de victoires extérieures ; tout agrandissement territorial de la France était un agrandissement de son pouvoir personnel, et c'est ainsi que, pendant une longue suite d'années, les troupes françaises quittaient à chaque printemps leurs quartiers d'hiver pour envahir les provinces belgiques, amenant avec elles une escorte de misères dont, aujourd'hui, on ne peut que difficilement se faire une idée, car, quelque terrible que soit la guerre, elle comporte cependant de nos jours quelques ménagements, quelques notions d'humanité : elle respecte les femmes, les enfants, les vieillards, les blessés, les prisonniers. Alors, rien de pareil. Comme l'esclave de l'antiquité, le vaincu appartenait, corps et biens, au vainqueur qui le tuait, à son gré, et ne lui faisait grâce que s'il espérait une riche rançon. Mal nourries, mal approvisionnées, mal vêtues, les bandes armées envahissaient les campagnes, ne connaissant qu'un métier, la guerre, n'ayant qu'un seul but, le pillage, ne craignant rien, pas même le gibet placé à proximité de chaque camp, et les chefs, les officiers, s'ils ne donnaient pas eux-mêmes le mauvais exemple, étaient en tout cas impuissants à remédier à cet état de choses. Encore si le soldat s'était simplement contenté de piller, mais partout les femmes et les filles restaient à la merci de sa brutalité, et, quand il soupçonnait l'existence d'un petit pécule muré ou enfoui dans quelque cachette, il recourait à ces tortures dont, de nos jours encore, le

ici tous nos remerciements à M. l'abbé Delplanque, vice-doyen de Marquette, qui, avec une amabilité peu commune, nous a communiqué des extraits du manuscrit de l'abbé Gouzelaire, en même temps qu'il nous a fourni d'importants renseignements locaux.

peuple garde le souvenir terrible et dont, au commencement de ce siècle, la bande dite « des chauffeurs » s'est inspirée. Dans une gazette de l'époque, nous lisons le récit de la prise d'une petite localité, Dirancy, effectuée pendant les guerres de la Fronde. Cela tient en quelques lignes, et c'est épouvantable : Les hommes furent passés au fil de l'épée, les femmes et les filles violées, les maisons pillées, et finalement le feu mis aux quatre coins de l'endroit. Qu'on regarde les *Misères de la guerre* de Callot, et l'on comprendra, mieux que par tout ce que nous pourrions dire, toute l'horreur des guerres du XVII[e] siècle.

Au mois de septembre de l'année 1645, les maréchaux de Gassion et de Rantzau tentèrent un coup de main contre la ville de Lille [1], dépourvue de garnison ; arrivés dans le village de Marquette, ils placèrent treize pièces de canon sur la butte d'un moulin; le feu dura huit heures, mais de la ville on avait prévenu le duc de Lorraine, dont les troupes arrivèrent rapidement au secours, et la tentative des maréchaux avorta. Rantzau avait établi son quartier général dans la célèbre abbaye de Marquette, fondée par Jeanne de Constantinople, qui s'y retira, vers la fin de ses jours, y mourut et y fut enterrée. Malgré son caractère religieux, l'abbaye fut saccagée de fond en comble, et les troupes des maréchaux portèrent la désolation et la dévastation dans les localités environnantes.

A une lieue de Marquette se trouve le village de Lomme, habité alors par la famille de Laval, composée du père Martin de Laval, de la mère Philippine Wandelart et de cinq enfants, ceux-ci tous nés à Lomme et baptisés aux dates suivantes : Toussaint, le 14 octobre 1621 ; Bettrémieux (Barthélemy), le 30 novembre 1622 ; Anne, le 7 décembre 1625 ; Jacqueline, le 12 décembre 1630, et Marguerite, le 22 janvier 1634 [2].

Le troisième de ces enfants est notre héroïne. Voici son extrait de baptême :

1625. 7 décembre. *Fut baptisée Anne, fille de Martin de Laval et*

[1] Cf. Van Hende (Ed.), *Histoire de Lille*. Lille, 1877, p. 168.

[2] Ces renseignements sur la naissance et la famille d'Anne sont puisés dans l'ouvrage manuscrit de Gouzelaire se trouvant à la Bibliothèque de la ville de Lille et intitulé : *Histoire de l'abbaye de N.-D. du Repos à Marquette*. — Voir à ce sujet : Le Glay (M.), *Catalogue descriptif des manuscrits de la bibliothèque de Lille*. Lille, 1848, in-8°, p. 22.

de Philippe Wandelart. Le parrain Franchois de le Becque, au nom de Noël de Noïelle, demeurant à Entiere-en-Weppe. la marraine Anne Leclercq, fille de Jean, demeurant à Lomme.

En marge de cet acte se trouve l'annotation suivante :

Anna de Laval seu Devaux, vestem virilem induta, parentibus profuga, facta est miles, cuius meminit liber quidam cuius titulus : Le Siècle de Fer.

Gouzelaire ajoute que « cette famille d'honnêtes laboureurs », dont il énumère différents membres ayant habité Lille ou l'abbaye de Loos, paraît avoir quitté Lomme peu de temps après les événements qui vont nous occuper.

D'après notre auteur, la famille de Laval [1] était donc de condition modeste ; à cette époque, d'ailleurs, la particule, si elle est parfois une présomption de noblesse, n'en est, surtout en Flandre, nullement une preuve. A la vérité, le parrain d'Anne s'appelle de Noïelle, mais rien ne prouve qu'il se rattache d'une façon quelconque à l'illustre famille des Noyelles qui comptait déjà sous Philippe-le-Bon un chevalier de la Toison d'or et obtint plus tard le titre de comte. Un psychologue aimerait peut-être à voir dans la vocation militaire d'Anne un souvenir ancestral, l'influence des traditions de famille, le résultat des récits héroïques racontés par un aïeul, mais en réalité nous ne savons que peu de chose de la famille d'Anne, et les érudits du pays lillois trouveraient peut-être là un intéressant sujet de recherches.

En 1645, Anne avait donc près de vingt ans au moment où l'armée des maréchaux français envahissait son pays natal. Effrayée par la réputation, hélas ! justifiée, des soldats de l'époque, Anne, avec la plupart des femmes et des jeunes filles, se sauva dans les bois avoisinants. Seuls, les bois offraient encore un certain abri contre les maraudeurs qui, s'ils y entraient isolés ou en petit nombre, n'étaient pas sûrs d'en sortir. Car, s'ils étaient surpris par un groupe de ces paysans chassés de leurs biens, torturés en

[1] On écrivait parfois de La Vaulx, orthographe correspondant à la prononciation de *val* dans différents dialectes qui, pour ce mot, ont donné la préférence au cas régime sur le cas sujet. D'ailleurs, la lettre *l* finale s'est souvent combinée en diphtongue avec la voyelle précédente, même quand elle a été conservée par l'orthographe : On écrivait *sol* quand on prononçait *sou*, *col* dans la locution juridique « pendre par le col » quand on prononçait *cou*, etc., etc.

vue de l'aveu d'un trésor, ayant laissé leurs femmes entre les mains de ces brutes, on leur faisait expier, d'une façon sanglante, leurs forfaits et ceux de leurs camarades : les poches remplies de butin volé étaient en toute hâte retournées, une fosse creusée, et un amas d'herbes sèches effaçait les dernières traces de ce drame de la vengeance. Le lendemain peut-être le régiment reprenait sa marche, sans trop s'inquiéter des manquants.

Pendant les heures d'angoisse qu'elle passa ainsi dans les endroits les plus cachés de la forêt, craignant à chaque instant de tomber entre les mains de ces monstres à figure humaine, Anne put réfléchir aux misères de son pays ; mais, chose extraordinaire, loin de défaillir, elle sentit grandir son courage, elle commença à caresser un projet inattendu. Son bras savait manier la faux du moissonneur et la hache du bûcheron ; pourquoi ne saurait-il pas brandir la pique ou porter le mousquet ? Valait-il mieux se résigner lâchement, attendre une surprise, tomber dans un guet-apens, subir les derniers outrages, plutôt que de rassembler toute son énergie, toutes ses forces, se confier à la Providence, servir sa patrie et les siens et, au besoin, opposer la ruse à la violence ? Anne était accompagnée d'une jeune fille, son amie, dont, malheureusement, nous ignorons le nom; elle lui exposa son projet de prendre le costume masculin et d'aller s'enrôler sous les drapeaux du duc de Lorraine, accouru au secours de Lille, et lui demanda de partager sa destinée. L'amie accepta, et voilà nos deux jeunes filles en route pour rejoindre les troupes lorraines. Comment réussirent-elles à se procurer les costumes nécessaires ? Nous ne le savons. Anne avait bien des frères plus âgés auxquels elle aurait pu les emprunter, mais il ne semble pas que, fugitive dans les bois, elle ait osé rentrer dans le village natal. Un texte que nous citerons plus loin dit qu'elle découvrit des habits derrière un buisson. C'est là un hasard bien singulier. Ne nous trouverions-nous pas plutôt en présence d'un de ces drames de la forêt auxquels nous faisions allusion plus haut ? Anne et son amie auraient été attaquées par des maraudeurs, les auraient tués, et cet incident aurait déterminé leur vocation en leur fournissant en même temps les moyens d'exécution. Ce n'est là qu'une hypothèse, mais elle est confirmée par le soin avec lequel Anne affirmera plus tard que principalement le souci de son honneur lui a mis les armes à la main, et par la constante sollicitude qu'elle mettra à protéger les personnes

de son sexe contre la brutalité du soudard. On comprend d'ailleurs que, par un sentiment de modestie féminine, elle n'ait jamais voulu parler de pareille agression.

Quoi qu'il en soit, Anne et son amie parvinrent à se faire engager, « assenter », comme on disait alors, dans le régiment du prince de Ligne, compagnie du capitaine de Nève, sans qu'on se fût douté de leur sexe. Il est vrai que la mode de l'époque favorisait singulièrement ce travesti. Les hommes portaient alors leurs propres cheveux longs et flottant sur l'épaule, et ce n'est qu'une vingtaine d'années plus tard que Louis XIV donna l'exemple de la grande perruque à marteaux, exemple qui fut si vite imité partout. Depuis que Louis XIII eut, un jour d'ennui royal, rasé plusieurs de ses courtisans en ne leur laissant qu'une petite touffe sous le menton, la barbe était moins en honneur ; les hommes très jeunes se rasaient complètement, et, pour les autres, la barbe se réduisait généralement au simple « bouquet à la royale » et, peut-être, à un mince filet de moustaches.

Anne s'attribua le nom d'Antoine d'Athis [1], auquel, plus tard, quand elle fut mieux connue, elle ajouta un surnom, de l'Espérance, bien caractéristique pour sa nature courageuse et entreprenante. Son amie se fit appeler Pierre la Jeunesse, nom qui coïncidait sans doute avec une apparence plus frêle et devait au besoin dérouter le soupçon qui aurait pu naître au sujet de son sexe. Voilà donc nos deux amies seules dans le tumulte de la vie des camps et dans le bruit des batailles d'une époque qui ne fut pas sans gloire pour les armes belgiques.

A la tête des Pays-Bas fut placé, en 1646, un homme dont la modestie a fait oublier les grands mérites et les talents stratégiques de premier ordre, l'archiduc Léopold-Guillaume, fils de l'empereur Ferdinand II. C'est une figure bien curieuse et pas suffisamment connue que celle de ce prince, nommé à onze ans évêque titulaire de Passau et de Strasbourg, et à douze ans grand-maître de l'Ordre teutonique, qui, appelé à commander les troupes impériales avec le titre de généralissime, se mesura, à vingt-cinq ans, non sans

[1] Athis est le nom d'une petite localité belge, aujourd'hui station de chemin de fer, à 3 kilomètres de la frontière française. Y a-t-il dans le choix de ce nom, de la part de notre héroïne, une intention secrète, un souvenir caché, ou bien ce choix est-il dû à un simple hasard ? Nous ne saurions le dire.



gloire, avec les plus fameux capitaines de l'époque : Turenne, Baner, Torstenson, Kœnigsmarck, et se montra brave au point de faire dire de lui par ses vieux généraux que, dans une bataille, il estimait les balles à l'égal des mouches qui bourdonnaient autour de lui. Après avoir donné des preuves de sa vaillance en Allemagne, il en donna de nouvelles aux Pays-Bas. A Armentières, une balle lui enleva, sans le faire sourciller, la douille qui fixait au casque son panache de commandant, et, au siège de Courtrai, il s'avança suffisamment pour qu'on entendît les ennemis crier : « C'est l'archiduc, celui qui porte les plumes rouges au chapeau et qui a l'épée à la main ». D'un caractère réfléchi, très religieux, avec la résignation que les cadets de souverain puisent dans les traditions de famille, il portait, comme un lourd fardeau, ses charges militaires et politiques, si peu compatibles avec ses dignités ecclésiastiques. En voyant le triple portrait que son biographe publie [1], en simple costume de gentilhomme, puis à cheval, avec la cuirasse et le bâton de commandement, et ensuite en évêque avec le surplis et la longue robe traînante, on saisit, dans ce contraste, un indice des influences extérieures qui ont contrarié les penchants naturels de l'archiduc ; car, quant à lui, il aimait mieux s'entourer de peintres tels que Teniers et Snayers, dont le pinceau le glorifia tant de fois, écouter des musiciens qu'il faisait venir de partout, ou même se distraire aux facéties de comédiens français [2], que de chevaucher à la tête d'une armée, et, dans sa correspondance, nous retrouvons bien souvent l'expression de son désir d'être relevé de son commandement. Mais, s'il n'était soldat que par obéissance, il était bon soldat, compatissant et généreux, inflexible seulement pour les lâches qu'il faisait punir d'une manière exemplaire. Avec un pareil chef, les troupes des Pays-Bas se distinguèrent.

Dès 1647, l'archiduc prit l'offensive contre les troupes françaises ; il gagna la bataille d'Armentières, reconquit Commines et Lens, et assiégea Landrecies, non sans donner par là au maréchal de Gassion

[1] AVANCINI (P.-Nicol.), *Vita et gesta Leopoldi Guillelmi, archiducis Austriæ.* Antverpiae, 1665, in-4°.

[2] Dans le registre des dépenses de l'archiduc (1647-1652), acquis récemment par les archives du Royaume, nous trouvons d'intéressants détails sur les goûts artistiques de Léopold-Guillaume. Nous signalons ce registre, rédigé en espagnol, à tous ceux qui voudraient étudier les coutumes et usages de la Cour de Bruxelles à cette époque.

l'occasion d'entrer à La Bassée et à Dixmude ; mais, Landrecies pris, il s'empara de nouveau de Dixmude et, l'année suivante, de Courtrai ; il livra ensuite la sanglante bataille de Lens qui, si elle fut une défaite, ne fut pas un déshonneur, et, sans se laisser abattre par ce désastre, il se trouva, en 1649, en mesure de reprendre Ypres et de délivrer Cambrai. Les troubles de la Fronde favorisant ses projets, il s'empara, en 1650, de la petite forteresse de Capelle, et ensuite de Rethel, de Mouzon et d'une dizaine d'autres places de moindre importance. Se rencontrant de nouveau avec Turenne, qu'il avait déjà combattu en Allemagne, il reprit, en 1651, Furnes, Bergues-Saint-Winoc et Linck pour céder ensuite le haut commandement à Condé qui, banni de France, s'était réfugié à Bruxelles et y avait obtenu le titre de généralissime des troupes espagnoles aux Pays-Bas, troupes qu'il entraîna à sa suite vers l'intérieur de la France [1].



Sous son nom d'emprunt, Anne devait faire bonne figure parmi ses camarades, car, au bout de deux ans, quand le régiment fut transformé près de Nieuport, et qu'il prit le nom de Chimay, elle passa avec le grade de sergent dans la compagnie du capitaine de la Tour ; une nouvelle réforme l'ayant placée sous les ordres du colonel Maugré, elle obtint le grade d'enseigne, et pendant une année porta fièrement le drapeau de la compagnie du capitaine Matricaire [2]. Mais le régiment étant, vers 1649, transformé une fois de plus et confié au sergent-major [3] Desmoulins, Antoine d'Athis se retira dans la ville de Lille, où il forma un corps de volontaires qui fit aux ennemis une guerre d'avant-postes acharnée, harcelant les détachements isolés, surprenant les convois, interceptant les courriers, bref tenant les adversaires sur un continuel qui-vive.

[1] Il est regrettable que cette période si mouvementée et si intéressante de notre histoire nationale soit assez peu connue. Le Prix du roi à décerner en 1901 a pour sujet l'histoire militaire de la Belgique depuis l'invasion romaine jusqu'à nos jours. Espérons que les concurrents nous feront mieux connaître la période en question, trop négligée jusqu'à présent.

[2] En dehors de l'enseigne colonelle, chaque compagnie avait son drapeau aux couleurs du capitaine; le poste d'enseigne était la récompense du courage et conférait des prérogatives spéciales.

[3] C'est-à-dire lieutenant-colonel.

Soldat hardi, il entreprit de nombreux coups de main qui lui réussissaient généralement. C'est ainsi qu'il enleva un jour aux ennemis trente chevaux à la vue de la grand'garde de leur cavalerie ; à une autre occasion, il fut jusqu'aux barricades de la forteresse de La Bassée, où il enleva une trentaine de bœufs et un troupeau de moutons appartenant au gouverneur, *et n'alloit jamais en partie sur les ennemis, quoique ce fust fort souvent, sans les incommoder et en ramener du butin ; en sorte que son nom d'Antoine de l'Espérance estoit connu par toute la contrée, et estimé par les soldats et le peuple, autant que redouté par les ennemis* [1].

Les gazettes de l'époque annoncent assez souvent des escarmouches aux environs de Lille, mais il nous est impossible de deviner la part exacte qui y revient à notre héroïne ; nous ne savons pas non plus si elle était à la tête d'un corps franc absolument indépendant, ou, ce qui est plus vraisemblable, si elle était sous les ordres d'un supérieur, peut-être sous ceux de ce capitaine Roland dont le nom est joint au sien dans une relation contemporaine.

En tout cas, Antoine d'Athis était devenu soldat de cœur et d'âme, aimant passionnément son métier et les dangers qu'il comportait, et certes, dans le courageux enseigne qui revenait victorieux de ses entreprises si hardies, personne n'aurait soupçonné la jeune fille de Lomme. Pourtant cette vie, uniquement d'aventures, sans responsabilité, mais sans but direct, lui parut fatigante, elle regretta le régiment, et, afin d'appartenir à la cavalerie, elle prit service dans le régiment du baron Gaspard de Mercy, frère du fameux maréchal François de Mercy, tué à la bataille de Nordlingue et qui fut, avec Beck et Aldringen, un des grands généraux fournis à l'Empire par le Luxembourg[2] pendant la guerre de Trente ans. Elle entra dans sa nouvelle famille militaire avec le grade de lieutenant de la compagnie colonelle, grade qui lui fut conféré par ordre du

[1] Voir plus loin pour la source (*Relations Véritables* du 30 janvier 1654) à laquelle nous empruntons ces détails.

[2] Les de Mercy sont nés à Longwy qui, à cette époque, faisait partie du Luxembourg. Les dictionnaires ont donc tort de les dire Lorrains d'origine. Ils étaient au moins cinq frères, dont un abbé pourvu en 1650 de la prévôté de la collégiale de Lille. D'après les *Relations Véritables*, sur les quatre frères de l'abbé, trois étaient en ce moment morts sur le champ de bataille.

duc Charles IV de Lorraine [1], bien que le régiment appartînt au roi d'Espagne. D'après l'organisation d'alors, le colonel était en même temps capitaine de la première compagnie, et s'y faisait remplacer par un lieutenant qui avait le pas sur les autres officiers du même grade. Antoine d'Athis pouvait d'ailleurs justifier ce choix par de brillants états de service : il avait vu la sanglante bataille de Lens, il avait assisté à la reprise de Menin, d'Armentières, de Courtrai, de Commines, du château de Houplines (près d'Armentières) et de Landrecies. Avec son nouveau régiment il prit part, en 1650, à la prise de Capelle, puis à celle de Rethel et de Mouzon ; le lieutenant de l'Espérance était fier de sa compagnie et avait soin de la tenir toujours en bon ordre, bien équipée et d'un effectif qui n'était jamais inférieur à cent hommes, dût-il, pour arriver à ce résultat, ajouter de son propre argent. Mais ce qui était plus conforme à son sexe et qui suffirait pour lui gagner toutes nos sympathies, Anne, ayant éprouvé elle-même les angoisses qu'inspirait aux populations l'approche des troupes, se faisait la protectrice des faibles, au besoin contre ses propres camarades. On prétendait qu'elle avait sauvé de la brutalité des soldats au moins deux cents femmes ; elle en a en tout cas sauvé autant qu'elle pouvait, au risque même de s'attirer des querelles et des inimitiés. Du reste elle savait se faire respecter, s'il le fallait, l'arme à la main. On raconte qu'elle eut un jour à se battre contre un major [2]: de part et d'autre on déchargea les pistolets sans s'atteindre, puis les adversaires dégainèrent. Anne reçut d'abord un coup d'épée en pleine bouche qui lui brisa deux dents, mais, ripostant avec vigueur, elle atteignit son adversaire par un coup qui, selon Parival, « luy fit perdre la vie et l'envie de braver la vertu ».

Quand, à la suite des événements politiques déjà mentionnés, Condé fut placé à la tête des troupes des Pays-Bas, le régiment de Mercy fit partie des quatre mille hommes de troupes auxiliaires commandées par le baron de Clinchamp, qui, à la suite des régiments du prince, envahirent la France pour prendre part aux luttes de la Fronde.

[1] François de Mercy avait été le général en chef de Charles IV; on conçoit donc que son frère ait pu solliciter du duc un brevet pour le jeune officier qui commandait sa compagnie.

[2] Le major était alors un capitaine qui ne commandait pas de compagnie, mais qui était chargé de la comptabilité, de la police du camp, de l'organisation des revues, etc.

Jusqu'à présent, et à l'exception de la bataille de Lens, la carrière militaire d'Anne n'avait connu pour ainsi dire que des succès. Mais, comme si notre héroïne devait être punie d'avoir abandonné le sol sacré de la patrie, pour la défense duquel elle s'était armée, l'adversité allait l'étreindre; après les joies de la victoire, elle devait connaître l'amertume de la défaite.

Pour raconter toute la suite de son histoire il faudrait maintenant retracer l'histoire de la lutte qui allait se dérouler en France, de cette deuxième guerre de la Fronde dans laquelle le comique et les intrigues de cour viennent sans cesse se mêler à l'horreur d'une guerre fratricide : Anne assista aux principales journées de cette campagne; elle fut ainsi à Montargis, et puis à Etampes qui marqua le recul de l'armée de Condé. Il lui arriva, près de cette dernière ville, une aventure tragique. Son amie, qui, toujours sous le nom de Pierre la Jeunesse, servait dans sa compagnie comme caporal, la seule qui connût son secret et à laquelle elle pût parler de son enfance et de sa famille, fut tuée par un boulet de canon. Ce fut un coup terrible pour Anne, qui dut cependant dissimuler sa douleur et, bien que blessée, prendre des mesures pour que le sexe de sa camarade restât ignoré. Elle mit dans son secret le père gardien des Capucins et fit enterrer dans l'église du couvent le corps de la défunte, revêtu de la cuirasse, sous prétexte que Pierre la Jeunesse avait juré de se faire ensevelir avec ses armes. En ces temps bizarres et tourmentés, pleins d'excentricités de toute espèce, un tel serment ne devait paraître que l'expression d'un vif attachement à la carrière militaire, et le secret de la morte ne fut pas découvert. Anne n'eut pas le temps de pleurer longtemps son amie. Quelques semaines plus tard, elle se trouva à ce fameux engagement du faubourg Saint-Antoine, surnommé la Bataille de paille, parce que, les uniformes n'étant pas encore de règle, les partisans de Condé se reconnaissaient à un nœud de paille attaché au chapeau [1]. Dans le faubourg, chaque maison était devenue une barricade, on luttait pied à pied dans les rues, mais les troupes de Condé allaient être écrasées entre les troupes royales et l'enceinte de Paris, quand, grâce à l'influence de Mademoiselle, fille du duc

[1] Les officiers, par contre, étaient généralement reconnaissables à la couleur de leur écharpe, rouge pour les Espagnols, jaune pour les Lorrains, isabelle pour le parti de Condé, et blanche pour ceux au service du roi de France.

d'Orléans, les portes de Paris s'ouvrirent pour elles, en même temps que le canon de la Bastille se mit à envoyer des boulets aux troupes royales, ou mazarines, comme on aimait à dire alors. Les deux partis s'attribuèrent les honneurs de la journée. A Bruxelles, on fit célébrer des actions de grâce pour fêter le succès de Condé, ce qui n'empêchait pas ce dernier de se trouver dans une situation fort précaire et de devoir opérer une retraite vers l'est, son armée ayant subi beaucoup de pertes.

Comme le baron de Clinchamp, son général, Anne fut, à ce combat, couverte de blessures ; elle reçut deux coups de pistolet au bras gauche, un coup de fusil à l'épaule droite et un autre à la jambe. Elle y perdit ses ressources personnelles et son train composé de treize chevaux et de deux mulets avec quatre valets à livrée rouge, équipage assez compliqué, on en conviendra, pour un simple officier de fortune, mais toutefois conforme aux goûts luxueux de l'époque et provenant sans doute du butin fait sur les ennemis ; de plus, elle fut faite prisonnière. Les blessures dont elle garda les glorieuses cicatrices ne furent cependant pas si graves qu'elle ne guérît promptement ; elle fut échangée contre un capitaine, et alla ensuite prendre service en qualité de lieutenant réformé [1] dans le régiment du colonel de Mussey [2], tenant garnison à Ligny en Barois. Cette petite place ne tarda pas à être prise par le maréchal La Ferté Senneterre, et Anne tomba derechef au pouvoir des ennemis. Par un nouvel échange elle fut remise en liberté, et elle avait pris la route de sa patrie avec le colonel et une trentaine de soldats quand, près de Saint-Mihiel, la petite troupe fut attaquée par des forces supérieures et dut se rendre. Selon les usages du temps, le premier soin des vainqueurs fut de fouiller les poches des vaincus et de les dépouiller de leurs bons vêtements. En arrachant le justaucorps d'Anne, les soldats s'aperçurent à leur stupéfaction qu'ils avaient affaire à une femme. Cela leur parut tellement extraordinaire qu'ils menèrent Anne à Pont-à-Mousson où quelques dames lui donnèrent les vêtements de son sexe et l'accompagnèrent à Nancy auprès du maréchal

[1] Les officiers réformés étaient des officiers en disponibilité qui doublaient les cadres, et qui étaient périodiquement remis « en pied ».

[2] Nous lisons le nom de ce colonel (nom qu'on trouve également sous la forme de Muzé ou Mussy) dans la description d'une fête donnée en 1649 par la ville de Bruxelles à Charles IV de Lorraine quand celui-ci, à l'exemple de l'archiduchesse Isabelle, eut abattu le « papegay » à la kermesse de Bruxelles.

La Ferté Senneterre qui, informé de cette découverte extraordinaire, avait donné l'ordre de lui amener la prisonnière.

Anne, qui se retrouvait ainsi pour la seconde fois au pouvoir du maréchal, inspira à ce dernier de la sympathie et du respect, car, toutes nos sources sont d'accord là-dessus, malgré huit années de ce rude métier de la guerre, elle avait gardé quelque chose de naïf et d'ingénu qui contrastait singulièrement avec les aventures par lesquelles elle avait passé; sans affecter une pruderie qui n'était pas de l'époque, elle était redevenue femme, et, pendant tout un mois qu'elle resta à Nancy, elle fut l'objet de la curiosité bienveillante de la haute société française; la maréchale duchesse de Schomberg, la marquise de Marolles [1] et surtout une demoiselle Parain s'intéressèrent à elle et se plurent à l'entendre. La Ferté alla même jusqu'à lui offrir le commandement d'une compagnie, si elle voulait servir dans son armée. Noblement, Anne répondit qu'elle avait pris les armes pour défendre son honneur et le sol natal et qu'il lui était impossible de servir sous une bannière étrangère; que, d'ailleurs, après la divulgation de son sexe, sa place n'était plus dans les camps. Suivant en cela les conseils de la maréchale de Schomberg, elle manifesta même le désir de se retirer du monde et d'entrer dans la vie religieuse. La Ferté, généreusement, lui accorda la liberté, et on lui procura les moyens de retourner dans son pays.

Dans l'intervalle, les gazettes s'emparèrent de la curieuse histoire de notre héroïne, et Loret, dans sa *Muze Historique*, lui consacra un long passage. On sait que Loret, protégé de mademoiselle de Longueville, plus tard duchesse de Nemours, adressait chaque samedi à cette dernière une chronique rimée des principaux événements de la semaine; ces épîtres furent tellement goûtées dans le cercle de la princesse que d'autres personnages de marque en voulurent recevoir copie; on arriva donc à les reproduire jusqu'à douze fois; mais le succès, ainsi que le nombre des protecteurs, augmentant toujours, Loret fit imprimer ces chroniques à un petit nombre d'exemplaires, en leur donnant le titre de *Muze Historique*, mais en leur conservant toutefois la forme épistolaire; elles ont, par là, une saveur toute particulière d'intimité, et nous renseignent sur les

[1] Le marquis de Marolles était un officier général placé sous les ordres de La Ferté Senneterre; en 1645, il était gouverneur de Thionville (Cf. *Recueil des Gazettes*, 1654, p. 286).

petits côtés de la vie d'alors, les traits et les mœurs de l'époque, les questions d'étiquette, l'anecdote du jour, et complètent d'une façon fort heureuse le *Recueil des Gazettes,* plus solennel et plus diplomatique. Chaque lettre porte un en-tête, tel que *Printanière, Conseillère, Passionnée, Grêlée, Follette, Tendre,* etc. ; on peut dire que tous les adjectifs du dictionnaire y passent ; il en est même une qui s'intitule *Emétique,* et narre en détail l'histoire de deux charbonniers, lesquels, après avoir fourni le combustible à l'Hôtel-Dieu, et après avoir demandé en vain « pour boire » à la mère-supérieure, s'emparèrent en cachette de deux bouteilles d'un vin préparé à l'émétique, qui ne tarda pas à manifester ses effets. De tels épisodes faisaient alors rire aux larmes les grandes dames, et nous font comprendre aujourd'hui que le poète comique de Louis XIV ait pu risquer des personnages tels que les Diafoirus ou Monsieur de Pourceaugnac. D'ailleurs, pour Loret lui-même, les mots *apothicaire* et *clistaire* forment des rimes commodes et fréquemment employées. Il fait, du reste, flèche de tout bois, et, s'il est à court de matière, il racontera au besoin l'histoire d'une femme qui, au fond d'une province, vient d'accoucher de *six* enfants à la fois, en ajoutant bravement que la mère et les enfants se portent bien.

Voici l'extrait en question de la lettre du 4 octobre 1653, curieux spécimen de cette littérature familière et sans prétentions. Le poète vient de raconter que Turenne et La Ferté Senneterre ont pris, huit jours auparavant, la ville de Pont-à-Mousson, puis il continue :

Icy je m'en vai raconter
A ceux qui voudront l'écouter
Une assez étrange fortune
Et qui certes n'est point commune.
Des gens de pied ou de cheval
Du duc de Schomberg, maréchal
Gouverneur de Metz en Lorraine,
Ayans trouvé l'autre semaine
Par un ordre secret du Ciel
Aux environs de Saint-Mihiel
Un soldat du party contraire
Le prirent comme un aversaire,
Mais voulans par quelques éforts
Luy dépouiller son just-au-cors,

Sa gorge passablement belle
Découvrit qu'elle était femelle
Et qu'ils voulaient tirer rançon
D'une fille et non d'un garçon.
Ce doux et surprenant spectacle
A leur fureur servit d'obstacle.
Ils parurent tous radoucis
Et comme ils étoient cinq ou six,
A Metz soudain la menèrent,
Au grand Schomberg la prézentèrent
Et mesme a son espouze aussi
Qui tous deux prirent le soucy
Sur cette bizare aventure
D'interroger la créature
Qui d'un visage assez hardy
Mais pudique et point étourdy
Répondant à chaque demande
Leur aprit qu'elle étoit flamande
Et qu'ayant été près d'un mois
(Trois ans y a) dans quelques bois
Avec quantité d'autres filles
Pour fuyr Lorains et soudrilles
Et mètre illec en sûreté
Leur vie et leur pudicité,
Enfin, pour fuyr la mizère
De cette rézidence austère
Prenant un habit de garçon
Qu'elle trouva dans un buisson,
Sans se faire connoître fille
Comme un soldat elle s'habille
Et s'enrolla le lendemain
Au premier regiment lorain,
Porta mousquet et bandolières,
Et dans ses fonctions guerrières
Elle avait si bien réussy
Sous le sieur colonel Mussy
Que cet allemand, capitaine
De Monsieur le Duc de Loraine,

L'avoit faite son lieutenant.
Dans cette glorieuze charge
Elle alloit souvent à la charge
Où sans redouter le mal-heur
Elle témoignoit sa valeur.
Son corps (comme la vuë assure)
Est marqué de mainte blessure,
Et mesme au combat obstiné
Qui fut si chaudement donné
Près de la porte Saint Antoine
(Où l'on cassa maint péritoine)
Après un éfort important
Elle fut prise en combatant.
Mais elle fut après renduë
Sans être pourtant reconnuë
Lorsque sans rançon ni deniers
On échangea les prizonniers.
Outre des preuves de courage
Elle a fait voir qu'elle étoit sage
Car c'est un cas tout aprouvé
Qu'à pluzieurs fois elle a sauvé
De l'ardeur des soldats infâmes
L'honneur de plus de deux cens femmes.
Elle a dix-huit ans seulement,
Et quant a conter son romant
Pour plaire aux gens elle s'engage,
Certes, c'est avec un langage
Si naïf et si peu ruzé
Qu'on n'y croid rien de supposé.
Enfin cette jeune guerrière
Dézirant d'une autre manière
Passer à l'avenir ses jours
Et goûtant les sages discours
De madame la Gouvernante,
Toujours bonne et toujours charmante,
A pris la rézolution
De se mètre en religion
Pour rendre aux autels des services

Pour vaquer aux saints exercices
Pour méditer sur les hazards
Qu'elle a courus en suivant Mars
Et bref, en imitant les anges,
Pour rendre à Dieu mille louanges
D'avoir avec tant de bonheur
Sauvé sa vie et son honneur.

. . . .

Loret n'était pourtant pas tout à fait exactement informé; ces vers renferment un certain nombre d'erreurs, et l'on sent que la rime y fournit souvent un détail plus ou moins fantaisiste. Anne, nous le savons, n'avait pas dix-huit ans, mais bien vingt-huit; elle servait dans l'armée depuis plus de huit ans, et c'est le grade de lieutenant qu'elle occupait depuis plus de trois ans. Il eût été d'ailleurs impossible à une enfant de quinze ans de jouer le rôle pour lequel il fallait encore une énergie surhumaine à la jeune fille de vingt ans. La maréchale de Schomberg, la fin de la lettre le prouve, devait être une des protectrices de Loret, obligé, dès lors, à lui faire ce que nous appellerions aujourd'hui de la réclame, tandis que le maréchal la Ferté n'est pas même cité à propos d'Anne.

Le récit de Loret fut reproduit dans le numéro du 29 octobre 1653 des *Relations Véritables*, sous forme d'une lettre venue de Luxembourg, mais qui indique cependant, d'après une source inconnue, la marquise de Marolles comme s'étant intéressée à Anne, prisonnière à Nancy. Comme les autres gazettes et feuilles volantes, les *Relations Véritables,* fondées à Bruxelles en 1649 sous le titre de *Courrier des Païs-Bas,* forment une mine inépuisable de renseignements sur l'époque ; cette publication a été sans doute créée pour contrebalancer l'influence de la *Gazette de France (Recueil des Gazettes)* qui, elle, donnait surtout les nouvelles agréables à la cour de Louis XIV. Naturellement, les *Relations Véritables* tombent dans l'excès contraire. L'historien philosophe s'en consolera en complétant les renseignements de l'un de ces journaux par ceux de l'autre, et en se disant que, si les temps ont changé, les tendances humaines sont restées les mêmes. Destinées à un usage éphémère, les *Relations Véritables* sont aujourd'hui d'une insigne rareté. Warzée, dans sa monographie des journaux

belges ne connaît, pour ces premières années, qu'un seul exemplaire, celui qui, appartenant primitivement à un couvent de Bruxelles, a fait partie de la Bibliothèque de la ville, d'où, par un échange, il a passé dans la Bibliothèque royale de Bruxelles. Malheureusement, même cet exemplaire n'est pas complet ; ainsi, il annonce à la date du 17 février 1652 une Relation extraordinaire, c'est-à-dire ce que nous appellerions aujourd'hui un supplément, donnant la liste des officiers de l'armée de Condé, liste qui manque et dans laquelle on aurait peut-être trouvé le nom du lieutenant d'Athis. Si un de nos lecteurs connaissait un exemplaire de ce supplément, nous lui serions reconnaissant de bien vouloir nous le signaler.

Les articles dont nous venons de parler avaient dejà, à Bruxelles, attiré dans une certaine mesure l'attention publique sur Anne, quand celle-ci arriva, au mois de décembre 1653, dans cette ville, où elle ne connaissait personne, presque sans ressources, ayant tout perdu à la guerre, et munie seulement de quelques lettres ou recommandations, sans doute de la part des dames françaises qui s'étaient intéressées à elle. Elle se trouva donc d'abord fort embarrassée, mais, par l'intermédiaire d'un agent en cour, elle put faire parvenir une supplique à l'archiduc Léopold-Guillaume, supplique dans laquelle elle énumérait ses états de service et demandait à être admise dans un couvent. L'archiduc, qui avait commandé en de nombreuses actions auxquelles Anne avait participé, ainsi à Armentières, à Lens, à Landrecies, à Courtrai, ne resta pas indifférent à cette demande; il fit faire une enquête et, après avoir acquis la preuve que les assertions de la jeune femme étaient véridiques, il lui accorda un secours et fit en même temps écrire dans le pays d'Anne, à cette abbaye de Marquette dont nous avons déjà parlé, en invitant l'abbesse à recevoir Anne parmi ses religieuses. Cette démarche, tout extraordinaire, et qui montre bien les sympathies que notre héroïne avait su inspirer, ne doit pas être confondue avec l'attribution d'un Pain d'Abbaye qui correspond à l'obligation imposée à certaines maisons religieuses, abbayes, couvents ou prieurés, de nourrir et d'entretenir les personnes auxquelles le souverain avait délivré des lettres appelées en latin *litteræ panis vitalitium, alimoniæ,* et accordées de préférence aux anciens militaires ou aux anciens serviteurs du palais, à leurs veuves ou leurs filles, ou encore à des personnes de qualité tombées dans l'indi-

gence. Anne, au contraire, devait être assimilée aux novices, et recevoir le voile après une préparation suffisante. L'abbesse de Marquette était alors Madame de Triest de Ruddershove qui devait en partie sa dignité à la recommandation faite par le duc de Lorraine à l'archiduc, investi du droit de confirmation ; elle se montra empressée d'obéir à l'invitation venue de Bruxelles et répondit dans ce sens [1]. Cette question réglée, Anne se prépara à partir, mais elle voulut auparavant remercier solennellement l'archiduc et toutes les personnes qui s'étaient intéressées à elle, car, dans l'intervalle, elle avait, tout comme à Nancy, trouvé à Bruxelles un excellent accueil dans la bonne société, curieuse d'entendre de sa bouche le récit d'aventures si extraordinaires, et, comme à Nancy, elle avait partout produit la meilleure impression. Bruxelles vit alors, dans les premiers jours du mois de janvier 1654, un spectacle digne de tenter le pinceau d'un grand artiste : Ayant repris, une dernière fois, le costume de l'officier en tenue de campagne, justaucorps de panne noire, plumes au chapeau, bottée et éperonnée, l'épée au côté, la genette [2] à la main, Anne parut devant l'archiduc qui la reçut avec bienveillance, puis, suivie d'une grande foule qui l'acclamait, elle fit ses autres visites d'adieu et prit ensuite le chemin de son pays natal. Y retrouvait-elle encore ses parents, avait-elle, auparavant déjà, alors qu'elle guerroyait à Lille et aux environs, eu l'occasion de leur donner de ses nouvelles ? Nous ne le savons. Avant d'entrer à l'abbaye, elle alla déposer sa genette en pieux

1 Nous pensons que des traces de cette correspondance doivent exister dans les archives de Marquette, aujourd'hui déposées à Lille, et nous regrettons fort de n'avoir pu vérifier ce point.

2 On définit généralement la genette (de l'espagnol «jineta») comme une sorte de pique ou de lance portée par l'officier de cavalerie, mais nous n'avons pas trouvé de renseignements sur la forme exacte de cette arme. Ne serait-ce pas une sorte de hache d'armes, c'est-à-dire un fer de hallebarde fixé sur un manche assez court, tel que nous le voyons, par exemple, dans les tableaux de Snayers si importants et si peu consultés pour l'histoire du costume militaire de cette époque ? Du reste, la hallebarde, qu'on dit avoir été l'arme et l'insigne du sergent, est portée, chez Snayers, par de nombreux personnages munis de l'écharpe d'officier. En France, à la vérité, les sergents étaient à cette époque armés de la hallebarde de six pieds et demi, et les officiers d'infanterie d'une pique de dix pieds, mais dans le bec de corbin et l'esponton qui devinrent, un peu plus tard, l'attribut des officiers, nous croyons voir une transformation de la genette espagnole. Sans vouloir trancher la question, nous croyons utile de la signaler à l'attention des archéologues.

ex-voto aux pieds d'une statue miraculeuse de la Vierge, en grande vénération dans la contrée, pour remercier ainsi la reine des Cieux de l'avoir protégée au milieu de si multiples dangers. D'après les renseignements que M. le vice-doyen Delplanque a bien voulu nous fournir, il ne peut s'agir ici que de l'Image de Notre-Dame de la Barrière, placée à l'entrée de l'abbaye de Marquette et ainsi nommée parce qu'elle indiquait l'endroit où, à la fin du siècle précédent, des pillards avaient tenté en vain d'escalader les murs d'enceinte de l'abbaye. Inaugurée en 1622, la chapelle de Notre-Dame de la Barrière attirait un grand nombre de fidèles, et nous avons encore le récit des grandes solennités religieuses qui s'y célébrèrent vers cette époque [1].

A Bruxelles, à la date du 31 janvier 1654, environ trois semaines après le départ d'Anne, les *Relations Véritables* publièrent un numéro extraordinaire de douze pages (du format usité, très petit in-4°), dont la première page portait en grands caractères le titre suivant :

RELATION

DE QUELQUES ACTIONS ET EXPLOITS
DE GUERRE

D'ANNE DE LA VAUX

CI-DEVANT NOMMÉE

ANTOINE DE L'ESPÉRANCE

SOUS L'HABIT DE SOLDAT

C'était, avec des réflexions inspirées par les circonstances, le récit de la carrière militaire d'Anne, récit que nous avons mis à profit et dont les détails semblent puisés dans la supplique adressée à l'archiduc. On y affirme que toutes les circonstances racontées ont été examinées de si près et reconnues si clairement, tant sur de bonnes attestations et sur les témoignages de diverses personnes dignes de foi que par les confessions ingénues de l'héroïne, qu'il ne serait pas raisonnable d'en douter. Il est du reste

[1] Une *Histoire de N.-D. de la Barrière* a été imprimée à Douai en 1637 et rééditée à Lille en 1662.

fort naturel que l'archiduc se soit assuré de la véracité des aventures et de la bonne conduite d'Anne, avant d'intervenir en sa faveur. Cette Relation forme l'unique source de Parival qui n'apporte, en réalité, qu'un témoignage indirect et ne relevant aucun fait nouveau.

On y raconte sommairement et en guise de préambule l'histoire d'une autre héroïne qui servit sous le prince Thomas de Savoie pendant de longues années, sans qu'on se fût jamais douté de son sexe et qui, arrivée au grade de capitaine, fut tuée au siège de Turin en 1640, « laissant à ceux qui ensevelirent son corps autant d'admiration de ce qu'on avoit vû de son courage et de ce qu'on avoit ignoré de sa condition que de regret de l'avoir perdue ». Parmi les émules d'Anne, et appartenant à peu près à la même époque, nous pouvons encore citer cette Madame de Saint-Balmont dont M.Grand-Carteret, dans son livre déjà cité, donne un curieux portrait, reproduction d'une estampe de l'époque qui la montre à cheval dans un bizarre costume mi-masculin, les cheveux au vent, armée d'immenses pistolets d'arçon. Elle se battait contre l'armée lorraine dans laquelle son propre mari commandait un régiment. Devenue plus calme, elle finit ses jours dans un couvent.



Les *Relations* racontent un épisode de la vie d'Anne dont nous n'avons pas encore parlé : Près de Montargis, elle aurait surpris le cardinal Mazarin et l'aurait obligé à se sauver en toute hâte après avoir perdu plusieurs hommes et en laissant entre ses mains un riche butin, de la vaisselle et des chevaux. Eh bien ! malgré son invraisemblance ce récit est exact, à ceci près que l'événement s'est passé dans les Ardennes, et non à Montargis. Car, fait peu connu, en revenant vers la fin de 1652 de Bouillon à Sedan, le célèbre cardinal faillit être enlevé par des cavaliers ennemis, et dut se sauver en toute hâte, après avoir perdu plusieurs de ses gens [1]. Or, Anne devait en ce moment se trouver dans ces parages avec l'armée du prince de Condé qui venait d'entrer à Rethel [2], et nous savons

[1] On peut lire, au sujet de cet événement, les intéressants *Souvenirs du Règne de Louis XIV,* du comte de Cosnac (t. IV, Paris 1874, in-8°, p. 125).

[2] Vers la fin de l'année 1652, Condé, séparé du duc de Lorraine, reprit Château-Porcien, Rethel, Sainte-Menehould et Bar-le-Duc.

par ses exploits de Lille que, pour faire un coup de main, elle ne manquait ni de courage ni d'adresse. Quant à Mazarin, il dut être fort humilié de cette aventure, passée sous silence par la plupart de ses biographes, et qui aurait pu changer la face du monde. Si les troupes espagnoles capturaient l'instigateur de la guerre, l'archiduc pouvait facilement conclure la paix, et Anne, ayant directement contribué à ce résultat, ne tombait pas dans cet oubli ingrat où nous la rencontrons. Mais il en était écrit autrement ! Le dévouement d'Anne devait rester obscur, et nous la retrouvons dans cette abbaye de Marquette destinée à l'abriter pendant le reste de ses jours.

Elle n'y séjourna pas longtemps. La vie des camps n'est pas une préparation très ordinaire à la vie contemplative. Anne avait été trop soldat de cœur et d'âme, elle avait trop aimé le bruit de la bataille pour pouvoir passer d'emblée au silence, à la paisible tranquillité de la vie monastique. Certes, la brutale agression qui dévoila son sexe, avait laissé en elle une profonde impression, elle avait compris que sa place n'était plus au régiment, mais ce ne fut pas sans mélancolie qu'elle se remémorait sa vie passée. Dans ces temps où tant de fameux généraux avaient commencé par porter la pique, est-ce qu'elle n'avait jamais caressé des rêves d'ambition, de grandeur mondaine, de richesse ? Et puis, n'avait-elle jamais rencontré quelqu'un qui produisît de l'impression sur son cœur ? N'avait-elle jamais espéré déposer un jour les armes et redevenir femme pour unir sa destinée à celle d'un brave et loyal camarade ayant gagné son affection et son estime ? Et maintenant, dans sa petite cellule, après une journée passée dans une inactivité qui lui pesait, ou plutôt dans des préoccupations d'esprit auxquelles elle n'était pas habituée, pieuse sans doute, mais à la façon du soldat qui fait la prière fervente, mais courte, Anne ne regretta-t-elle jamais d'avoir quitté l'armée ? Nous l'ignorons, mais nous savons que son séjour à Marquette ne fut pas heureux. Le charme de la nouveauté rompu, les dames religieuses, de leur côté, trouvaient qu'elle manquait de distinction. L'héroïque jeune fille qui avait si vaillamment et si souvent exposé sa vie, qui, avec la générosité naturelle de son cœur, avait sauvé tant de femmes, n'avait pas reçu l'éducation brillante de ses nouvelles connaissances, et la vie militaire avait ajouté à la rudesse d'un caractère loyal et dévoué, mais peu fait

aux conventions mondaines. Nous savons cela par le savant Gouzelaire dont nous avons déjà parlé et qui, une trentaine d'années après ces événements (1684), devint aumônier de l'abbaye; il a donc pu connaître des personnes ayant vu Anne à l'abbaye. Voici, d'après une copie moderne, ce qu'il dit :

« Quand madame Louise d'Isenghien fut nommée le 9 octobre 1658, D. Juan d'Autriche était gouverneur des Pays-Bas pour Philippe IV, roi d'Espagne. Avec la nomination, elle reçut avis que son Altesse l'avait chargée d'une pension de 1000 florins par an, etc., etc.

» Madame Louise d'Isenghien trouva une autre pension, à son entrée dans la prélature, qui avait été imposée à Mme Eléonore de Triest.

» Anne de Laval ou de La Vaux était une pauvre fille, native de Lomme, proche de Lille. Quelques troupes qui servaient le roi d'Espagne étant venues loger à Lomme, cette fille, n'ayant pas de quoi vivre, prit résolution de suivre l'armée en se déguisant sous un habit d'homme; elle porta les armes quelques années, et elle fit des actions qui marquent en elle un courage et une force au-dessus de son sexe, et qui lui ont fait mériter une mémoire fort honorable dans l'histoire. Voici de mot à mot, comme en parle le sieur de Parival au tome II de son *Histoire de ce Siècle de fer*, imprimée pour la huitième fois à Lyon en 1683, liv. 1, ch. 5, p. 189. »

Suit un long passage de Parival, basé, nous l'avons dit, sur les *Relations*. Puis Gouzelaire conclut en ces termes :

« Je ne sais pas si tout cet éloge est véritable, mais je sais bien qu'il eût mieux valu pour l'abbaye de Marquette que cette fille fût toujours restée dans les armes, puisqu'elle y avait bien plus de génie que pour la religion, et qu'elle n'eût pas tant coûté à cette maison comme elle a fait. Elle n'y a pourtant jamais été religieuse, quoi qu'en ait dit et qu'en ait cru cet historiographe et peut-être d'autres que lui ; mais elle y a demeuré quelque temps avec fort peu de satisfaction de Mme l'abbesse et de la communauté ; elle s'est toujours fort ressentie de son éducation rustique et des méchantes habitudes contractées dans la milice, notamment dans ses entretiens qui étaient pour l'ordinaire parsemés de ces sortes de jurements dont les soldats ont cou-

tume d'orner leurs discours. L'on fut donc bientôt dégoûté de sa conversation, et Madame a été bien aise de payer ailleurs sa pension. On lui trouva place dans l'abbaye de la Biloque, à Gand, moyennant la somme de 300 livres par an, sa vie durant. Comme elle a survécu à Mme Eléonore de Triest, cette pension est retombée après sa mort à la charge de Mme Louise d'Isenghien qui l'a payée jusqu'à la mort de cette amazone. »

. . . .

Les temps, on le voit, avaient bien changé depuis trente ans. Lille était devenue une ville française, et le soleil de Louis XIV, le succès d'un règne brillant, le renouveau des lettres et des arts avaient vite fait oublier le changement. La nomination de l'abbesse appartenait maintenant au roi de France, et l'héroïque dévouement d'un enfant du pays n'était plus, à Marquette, que l'aventure bizarre d'une amazone quelconque.

Néanmoins, nous devons être reconnaissants à Gouzelaire de nous avoir conservé ces détails qui nous permettent de retrouver Anne dans la deuxième période de sa vie.

En 1658, lors de l'entrée en prélature de Madame Louise de Gand dite Vilain d'Isenghien, Anne se trouvait donc à Gand. L'abbaye de la Biloque appartenait, comme Marquette, à l'ordre de Cîteaux et formait un vaste hôpital avec partie civile et partie militaire. En ces temps de guerre, on y logeait souvent quatre à cinq cents soldats malades, blessés ou convalescents [1]. Au milieu de ses anciens camarades d'armes, Anne dut se trouver plus heureuse. Nous pouvons croire que, après une vie si mouvementée, elle n'a pas voulu rester entièrement inactive et que, sœur de charité sans avoir prononcé de vœux, elle passait ses jours à soigner les malades, à réconforter les convalescents, à accompagner les morts à leur dernière demeure. On mourait beaucoup à la Biloque, car on sait quels étaient les hôpitaux d'autrefois en temps de guerre, un enfer du Dante où la gangrène fauchait terriblement, souvent secondée à cette époque par la peste et d'autres maladies contagieuses, et il fallait une âme fortement trempée pour préférer ce séjour rempli de cris de douleur à l'idyllique parc de Marquette.

[1] Cf. sur la Biloque la monographie de M. E. V[an] L[okeren] publiée dans le *Messager des Sciences historiques* de 1840.

L'histoire ne parle plus de notre héroïne. Son devoir accompli, elle est rentrée dans l'obscurité ; elle n'en sortira plus. Seul encore, l'obituaire de la Biloque [1] porte à la date du 21 juillet 1671 la simple mention : « Anne de Laval, de Lislle ». Elle est morte, âgée seulement de quarante-cinq ans.



Parmi toutes les femmes, et elles sont assez nombreuses, qui ont exercé le métier militaire, il en est peu dont la vie soit aussi digne que celle d'Anne de Laval, il n'en est qu'une seule qui lui paraisse supérieure. Déjà les contemporains avaient établi une comparaison entre Jeanne d'Arc et Anne de Laval, et c'est sans doute le souvenir ému de la Vierge de Domremy qui a fait témoigner à la prisonnière de Nancy des égards qu'on n'accorde pas toujours à l'adversaire. Il y a, en effet, des points de ressemblance entre les deux héroïnes : Nées toutes les deux dans une humble condition, toutes les deux ont pris et vaillamment porté les armes pour défendre le sol natal, toutes les deux ont connu l'enivrement de la victoire et l'amère tristesse de la défaite. Mais Jeanne d'Arc a pu conduire triomphalement le Dauphin au sacre de Reims, et l'auréole du martyre est venue nimber son front. Anne, au contraire, après avoir failli faire prisonnier l'instigateur des guerres d'alors, dépose les armes à la suite d'une humiliante aventure, et s'en va mourir entre les tristes murs d'un hôpital, vite oubliée.

Nous espérons que cet oubli sera réparé un jour, et que nous verrons encore le bronze dédié par la patrie à celle qui, à travers les siècles, nous donne un si vaillant exemple.

MARTIN SCHWEISTHAL.

[1] Registre 316 D. de l'état-civil de la ville de Gand, rubrique *Burgers*.





CIMETIÈRE FRANC
DE CIPLY
FOUILLE DE QUELQUES TOMBES EN AOUT 1899



EN 1894, bon nombre de nos collègues séjournèrent à Mons, à l'occasion du Congrès archéologique qui se tenait dans cette ville. Ils se rappelleront sans doute leur excursion, sous la conduite de M. Bernard, au cimetière franc de Ciply.

Ce vaste cimetière était en quelque sorte renfermé dans un grand triangle formé par la chaussée Brunehaut [1], la route de Mons à Maubeuge et le ruiseau d'Asquillies, dit le By. Il s'étendait, partie sur le plateau même de Mesvin-Ciply, partie sur le versant, qui renfermait des cavernes jadis livrées à l'exploitation du silex et appelées dans la région : « Trous des Sarrasins [2] ». L'altitude du plateau mesure environ 75 mètres ; au pied coule, de l'est à l'ouest, le By, le ruisseau mentionné plus haut.

C'est vingt ans plus tôt, en 1879, qu'il faut se reporter pour constater les premières trouvailles : elles sont dues aux recherches

[1] La chaussée Brunehaut est la voie romaine qui reliait Bavay à Utrecht.

[2] Voir sur ce point le compte rendu de la VIe session du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques, Bruxelles 1872.

industrielles de M. Lemonnier, qui furent entreprises sur le plateau de Mesvin-Ciply, en vue du phosphate de chaux entre autres.

Combien de sépultures furent alors découvertes? je l'ignore. Deux archéologues de mérite, MM. L. De Pauw et Emile Hublard, dans un petit travail [1], les estiment de 7 à 800. Peu certain des bases de leur calcul, je fais des réserves à ce sujet, d'autant plus qu'une personne bien documentée m'affirmait que les sépultures trouvées par M. Lemonnier étaient situées à l'extrême limite du cimetière.



Les fouilles furent poursuivies méthodiquement en 1893 et 1894, sur le plateau dans la partie de ces terrains appartenant à M. Bernard. Dans cette deuxième période, sous la direction de MM. De Pauw et Hublard, plus de 1100 tombes furent mises au jour ; plusieurs renfermaient un riche mobilier funéraire [2].



Extrait de la planchette 7, feuille 45 de la carte topographique, au $\frac{1}{20.000}$

Tout l'emplacement dit « Champ des Agaises » n'avait pas encore été exploré quand, l'année dernière, notre Société obtint de Mme Drion-Hauzeur l'autorisation de poursuivre les fouilles dans cette partie. Avec le concours de mon honorable collègue, M. Tahon, les recherches furent donc continuées.

[1] *Notice préliminaire sur le cimetière franc de Ciply.*

[2] Il est bien regrettable pour cette note que le rapport complet des recherches de M. Hublard soit resté manuscrit : nous nous plaisons à espérer que les circonstances qui ont motivé cette situation disparaîtront à bref délai.

Le nombre considérable de tombes précédemment retrouvées nous faisait présumer que les tombes restant à découvrir seraient peu nombreuses, surtout si l'on tient compte de ces deux causes : la faible couche de terre végétale sur le versant du plateau et les nombreuses recherches industrielles ou autres déjà faites dans notre partie.

Une série de tranchées parallèles furent ouvertes par nos ouvriers et nous donnèrent neuf sépultures. La profondeur des fosses variait sensiblement : sur le haut elle allait de 30 cm. à 2 m. 50 ; sur le versant, la profondeur moyenne atteignait 1 mètre. Il était rare de voir les fosses dépasser la couche de terre végétale, après laquelle on rencontrait cette partie du terrain crétacé, dite tuffeau. Comme situation, les tombes allaient de l'ouest à l'est, les morts faisant face à l'orient, leurs pieds placés perpendiculairement au ruisseau.

Je ne puis me prononcer sur le mode d'inhumation ; il semble à première vue que cette terre grise renfermait du bois décomposé ; toutefois, nulle part, je n'ai constaté de traces de clous du cercueil. Le terrain assez mauvais se prêtait d'ailleurs peu à la conservation des corps.



Voici, parmi les neuf tombes que nous avons découvertes, sur le versant du plateau de Mesvin-Ciply, celles qui présentent quelque intérêt : le mobilier en est peu important et, chose digne de remarque, dans aucune sépulture, nous n'avons rien trouvé en fait de poteries franques.

1ᵉʳ FOSSE. — Tombe d'homme : une petite francisque, un javelot et un briquet en silex.

3ᵉ FOSSE. — Tombe de guerrier : à droite, une grande francisque et une très belle framée, un briquet de fer ; à gauche, un scramasaxe et un petit couteau ; au bassin, une boucle en bronze (la soie du scramasaxe a été brisée, elle porte encore des traces de bois, peut-être celui du cercueil).

5ᵉ FOSSE. — Renfermait, probablement comme amulette, une pierre longue percée par les deux bouts et qui avait été retenue par un fil de cuivre.

6ᵉ FOSSE. — (1 m. 55 pr.) une francisque.

7ᵉ FOSSE. — Un petit morceau de fer et un javelot.

8e FOSSE. — Tombe de femme avec débris de peigne, anneau de fer et petite plaque de bronze.

Je crois devoir faire remarquer combien toute cette partie du pays est riche en découvertes archéologiques. Outre le cimetière franc de Mesvin-Ciply complètement exploré maintenant, M. Delwarte a, dit-il, trouvé dans le lit du petit ruisseau le By un polissoir en grès noir. M. Lemonnier a, pour sa part, relevé quelques tombes gauloises, avec de très belles poteries. Au cours de nos fouilles, j'ai moi-même ramassé pas mal de morceaux de tuiles et de poteries romaines ; peut-être ces débris provenaient-ils de la villa découverte près la gare d'Hyon-Ciply. Je citerai encore, pour mémoire, la grotte dite « Trous des Sarrasins », bien qu'aucune trouvaille n'y ait été signalée, et les deux cimetières belgo-romains découverts à Mesvin par M. Bernard, le premier dans la direction de Spiennes, le second près Nouvelles.

J'ai dit plus haut que la partie du cimetière franc de Mesvin-Ciply que nous avons fouillée se trouvait à un endroit répondant au nom de Champ des Agaises.

Je terminerai par un mot touchant les différentes versions étymologiques de ce mot « agaise » :

Dans le pays de Namur on désigne ainsi les pierres de schiste : j'ignore si, à Ciply, l'on a voulu rappeler de cette façon les pierres plates et noires que l'on rencontre fréquemment dans la terre du champ. C'est ainsi que, se basant sur cette première version, un archéologue, M. B..., a émis au Congrès archéologique de Tournay cette opinion que « Champ des Agaises » signifiait Champ des dalles, de ce fait que certaines tombes franques étaient dallées.

Mais une autre opinion toute différente est celle défendue par M. Hublard. La voici, telle que je l'extrais de son rapport : « Agaise veut dire mauvaise terre, terre de médiocre qualité. Il est permis de supposer, par les citations que mentionne Frédéric Godefroy,

dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française et des dialectes du IXe au XVe siècle,* que « agaises » signifie broussailles.

« Faire copper à ses frais touttes les rouisses, espines et argaises qui sont et seront aval le pret à luy loué (Valenciennes 1445) [1]. »

Il n'est peut-être pas inutile de noter ici que « arga » signifie crête de montagne et que argaise, agaise et agaxe sont synonymes.

Enfin, les ouvriers du pays m'ont indiqué une autre signification qui a quelque parenté avec la précédente : Pour eux, l'agaise est un petit insecte qui vit spécialement dans les broussailles et les plantes des terrains incultes.



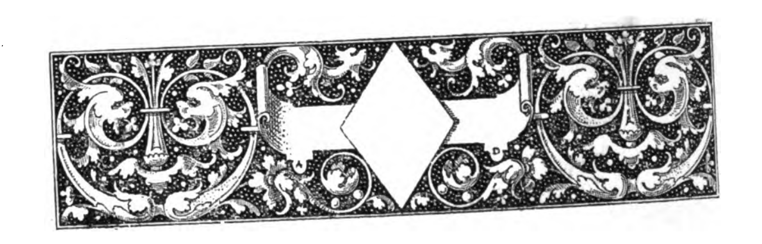
En terminant, je suis heureux d'adresser mes plus vifs remercîments aux enfants de feue Mme Drion pour l'aide efficace que leur mère a bien voulu prêter à notre Société en cette circonstance. Je suis aussi très reconnaissant à M. Hublard pour les excellents renseignements qu'il nous a si obligeamment communiqués.

A. DE LATRE DU BOSQUEAU.

Bruxelles, le 8 janvier 1900.

[1] Note extraite du rapport manuscrit de M. Hublard sur *les fouilles de Ciply*.





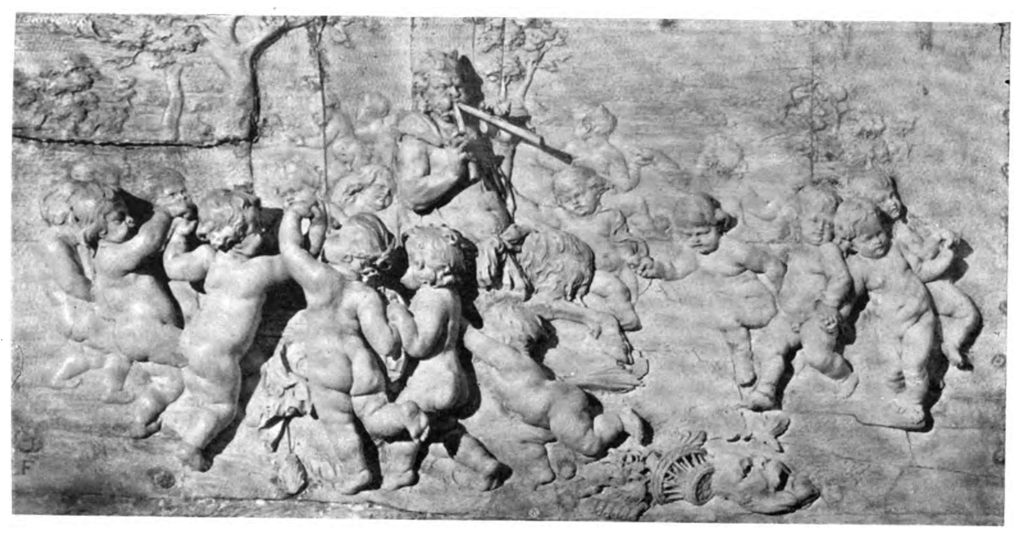
UN IVOIRE

DE

LUCAS FAID'HERBE



UI ne connaît l'activité immense de Rubens ? Il prodigua non seulement les richesses de son génie, mais il réussit à discipliner toute une pléiade d'élèves, au point d'en faire de fidèles et infatigables interprètes de sa pensée et de son tempérament. L'action du maître anversois ne portait pas seulement sur les productions picturales exécutées avec le concours d'habiles collaborateurs, mais elle s'étendait aux graveurs qui avaient pour mission de vulgariser par le burin l'œuvre le plus considérable qu'il soit donné de concevoir. Rubens s'affirma aussi comme architecte, témoin l'église Saint-Ignace à Anvers. Ce n'est pas en cette qualité, il s'en faut, qu'il a été le plus heureux, préoccupé qu'il était de créer, avant tout, des ordonnances somptueuses et décoratives. On retrouve encore la personnalité du maître dans les sculptures et les pièces d'orfèvrerie de l'école anversoise. Il n'existe, à ce dernier égard, rien de plus intéressant que les plats et les buires appartenant aux familles de Turck et Borrekens. On sait encore que Théod. Rogiers exécuta pour Charles Ier, roi d'Angleterre, une aiguière et un plat d'après les dessins du maître. A notre connaissance, il n'est pas parvenu jusqu'à nous de productions mo-



PAN FAISANT DANSER DES AMOURS.

Ivoire exécuté par Lucas Faid'herbe. — Musée du Prado (Madrid). H.0^m28, L.0^m56.

delées des mains mêmes de Rubens ; mais il n'est pas invraisemblable qu'il ait manié l'ébauchoir à ses heures. Quoi qu'il en soit, il règne dans le domaine de la plastique flamande, tant son inspiration est manifeste chez divers artistes. Citons parmi ceux-ci Gérard Van Opstal et Lucas Faid'herbe. Ce dernier surtout semble avoir particulièrement excellé à traduire les créations du peintre anversois, ainsi que l'on peut s'en rendre compte par les rapprochements que nous allons présenter au lecteur.

Lucas Faid'herbe naquit à Malines en 1617 [1]. Il entra à l'âge de 19 ans dans l'atelier de Rubens, et s'appliqua à exécuter, en ivoire, en pierre et en marbre, des compositions de son maître. La durée de son séjour dans l'atelier de l'artiste anversois fut de trois ans, et il semble que Rubens en ait été satisfait sous tous les rapports. Aussi, à la veille d'entreprendre un voyage en Italie, le jeune Faid'herbe reçut-il de son maître un certificat dont il nous paraît intéressant de reproduire ici la traduction [2] :

« Je soussigné déclare et atteste par le présent écrit qu'il est vrai que M. Lucas Faid'herbe a demeuré chez moi pendant plus de trois années comme mon élève, et que, vu les rapports qui existent entre la peinture et la sculpture, il a pu, à l'aide de mes conseils,

[1] Il mourut en cette ville en 1697.

[2] Voici le texte original de ce curieux document :

Het gulden Cabinet van edele vrv Schilder-Const. etc., Corn. De Bie, Nots tot Lier, 1861.

Ick onderschreven verclaere ende attestere midts desen waerachtich te wesen dat Monsieur Lucas Faijdarbe over de dry jaeren bij mij ghewoont heeft, ende mijnen Discipel gheweest is, ende door de ghemejnschap die onse Consten van Schildrij en Beldthouwery t' samen hebben met mijne jnstructien ende fijne neersticheyt ende goeden gheest, seer veel gheprofiteert heeft in zijne Conste, ende voor mij gemaeckt heeft diversche wercken van jvoor, seer loffelijk ende seer wel uijt ghevuert, ghelijck blijckt bij de stucken, en boven al is considerabel de Figure van onse Lieve Vrouwe voor de Begijne Kerck tot Mechelen de welcke hij alleen tot mijnen huyse (sonder datter jemandt anders sijne handt heeft aenghesteken) soo uytnemende fraey heeft uyt ghewerckt dat ick niet meyne, datse door eenich Beldt-houwer in het gheheele Landt soude connen verbetert worden soo dat mij dunckt dat alle Heeren ende Magistraten van Steden hem behooren te favoriseren ende te animeren, met eere, vrijdom ende privilegien om sijn Domicilium bij haer te nemen ende sijne wooningh met zijn wercken te vercieren. Dit hebbe ick ter goeder trouwen met mijn eyghen handt geschreven ende onderteeckent tot Antwerpen den 5 April 1640, ende was onderteeckent Pietro Paulo Rubens.

Collata cum Originali concordat quod attestor, ende was onderteeckent, C. De Bie Notarius Publicus.

par sa diligence et ses belles dispositions, faire les plus grands progrès dans son art ; qu'il a exécuté pour moi différents ouvrages en ivoire, d'un travail achevé et digne de louange, comme ces ouvrages le prouvent ; que l'on distingue par-dessus tous les autres la statue de Notre-Dame, morceau d'une beauté ravissante, qu'il a fait dans ma maison, seul et sans que personne d'autre y ait mis la main, pour l'église du Béguinage de Malines ; et que je ne pense pas qu'il y ait dans tout le pays un sculpteur capable d'y faire des améliorations. En conséquence, je crois qu'il convient à tous les seigneurs et magistrats des villes de lui accorder des faveurs et de l'encourager par des dignités, des franchises et des privilèges, à l'effet de fixer son domicile chez eux et d'embellir leurs demeures de ses ouvrages. En foi de quoi j'ai signé ceci de ma propre main, etc. [1] »

Rubens, grand collectionneur, eut une certaine prédilection pour les ivoires, et en particulier pour ceux que son élève avait exécutés sous sa direction. C'est d'ailleurs ce qui résulte, tant de l'attestation de Rubens, que nous venons de lire, que du catalogue de la vente qui eut lieu après son décès, à Anvers, au mois de mai 1641. Nous en transcrivons le passage suivant :

« Le *Christ* en croix d'ivoire, coupé selon l'ordonnance de M. Rubens ; une *Vénus* d'ivoire, coupée selon l'ordonnance de M. Rubens ; un *Mercure* d'ivoire, coupé selon le dessin de M. Rubens ; une *salière* d'ivoire, représentant des nymphes marines, tritons et petits anges *(sic)* qui attachent des guirlandes, selon l'ordonnance de M. Rubens ; une *Danse d'enfants,* coupée en ivoire selon l'ordonnance de M. Rubens ; une *Psyché endormie avec Cupidon,* coupée en ivoire, le lit est de corne de tortue, de l'ordonnance de M. Rubens, etc. Notez que la plus grande part de ces sculptures en ivoire ci mentionnées ont été exécutées par Lucas Faid'herbe, natif de Malines, qui, ayant appris le dessin dans l'école de Rubens pendant quelques années, a tellement su profiter des instructions de son maître, qu'ayant embrassé l'art de la sculpture il s'est évertué d'exécuter en ivoire ce que Rubens lui proposait par ses dessins, même au point d'une telle perfection que son maître trouva ces ouvrages dignes de son cabinet. »

Autant on connaît de sculptures en pierre, en marbre et en terre

[1] Émile Gachet, *Lettres inédites de Pierre-Paul Rubens.*



PAN FAISANT DANSER DES AMOURS. H. $0^{m}32$, L. $0^{m}68$.
Terre-cuite de Lucas Faid'herbe. (Musées royaux du Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles.)

cuite de Faid'herbe, autant on est peu renseigné sur ses travaux en ivoire [1]. « Il est cependant raisonnable, dit M. Molinier, d'admettre avec M. de Chennevières que beaucoup de bas-reliefs représentant des objets mythologiques ou des bacchanales, qui reflètent à n'en pas douter l'art de Rubens, doivent être sorties des mains de Faid'herbe ou ont été tout au moins exécutés dans son atelier ; une si longue carrière rend cette supposition très vraisemblable. Mais, toutefois, en ces matières, en l'absence d'une signature, il est peut-être téméraire de faire des attributions [2] ». Aujourd'hui, il nous est permis de sortir de cette réserve.

En effet, le musée du Prado possède un ivoire représentant le dieu Pan faisant danser des amours au son de la double flûte. Or, ce bas-relief est presqu'identique à une terre cuite appartenant aux musées royaux du Cinquantenaire et provenant de l'habitation que Jean-Lucas Faid'herbe avait décorée d'œuvres de son père [3]. Il y a lieu, toutefois, de noter que, dans la terre cuite, le dieu a repris ses pipeaux traditionnels au grand avantage de la composition. Aussi pencherions-nous à croire que la terre cuite est postérieure à l'ivoire, car elle constitue, en somme, un réel progrès pour le naturel de l'attitude du personnage principal [4].

Tous les amours qui dansent autour de Pan sont empruntés, pour leur nombre, leurs attitudes et leurs expressions, à deux groupes du tableau de Rubens conservé à la galerie de Vienne et représentant la fête de Vénus.

Au centre du tableau apparaît Vénus debout sur un piédestal en-

[1] Voyez Ch. MARCHAL, *Les sculptures et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belge*, p. 540.

[2] P. 61. *Notes d'un compilateur sur les sculpteurs et les sculptures en ivoire*. Extrait de la *Picardie*, revue littéraire et scientifique, in-8°, 91 p., passage cité dans l'ouvrage d'Emile MOLINIER, *Les Ivoires*, p. 231. — Tome I de l'*Histoire générale des arts appliqués à l'industrie*.

[3] Ce bas-relief, ainsi que deux petits tritons aussi en terre cuite ont été donnés au Musée par feu M. de Meester de Ravestein, en son vivant propriétaire de l'immeuble précité, situé à Malines, rue du Bruul. L'État belge a acquis, il y a quelques années, une quatrième terre cuite provenant de la même source, représentant la *Fuite en Egypte*. Consultez, sur la collection conservée rue du Bruul, le *Journal des Beaux-Arts* d'Ad. Siret n° 12, du 30 juin 1860, p. 91.

[4] Le bras droit, la jambe droite de Pan ainsi que ses pipeaux etc., ont été l'objet d'une restauration plus ou moins adroite. Mais l'inclinaison de la tête montre bien que le dieu n'a pu avoir en mains la double flûte comme sur l'ivoire.

tourée de nymphes qui l'adorent dans les transports d'un ravissement indicible. Des amours suspendent une couronne de fleurs au dessus de sa tête, tandis que d'autres accrochent aux branches d'un arbre des guirlandes de fleurs et de fruits. A droite de ce groupe, un satyre enflammé de passion transporte dans ses bras nerveux une nymphe aux charmes opulents, pendant que des faunes entraînent d'autres nymphes dans une danse voluptueuse. Une de leurs compagnes d'âge mûr alimente le feu d'un trépied d'où montent les parfums de l'encens, en l'honneur de la déesse de Cythère. Des rondes d'amours, frais et joyeux, occupent l'avant-plan et le côté gauche de la composition, au second plan de laquelle on aperçoit des bacchantes et un satyre. A l'avant-plan, deux petits amours sont occupés à folâtrer, tandis que deux nymphes montrent des poupées à des amours dont les trois têtes gracieuses et souriantes sont groupées comme trois fleurs écloses sur une même tige. Ces essaims d'amours constituent en quelque manière la cour de Cupidon, qui apparaît à gauche le carquois rempli de flèches, se livrant, lui aussi, aux charmes de la danse. Ces rondes enfantines égaient, animent la composition et tempèrent par leur candeur les accès de volupté charnelle qui obsèdent les autres adorateurs de Vénus [1].

L'assimilation de Faid'herbe est aussi littérale qu'il est possible; l'artiste n'a pas même songé à changer l'expression des regards éveillés chez nos ravissants bambins et bambines par la vue des poupées. Seulement à Vénus, Faid'herbe, guidé sans doute par Rubens, a substitué le dieu Pan. Qui sait s'il ne l'a pas copié d'après une production du maître ? Il ne nous a pas été possible de retrouver cet élément dans l'œuvre de l'artiste anversois, mais il est bien dans sa manière. L'ivoire, qui est peut être antérieur à la terre cuite, nous paraît devoir être rangé parmi les travaux auxquels Rubens fait allusion dans l'attestation que nous avons reproduite plus haut. Il correspond assez bien à la mention de la *danse d'enfants* qui est faite dans le catalogue de la vente après décès du célèbre peintre. Et s'il pouvait encore planer un doute sur la restitution que nous avons faite en faveur du sculpteur flamand nous ajouterions que le bas-relief du Prado porte en bas, à droite, le monogramme L F, ce qui constitue la réunion des deux initiales de Lucas Faid'herbe.

[1] Cette composition a été gravée par J. Sonnenleiter et la gravure reproduite en 1890, pl. 26 et 27, dans *l'Art pratique* publié par Hirth. Voyez p. 439, t. III, Woltmann et Woermann, *Die Geschichte der Malerei*.



FRAGMENT DU TABLEAU DE LA FÊTE DE VÉNUS, EXÉCUTÉ PAR RUBENS.
Pinacothèque de Vienne.

On ne possède pas, à notre connaissance, d'autre ivoire dû au ciseau fécond et habile de Lucas Faid'herbe. L'on sait, cependant, que Rubens lui en fit sculpter plusieurs d'après ses propres compositions, mais il n'existe pas de relevé précis des productions ivoirines exécutées sous l'influence du peintre anversois. Dans les objets délaissés par Rubens se trouvait une salière en ivoire représentant « Vénus sortant des eaux », au sujet de laquelle M. H. Hymans a fait un rapprochement judicieux, en parlant d'une composition gravée par P. de Jode. « L'œuvre originale, dit cet auteur, ne serait-elle pas cette salière, représentant une troupe de nymphes et de tritons avec des petits anges qui attachent des festons, de l'invention de M. Rubens », inscrite au catalogue des objets délaissés par le peintre [1]? »

« Goeler van Ravensburg, dit Max Rooses, admet la probalité de cette hypothèse (p. 113, *Rubens und die antike)* [2]. Nous nous rallierions volontiers à cette opinion, la composition ayant manifestement le caractère d'un bas-relief [3]; seulement les termes de la dédicace de la gravure affirment positivement que la composition était peinte « en vives couleurs » et, s'il est probable qu'elle a servi de modèle à la salière en question, il est prouvé, par cette affirmation, qu'elle a fourni au peintre la matière d'un tableau [4].

Waagen signale, dans la collection du duc de Portland, une grisaille, légèrement teintée, représentant un triton avec nymphes marines et enfants portant des festons de fruits [5]. C'est bien le sujet

[1] *La gravure dans l'école de Rubens*, p. 213.

[2] *L'Œuvre de Rubens*, t. III p. 171,.

[3] « La déesse de l'amour sort des eaux, le genou appuyé sur la tête d'un dauphin, le regard dirigé vers le ciel et tenant, dans sa main levée, un collier de perles. Deux néréïdes sont à ses côtés et la soutiennent. L'une de celles-ci soulève une banderole à laquelle est attachée une guirlande de fruits que portent trois amours. Devant la déesse s'avance une néréïde assise sur le dos d'un triton qui souffle dans une conque. A la tête du cortège, nage un second triton qui souffle dans une conque. Au dessus de la guirlande, on voit deux têtes de jeunes génies et une troisième tête barbue personnifiant les vents. » (Max Rooses, *ouvrage cité*, t. I. p. 171).

[4] Nobilissimo et eruditissimo juveni Theodoro-Theodosy Kerckrinck sedulo bonarum artium, altiorumque studiorum investigatori hunc veneris mari ortæ triumphum ab incomparabili Rubeni ævi nostri Apelle inventum ac vivis coloribus expressum cura impensis suis æri incisum lub. mer. dedicabat Franciscus Van den Enden.

[5] *Treasures*, t. IV, p. 515

de la présente composition, et par « vives couleurs » il faudrait sous-entendre le ton pétillant de la grisaille.

La composition présente une ressemblance frappante avec celle qui décore le plat de l'aiguière fait, par Théodore Rogiers, d'après un modèle de Rubens [1].

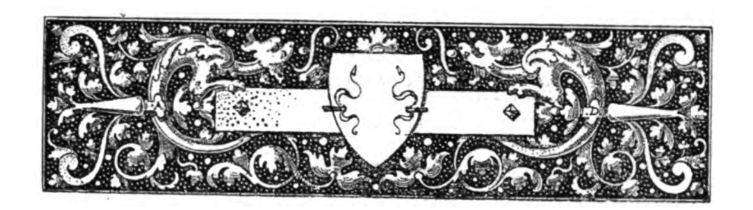
Nous avons cru utile de signaler ce passage de M. Max Rooses car il se rattache, assez directement, au sujet que nous traitons. A notre avis, l'opinion de M. Henri Hymans ne nous semble pas contestable. La gravure de P. de Jode doit reproduire le sujet de la salière en ivoire. Pour Rubens, il a dû traiter le sujet en vives couleurs « vivis coloribus ». Cette dénomination s'appliquerait, en effet, fort peu exactement à une grisaille, si « pétillant » que puisse en être le « ton ». A vrai dire, on n'a pas signalé, jusqu'à présent, la trace de ce tableau; mais cette circonstance n'implique pas qu'il n'ait jamais existé, maintes particularités de la carrière de Rubens devant forcément rester inconnues. Rien ne s'oppose, d'ailleurs, à ce que Rubens ait peint, outre le tableau, la grisaille, en vue de faciliter la tâche de son interprète; et nous penchons à croire qu'il se sera servi de Faid'herbe, de préférence à tout autre artiste, pour faire traduire par le ciseau un travail exigeant une habileté et une souplesse peu communes.

Nous ferons remarquer, d'autre part, que le sujet n'a pu servir à Théodore Rogiers pour l'exécution du plat auquel M. Max Rooses fait allusion. Le sujet, représenté sur la pièce d'orfévrerie, révèle bien le même esprit que dans l'œuvre décrite plus haut ; seulement il y a de notables différences dans les deux compositions. Sur la gravure de P. de Jode, la néréïde, qui chevauche sur un triton, y est vue de face ; sur le plat, elle apparaît de profil ; le groupe de Vénus comprend quatre figures, tandis qu'il y en a trois sur la gravure; la déesse de Cithère tient un voile au dessus de sa tête, tandis que, dans la reproduction de la salière, elle montre un collier de perles, etc.

JOSEPH DESTRÉE.

[1] *Ouvrage cité*, p. 172.





INTAILLE ROMAINE

TROUVÉE

A UCCLE-NEERSTALLE. PRÈS BRUXELLES





ANS, le tome onzième (1900) de l'Annuaire de notre Société d'Archéologie a été publiée une note où j'ai résumé le résultat de mes recherches et de mes fouilles pendant l'année 1899.

J'ai mentionné alors la trouvaille, à fleur de sol et à mi-côte du promontoire qui domine Neerstalle vers l'est, d'une intaille sur jaspe rouge, fort bien conservée. Elle représente un jeune faune nu, dansant, qui tient de la main droite une grappe de raisin (le fruit de Bacchus), de la main gauche le *pedum*, et porte sur le bras gauche la peau de faon habituelle *(nebris)*.

Des figures analogues ont été reproduites par S. Reinach, *Pierres gravées* (Paris, Didot, 1895) (planches 42, n° 88[3]; 43, n° 90[5]; 45, n° 94[3]), et par Furtwängler, *Beschreibung der*

geschnittene Steine (Berlin, 1896) (nos 7378, 7379, 8215 et, en ce qui concerne la grappe, n° 8187).



Le jeune homme est bien campé, la jambe gauche tendue en avant, la droite quittant le sol que touchent seulement les pointes des pieds. Ceux-ci paraissent *soccis induti*.

Chez les Grecs, c'était une chaussure très répandue et dont se servaient également les deux sexes, mais à Rome, l'usage en était restreint aux femmes et aux danseurs de comédie. (V. Dictionnaire des antiquités romaines et grecques par Anthony Rich, traduit par Chéruel, Paris, 1861, p. 589, au mot *Soccus*.) Les cheveux relevés sur le sommet de la tête retombent en bourrelet sur le front et sur le cou, probablement pour représenter la couronne de pampres qui ornait ordinairement la chevelure de Bacchus et des faunes. (V. Salomon Reinach, Répertoire de la statuaire grecque et romaine.)

D'après son style, qui n'a rien de décadent, cette intaille semble être de l'époque des Antonins.

L'usage du jaspe pour y graver un cachet *(signum)* était fréquent chez les Romains. On connaît de nombreuses intailles en cette pierre. Le jaspe est fort dur et peut recevoir un beau poli, qualités excellentes pour de tels objets. C'est un quartz cristallin opaque, coloré en jaune, en rouge, en vert, en noir, en bleuâtre, en gris perle, etc., par diverses matières et surtout par des oxydes métalliques.

L'intaille qui vient d'être décrite a quinze millimètres de lon-

gueur et douze millimètres de largeur. La figure dans le texte est de grandeur triple.

La colline où cette intaille a été trouvée renferme d'ailleurs de nombreux vestiges de l'occupation romaine : *tegulæ, imbrices,* morceaux de meule en dolérite vacuolaire de l'Eifel et nombreux fragments de poterie. (V. la relation des fouilles en l'année 1899 dans le tome XI de l'Annuaire de notre Société.)

G. CUMONT.





LE PRÉHISTORIQUE

LES PREMIERS HABITANTS

DE LA BELGIQUE



E Préhistorique, si l'on en juge d'après le nom, devrait pouvoir se définir: l'étude de l'homme antérieur à l'histoire. Mais—comme nous allons le voir—cette définition n'est pas juste; elle n'est surtout pas complète et le Préhistorique doit être compris tout autrement.

Les premières lueurs de l'histoire positive nous montrent l'homme largement répandu sur la surface du globe, maître déjà des arts essentiels de l'existence, sachant comment s'y prendre non seulement pour s'abriter, s'alimenter, se vêtir, mais encore pour réaliser un degré de civilisation dont la naissance même de l'histoire nous est le meilleur témoignage.

Comment l'homme en est-il arrivé là? Quelles étapes a-t-il franchies successivement pour atteindre ce terme déjà bien éloigné de son point de départ? Tel est, sans nul doute, le premier objet du Préhistorique, et c'est à raison du fait que cette sience embrasse notamment la généralité des hommes antérieurs à l'histoire que ce nom de Préhistorique lui fut donné.

Seulement, cette antériorité à l'histoire n'est qu'une coïncidence, ou plutôt la conséquence d'un fait plus général. Le caractère véritable de la science préhistorique doit être cherché plus haut que dans le simple accident de la transmission ou de la non-transmission jusqu'à nous de quelques lambeaux d'histoire. Cette science repose, en réalité, non pas sur une circonstance fortuite, comme celle-là, mais bien plutôt sur une situation de principe. Le Préhistorique n'est autre chose, en effet, que la restitution d'une phase de l'évolution humaine, de sa phase originaire, de sa phase primitive. Ce que nous trouvons à sa base c'est le principe même de l'évolution, et dès lors c'est dans le champ de cette évolution seulement que nous pouvons chercher à tracer son domaine.

L'homme, depuis son origine, a constamment évolué, comme évoluent, du reste, tous les organismes autour de lui, sous l'action des milieux dans lesquels ils vivent. Mais, à la différence de ces organismes, notre ancêtre n'a pas accepté de subir simplement l'effet de ces milieux et de s'y accommoder le mieux qu'il pouvait. Corrigeant les influences extérieures, les contenant ou les exaltant tour à tour, acquérant, à mesure de ses conquêtes, une aptitude plus grande à en faire de nouvelles, il s'est fait, en quelque sorte, l'agent actif de sa propre évolution, introduisant ainsi dans son existence une variété et une complexité dont nous chercherions vainement l'égal dans le reste du monde vivant.

Tel est donc le caractère propre de l'évolution dans l'humanité. Le point de départ de cette évolution se place naturellement au moment de l'apparition de l'homme sur la terre. Comment faut-il se représenter l'homme à ce moment ? Cette question, vous le savez, Messieurs, a donné naissance aux théories les plus opposées. Mais un fait sur lequel il a bien fallu toujours être à peu près d'accord, c'est que, pris à ses débuts, l'homme incarnait une manière d'être justement qualifiée par le terme : état de nature. Autrement dit, l'homme n'a pas surgi dans la création, comme Minerve, armé de pied en cap pour les luttes futures. Il est arrivé, en ce monde, nu, et se tirant d'affaire instinctivement, dans un milieu suffisamment approprié à sa nature pour cela.

Cette même conception s'impose à tous, aux évolutionnistes comme aux partisans de la création adamique.

Il est vrai que la division reprend de plus belle dès qu'il s'agit

de donner un corps à cette conception et de la revêtir de chair et d'os. Terrain glissant, Messieurs, et sur lequel il est d'autant plus dangereux de s'aventurer qu'on s'y trouve aussitôt placé dans une troublante alternative. Car si, d'une part, il est très scientifique peut-être d'imaginer les premiers hommes, comme divers savants les ont entrevus, courant les bois à la façon des singes et offrant avec eux un certain air de famille; d'autre part, combien est plus séduisante cette vision de l'Éden, où, sous le ciel chaud de l'Asie, nos premiers parents promènent, dans le costume que l'on sait, leur corps élégant et robuste, goûtant sans mélange toutes les joies de la nature et n'ayant d'autre peine, pour soutenir leurs forces, toujours jeunes, que de cueillir les fruits dorés du Paradis.

Quoiqu'il en soit, le Paradis lui-même dura peu et tout le monde se retrouve d'accord pour se représenter, dès la première génération, l'homme peinant à travers la vie et se mettant en devoir de gravir, un à un, les pénibles degrés de cette rampe qu'on appelle le Progrès.

L'évolution fut lente et des centaines de siècles s'écoulèrent certainement avant que nos ancêtres eussent conquis un état social voisin de ce que, dans nos idées modernes, nous appelons la civilisation.

Ce fut là la première étape de l'humanité en marche, étape la moins brillante, sans doute, mais la plus longue et la plus rude assurément.

Eh bien ! c'est cette première étape, cette étape initiale qui constitue, à vrai dire, la matière de la science préhistorique.

Peu importe donc à celle-ci qu'il y ait une histoire ou qu'il n'y en ait pas. Tout se réduit pour elle à un degré d'évolution.

D'où la conséquence (soit dit en passant) que le Préhistorique aurait mieux fait de s'appeler l'Ethnographie primitive.

Nous arrivons ainsi tout naturellement à deux conclusions.

La première, c'est que si le Préhistorique englobe, en général, les hommes dont l'histoire ne fait pas mention, ce n'est pas à raison du silence de l'histoire, mais à raison du degré de civilisation dont ce silence même est la conséquence logique.

La seconde conclusion, qui n'est que la contre-partie de la première, c'est qu'une population nettement primitive relève du

Préhistorique quand bien même elle serait mentionnée dans l'Histoire, quand bien même elle aurait déjà fait l'objet de descriptions parvenues jusqu'à nous. Restent préhistoriques, par conséquent, les peuples primitifs dont nous parlent les auteurs anciens, tels qu'Hérodote, César, Tacite, Pline. De même, en Grèce, et dans la Troade, l'âge du bronze demeure préhistorique tout en ayant été célébré par Homère, tout en ayant été, en quelque sorte, rendu à l'Histoire par les fouilles de Schliemann. En Égypte, enfin, où les monuments des premières dynasties, découverts récemment, rendent témoignage, non seulement de l'âge du bronze, auquel appartenaient ces dynasties, mais même de l'âge de la pierre, que les conquérants avaient trouvé régnant encore dans le pays ; en Égypte, dis-je, l'âge de la pierre et l'âge du bronze restent préhistoriques malgré l'Histoire.

La notion que je cherche à préciser en ce moment est de la première importance. Je crois donc utile de l'appuyer d'un dernier trait, celui des sauvages modernes.

Depuis le capitaine Cook jusqu'à nos jours, depuis plus d'un siècle, par conséquent, les récits des voyageurs abondent en détails sur les mœurs des Océaniens. Ceux-ci appartiennent donc bien à l'Histoire. Scientifiquement, on les rattache cependant au Préhistorique, et il n'est pas un traité quelque peu complet de cette science qui ne se termine par un chapitre de comparaison, intitulé : Sauvages modernes. Pourquoi ? Parce que, tout en étant parfaitement connus et étudiés, tout en étant là, actuellement encore, livrés à notre inspection, ces sauvages ne s'en relient pas moins, d'une façon très directe, par le degré de leur civilisation, aux populations préhistoriques, dont ils ont l'outillage, les armes, les allures, qu'ils font, en un mot, revivre à nos yeux.

Nous pourrions en dire autant, et à plus juste titre encore, de ces pauvres peuplades, perdues à l'autre extrémité du globe, les Lapons et les Esquimaux. Ceux-ci nous reproduisent aussi des traits légués en droite ligne par les préhistoriques, par les hommes de l'âge du renne et entretenus sans interruption chez ces éternels primitifs, incapables, semble-t-il, de pouvoir jamais faire mieux. Dans ces régions des glaces éternelles, les formes primitives, le mode d'existence, les mœurs, les types mêmes se sont conservés

presque intacts, figés, gelés, en définitive, à l'instar de cette tête de mammouth, retirée de la glace, en Sibérie, au siècle dernier, et dont l'œil même, bien qu'il eût cessé de voir depuis cinquante mille ans, avait gardé toute sa fraîcheur.

Il en résulte que ces Lapons, comme les Océaniens, comme les nains de Stanley, comme d'autres populations encore, font partie intégrante de ce qu'on appelle le Préhistorique, et cette remarque aura, j'espère, achevé de démontrer que par cette science il faut entendre décidément l'Ethnographie primitive, en quelque temps et en quelques lieux qu'elle se manifeste.

Reste à savoir où s'arrête l'ethnographie primitive, quelles sont ses limites, quelles sont, par conséquent, aussi les frontières du Préhistorique.

Nous venons de voir que ces frontières ne sont pas constituées par l'apparition de l'Histoire.

On ne peut les trouver davantage dans la chronologie, puisque rien n'est plus variable que l'époque à laquelle les civilisations primitives ont pris fin dans les divers pays.

Disons-le tout de suite : puisque le Préhistorique n'est que le déroulement des premières phases de l'évolution humaine, ses limites ne peuvent être cherchées que parmi les degrés de cette évolution.

Mais, ces degrés, comment les mesurer ?

La question s'est trouvée résolue par la remarque fort simple, que voici.

Les œuvres des premiers hommes ont disparu, sans doute. Mais ce n'est pas seulement à l'œuvre qu'on connaît l'artisan, c'est également à son outil. Or, les outils de ces mêmes hommes nous sont demeurés en grand nombre, grâce notamment au caractère indestructible de leur substance. Etudions cet outillage, s'est-on dit ; suivons ses transformations, ses progrès ; la connaissance de son évolution nous fera connaître, du même coup, l'évolution des hommes qui s'en servaient.

C'est l'honneur des savants scandinaves d'avoir, les premiers, proclamé les résultats de cette enquête, résultats qui ont conduit, vous le savez, Messieurs, à la fameuse division de l'humanité en trois âges : l'âge de la pierre, l'âge du bronze, l'âge du fer.

Tel est le canon fondamental de l'archéologie préhistorique. C'est lui qui doit nous servir de fil conducteur à travers l'ethnographie primitive.

Rendons-nous donc rapidement compte de la valeur du premier de ces termes : les âges de la pierre.



Lorsque l'homme apparut en ce monde, il ne connut pour commencer, en fait d'armes et d'outils, que les cailloux ramassés sur le sol et dont il utilisa la résistance, comme l'utilise le singe, par exemple, pour briser une noix. Certains fruits évidés lui procurèrent des coupes naturelles; un agencement de feuillages ou d'écorces dut être certainement la première forme du vêtement. Enfin, l'homme, sans devoir faire intervenir autre chose que l'instinct, prit des branches aux arbres et les employa, tout comme le gorille, sinon pour s'appuyer, du moins pour frapper et combattre.

Ce n'étaient pas encore là toutefois des outils véritables, la notion d'outil impliquant, en principe, une certaine transformation de la matière brute à mettre en usage, ou, tout au moins, une certaine adaptation de cette matière à l'usage projeté.

De tels outils ne tardèrent pas cependant à prendre place dans la vie de l'homme. Mais, pendant une période très considérable, l'outillage continua à ne se composer que de pierres, de bois, d'os, de cornes d'animaux, de matériaux divers, à l'exclusion de tout métal. Car c'est avant tout l'ignorance complète des métaux qui forme la véritable caractéristique de cette période, laquelle aurait pu fort bien s'appeler la période prémétallique si la prédominance de la pierre dans la confection de l'outillage n'avait fait préférer le nom d'âge de la pierre.

L'âge de la pierre se divise en deux grandes phases : la pierre taillée et la pierre polie, ou, suivant un langage plus moderne, l'époque ancienne de la pierre ou paléolithique, l'époque nouvelle de la pierre ou néolithique.



A première vue, l'on pourrait être tenté de se dire que ces notions générales sur les âges de la pierre sont tout ce qu'il faut pour la catégorie de personnes qu'on nomme les « gens du monde », catégorie fort distinguée assurément, mais dont le premier souci, très louable d'ailleurs, est d'avoir ce qu'on appelle une teinture au sujet de toutes choses, ce qui l'amène à devoir se borner dans l'étude sérieuse de chacune de ces choses.

C'est déjà fort bien, penseront les gens du monde, de savoir qu'il a existé un âge de la pierre; que cet âge inaugure les fastes de l'humanité; qu'il n'a pas seulement une portée archéologique, mais qu'il caractérise une phase de l'évolution humaine; enfin que, dans son développement successif, cet âge présente deux périodes : celle de la pierre taillée, celle de la pierre polie.

Eh bien, non, Messieurs, l'on ne peut vraiment se contenter de ces vues par trop générales si l'on songe un instant à l'importance de la place qu'occupent les âges de la pierre dans l'histoire de l'humanité.

Ce n'est pas l'instant d'entamer là-dessus de grands discours ; il suffira de deux courtes réflexions pour faire ressortir cette importance et pour en conclure que les âges en question méritent vraiment de retenir un peu plus notre attention.

La première de ces réflexions se rapporte à la grandeur de l'effort que représente dans l'œuvre humaine le fait d'avoir, primitivement, passé de rien du tout à quelque chose, d'avoir franchi le fossé, de l'autre côté duquel les animaux ne se lassent pas d'attendre et d'avoir ainsi fait nôtres les champs nouveaux dans lesquels nous n'avons cessé de nous développer depuis lors.

La seconde réflexion, plus positive et plus directement saisissable celle-là, a trait à la place que tiennent les âges de la pierre dans la chronologie humaine.

Nous avons vu que ces âges ont pour caractéristique l'ignorance des métaux. Ils furent suivis par l'âge du bronze et par l'âge du fer, qui forment naturellement entre eux un deuxième groupe : les âges du métal.

L'histoire de l'humanité tout entière se divise ainsi en deux parties :

La grande moitié, représentée par les âges de la pierre; la petite, la très petite moitié, formée par les âges du métal, auxquels nous appartenons nous-mêmes.

Cette expression, la petite moitié, frappera peut-être par son apparente exagération. J'exagère, en effet, mais en ce sens que je nous accorde beaucoup trop. Ce n'est pas de la moitié, même petite, qu'il devrait être question pour les âges du métal, mais du quart, du cinquième et, suivant quelques-uns, de bien moins encore. Qu'on en juge d'ailleurs par cette seule donnée chronométrique : la durée des temps quaternaires.

On trouve les traces de l'homme, dans l'Europe occidentale, peut-être déjà dès l'époque tertiaire, mais, en tout cas, immédiatement après. Tous les phénomènes quaternaires se sont donc déroulés sous ses yeux. Les continents se transforment, les faunes également ; les vallées se creusent, se comblent, se creusent de nouveau sous l'effet d'oscillations prolongées ; des périodes glaciaires interviennent, coupées par des périodes interglaciaires, que les calculs astronomiques évaluent en milliers d'années ; finalement l'apaisement se fait, l'équilibre s'établit, le quaternaire prend fin : l'âge de la pierre dure toujours ; il ne fait que clôturer sa première période, et l'avènement de la pierre polie lui ouvre des horizons chronologiques nouveaux.

Quel temps énorme tout cela n'a-t-il pas pris ? M. de Mortillet, entre autres, s'est donné la peine d'en faire minutieusement le calcul, et cette opération l'a conduit à placer le commencement du quaternaire à 230,000 ans de nous. D'autres auteurs en reculent la date davantage encore. Prenons-en le quart seulement ! Que deviennent, en tout cas, devant de tels chiffres, les pauvres 10 ou 12,000 ans qui nous séparent de la première apparition reconnue de l'âge du bronze ?

L'importance des âges de la pierre est donc des plus considérables. Dans ces conditions, vous m'accorderez certainement, Messieurs, de leur consacrer le plus clair de cette conférence, de manière à préciser un peu, dans ses traits essentiels, la physionomie de ces deux grandes périodes, que caractérisent tour à tour la pierre simplement taillée et la pierre polie.

Seulement, au lieu d'en parler d'une façon générale, je m'attacherai à ne considérer les âges de la pierre qu'en Belgique. Mon exposé sera, de la sorte, plus concret et plus clair, et la sécheresse en sera tempérée par l'intérêt qui toujours se lie aux choses qui nous tiennent de près.

Il n'y a guère de chance que l'homme ait apparu spontanément dans le milieu composant le territoire de la Belgique, comme il a pu surgir ailleurs, en Asie, par exemple. Les premiers habitants du pays sont donc venus d'autres contrées, lesquelles furent par conséquent habitées avant la nôtre.

Mais ce qui est certain, c'est que, laissant de côté les problématiques instruments rapportés à l'époque tertiaire, c'est en Belgique qu'ont été relevées (et il n'y a pas bien longtemps) les traces de l'industrie humaine la plus primitive qui ait jamais été reconnue: j'ajouterai que les terrains dans lesquels ces traces ont été retrouvées représentent le tout premier début de l'époque géologique dite quaternaire.

A ce moment, la Belgique, après avoir éprouvé une série d'oscillations du sol, source de continuels changements dans le régime de ses eaux, venait de retrouver un calme relatif. Les cours d'eau arrivant du Nord de la France suivaient la même pente générale du terrain que de nos jours et se dirigeaient au Nord, vers la mer. Celle-ci pénétrait largement à l'intérieur du pays et recouvrait notamment la région correspondant à l'ancien delta de la Meuse : c'est même ce qui fait qu'on a donné à cette période le nom de période moséenne.

Par contre, la mer ne séparait pas encore l'Angleterre du continent. La Flandre française et le comté de Kent étaient réunis par un isthme, et la mer du Nord finissait de ce côté en un golfe majestueux.

Sur le territoire de la Belgique, qu'on peut se représenter recouvert de forêts, interrompues, çà et là, par des régions arides, des lacs et des marais, vivait une faune qui ne ressemblait guère à la nôtre ou, du moins, qui comprenait des espèces que nous avons quelque peine à nous figurer dans nos parages. Je citerai en particulier l'éléphant et le rhinocéros, ces animaux ayant servi à dénommer les époques successives entre lesquelles on partage ces temps si reculés. Ce genre de dénomination a d'ailleurs été favorisé par le fait que, non seulement les éléphants et les rhinocéros ont habité notre pays, mais qu'ils y ont évolué, c'est-à-dire que des espèces différentes s'y sont succédé dans un ordre précis, sur lequel ne laisse aucun doute la superposition des gisements dans lesquels leurs restes énormes ont été retrouvés. C'est ainsi que les éléphants, par exemple, forment trois

dynasties, dont les noms semblent tenir peu compte de leur ordre d'apparition : l'elephas meridionalis, l'elephas antiquus et l'elephas primigenius, qui n'est autre que le célèbre mammouth. Certains rhinocéros marchent de pair avec les éléphants. L'étruscus et le rhinocéros Merckii se rencontrent d'habitude avec les éléphants les plus anciens ; le tichorynus, ou rhinocéros à narines cloisonnées, est, au contraire, le compagnon ordinaire du mammouth.

Le fait pour n'importe quel objet de se trouver dans le sol en compagnie de tel éléphant ou de tel rhinocéros donne ainsi date certaine à ces objets, et cette sorte d'enregistrement automatique constitue pour l'étude du Préhistorique une aide des plus précieuses.

Donc, pour en revenir à la période moséenne, puisque c'est l'habitude pour ces temps-là de compter en rhinocéros et en éléphants, nous dirons : c'était du temps de l'elephas antiquus et du rhinocéros Merckii. A ces animaux se joignaient, suivant toute vraisemblance, des hippopotames, vivant dans l'estuaire de nos fleuves, des ours de grande dimension, des hyènes, certains félins, sans compter les bêtes, grandes et petites, qui se rapprochent davantage de notre faune actuelle.

Telle fut la nature, grandiose et sauvage, que l'homme trouva devant lui lorsqu'il se présenta sur le seuil de notre pays, venant sans doute du Nord de la France, de cette vallée de la Somme, notamment, qui devait devenir la terre classique par excellence des populations quaternaires.

Sans vouloir jeter une note trop sentimentale dans la résurrection d'un passé si éloigné, il est certain qu'à notre point de vue ce fut un instant vraiment solennel que celui où l'homme posa pour la première fois le pied sur notre territoire et vint y sceller le premier anneau de cette longue chaîne belgique dont nous représentons le chaînon dernier forgé.

C'est dans le Hainaut, aux environs de Mons, que les vestiges de l'homme de cette époque ont été recueillis en premier lieu. Ils consistent uniquement en instruments de silex, dont les primitifs habitants ont trouvé la matière première dans le cailloutis moséen, largement déposé dans toute cette région. Comme le dit un géologue, M. Rutot, qui a plus que personne fait la lumière sur cette si ancienne période de l'industrie, « les premiers êtres humains

connus en Belgique n'ont eu qu'à se baisser pour choisir les blocs à leur convenance ».

Ces blocs, ils ne les ont pas travaillés, comme il arriva plus tard, suivant certaines formes ou certains types entrevus à l'avance. Ils se bornaient à briser la masse et à produire ainsi tout d'abord des fragments ou éclats. L'éclat obtenu, l'ouvrier appréciait aussitôt l'usage auquel il pourrait le mieux convenir, puis, par une taille à petits coups, il arrivait à l'adapter merveilleusement à cet usage.

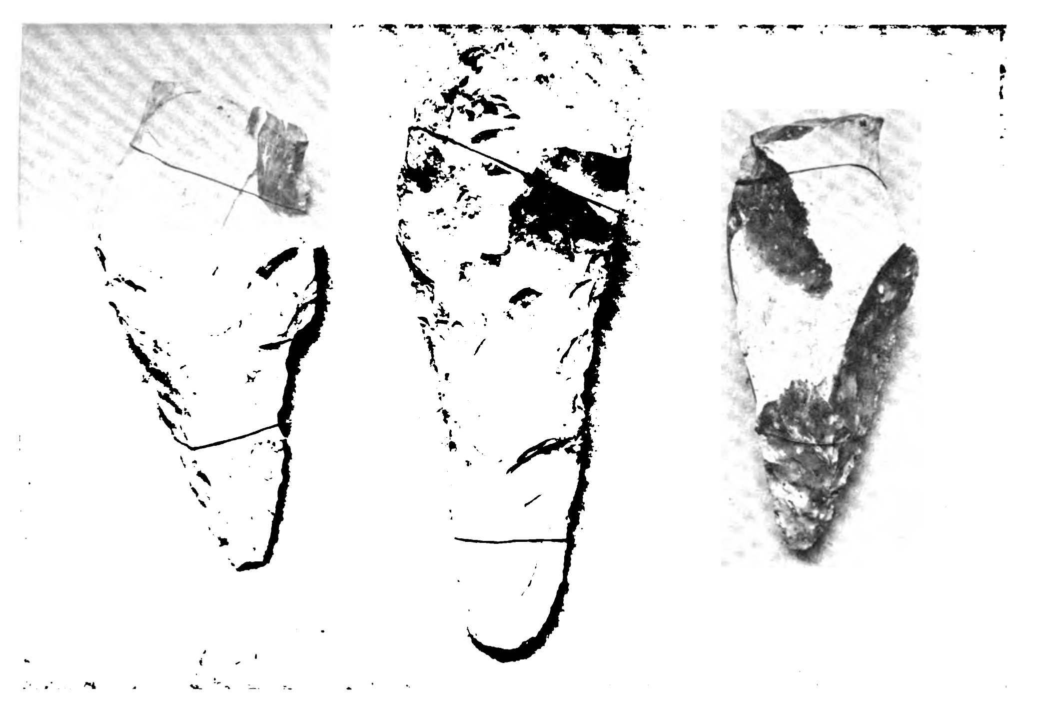
Cette phase première de l'industrie dans notre pays s'appelle l'industrie mesvinienne, du nom de Mesvin, localité au sud de Mons, célèbre dans le monde des archéologues. M. Rutot y a reconnu des instruments se rapportant aux trois usages généraux : frapper, gratter ou racler et percer. Sa caractéristique, je le répète, est l'absence de formes typiques, à contours déterminés et constants. On y remarque, par le fait même, une grande variété.

Malgré ce caractère si primitif, M. Rutot a, depuis quelques mois, découvert du plus primitif encore.

C'est dans la Flandre qu'ont été trouvés les instruments les plus anciens de tous. Pour ceux-là, les naturels n'ont même pas pris la peine de procéder à l'opération préalable de l'éclatement. Ils se sont bornés à ramasser les débris naturels de silex, et à s'en servir tels quels ; les traces des coups qu'ils portent ne sont plus même des traces d'accommodation, mais simplement la suite de l'usage subi. C'est évidemment un degré très inférieur au degré précédent. Aussi, cette sorte de prologue du Mesvinien a-t-il reçu un nom à part, le Reuthélien. Reuthel est un hameau aux environs d'Ypres, près duquel l'industrie en question a été spécialement reconnue.

Mais le calme relatif de l'époque moséenne ne devait pas durer. Suivant un phénomène, souvent répété dans les derniers temps tertiaires, le Nord de la France, se soulevant, fit reculer la mer vers le nord-ouest. En même temps, les pentes inclinées vers cette mer, du Sud au Nord, reçurent un accent très marqué, et il en résulta pour les fleuves une reprise de leur allure torrentielle. C'est l'époque dite campinienne, époque à laquelle nous voyons apparaître le mammouth et son compagnon, le rhinocéros à narines cloisonnées.

L homme, chassé du fond des vallées par l'incessante crue des rivières, se borna tout d'abord à chercher refuge sur les plateaux.



INDUSTRIE ACHEULÉENNE. — « COUP-DE-POING ».
Somme et Pas-de-Calais. (Collection Louis Cavens.)

C'est là qu'on retrouve les traces de son industrie durant la première phase du Campinien.

Cette industrie marque un progrès considérable. La taille du silex s'est faite méthodique et régulière. L'homme a fini par découvrir, dans les affleurements du terrain crétacé, les bancs de craie d'où il pouvait retirer en place et tout frais les blocs de silex qu'il s'était borné jusqu'alors à ramasser sur le sol, au petit bonheur. Il les débite, ces blocs, il en tire des éclats, abattus suivant un plan déterminé et fournissant une première ébauche des instruments projetés. Ceux-ci ne sont donc plus suggérés par les hasards de l'éclat ; ils répondent à des types consacrés, dont la constance et la continuelle répétition contrastent singulièrement avec la bigarrure de l'outillage précédent.

Ils se composent de deux types principaux : le premier est l'instrument à talon, servant à frapper de haut en bas, semble-t-il, et que M. de Mortillet a baptisé du nom pittoresque de « coup-de-poing » ; l'autre, de forme amygdaloïde, est l'outil vraiment caractéristique de l'époque : c'est l'instrument acheuléen, ainsi nommé parce que les premières fouilles qui l'ont pleinement révélé furent exécutées à Saint-Acheul, dans les environs d'Amiens.

A quoi pouvait-il servir ? Il serait plus facile de dire à quoi il ne servait pas. Il ne servait vraisemblablement pas à frapper, du moins cet usage ne lui était pas commandé, puisque son congénère, le coup-de-poing, était spécialement construit dans ce but. Mais, en dehors de cela, tenez que c'était un instrument à tout faire; on retrouve bien aussi des lames et des grattoirs durant cette période; mais l'instrument amygdaloïde n'en demeure pas moins l'outil par excellence du campinien.

De même donc que l'industrie reuthelienne et mesvinienne est caractéristique du Moséen, aussi bien que l'elephas antiquus et le rhinocéros Merckii, de même l'industrie acheuléenne est caractéristique du Campinien aussi bien que le mammouth et le rhinocéros à narines cloisonnées.

Malheureusement, pour les gens de ce temps-là, la période campinienne ne devait pas finir là-dessus. C'est au cours de cette période, en effet, que se place le terrible phénomène de l'invasion par les glaces de la plus grande partie de l'Europe.

Prenant pour point de départ tous les grands massifs montagneux, les Alpes, les Pyrénées, l'Auvergne, les Vosges, les chaînes de la Scandinavie et des Iles britanniques, d'immenses glaciers s'étendirent au loin, remplissant les vallées, débordant sur les plateaux et étendant leur manteau de mort jusque dans les plaines.

Sans nous arrêter autrement à ce dramatique événement, nous pouvons en conclure que la température de l'Europe avait dû baisser considérablement et que l'effet en fut désastreux pour l'homme, encore peu versé dans l'art de s'abriter et de se vêtir.

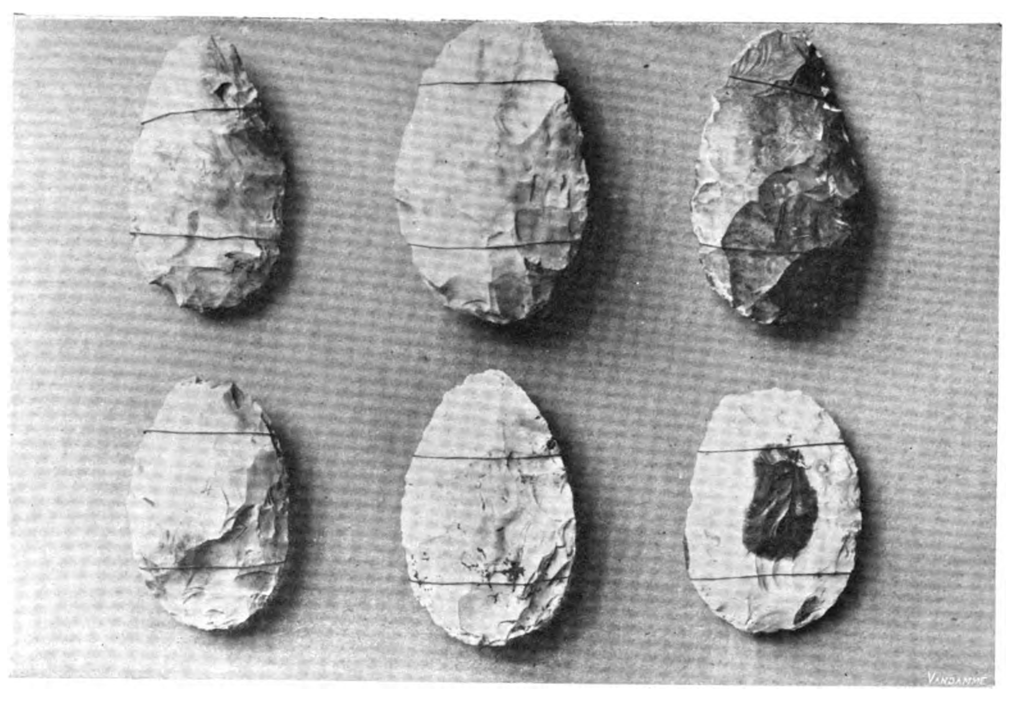
Surpris par le froid, les hommes du Campinien cherchèrent asile où ils purent. C'est de cette époque que date sans doute la première occupation des cavernes, dont la plupart, du reste, venaient seulement de s'ouvrir aux flancs des vallées, qu'achevaient de creuser les torrents campiniens.

L'exploration de nos cavernes constitue certainement le plus beau titre de gloire de notre archéologie préhistorique.

Le signal en fut donné, en 1830, par le Dr Schmerling, de Liége. Ayant découvert, dans les cavernes d'Engis et d'Engihoul, un crâne et divers ossements humains, joints à des instruments de pierre et associés à des restes de mammouth ou d'autres espèces éteintes, il démontra pour la première fois que les hommes et les animaux auxquels ces restes appartenaient avaient été contemporains. Non seulement les Belges, mais les savants du monde entier s'inclinent devant cette gloire de Schmerling et proclament celui-ci le vrai fondateur de la paléontologie humaine.

Après lui, le Dr Spring, de Liége également, en 1853, à une époque, par conséquent, où les cavernes du Midi de la France n'avaient pas encore livré leurs si féconds enseignements, le Dr Spring, abandonné à ses seules forces, fit faire un pas immense à la science et traça dès lors, de façon magistrale, la voie que devaient reprendre, quinze ans plus tard, les explorateurs des cavernes de la Lesse.

Ce furent ces explorations de la Lesse qui eurent le plus de retentissement. Les résultats en ont été définitivement publiés par les soins et sous le nom de M. Dupont, le directeur du Musée d'histoire naturelle ; mais tout le monde sait, et les Bulletins de



INDUSTRIE ACHEULÉENNE. — INSTRUMENT AMYGDALOÏDE.
Somme et Aisne. (Collection Louis Cavens.)

l'Académie l'attestent d'ailleurs, que l'illustre professeur Van Beneden en fut l'âme, principalement dans les premières années, les années difficiles. Van Beneden s'était réservé la tâche des déterminations paléontologiques, d'où dépendait naturellement la valeur de tout le reste ; M. Nicolas Hauzeur, savant modeste mais plein de sens, avait été appelé à se joindre à l'entreprise pour résoudre les points d'archéologie ; M. Dupont, enfin, devait travailler les côtés géologiques et avait, de plus, dans ses attributions le soin matériel des fouilles et la tenue du journal. L'Académie donna son patronage, le Gouvernement son argent ; les savants belges et étrangers multiplièrent leurs consultations, chacun dans sa spécialité, et plusieurs d'entre eux allèrent prêter main-forte aux fouilleurs dans les moments décisifs.

L'œuvre issue d'un tel concours fit, comme on pense, sensation, à juste titre, du reste, car aujourd'hui encore, malgré les théories surannées et les erreurs de l'ouvrage qui les consacre, ces fouilles ont gardé une valeur sérieuse.

Elles eurent, en tout cas, le grand mérite de donner l'essor aux entreprises similaires, qui, dès lors, se succédèrent dans le pays et dans l'énumération desquelles il nous est impossible d'entrer. Je me borne à citer un groupe de chercheurs qui, en ce qui concerne les cavernes, a laissé loin derrière lui tous ses devanciers. C'est un groupe liégeois, de nouveau, composé de MM. Fraipont et Lohest, professeurs à l'Université, et de l'avocat De Puydt. La présentation notamment par M. Fraipont, au Congrès de Paris en 1889, des découvertes opérées dans la grotte de Spy, province de Namur, par MM. Lohest et De Puydt, a suffi pour classer de tout premier ordre les travaux belges sur la matière.

Pardonnez-moi, Messieurs, cette petite digression sur les fouilleurs de cavernes ; elle va me faciliter l'exposé de ce qui me reste à dire sur les cavernes elles-mêmes.

Nous avons vu l'homme s'y installer au Campinien, au moment où le froid le chassait des plateaux, à l'âge du mammouth. Nous y retrouvons le mammouth avec lui, en ce sens que cet animal figurait aux menus des troglodytes et que ses ossements sont demeurés dans les cavernes, avec les autres débris de cuisine de cette époque.

On peut lire dans le sol des cavernes de la Meuse et de la Lesse

comme dans un livre, toujours à peu près le même : le nombre des feuillets varie seul d'une caverne à l'autre.

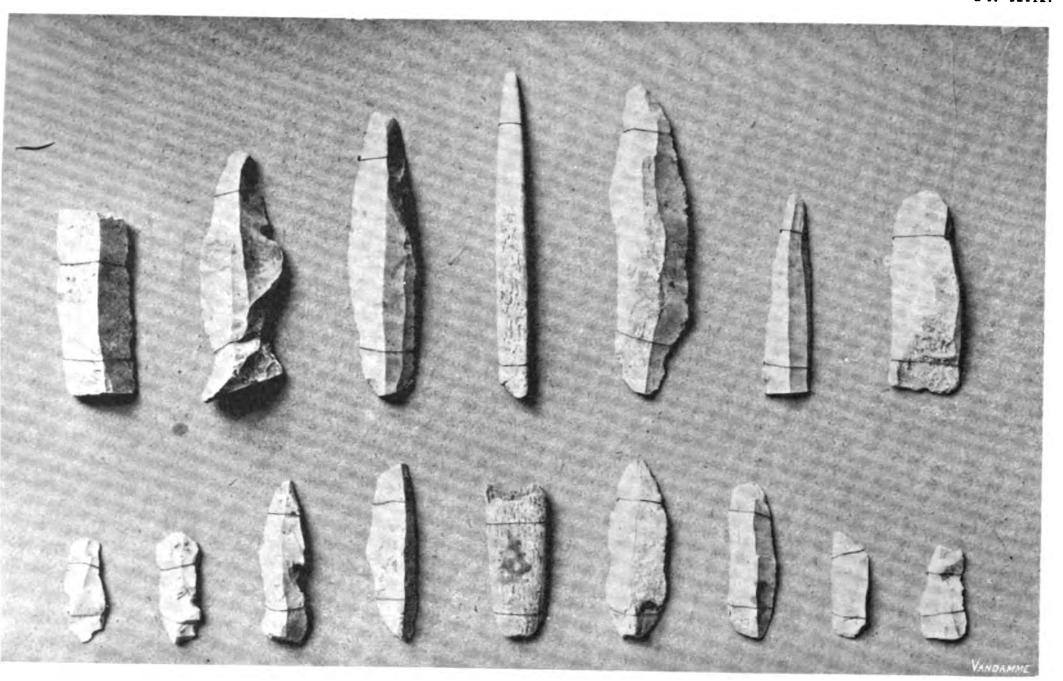
Après avoir débarrassé la surface des détritus qui peuvent s'y être accumulés dans les derniers milliers d'années, on trouve généralement un premier dépôt ossifère. Puis on se heurte presque invariablement, du moins dans les vallées étroites, à un banc de stalagmite, formé d'une solution de carbonate de chaux, qui, suintant de la voûte, avait, avant la formation du dépôt supérieur, étalé sur le sol de la caverne son rigide tapis. Cette couche de stalagmite traversée, on rencontre d'ordinaire un deuxième dépôt ossifère. Puis vient parfois encore un lit de stalagmite, sous lequel on retrouve une dernière ou une avant-dernière couche utile. Enfin, c'est le sol primitif de la caverne ; la roche calcaire est mise à nu ; la caverne est vidée : le livre est lu.

Il va de soi que les couches supérieures sont les plus récentes ; que deux couches ossifères, séparées par un lit de stalagmite, correspondent à deux périodes d'occupation de la caverne, suffisamment espacées pour que le lit de stalagmite ait eu le loisir de se déposer ; enfin que les objets enfouis dans une couche, sous un banc de stalagmite, se trouvent mis là comme sous scellés, avec des garanties d'authenticité et d'indéfinie conservation que nos modernes dépôts d'archives sont loin de pouvoir réaliser.

Eh bien, c'est à l'étage le plus bas, à l'étage touchant au sol primitif de la caverne, séparé des couches supérieures par un banc de stalagmite, que l'on a retrouvé d'indiscutables restes de l'homme, associés à des ossements de mammouth, incisés, fendus en long pour en retirer la moelle, traités, en un mot, comme les autres débris de cuisine, et montrant, par conséquent, que ces ossements ont subi ce traitement à l'état frais.

Ce simple fait ne vaut-il pas à lui seul toute une page d'histoire. Il nous révèle que les cavernes ont été habitées pour la première fois à l'époque du mammouth ; que l'occupant était l'homme lui-même, installé là avec tout son ménage ; il nous livre l'intimité de ce ménage, nous montre les traces du foyer, ressuscite la vie que l'on menait autour, réveille les menus digérés depuis des centaines de siècles et dans lesquels le cheval, nous dit M. Fraipont, tenait la principale place.

L'examen judicieux des ossements nous montre non seulement



INDUSTRIE MAGDALÉNIENNE. — CAVERNES DE FORÊT (LIÈGE).
(Collection Louis Cavens.)

les troglodytes friands de moelle, comme tous les sauvages en général, mais il nous conduit au dehors de la caverne et nous met en présence du chasseur lui-même, dépeçant sur place le gros gibier qu'il vient d'abattre. En effet, suivant une remarque formulée déjà par Spring, puis confirmée et rééditée par ses successeurs, on ne trouve à l'intérieur des cavernes que les os correspondant aux parties du corps de l'animal les mieux en chair. Le reste, les os de la tête, notamment, ne se retrouve que rarement. On abandonnait donc au dehors ces parties simplement encombrantes, et le dépeçage sur place en découle comme une conséquence qui s'impose.

Une autre remarque relative aux ossements, c'est que l'apparition du renne parmi les os d'animaux de la dernière période du Campinien confirme bien la concordance de cet âge avec une période de froid.

Enfin, les dépôts de l'âge du mammouth renfermaient encore les silex taillés dont l'homme se servait alors dans les cavernes. Ils ont conservé, dans l'ensemble, les formes acheuléennes que nous avons vu apparaître avec le Campinien.

En résumé donc, la période campinienne se divise en deux parties. Pendant la première, l'homme, chassé des vallées par les inondations, passe sa vie sur les plateaux. Pendant la seconde, l'homme, chassé des plateaux par le froid, passe sa vie dans les cavernes.

Cette période est caractérisée par le mammouth et par le rhinocéros à narines cloisonnées. Au point de vue de l'industrie humaine, elle représente le règne des formes acheuléennes.



Les phénomènes glaciaires, disions-nous, avaient fait entrer l'homme dans les cavernes; ce furent eux encore qui l'en firent sortir.

Ce n'est guère, en effet, que par la fonte des glaciers, qui recouvraient en grande partie l'Europe, qu'on peut expliquer la colossale inondation limoneuse qui, en Belgique, clôture le Campinien. Mais, quelle qu'en soit la cause, le fait est là. Ce que l'invasion de la glace avait fait au pourtour des grands massifs montagneux, l'invasion de ces eaux, épaissies par le limon, le fit dans la majeure partie de

notre pays, « remplissant les vallées de leurs sédiments, débordant sur les plateaux, et venant finalement s'étaler dans la plaine ». Ce fut également un manteau de mort qui recouvrit toutes choses et sous lequel d'innombrables vies demeurèrent à jamais étouffées. On appelle ce dépôt le limon hesbayen.

L'homme, expulsé des cavernes par cette inondation d'un nouveau genre, dut se résoudre à fuir, et gagna les endroits les plus élevés du pays, vers les sommets de l'Ardenne et les hautes fagnes. Là seulement il put trouver un refuge assuré. On y a découvert, depuis quelques années, de nombreux restes d'un outillage qu'on suppose avoir été celui de ces réfugiés, outillage généralement très grossier, mais pour l'appréciation duquel on a évidemment à tenir compte à la fois de la mauvaise roche en laquelle il est fait et de la misérable condition des pauvres fabricants.

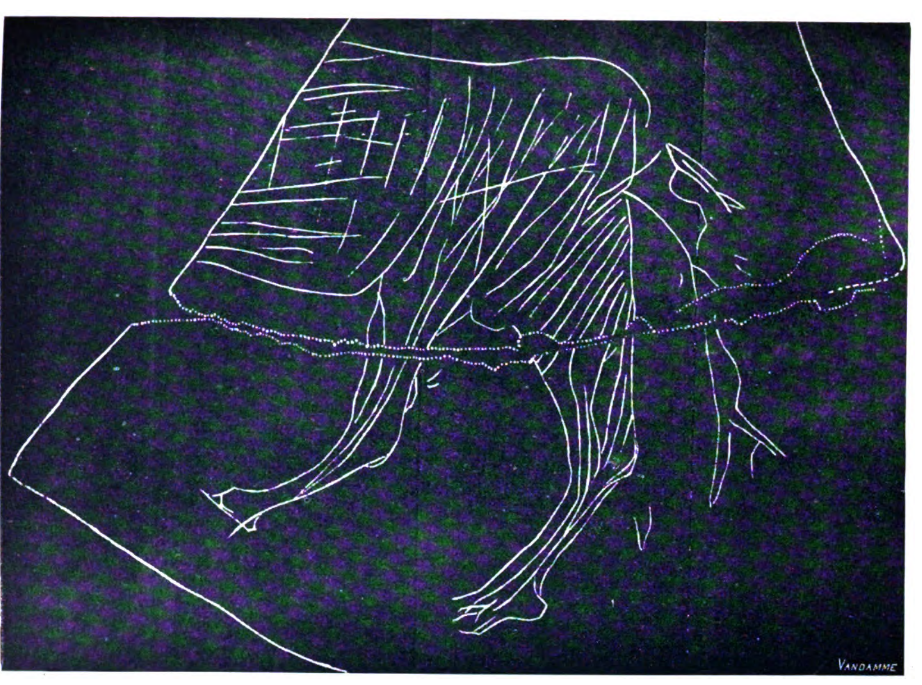
Finalement l'inondation cessa, suspendue peut-être par une reprise du froid. Les cavernes s'asséchèrent et, redescendant vers les vallées, les hommes des hautes fagnes s'empressèrent de reprendre possession de ces primitives demeures.

Je dois à la vérité, Messieurs, d'ajouter que tout ce que je viens de dire n'est pas encore définitivement aussi simple que cela, et que le long de cette route que nous venons de suivre rapidement, en regardant droit devant nous, demeurent piqués, à droite et à gauche, bien des points d'interrogation. Mais nous ne pouvons nous y arrêter et devons, pour l'instant, nous borner à savoir qu'il subsiste des points à éclaircir.

Ce qui est certain, c'est qu'après avoir occupé les cavernes une première fois, à l'époque du mammouth, l'homme les a occupées une deuxième fois, à une époque qui n'était plus l'époque du mammouth, puisqu'on n'y trouve presque plus de trace des os de cet animal introduits à l'état frais.

C'est un autre animal qui va nous donner la caractéristique de cet âge : nous sommes arrivés à l'âge du renne.

L'âge du renne est la période brillante des cavernes. Il fut reconnu et étudié d'abord dans le Midi de la France, notamment dans le Périgord, où la célèbre station de la Madeleine a mérité de



ART MAGDALÉNIEN. — PLAQUE GRAVÉE PROVENANT D'UNE CAVERNE DE LA LESSE.
(Musée royal d'Histoire naturelle.)

donner son nom à l'industrie de cet âge, en général. A l'âge du renne, dit-on communément, l'industrie est magdalénienne. Les caractères en sont les mêmes dans les cavernes de la Lesse que dans celles du Périgord.



J'ai décrit tout à l'heure les deux instruments principaux de l'industrie acheuléenne : le coup-de-poing et l'instrument amygdaloïde. C'est le moment, Messieurs, de vous les présenter en projection : vous apprécierez mieux ainsi, par contraste, le caractère de l'industrie du renne.

Voici d'abord le coup-de-poing, servant à frapper, sans doute de haut en bas, en tenant l'arme un peu comme on tient un poignard. Il semble fait, en tout cas, pour frapper de la pointe (Planche XVII).

Puis l'instrument amygdaloïde, que j'ai décrit tout à l'heure Planche XVIII).

Voici maintenant les instruments de l'âge du renne.

Les lourds éclats de l'industrie acheuléenne ont fait place à des lames menues, étroites, allongées, retouchées avec soin, donnant dans l'ensemble une impression de délicatesse et de raffinement.

L'intervention, dans l'outillage, d'instruments en os finement travaillés, de harpons, d'aiguilles, etc., souligne encore ce caractère délicat (Planche XIX).

Cette impression de délicatesse et d'élégance est finalement complétée par la présence dans les cavernes d'un art qui nous confond. Je veux parler des sculptures et des gravures de cet âge, dans lesquelles « on remarque, dit M. de Mortillet, un sentiment si vrai des formes et des mouvements qu'il est presque toujours possible de déterminer exactement l'animal représenté ». « Nous sommes là, ajoute-t-il, en présence de l'enfance de l'art, mais d'un art très vrai, très réel. Cette enfance de l'art est loin d'être de l'art d'enfant. Il y a loin, bien loin, des œuvres de cette époque aux ébauches informes qui parfois couvrent les murs aux abords de nos écoles ».

Les sculptures décorent souvent des manches de poignard, représentant, par exemple, un renne allongé, dans une attitude parfaitement calculée pour ne gêner en rien la main qui devait manier l'arme.

Quant aux gravures, elles figurent, en général, soit des dessins géométriques, soit des animaux, le plus souvent des poissons ou des mammifères. C'est ainsi qu'un bois de renne, découvert dans une caverne de la province de Namur, nous montre le dessin d'une truite, reconnaissable non seulement à sa forme générale, mais encore au pointillé qui lui couvre le corps et que l'artiste, fidèle observateur, s'est empressé de rendre.

Mais ce qu'il y a de plus probant en faveur du sentiment artiste des hommes de l'âge du renne, c'est qu'ils n'appliquaient pas seulement l'art à décorer leurs outils et leurs armes; ils le pratiquaient pour lui-même, donnant, dès ce moment, naissance à des œuvres d'art absolument indépendantes.

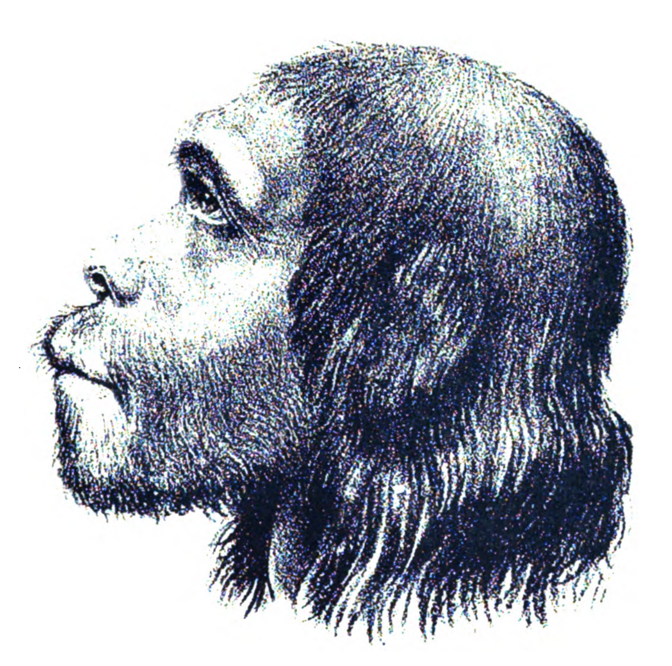
Je n'en citerai qu'un exemple, pris en Belgique. C'est une plaque de schiste gravée retirée d'une des cavernes de la Lesse au cours de la grande exploration. Conservée parmi les matériaux divers, elle vint à tomber sous les yeux de M. Louis De Pauw, à qui le Musée d'Histoire naturelle, on le sait, doit en grande partie plusieurs de ses pièces les plus remarquables. Dans les interstices de la croûte de stalagmite déposée sur cette plaque, M. De Pauw découvrit certains traits qui lui parurent peu naturels. Il se mit aussitôt à gratter cette croûte avec une patience de sauvage et finit par mettre à nu dans toute son étendue le dessin gravé que je vais avoir l'honneur de vous présenter (Planche XX).

Il figure l'arrière-train d'un animal de haute taille, d'un urus, semble-t-il. Ce qu'il présente de remarquable, en dehors de la vérité de l'allure, c'est la sûreté, la fermeté du trait. Celui qui a tracé cela, sans doute avec une pointe de silex, n'en était certainement plus aux premiers essais. Tout le travail trahit l'aisance de la facture, en même temps qu'une soigneuse observation de la nature.



Arrêtons-nous là pour ce qui concerne les cavernes, bien qu'on puisse en dire encore énormément de choses.

Dans l'état actuel de nos connaissances nous ne pouvons préciser la façon dont l'âge du renne prit fin. Les conditions du climat durent s'adoucir peu à peu, ce qui fit émigrer les animaux amis du froid, le renne, la marmotte, le bouquetin, etc., les uns vers le



ESSAI DE RESTITUTION DE L'HOMME DE NÉANDERTHAL
par le Dr Schaaffhausen.

Nord, les autres vers les régions alpines. Une végétation nouvelle, plus luxuriante sans doute que la précédente, ne tarda pas à regarnir les parties de notre territoire recouvertes par le limon hesbayen. Les hommes se répandirent au dehors des cavernes. Quelques-uns peut-être suivirent leur gibier favori et s'en allèrent, au Nord également, continuer l'âge du renne qui, de nos jours, nous l'avons dit, garde des traces chez les Lapons.

A part cela, rien n'indique qu'un changement important soit survenu dans la manière de vivre de nos populations. Leur industrie demeura ce qu'elle était, magdalénienne, réduite toujours à la pierre simplement taillée et aux objets en os; la poterie semble encore inconnue, et l'on n'a point découvert jusqu'ici, du moins en Belgique, de mode de sépulture caractéristique de cette période.

Ces deux points, la sépulture et la poterie, ont, il est vrai, donné matière à discussion, d'autant plus que M. Dupont a prétendu rattacher aux populations quaternaires une caverne sépulcrale, ne renfermant pas moins de dix-sept squelettes, découverte dans la vallée de la Lesse, et qu'il considérait, d'autre part, comme étant de l'âge du renne, une importante pièce de poterie trouvée aux abords de la sépulture.

Mais il paraît établi maintenant, par les caractères anatomiques, en ce qui concerne les squelettes en question, et par la comparaison avec d'autres pièces, en ce qui concerne le vase en poterie, il paraît établi, dis-je, que ces objets appartiennent à la civilisation suivante, à la civilisation de la pierre polie.

Je ne m'étendrai pas longuement sur cette dernière période, dont je ne ferai que toucher les lignes générales.

On peut dire qu'à l'époque de la pierre polie notre géographie physique était déjà sensiblement la même que de nos jours. La mer, qui, durant l'âge du renne, occupait une partie de la Flandre, s'était retirée; l'isthme qui reliait l'Angleterre au continent avait cessé d'exister : le Pas de Calais était formé. Seulement de grandes nappes d'eau douce s'étendaient encore dans notre plaine maritime et y entretenaient des tourbières qui, remontant les vallées jusqu'à une certaine altitude, envoyaient dans l'intérieur du pays comme autant de ramifications.

La faune et la flore se rapprochaient de ce qu'elles étaient encore

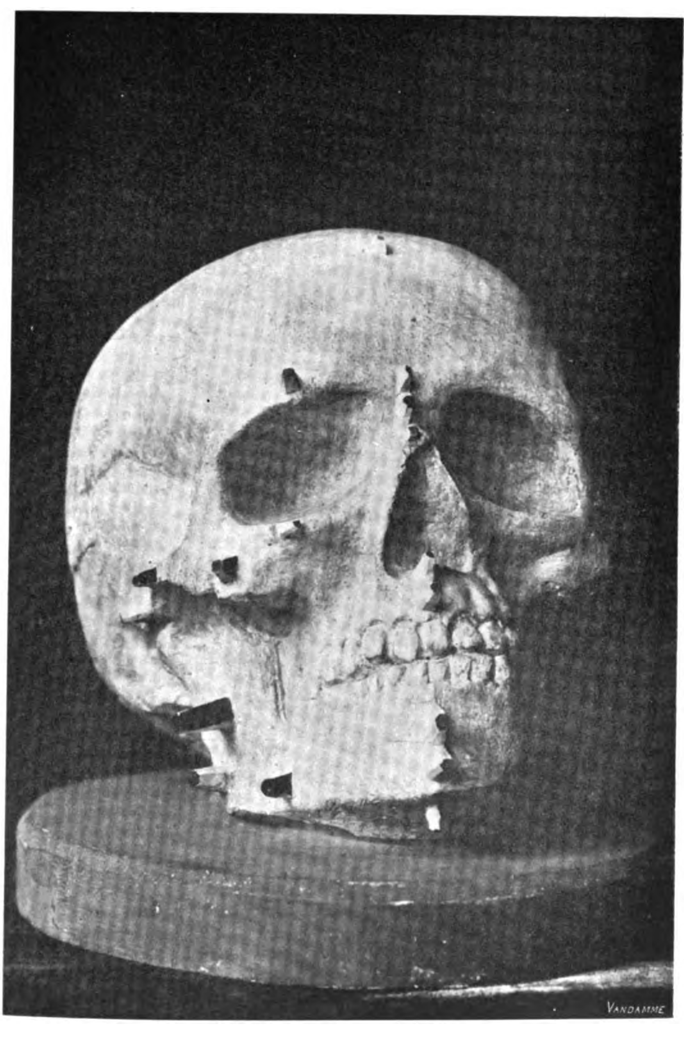
à l'origine des temps historiques, ce qui ne laissait pas que d'offrir des différences assez marquées avec l'état de choses actuel. Il suffira de signaler, d'une part, la présence, dans la plus grande partie du pays, des bois qui ont aujourd'hui disparu. D'autre part, on doit tenir compte de la présence dans ces bois de l'aurochs et de l'urus ou bœuf sauvage, que César et Tacite y connurent encore ; on doit s'imaginer le pays entier, la Flandre elle-même, parcouru par les cerfs, les loups, les sangliers et ne pas oublier les castors, habitant les tourbières des environs de Gand, où ils accumulaient dans les troncs d'arbres creux les trésors de noisettes que l'on y a retrouvés intacts, il y a soixante ans.

L'industrie des hommes de la pierre polie se distinguait avant tout, cela va sans dire, par ce polissage de la pierre, dont le but était non seulement de donner aux objets plus de fini et plus d'éclat, mais également d'augmenter le pouvoir de pénétration des armes et des outils.

Les haches polies sont d'ordinaire construites d'une façon méthodique, où l'élégance le dispute aux qualités pratiques. On peut en dire autant des pointes de flèches, dont les formes sont nombreuses, tout en oscillant autour de quelques types constants.

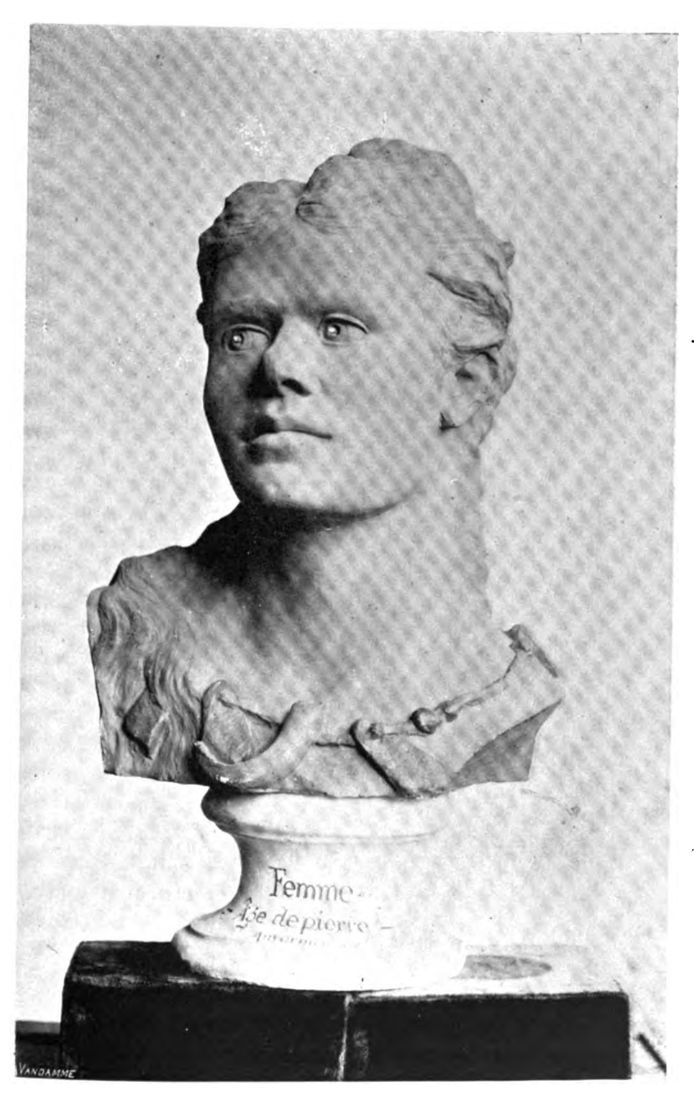
Le reste des instruments de la pierre polie présente des degrés de finesse très variable. Cependant, la caractéristique de cet âge est plutôt délicate et soignée. On lui a donné pour type un outillage revêtant ces caractères et découvert, en Suisse, dans la station lacustre de Robenhausen. D'où le nom d'industrie robenhausienne donné à la majeure partie des outils de cette époque.

Contrairement à ce que nous avons observé pour les temps quaternaires jusqu'à la fin de l'âge du renne, ce n'est pas par l'effet de la simple évolution que les hommes de la Belgique se sont élevés à ce nouveau degré de perfectionnement dans la confection de leur outillage. Nous nous trouvons, cette fois, en présence d'une influence venue du dehors, en présence d'une véritable importation, mais non pacifique, sans doute, en présence d'une invasion. De là la brusquerie de la superposition et, en même temps que l'avènement du polissage, la franche introduction de la poterie, la domestication des animaux, le changement de mœurs dévoilé notamment par ce critérium, toujours significatif : le culte des morts. Tant de nouveautés à la fois impliquent évidemment l'arrivée d'hommes, nouveaux également, qui les implantèrent.



CRANE DE FEMME DE LA STATION NÉOLITHIQUE D'AUVERNIER, GARNI DE POINTES CORRESPONDANT A L'ÉPAISSEUR DES TISSUS SUR LE VIVANT.

(Méthode du Dr Kolmann.)



ESSAI DE RESTITUTION DU TYPE DE LA « PIERRE POLIE »
par le Dr Kolmann.

Les hommes nouveaux (leurs sépultures nous l'attestent) apportaient d'ailleurs avec eux autre chose encore que tout cela ; ils apportaient leur race, leur race d'aryens, dont nous sommes nous-même issus, et qui, dès ce moment, s'empara de notre sol pour ne plus le quitter. Outre la grotte sépulcrale de Furfooz, à laquelle nous avons déjà fait allusion, on a recueilli des squelettes de la pierre polie en différents endroits du pays, notamment dans les cavernes d'Hastière et de Huccorgne, puis à Obourg, près de Mons, où, dans une galerie du terrain crétacé, on a retrouvé les restes d'un mineur de l'époque, saisi par l'éboulement, et, tout à côté, son pic en bois de cerf et sa lampe de craie.

Il n'entre pas dans mes intentions, et pour cause, de tenter un parallèle anatomique entre les débris humains de cet âge et ceux des âges précédents. Mais il convient de rappeler que les éléments d'une telle comparaison existent et qu'à côté des squelettes de la pierre polie on a retrouvé, pour les âges quaternaires, principalement pour l'âge du mammouth, des crânes et des ossements humains d'une incontestable authenticité.

Ils sont rares, cela va sans dire, les hommes du mammouth; on peut les compter sur ses doigts; ils ont chacun leur nom ; ils sont célèbres.

Les Belges tiennent une place glorieuse dans ce petit bataillon. Il est vrai que le crâne donné longtemps comme le plus typique, celui de Néanderthal, appartient à l'Allemagne ; mais nous arrivons, par contre, en Belgique, avec trois sujets de premier ordre et d'une authenticité beaucoup mieux établie : l'homme d'Engis, dont le crâne recueilli par Schmerling prime tous les autres par l'influence scientifique qu'il exerça au moment de sa découverte ; l'homme de la Naulette (explorations de la Lesse), qui n'a laissé de lui qu'une mâchoire, et enfin l'homme de Spy, découvert par MM. Lohest et De Puydt, spécialement étudié par le professeur Fraipont et qui constitue le plus important spécimen de l'homme campinien.



Je rappelais tout à l'heure les tentatives divergentes auxquelles on se livrait en imagination pour revêtir de chair et d'os la représentation qu'on se faisait de l'homme primitif. Comme vous le

voyez, Messieurs, en ce qui concerne les os tout au moins, la parole n'est plus seulement à l'imagination, mais aux faits. Non contents de cette première satisfaction, les savants ont essayé de pousser la restitution jusqu'à la chair. C'est ainsi que le Dr Schaaffhausen a présenté, en 1876, au Congrès d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique de Buda-Pest, une reconstitution de l'homme de Néanderthal, en se basant, d'une part, sur le célèbre crâne, d'autre part, sur toutes les données scientifiques qu'il crut pouvoir utiliser à cette fin. Nous allons voir se projeter sur l'écran le personnage ainsi ressuscité (Planche XXI).

Il vous paraîtra sans doute intéressant, Messieurs, de considérer maintenant les traits d'un représentant de la race nouvelle, de la race brachycéphale, c'est-à-dire à crâne large. C'est une dame, cette fois, que vous allez voir apparaître, et c'est le Dr Kolmann qui s'est chargé de nous la présenter.

Voici d'abord le crâne de cette femme. Il a été recueilli en Suisse dans la station d'Auvernier. Sur le moulage de ce crâne le Dr Kolmann inventa d'appliquer des pointes en relief, dont la hauteur varie en chaque endroit suivant l'épaisseur normale des tissus qui devaient s'y interposer entre les os du crâne et l'épiderme : muscles, peau, etc. (Planche XXII). Ce travail préliminaire effectué, il a suffi de combler les interstices entre les pointes pour réunir les extrémités de celles-ci en une surface continue, laquelle devait correspondre sensiblement à la surface de la peau. Le résultat fut la tête que nous allons voir maintenant et qui a certaines chances de reproduire le type des femmes de la pierre polie, c'est-à-dire des premières femmes de notre race arrivées en Belgique (Planche XXIII).



Je n'ajouterai plus que quelques mots.

L'arrivée de la race nouvelle, mieux organisée pour le progrès et, du reste, en possession déjà d'une industrie supérieure, cette arrivée, dis-je, fut le signal du repeuplement complet de notre territoire, en même temps que d'une intensité de vie dont témoignent les innombrables vestiges de la pierre polie, recueillis dans la plupart de nos provinces.

On se trouve, du moment qu'on se met à creuser un peu cette

époque de la pierre polie, devant toute une série d'aperçus intéressants, qu'il nous est malheureusement impossible d'aborder aujourd'hui.

La répartition des établissements humains dans le pays, ce qu'on pourrait appeler la géographie politique de la pierre polie, serait évidemment un des premiers objets à traiter, objet dont l'intérêt grandit considérablement quand on observe ces établissements au point de vue des conditions de leur milieu physique, et qu'on se rend compte du rôle déterminant que jouèrent, suivant les cas, les sources, les rivières poissonneuses, les grands horizons, les défenses naturelles, escarpements ou marécages, etc.

Le genre de vie des populations découle invariablement de ces facteurs naturels : ce sont eux qui fournissent le thème, dont les variations nous sont redites, d'autre part, par les indices de détail, tels que les armes, l'outillage, les restes de repas.

Comme je le disais en commençant, l'homme est de taille, sans doute, à lutter contre la nature et il arrive à la corriger: mais cette obligation même de se défendre constamment contre elle n'est qu'une autre façon de la subir. Du reste, dans les grandes lignes et principalement aux premiers âges de l'humanité, la nature n'abdique jamais son droit de donner le ton général au mode d'existence. C'est elle qui fait les hommes pasteurs ou chasseurs, chasseurs ou pêcheurs, nomades ou sédentaires. Quelle différence dans le genre de vie n'évoquent pas ces simples mots: la montagne et la plaine ! Quelle autre différence, de nouveau, entre l'homme du plateau, vaste et libre, et celui de la plaine basse entrecoupée de marais et de fondrières, telle que la Ménapie de César ! Enfin, quelle différence encore entre ces Ménapiens, se déplaçant, en somme, dans le dédale de leurs marécages, et les populations lacustres, confinées sur leurs pilotis, populations, je le rappelle en passant, dont l'existence en Belgique, du côté de la Mandel, vient d'être définitivement établie par les découvertes de l'abbé Claerhout et du baron de Loë.

Faut-il ajouter que, bien souvent aussi, c'est la nature qui fait les industriels et les commerçants ? Ce phénomène d'économie sociale se vérifiait déjà à l'époque de la pierre polie. C'est même un des horizons les plus intéressants de cet âge que l'établissement de l'industrie du silex dans les quelques centres privilégiés où

là nature a fait affleurer le terrain crétacé ; l'exploitation des mines au moyen de puits et de galeries, du genre de celle dans laquelle on a retrouvé le squelette du mineur dont nous avons parlé tantôt ; la fondation, sur ces emplacements, d'ateliers considérables, dans lesquels la matière première était taillée ou, tout au moins, dégrossie pour l'exportation ; le commerce enfin, qui, de ces divers centres, rayonnait à travers la Belgique et portait jusqu'au fond de la Flandre le silex, brut ou manufacturé, des environs de Mons.

Il faudrait citer bien d'autres choses encore pour épuiser ce qu'il y aurait à dire de la pierre polie, rien qu'en Belgique.

Et alors seulement nous pourrions aborder l'étude des populations qui suivirent : le peuple des dolmens, dont les traces, peu nombreuses dans notre pays, attestent cependant le passage d'une population plus nettement reconnue ailleurs, en Bretagne, par exemple ; puis les hommes de l'âge du bronze, nous faisant assister à l'introduction et au développement graduel non seulement du bronze, mais encore de certains métaux précieux, tels que l'or ; puis encore les gens du premier âge du fer, âge qui, de nouveau, fut probablement le résultat d'une invasion ou du moins de la migration vers nos parages de populations en possession de ce métal.

On peut considérer que les peuples de la Belgique, aux approches de la conquête romaine, en étaient encore à ce premier âge du fer. Cette conquête ne fit pas pénétrer la civilisation de Rome assez avant ni assez profondément dans le pays pour que disparût entièrement le caractère primitif de la population.

L'ethnographie de la Belgique conserva donc pendant les trois premiers siècles de notre ère de nombreux aspects qui relèvent toujours du Préhistorique, et nous atteignons de la sorte, sans hiatus véritable, la période franque avec laquelle les caractères ethniques primitifs reprennent une valeur nouvelle.

Si donc, et ce sera là ma dernière conclusion, si par le Préhistorique nous entendons, comme il convient, l'Ethnographie primitive, nous sommes conduits à étendre les limites de notre sujet jusqu'à l'établissement définitif de la monarchie chez les Francs, disons mieux : jusqu'au règne même de Charlemagne.

E. VAN OVERLOOP.



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU LUNDI 8 JANVIER 1900.

Présidence de M. DE BAVAY, *vice-président.*

La séance est ouverte à 8 heures précises.

Soixante-neuf membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de décembre. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. H. Van Havermaet et le Dr D. Raeymaekers nous remercient pour les condoléances que nous leur avons adressées à la suite de leurs deuils récents.

Mlles Vanderlinden et Dielman et M. Edouard Laloire, nommés membres associés, nous adressent leurs remerciements.

Le Cercle archéologique du Pays de Waas, l'Institut royal archéolo-

[1] Mmes Nothomb-Barella, G. Hecq, F. Seghers, A. Delacre et P. Errera.
Mlle P. Ranschyn.
MM. Jean Poils, E. Stocquart, Schweisthal, Préherbu, Flébus, Capart, Ranschyn, Van Gele, Desvachez, de Ladrière, De Schryver, E. Kuhnen, le comte Goblet d'Alviella, Puttaert, Belleroche, de Raadt, le Dr Barella, Vandamme, Rossignol, Mahy, Van der Linden, F. Van den Corput, G. Cumont, de Latre du Bosqueau, Maertens, de Lara, G. Hecq, Tahon, F. Seghers, l'abbé G. Winckelmans, Ouverleaux-Lagasse, Eyben, Michaux, Lefebvre de Sardans, Van Havermaet, le Dr Maroy, De Backer, Paris, le comte F. van der Straten-Ponthoz, De Proft, J. Destrée, Ronner, Huisman, A. Delacre, Verhoogen, Magnien, Titz, P. Combaz, Thiéry, Hauman, E. Lhoest, Des Cressonnières, De Samblanc, P. Errera, Borlé, C. Dens, Wehrle, le baron de Loë, De Ridder, E. Nève, Lacroix et Schaack.

gique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, la Société archéologique du comté d'York et la Société royale des Antiquaires d'Irlande nous accusent réception de l'envoi de nos publications.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

DELOCHE (M.). Étude historique et archéologique sur les anneaux sigillaires et autres des premiers siècles du moyen âge. Description de 315 anneaux, avec dessins dans le texte. 1 vol. grand in-8°, d.-rel. (don de l'auteur);

HOCK (C.-F.). Histoire du pape Sylvestre II et de son siècle, traduite de l'allemand et enrichie de notes et de documents inédits, par M. l'abbé J.-M. Axinger. 1 vol. in-8°, d.-rel. (achat);

Pose solennelle de la première pierre de l'église à ériger à Laeken à la mémoire de S. M. la reine Louise-Marie, 27 mai 1854. In-4° cart. de 12 feuillets, papier glacé, imprimés en or. Bruxelles, imprimerie de A. Labroue et Cie, rue de la Fourche, 36. — 1854 (id.);

La Chronique de Centule[1]. 1 vol. in-4°, br. — Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville. Tome III — (envoi de la Société);

GAUTIER (L.). Benoît XI, étude sur la papauté au commencement du XIVe siècle, précédée de Boniface VIII, étude sur la papauté à la fin du XIIIe siècle. 1 vol. in-8°, br., 1 gravure (achat);

LECLERCQ (J.). Note bibliographique : I. *Le Livre des Islandais du prêtre Ari le Savant* (Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'université de Liége);

II. *La saga de Gunnlaug Langue ae Serpent*, traduite de l'ancien islandais, avec une introduction par Félix Wagner. 2 feuillets in-8° (don de l'auteur);

MOKE (H.-G.). Philippine de Flandre ou les Prisonniers du Louvre, Roman historique belge[2]. Paris, Charles Gosselin, etc. M.DCCC.XXX. 3 tomes en 1 vol. in-12, cart. (don de M. Mahy);

BOUCHOT (H.). Histoire anecdotique des métiers avant 1789. 1 vol. in-8°, cart., figures (achat);

MORELLI (M.). Gli arazzi illustranti la battaglia di Pavia conservati

1 Autrement dite « Chronique d'Hariulfe, moine de l'abbaye de Saint-Riquier de Centule ». Cette traduction du « Chronicon Centulense » est de feu M. le marquis Le Ver. Demeurée inédite jusqu'ici, elle a trouvé un consciencieux et savant éditeur en la personne de notre confrère M. E. Prarond.

2 Première (sinon unique) édition originale qui ne se rencontre pas communément. Nous ne connaissons, pour notre part, aucune réimpression (française ou belge) de cet ouvrage intéressant au point de vue littéraire et même historique — si l'on tient compte de l'époque de sa publication.

nel Museo nazionale di Napoli. In-4°, cart., figures (don de M. Sainctelette);

RIGAUTS (CH.). Le Catalogue du jardin de Jean Hermans, maître apothicaire, à Bruxelles, au XVIIe siècle. 1 br. in-8°, frontispice[1] (achat) ;

WAUTERS (A.-J.). Jacob Cornélisz (Amstelodamensis), le Maître du triptyque de d'Oultremont, au Musée de Bruxelles. 4 feuillets in-8°, épinglés (don de l'auteur);

COXE (W.). Histoire de la Maison d'Autriche, depuis Rodolphe de Hapsbourg jusqu'à la mort de Léopold II (1218-1792). Traduite de l'anglais par F.-F. Henry. 5 vol. in-8°, d.-rel. (achat);

TROPEA (G.). La stele arcaica del Foro Romano. — Cronaca della scoperta e della discussione. Maggio — Décembre 1899. — 1 br. in-4° (don de l'auteur) ;

MABLY (l'abbé DE). Observations sur l'histoire de France. Nouvelle édition revue par M. Guizot. 3 vol. in-8°, d.-rel. (achat) ;

DUSSIEUX (L.). L'histoire de France racontée par les contemporains. Extraits des chroniques, des mémoires et des documents originaux, avec des sommaires et des résumés chronologiques. 4 vol. in-8°, br. (achat);

Afbildningar af föremal I Nordiska Museet. Utgifna af Artur Hazelius. 4 fascicules de planches in-4°, br. (envoi de la direction du Nordiska Museet) ;

Samfundet för Nordiska Museets Främjande : 1891 och 1892, 1893 och 1894, 1895 och 1896, 1897. Meddelanden, utgifna af Artur Hazelius. 4 fascicules in-8°, br., figures (id.) ;

Meddelanden fran Nordiska Museet — 1897. Utgifna af Artur Hazelius. 1 fascicule in-8°, br., figures (id.) ;

KOENIG (W.). Ein eigenartiges Museum für Natur-und Völkerkunde. 1 br. in-18, 1 figure (idem) ;

PASSARGE. Das Nordische Museum und Skansen. 1 br. in-18, 1 figure (id.);

Karta öfver Skansen Bredablick Lejonslätten och Framnäs a Kongl. Djurgarden uppnättad af C.-E. Dahlman Andra upplagan öfverseddar 1897. Carte coloriée sous couverture (id.);

HAZELIUS (Dr A.). Guide to the collections of the Northern Museum in Stockholm. Transleted by Isabel C. Derby. With 5 plans and 89 illustrations. 1 br. in-8° (id.) ;

DJURKLOU (G.). Lifvet i kindshärad i Västergötland i börgan af sjuttonde arhundradet. Anteckningar ur häradets domböcker. 1 br. in-8° (id.) ;

Byskomakaren Jonas Stolts minnen fran 1820-talet. Anteckningar

[1] Le frontispice est la reproduction d'une gravure de 1651.

fran Hogsby socken i Smaland, utgifna fran Nordiska Museet. 1 br. in-8°, figures et carte (id.) ;

LEFFLER (K.-F.). Om nyckelharpospelet pa Skansen. 1 br. in-8° (id.);

WALLENSTEEN (J.-P.) et HAMMARSTEDT (E.). Vidskepelse, vantro och huskurer i Danderyd och Lidengö i slutet af 1700-talet. 1 br. in-8° (id.);

BURBURE (le chev. L. DE). Charles Luython, compositeur de musique de la Cour impériale (1550-1620), sa vie et ses ouvrages. Avec une composition musicale de Luython. 1 br. in-8° (achat);

DOUDOU (E.). Étude sur les cavernes d'Engis. 1 br. in-8°, figure (don de l'auteur).

A. Capella gantois — Auditions palestriniennes — Notice biographique et explicative sur Palestrina. Programme avec le texte des morceaux. 1 br. in-12 (don de M. Mahy).

VAN OVERBERGH (CYR.). Dans le Levant. En Grèce et en Turquie. 1 vol. in-8°, fig., d.-rel. (achat).

Pour les collections :

Objets divers (armes, boucle, peigne, etc.), provenant de l'exploration de quelques tombes franques à Ciply (Hainaut) (commission des fouilles).

Vases et objets divers trouvés à Tirlemont :

Petite cruche en terre cuite et éperon en fer trouvés au Pont-du-Bateau, rue Longue; fragment d'un grand vase en terre vernissée trouvé rue du Marais; petite urne, morceau d'écuelle en terre et pot en terre vernissée trouvés au Marché-aux-Poissons; petite épée en fer du XVIe siècle, etc. ;

Quelques pièces de la trouvaille de Mesnil-Saint-Blaise (arrondissement de Dinant) :

1. Philippus-daalder de Philippe II, frappé à Anvers en 1558;
2. Ecu de Marguerite de Brederode, abbesse de Thorn ;
3. Ecu au Saint-Martin de Philippe de Montmorency, comte de Hornes, seigneur de Weert ;
4. Sprenger du même ;
5. Sprenger ou pièce de cinq patards de Robert de Berghes, évêque de Liége.

Rapports annuels. — M. le secrétaire général donne lecture du rapport sur la situation actuelle de la Société et sur les travaux de l'exercice 1899.

M. le trésorier présente ensuite, à l'assemblée, le bilan de l'exercice écoulé et le projet de budget pour 1900.

Enfin M. J. CAPART donne connaissance du rapport de la Commission de vérification des comptes.

Ces divers rapports, constatant l'état excellent de notre situation à tous les points de vue, sont vivement applaudis.

M. EMILE LHOEST émet le vœu que le crédit affecté aux gravures puisse être porté à 800 francs, si le secrétaire chargé du service des publications le demande.

M. le PRÉSIDENT répond que la Commission administrative en délibérera avec son trésorier.

Elections.— MM. Henry Francart, l'abbé Alphonse Spincemaille et Alfred Streel sont nommés membres effectifs.

M. Jules Bommer, Mlle Amélie Poils et M. Charles Van der Beken sont nommés membres associés.

MM. Julien Van der Linden, G. De Bavay, G. Cumont, le baron de Loë, L. Paris, P. Combaz et S. De Schryver sont maintenus dans leurs fonctions respectives de président, de vice-président, de conseiller, de secrétaire général, de secrétaire, de trésorier et de conservateur des collections.

M. Van der Linden, après avoir remercié l'assemblée, reprend possession du fauteuil.

Délégation. — M. le major P. Combaz est nommé délégué de la Société au Congrès international des traditions populaires qui aura lieu cette année, à Paris, du 10 au 12 septembre.

Exposition. — Moulages, photographies et dessins de quelques monuments archaïques trouvés en Egypte (par M. J. Capart).

Méreaux des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles (par M. J. Maertens).

Le comte GOBLET D'ALVIELLA expose une fusaïole, ou peson de fuseau,





qu'il a récemment recueillie à Court-Saint-Etienne, sur le plateau de la Quenique, visité en 1891 par la Fédération des Sociétés archéologiques et historiques de Belgique. Il la rapproche des fusaïoles analogues

découvertes, par Schliemann, à Hissarlik, dans les débris de la première cité. (Cf. les planches d'Ilios. Paris 1885, p. 285 et suivantes.)

C'est un petit objet conique, en terre cuite, légèrement évidé à la base, percé de haut en bas et ne portant aucune trace d'ornementation. Il gisait, avec des fragments d'os calcinés et de charbon de bois tombant en poussière, dans une urne ébréchée, de même pâte et de même couleur, qui affleurait à l'entrée d'un terrier, ouvert sous l'emplacement d'un tumulus aujourd'hui nivelé. Cette urne est identique à celles qui ont été recueillies naguère dans les tumuli de la Quenique, avec des objets de bronze et de fer remontant au tout premier âge du fer.

M. G. Cumont présente les pièces de la trouvaille de Mesnil-Saint-Blaise (arrondissement de Dinant) qu'il a achetées pour la Société et dit quelques mots de cette trouvaille.

M. Préherbu montre à l'assemblée un curieux cuir à aiguiser sur planchette en bois de santal, du XVIIe siècle, appartenant à M. le Dr Van Aubel. Cet objet, orné d'incrustations de fils de cuivre représentant des animaux fantastiques à allure plus ou moins byzantine, est d'origine orientale et a appartenu à un missionnaire décédé au commencement du siècle dernier, qui l'avait fait faire pour son usage.

M. Van den Corput expose deux planches à calandrer ornées de sculptures et dont l'une porte en outre une inscription flamande du commencement du XVIIe siècle.

Looft Godt boven al,
Kent u Selven Hoet met u gaet,
Dient Godt ende werelt versmaedt,
Want in de werelt is anders niet,
Dan druck, liden also men siet,
Laet uwe cleederen altoos witt synende,
En laet uwen hoofde geen salve gebrecken.
Anno 1620.

Communications.

Emile Stocquart. — *Les premiers colons de New-York et la fondation de New-Rochelle.*

J. Capart. — *Monuments relatifs à la conquête de l'Egypte par les Egyptiens.*

M. Louis Paris fait un rapprochement entre la forme des palettes archaïques présentées et interprétées par M. Capart et celle d'un coléoptère. Il demande à l'orateur s'il ne faudrait pas voir dans les contours qu'offrent ces objets l'idée première du scarabée ?

M. Capart ne le croit pas et motive son opinion.

A. DE LATRE DU BOSQUEAU. — *Rapport sur la fouille de quelques sépultures franques à Ciply.*

C. MAGNIEN. — *Compte rendu de l'excursion faite par la Société à Moha.*

J. MAERTENS. — *Note sur des méreaux des* XVIe, XVIIe *et* XVIIIe *siècles.*

Dr F. TIHON. — Rapport sur des fouilles de tumulus belgo-romains et de substructions de la même époque faites en Hesbaye (résumé présenté par M. le B^on^ DE LOË).

La séance est levée à 11 heures.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 5 FÉVRIER 1900.

Présidence de M. J. Van der Linden, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-six membres sont présents [1].

En l'absence de M. le secrétaire général, la lecture du procès-verbal de la séance de janvier est remise à la prochaine réunion mensuelle.

Correspondance. — L'Académie de Stanislas, à Nancy, fait connaître les conditions auxquelles seront attribués le prix *Stanislas de Guaïta* à décerner en 1900 et le prix *Dupeux* à décerner en 1901.

La « Cambridge Antiquarian Society » accuse réception du tome XIIIe, livraisons 3 et 4, de nos *Annales*.

M. Armand de Behault de Dornon et M. Albert Jacquot remercient pour les condoléances que la Société leur a transmises à l'occasion de deuils récents.

M. le ministre de l'agriculture, par dépêche datée du 17 janvier 1900 (direction des Beaux-Arts), demande des renseignements en vue de l'acquisition éventuelle du mégalithe de Velaine-sur-Sambre par l'Etat, qui serait disposé à prendre à sa charge les mesures nécessaires pour assurer la conservation de ce monument.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Imberdis (A.). L'Auvergne depuis l'ère gallique jusqu'au XVIIIe siècle. 1 vol. in-8° br. (achat);

Chiavacci (le commandeur). Guide de la Galerie royale du palais Pitti. Florence, 1882. 1 vol. pet. in-8° br. (id.);

Massi (le chevalier J. H.). Description des Musées de sculpture antique grecque et romaine avec addition des Musées grégorien-étrusque et égyptien, des tapisseries de Raphaël et des cartes géographiques d'Italie. Rome, 1890. 1 vol. pet. in-8° br. (id.);

[1] MM^mes^ de Ladrière, A. Delacre, Nothomb-Barella et P. Errera.
MM^lles^ Bouvier et Ranschyn.
MM. G. Cumont, de Raadt, Belleroche, Puttaert, Mahy, van Overloop, Flébus, Dens, Hermant, Jean Poils, de Ladrière, Ch. Michel, Paris, Schweisthal, Edg. Baes, De Bavay, Magnien, Lefebvre de Sardans, le vicomte Desmaisières, le comte de Ribaucourt, De Soignies, E. Kuhnen, Seghers, A. Delacre, L. Le Roy, Gilbert, Van Havermaet, Ronner, V. Tahon, de Lara, Ouverleaux-Lagasse, Titz, l'abbé G. Winckelmans, de Troostenbergh, Michaux, T'Scharner, Hauman, M. Vanderkindere, De Backer, Verhaeren, Wehrle, Schavye, J. Chevalier, Buschen, Van Goidsenhoven, Gautier de Rasse, V. Allard, Aubry et Lacroix.

Polain (L.). Mélanges historiques littéraires. 1 vol. in-18 br. (id.) ;

Laorty-Hadji (le R. P.). L'Egypte. 1 vol. in-12 br. (id.) ;

Margerie (A. de). Les fausses décrétales et les Pères de l'Eglise. 1 vol. in-18 br. (don de M. Mahy);

Digby-Wyattand. Four courts in the Crystal Palace. 1 vol in-8° rel. ang., figures et plans (achat);

Girault (C. H.). Essais historiques et biographiques sur Dijon. 1 vol. in-12. d rel., 1 planche (id.);

Hauréau (B.). Charlemagne et sa cour. 1 vol. pet. in-8° br. (id.);

Denecourt. Carte-guide du voyageur à Fontainebleau, itinéraire du palais et de la forêt. 1 brochure in-8° (id.);

Reusens (le chanoine E.). Eléments d'archéologie chrétienne, 2e édition. 2 vol. in-8° rel ang., 2 phototypies et nombreuses figures dans le texte (id.);

Tournaisien (Un). Saint Eleuthère, évêque de Tournai. Sa vie, ses miracles, sa mort, d'après les meilleures autorités. 1 vol. in-12. d. rel. doré sur tranches, 1 grav. sur bois (id.);

Collection de M. le Vte Obert de Thieusies :

Catalogue de monnaies, médailles et jetons. 1 brochure in-8°, 2 planches.

Xénopol (A. D.). Les principes fondamentaux de l'histoire. 1 vol. in-8° d. rel. (don de l'auteur) ;

Malte-Brun, Chodzko (L.), Lelewel (J.) et Podczaszynski (M.). Tableau de la Pologne ancienne et moderne, etc. 1 vol. in-8° d. rel., cartes (achat) ;

Bazin (A.). Histoire de France sous Louis XIII. 4 vol. in-8° br., portraits (achat).

Elections. — MM. A. Aubry, P. Combaz, G. Cumont, Th. de Raadt, J. Destrée, P. Errera, le comte Goblet d'Alviella, G. Hecq, Th. Hippert, L. Paris, A. Rutot, V. Tahon, le comte F. van der Straten-Ponthoz, P. Hankar et E. Lhoest sont élus membres de la Commission des publications pour 1900.

MM. J. Carly, P. Cogels, G. Cumont, le Dr Raeymaekers, A. de Latre du Bosqueau, Ch. Dens, P. Hankar, J. Moens, l'abbé Claerhout, J. Poils, A. Rutot, V. Tahon, le Dr Tihon et Ch. Winckelmans sont réélus membres de la commission des fouilles pour 1900.

M. le comte Robert de Ribaucourt est nommé membre effectif.

M. Van Havermaet rend hommage à la mémoire d'Alph. Wauters et rappelle que, peu après le décès de celui-ci, il avait proposé de faire en sorte que son nom fût donné à une des rues de Bruxelles. Il a

adressé dans ce but une requête à l'administration communale de la capitale, mais jusqu'ici cette démarche est restée sans succès.

M. le Président pense que l'assemblée partage l'avis de M. Van Havermaet; le bureau donnera à sa demande la suite que l'assistance vient d'indiquer par l'accueil qu'elle a fait à la proposition dont il s'agit.

Conférence. — L'observation de la nature chez les artistes chrétiens du moyen âge, conférence, avec projections lumineuses, par M. J. Destrée.

M. le Président remercie vivement l'orateur qui est chaleureusement applaudi.

La séance est levée à 10 heures.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 5 MARS 1900.

Présidence de M. J. VAN DER LINDEN, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Quatre-vingt-dix membres sont présents [1].

M. le président souhaite la bienvenue à MM. les membres des sociétés d'anthropologie et de géologie et les remercie de s'être rendus nombreux à l'invitation que nous avons eu l'honneur de leur adresser.

Il souhaite aussi la bienvenue au conférencier. *(Vifs applaudissements.)*

M. le secrétaire général donne ensuite lecture des procès-verbaux des séances de janvier et de février. Ceux-ci sont adoptés sans observation.

Correspondance. — Mme Ve Anthyme Daimeries, M. Anthyme Daimeries fils et M. J. Schwartz nous remercient des condoléances que nous leur avons adressées à la suite de leurs deuils récents.

M. l'abbé Spincemaille, nommé membre effectif, nous adresse ses remercîments.

M. l'ingénieur provincial de la Société nationale des chemins de fer vicinaux, province de Limbourg, nous informe que l'entrepreneur des travaux de la ligne de Hasselt à Oreye, section de Looz à Oreye, a commencé les terrassements à Oreye et va les continuer activement dès que le temps sera favorable.

M. G. Cumont s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Dons, envois et achat. — *Pour la bibliothèque :*

VLAMINCK (A. DE). Les anciennes chambres de rhétorique de Termonde. 1 br. in-8° (don de l'auteur);

FRÉDÉRICQ P.). Album du cortège historique de la Pacification de

[1] Mmes Nothomb-Barella, J. Lhoest, F. Seghers, A. Delacre et J. Chevalier. Mlles A. Poils, la comtesse van der Noot, Mackinstosch, Bouvier et Ranschyn. MM. Puttaert, Jean Poils, le baron de Loë, Schweisthal, Eeckman, Mahy, Van Gele, de Raadt, Le Roy, Blanchart, Edg. Baes. Pichon, Ortman, d'Awans, Rutot, Robyns de Schneidauer, l'abbé J. Winckelmans, chevalier de Selliers de Moranville, Paris, de Brabandere, Gautier de Rasse, Flébus, G. Paridant, Pholien, Bommer, le Dr Barella, Capart, De Le Court, de la Roche de Marchiennes, Magnien, Hauman, Hermant, de Lara, Van Tichelen, Tahon, Maertens, Ronner, Buschen, Kuhnen, Titz, Ouverleaux-Lagasse, Adan, Van Goidsenhoven, Lefèvre de Sardans, De Bavay, De Proft, Halot, Lowet, Duwelz, Desvachez, Van Havermaet, Vanden Eynde, Seghers, Préherbu, le comte Goblet d'Alviella, T'Scharner, Leclercq, Ayguesparse, V. Drion, Ernotte, M. Vanderkindere, E. Nève, A. Delacre, P. Combaz, Desamblanc, Michaux, Weckesser, J. De Soignies, Eyben, Thiéry, de Troostenberg, Schavye, E. Lhoest, J. Chevalier, V. Allard, Aubry, Dens, Blin d'Orimont et Lacroix.

Gand, etc., avec texte explicatif en flamand et en français. In-4°, cart., 11 planches, 1 planche ajoutée (achat);

1 Catalogue des lettres autographes et des documents historiques formant les archives de M. C.-F. Van Maanen, ministre de la justice et de la police sous Louis-Bonaparte, roi de Hollande (1807-1809); conseiller d'Etat, premier président de la Cour impériale, à La Haye, sous Napoléon Ier (1810-1813); ministre de la justice sous Guillaume Ier, roi des Pays-Bas (1815-1840); etc. 1 br, in-8° (envoi de M. Van Stockum);

Bibliotheca historica nederlandica. — Histoire des Pays-Bas. Catalogue systématique de livres anciens et modernes en vente aux prix marqués chez Martinus Nijhoff, à La Haye, etc. 1 vol. in-8°, br. (envoi de M. Nijhoff);

RAADT (J.-TH. DE). La peinture murale à l'huile de la « Grande-Boucherie », à Gand, offre-t-elle encore quelque valeur documentaire? 1 br. in-8°, 2 planches (don de l'auteur);

La Société des Beaux-Arts (sixième exposition); Le Sillon, 1899 (6e salon); Société royale belge des Aquarellistes (XXXXe exposition); Salon d'art religieux de Durendal (du 16 décembre 1899 au 15 janvier 1900). Ensemble 4 catalogues br. (don de M. Mahy);

VAN BASTELAER (D.-A.). Mémoires archéologiques. Tome VII: Le cimetière franc de Fontaine-Valmont. Plusieurs cimetières francs à Thuillies. Pavement mosaïque en petits carreaux céramiques du XIIe siècle, trouvé à Ragnies. La Sambre archéologique. Cimetière belgo-romain à Obaix. 1 vol. in-8°, br., planches, plans et figures (envoi du Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique);

VLAMINCK (ALPH. DE). Le grand pont sur l'Escaut, à Termonde, et l'ancien tonlieu de cette ville. 1 br. in-8° (don de l'auteur);

VALLENTIN DU CHEYLARD (R.). Essai de classification des deux plus anciens deniers anonymes des Dauphins de Viennois. In-4°, cart., figures et carte (don de l'auteur);

DENECOURT (C.-F.) et COLINET (C.). L'Indicateur historique et descriptif de Fontainebleau. Itinéraire de la forêt et des environs. 1 vol. in-12, br., portrait et plan (don de M. Mahy);

CHEVALIER (le chanoine U.). La renaissance des études liturgiques. 1 br. in-8° (don anonyme);

PAUW (N. DE). Ypre jeghen Poperinghe angaende den verbonden. Gedingstukken der XIVe eeuw nopens het laken. 1 vol. in-8°, br. (don de l'auteur);

1 Vente des 16 et 17 mars 1900 (W.-P. Van Stockum et fils, libraires, à La Haye).

Carton (le Dr). Les ruines de Ksar Djema el Djir, en Tunisie. 1 br. in-8°, figures (id.);

Mélanges de littérature et d'histoire religieuses, etc. [1]. 3 vol. in-4°, d.-rel. (don de Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier);

Leclercq (J.). Anurâdhapura sous les rois cinghalais. 1 br. in-8° (don de l'auteur);

Baye (le Bon de). Extraits du Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France (1899). Communications faites en séance. 1 br. in-8°, figures (id.);

Chartes du Chapitre de Sainte-Waudru de Mons, recueillies et publiées par Léopold Devillers. Tome I. 1 vol. in-4°, br. (envoi de la Commission royale d'histoire).

Élections. — MM. Charles Melant-Picard et Victor Ernotte sont nommés membres effectifs.

Mme Charles Melant-Picard et MM. De Buggenoms, G.-J. Vanderlinden et André Colruyt sont nommés membres associés.

Fixation du programme des excursions pour 1900.

(Art. 86 des statuts.)

Voici les propositions parvenues au bureau :

Excursions d'un jour : Termonde; Ninove et Lombeek; Villers; Nivelles; environs de Louvain (Winxel, Wilsele et Herent), Gaesbeek.

Excursions de deux ou trois jours à l'étranger : en Hollande, pour visiter Nimègue, Arnheim et Utrecht, ou, en France, pour voir Amiens et Beauvais ou bien Laon, Reims et Châlons-sur-Marne.

M. le Président propose que le bureau entre en relation avec ceux de nos confrères qui suivent habituellement les excursions et se concerte avec eux pour le choix à faire. *(Adopté.)*

Le Préhistorique.

LES PREMIERS HABITANTS DE LA BELGIQUE

Conférence accompagnée de projections lumineuses par M. Eugène Van Overloop, conservateur en chef des musées royaux du Cinquantenaire et membre effectif de notre société.

Cette conférence, aussi instructive que littéraire et à laquelle l'orateur

[1] Ce riche et intéressant recueil, dû à la collaboration de littérateurs, d'historiens et d'archéologues, a été publié à l'occasion du jubilé épiscopal (1874-1899) de Mgr de Cabrières.



sait imprimer un caractère d'excellente vulgarisation scientifique, est hautement appréciée et suivie attentivement par tous.

Dans la première partie, notre distingué confrère s'attache à préciser le sens du mot *préhistorique,* terme mal défini et qui doit s'entendre de l'ethnographie primitive.

Dans la seconde partie, l'orateur passe en revue les progrès de cette science captivante depuis Schmerling jusqu'à nos jours.

Des applaudissements vifs autant que prolongés ratifient les félicitations et les remerciements de M. le Président à l'orateur.

La séance est levée à 10 heures 3/4.





MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

Un sauf-conduit du XVe siècle.



E sauf-conduit a été donné au nommé Adriaen Bueijtens pour s'être mis sous la protection de saint Antoine, ainsi que sa famille et ses biens ; aussi, afin d'être protégé de la terrible maladie du feu. Ce pourquoi il est obligé de payer tous les ans, à l'église, une rente de trente-deux gros. « Coutume qui existe encore de nos jours. »

Nous frerez religieulx et malades de l'église maison et hospitaulx de monseigneur saint Anthoine leez Bailleul en flandre de Paris et de Cathenoy soulz Viennoys certifions à tous nobles chevaliers seignours capitaines de gens d'armes et de trait tant à cheval comme à pied et généralement à tous aultres de quelque estat condicion seignourie service dignité et parti quils soient que ung nommé Adriaen Bueytens meus de dévocion s'est rendu perpétuellement luy son biens maisons censes et malyn gisans en la paroiche de Temsche à Dieu et monseigneur saint Anthoine pareillement avec sa femme enfans familles hostel et les bestiaulx dudit Adriaen comme vaches veaulx chevalx berbis moutons pourchiaulx et tous leurs aultres biens meubles et non

meubles terres et possessions a champ et a ville quelzconques pris et mis pernous et mettons par ces présentes en la sainte tuition, protection et saubrogarde de Dieu et monseigneur saint Anthoine et pour ce que le dit Adriaen Bueytens a rente la religion de xxx^{n} gros par an a esté et est tousiours bienfaiteur de la dite notre église. Nous leurs avons donné et octroyé donnons et octroyons congdé et licence de porte la potence signe de nostre religion pour aller venir séjourner passer et repasser franchement à tous ses labeurs et affaires et aussy de mectre à sa maison cense et malyn ung ymage ou plusieurs avecq marques dudit saint Anthoine, sans fraude larrat ou malengiens quelconques. Pour lesquelles choses dessus dites quy sont pour nostre soustence et de l'église. Nous dessusdit prions requirons et supplions très humblement a tous bons feaulx et beaulx présents amis de Dieu et monseigneur saint Anthoine que en lonneur de Dieu et dudit Benoit saint susdit dessus nommé Adriaen Bueytens femme enfans familles hostel et les bestiaulx dudit Adriaen comme vaches viaulx chevalx berbis pourchiaulz et tous leurs aultres biens meubles et non meubles terres et possessions à champs et à ville quelzconques en allant venant ou en séjournant ne données ne souffrir aulcuns dommaiges en quelque manière que ce soit et nous dessusdit prierons Dieu et ledict Benoit saint quil nous semble garder preserver et déffendre du très horrible feu et cruelle maladie dont il est chacun jour requis et depryé par tout le monde universel et sciés participans à toutes messes prières orisons et bienfaits continuellement faictes en la religion et sciés acquirans les innumbrables graces pardons et indulgences donnés par plusieurs saints pères et..... les griefves excommunications et maledictions porterez sur tous ceulx faisans ou contraire, et en tesmoing de ce avons mis à ces présentes le scel de nostre dicte église avecque le signe dicelle. Donné le x jour d'octobre l'an mil m^{c} m xx et xi.

J. Maertens.

(Le sceau manque.)



Antoine-Alexandre-Joseph Cardon.

DANS la *Biographie nationale*, tome III, M. Edm. De Busscher a publié l'histoire de la carrière de Cardon dit le Vieux, peintre et graveur à l'eau forte et au burin.

D'après De Busscher, cet artiste est né à Bruxelles, le 7 décembre 1739, et mort dans cette ville le 10 septembre 1822.

Pour compléter les renseignements donnés par De Busscher, voici quelques documents relatifs à Cardon le Vieux que j'ai recueillis dans les *Gastos secretos :*

— Bruxelles, 3 mars 1760. Cardon, jeune peintre envoié à Rome ; 100 écus romains pour le voiage et 100 écus annuels pour son entretien à Rome.

— La veuve Nettine remettra au comte de Cobenzl une lettre de crédit de 100 écus romains paiables à Rome au nommé Antoine Alexandre Cardon peintre, en quatre termes égaux pendant un an, à prendre cours du jour que le dit Cardon arrivera à Rome, et elle portera cette somme dans ses comptes de *Gastos secretos*. Bruxelles, le 3 mars 1760. Indépendamment de quoi la veuve Nettine paiera audit Antoine-Alexandre Cardon, ici, cent pareils écus romains tant pour frais de voiage de Bruxelles à Rome que pour faire avant son départ certaines emplettes relatives à sa profession et cette dernière somme sera également passée aux *Gastos secretos*.

— Une autre ordonnance du 4 juin 1761 pour une nouvelle lettre de crédit de 100 écus romains paiables à Rome, au même.

Autre ordonnance du 20 février 1762, pour le même motif.

— 326 florins 13s 4d ou 100 écus romains au peintre Antoine-Alexandre Cardon pour frais de son voyage à Rome et 163 florins, 6s 8d au même pour une demi année de sa pension paiée à Rome à 100 écus romains par an, par ordonnance du 3 mars 1760.

Note. Ce jeune homme, fils d'un honnête mais pauvre bourgeois de Bruxelles, aiant donné des marques d'un goût décidé pour la peinture, S. A. R., à la prière qui lui en a été faite, a cru devoir accorder cette grâce au père et au fils et pouvoir encore la continuer pour un an pour tâcher d'avoir ici, avec le tems, un peintre habile et utile comme on a lieu de se le promettre du jeune Cardon qui, en effet, a déjà envoié de Rome quelques échantillons de ses ouvrages qui ne laissent aucun doute sur la perfection future de son pinceau [1].

[1] Registre 681, Archiv. gén. du royaume, à Bruxelles.

— 100 écus romains pour l'entretien du peintre Cardon à faire payer par trimestre à Rome pour la 2e année. Bruxelles, le 4 juin 1761.

— 100 écus romains, par an, à Cardon, à continuer le paiement à Rome jusqu'à révocation. Bruxelles, le 20 février 1762 [1].

— Lettre de Cardon mère à son Excellence le Ministre (Cobenzl).

« C'est le zèle d'une mère à soutenir les intérêts d'un fils que la per-
» sécution vient de forcer à quitter Rome à mon grand regret pour des
» debtes en partie causées par maladie et accident »..... (elle demande que son fils soit quitte et libre vis-à-vis de sa pension (sic) pour la première et la dernière fois, se donnant en caution pour l'avenir) (voir cette lettre in-extenso p. 247, reg. 683).

— Le nommé Cardon envoié d'ici à Rome pour se perfectionner dans l'art de la peinture, se trouvant dans des besoins extrêmes, nous avons résolu de le faire secourir d'une somme de 50 écus ou 100 florins argent d'Allemagne (50 écus romains = 163 florins 6s 8d des Pays-Bas). Bruxelles, le 31 janvier 1765 [2].

— Cardon à Rome, 100 écus romains (ordonnance du 5 octobre 1766) [3].

— Lettre du ministre à la veuve Nettine :

Quoique le nommé Cardon qui a été à Rome où il étoit envoié pour se perfectionner dans la peinture et le dessin soit déjà depuis quelque tems de retour aux Pays-Bas, notre intention est cependant qu'il continue à jouir jusqu'à autre disposition de la pension qui lui a été accordée pendant le tems qu'il étoit à Rome. Bruxelles, 11 février 1768.

— 25 louis d'or à Cardon pour quelques dessins faits d'après nos ordres (du ministre). Bruxelles, 18 juin 1769. Il s'agissait du plan et du dessin de la *fontaine du Sablon* [4].

— 100 louis au graveur Cardon pour le service de Sa Majesté. Il s'agissait de la gravure de la *petite carte de la forêt de Soigne*, au prix convenu par feu Cobenzl (6 avril 1770) [5].

—Alexandre Cardon reçoit 100 écus à palmes par an (5 octobre 1769).

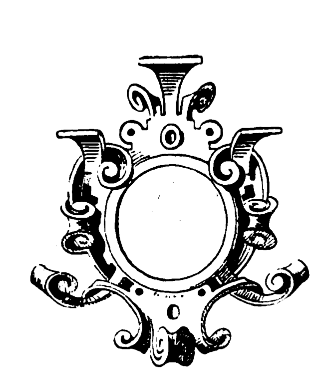
Encore la même somme par ordonnance du 5 octobre 1771 [6], et par ordonnance du 5 octobre 1772 [7] ; cent patacons à Cardon par ordonnance du 5 octobre 1774 [8] et même somme en 1776.

[1] Registre 682.
[2] Registre 683.
[3] Registre 684.
[4] Registre 685.
[5] Registre 686.
[6] Registre 686.
[7] Registre 687.
[8] Registre 689.

— Les Gastos secretos furent alors retirés des mains de la veuve Nettine et fils et désormais, à compter du 1er janvier 1776, devinrent une attribution du secrétariat d'Etat et de guerre. Henri de Crumpipen, chevalier de l'Ordre royal de St-Etienne et conseiller secrétaire d'Etat et de guerre de l'empereur, fut désigné pour diriger l'administration des Gastos secretos à partir de cette date (ordonnance du 28 janvier 1776). C'est la dernière fois qu'il est question de Cardon dans les Gastos secretos.

G. Cumont.







MONUMENTS ÉGYPTIENS

DU

MUSÉE DE BRUXELLES

Introduction.



'EFFORCER de faire connaître au public les richesses renfermées dans les collections égyptiennes du Musée de Bruxelles, tel est le but de ces simples notes; les séances de la Société d'Archéologie en offriront l'occasion.

Le Musée de Bruxelles épuisé, peut-être sera-t-il opportun d'entamer les collections particulières de la capitale et enfin les pièces les plus remarquables des musées et collections de province [1]. Peu de monuments pourront au début être abordés en une séance, de nombreuses explications préliminaires étant nécessaires pour les présenter de façon compréhensible au public général; plus tard, les notices seront plus brèves, les auditeurs étant déjà initiés par les communications précédentes. C'est dire que les égypto-

[1] Sera-t-il permis à l'auteur d'espérer que la publication de ces notes donnera l'idée aux amateurs et collectionneurs de faire connaître les monuments égyptiens de leurs collections ? Un monument si petit soit-il peut avoir une grande importance mis en rapport avec d'autres, et ce n'est pas une excuse pour le garder caché que de croire qu'il ne présente pas un intérêt suffisant pour être publié.

logues de profession qui me liront trouveront bien des choses inutiles pour eux ; je serai néanmoins satisfait si je puis de temps en temps leur faire connaître un monument inédit leur paraissant posséder une importance réelle au point de vue soit artistique, soit archéologique. Néanmoins je tiens à déclarer en commençant que le but auquel je vise principalement est surtout et avant tout de rendre les pièces de nos Musées moins étrangères qu'elles ne le sont au grand public et faire voir que ces monuments qui peuvent parfois sembler bizarres au premier abord présentent un intérêt réel et méritent d'arrêter sérieusement l'attention de l'artiste aussi bien que celle du savant.

On divise habituellement l'histoire d'Égypte en trois grandes périodes.

L'Ancien Empire, le Moyen Empire et le Nouvel Empire. Cependant, cette terminologie a, d'après Maspero, « le défaut de ne pas tenir compte de l'influence que le déplacement des dynasties exerça sur l'histoire du pays »[1]. Voici la nouvelle division qu'il propose :

I. Période Memphite, ce qu'on appelle ordinairement l'*Ancien Empire*, de la Ire à la Xe dynastie : les rois d'origine memphite dominent pendant la plus grande partie de cette époque sur l'Égypte entière.

II. Période Thébaine, de la XIe à la XXe dynastie. Elle est séparée en deux parties pas l'*Invasion des Pasteurs* (XVIe dynastie) :

a) *Premier Empire Thébain* (Moyen Empire), XIe-XVe dynasties;

b) *Nouvel Empire Thébain*, depuis la XVIIe jusqu'à la XXe dynastie.

III. Période Saïte, de la XXIe à la XXXIe dynastie, coupée en deux tronçons inégaux par la conquête persane :

a) *La première période de Saïte*, de la XXIe à la XXVIe dynastie;

b) *La seconde période de Saïte*, de la XXVIIIe à la XXXe dynastie[2].

Ajoutons, pour les temps qui précèdent la période memphite, la

[1] Maspero, *Histoire des peuples de l'Orient*. Paris, Hachette, 1895-1900, t. I, p. 229, note 1.

[2] Maspero, *Histoire des peuples de l'Orient*, t. I, p. 229.

Période Archaïque où viendront se placer les nombreux monuments préhistoriques que les fouilles récentes ont fait connaître, et, enfin, la Basse Époque comprenant les temps où l'Égypte est soumise aux étrangers : Grecs, Romains et Arabes, avec certaines subdivisions à établir plus tard.

Quelques dates paraîtront peut-être nécessaires, bien que dans l'état actuel des connaissances il soit bien difficile d'en donner de précises.

M. Maspero place l'avènement de Snefrou, premier roi de la IVe dynastie, en l'an 4100 avant Jésus-Christ, « avec une erreur possible de plusieurs siècles en plus ou en moins »[1]. Le premier empire thébain est à placer avant l'an 2346 avant Jésus-Christ, date approximative de l'Invasion des Hycsos. Le nouvel empire thébain commence vers 2062 avant Jésus-Christ[2]. La première période saïte comprend les années entre 1080[3] et 525, date de la soumission de l'Égypte à Cambyse[4]. La seconde période saïte comprend les années entre 405, date approximative des premières tentatives faites par Amyrtée de secouer le joug des Perses[5], et 332, date de la soumission de l'Égypte à Alexandre[6]. Les Ptolémées règnent de 305 à 30, mort de Cléopâtre ; les Romains de l'an 30 avant Jésus-Christ à 638 après Jésus-Christ, année de la conquête de l'Égypte par les Arabes.

Ce ne sont là, pour les époques les plus reculées, que des dates approximatives : les questions chronologiques sont encore si obscures qu'il se passera encore bien des années avant qu'on arrive à des dates plus précises. Les Égyptiens ne possédaient pas une ère comme la nôtre et ne dataient leurs monuments que de l'année du souverain régnant. De là des divergences énormes dans les systèmes. Il suffira de citer quelques opinions des plus célèbres égyptologues au sujet de la date où la première dynastie doit être placée. Champollion-Figeac donne l'année 5869 ; Wilkinson, 2320 ; Böck, 5702 ; Bunsen, 3623 ; Lepsius, 3892 ; Brugsch, 4455 ; Unger, 5613 ; Lieblein, 5004 ; Mariette, 5004 ; Lauth, 4157 ; Wiedemann, 5650[7].

1 Maspero. *Op. cit.*, t. I, p. 347, note 2. — 2 Id., t. II, p. 73, note 1. — 3 Id., t. II, p. 758, note 5. — 4 Id., t. III, p. 661, note 4. — 5 Id., t. III, p. 751. — 6 Id., t. III, p. 812.

7 D'après le tableau chronologique dressé par Wiedemann dans son *Ægyptische Geschichte*, pp. 732-733.



I

Inventaire 1330 (ancien B 43).

Une des formes sous lesquelles les Égyptiens concevaient l'âme humaine est, d'après nos idées, assez matérielle : « Un second exemplaire du corps, en une matière moins dense que la matière corporelle, une projection colorée mais aérienne de l'individu, le reproduisant trait pour trait, enfant s'il s'agissait d'un enfant, femme s'il s'agissait d'une femme, homme s'il s'agissait d'un homme » (Définition de Maspero). Cette âme que les Égyptiens appelaient 𓂓 *ka* est d'ordinaire appelée le *double*. Il est inutile de s'étendre ici sur la manière dont s'est formée cette conception ; qu'il suffise de dire qu'avec l'homme naît son double [1], que ce dernier grandit avec lui, se développe et, à l'opposé du corps, continue à subsister après la mort. Le double vit dans la tombe d'une vie identique à celle menée sur la terre autrefois par le défunt ; aussi la tombe doit-elle être avant tout une maison — *maison d'éternité* 𓉐 𓆖 — garnie de meubles, approvisionnée de nourritures variées [2].

Ce double était-il immortel ? — Non, et rien n'était plus à craindre que sa destruction : c'était le pire destin ! Aussi les Égyptiens expriment-ils la crainte de cette seconde mort : « Celui dont le nom est : *La mort complète vient*..., n'épargne pas qui l'aime, il enlève l'enfant à sa mère et aussi le vieillard ; qui se rencontre sur sa route a

[1] Voyez par exemple Naville, *The temple of Deir el Bahari*. Part. II, planche XLVIII : Le dieu Knum modèle le corps de la reine Hatshepsu en même temps que celui du double : planche LIII, allaitement et éducation d'Hatshepsu et de son double ; tous deux présentés aux dieux.

Scènes analogues pour Amenothès III dans Lepsius, *Denkmäler aus Ægypten und Æthiopien*, III Abth., Taf. 75.

[2] Ces questions spéciales devront être développées lorsque j'aurai à décrire quelques-unes des stèles du Musée.

peur et tout le monde supplie devant lui ; mais lui ne tourne pas sa face vers eux » [1]. Le double mourait lorsqu'il perdait son soutien matériel qui est le corps ; il faut l'intégrité du corps pour sauvegarder l'intégrité du *double :* c'est là l'idée fondamentale d'où dérivent les multiples opérations de l'embaumement. Aucun soin n'était superflu, aucun membre ne pouvait manquer à l'appel et les textes dans lesquels perce cette préoccupation sont assez nombreux : « Tu comptes tes chairs qui sont au complet, intactes ». — « Tes substances et tes os sont réunis à leur chair et tes chairs réunies à leur place ».

De là aussi les multiples soins techniques apportés à la construction des tombes elles-mêmes pour dérouter les violateurs de sépultures : dédale inextricable de galeries, peintures dissimulant les portes murées, puits comblés de matériaux agglutinés avec du ciment ; rien, en un mot, n'était négligé pour cacher le dernier refuge du mort. Le grand égyptologue Mariette se plaisait à dire qu'il y avait en Égypte des momies si bien cachées que jamais, au sens absolu du mot *jamais,* on ne les découvrirait.

Cependant ces multiples précautions pouvaient se trouver en défaut, les violateurs les déjouer une à une. C'est alors qu'on imagina de représenter le corps par une ou plusieurs statues. Si le corps était pour le double une garantie de survivance, dix, vingt statues donneraient dix ou vingt chances ! Telles sont, très rapidement résumées, les idées qui portaient les Égyptiens à cacher dans les tombes des statues du défunt [2]. Nous devons à ces croyances

[1] MASPERO, *Étude sur quelques peintures et sur quelques textes relatifs aux funérailles,* dans *Études égyptiennes,* t. I, 2° fascicule. Paris, Imprimerie Nationale, 1881, pp. 189-190.

Il semble que cette seconde mort ne soit pas l'anéantissement complet mais bien une transformation dans la nature de l'âme et une modification totale de l'état dans lequel elle se trouvait auparavant. Voyez CHABAS, *De Quelques Textes hiéroglyphiques relatifs aux esprits possesseurs,* dans le *Bulletin archéologique de l'Athénæum français,* 1856, pp. 43-46. Réimprimé dans la *Bibliothèque égyptologique,* tome IX, pp. 81-93 ; voir surtout pp. 85-86.

[2] On les plaçait habituellement dans un réduit ménagé dans l'épaisseur de la maçonnerie appelé par les Arabes *serdab.* Cette cachette n'est en communication avec l'extérieur que par une étroite ouverture, porte suffisante pour donner passage au double et par laquelle l'encens des sacrifices parvenait à la statue. La consécration des statues se faisait au moment de la mise au tombeau ; elle s'accompagnait de cérémonies très compliquées dont on pourra se faire une



d'intéressantes statues appartenant à toutes les époques de l'histoire d'Égypte; un grand nombre se classent dans la période memphite.

Les statues d'hommes sont les plus fréquentes ; la plus célèbre, peut-être, est au Musée du Caire. La perfection de ce monument, l'exactitude parfaite de l'attitude du personnage, la vivacité des traits du visage ont frappé vivement quiconque l'a contemplée. Les Arabes témoins de la découverte, habiles à saisir les ressemblances, trouvèrent immédiatement qu'elle était le portrait vivant du maire d'un village voisin et la statue en conserva le nom de *Shéikh-el-Beled*, maire du village [1].

Ce qui frappe dans toutes ces statues d'ancien empire c'est l'intensité de vie de la tête ; on sent évidemment que l'artiste a fait un portrait et qu'il a visé à le faire aussi ressemblant que possible. M. Maspero définit clairement les idées qui conduisirent à un tel résultat : « Du moment que la statue est le support du double, la première condition à remplir pour que celui-ci puisse s'adapter aisément à son corps de pierre, c'est qu'elle reproduise au moins sommairement les proportions et les particularités du corps de chair. La tête est donc un portrait fidèle. Le corps, au contraire, est pour ainsi dire un corps moyen, qui montre le personnage au meilleur de son développement, et lui permet d'exercer parmi les dieux la plénitude de ses fonctions physiques : les hommes sont toujours dans la force de l'âge, les femmes ont toujours le sein ferme et les hanches minces de la jeune fille » [2].

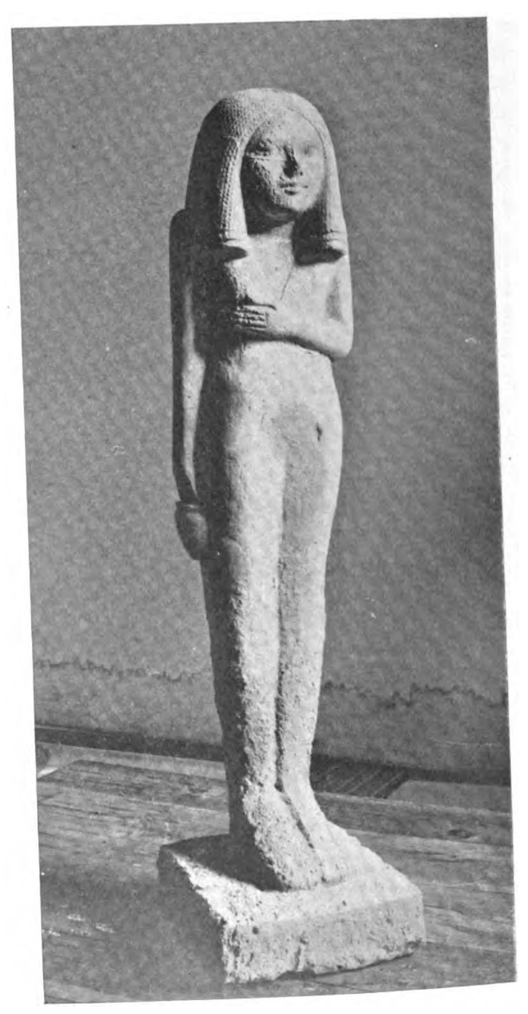
Le corps n'est même pas toujours entièrement terminé ; il n'est qu'ébauché et les formes un peu lourdes contrastent étrangement avec le fini du visage. Faut-il croire que l'effort de l'artiste épuisé

idée en lisant dans le tome I de la *Bibliothèque égyptologique*, pp. 283-324, le mémoire de MASPERO intitulé : *Le Rituel du sacrifice funéraire*. On trouvera de nombreux développements sur le *double* dans une série d'études de Maspero dans le t. I de la *Bibliothèque égyptologique*. J'ai essayé de résumer ces attachantes études dans une note publiée dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, tome II, numéro de mai (1896-97).

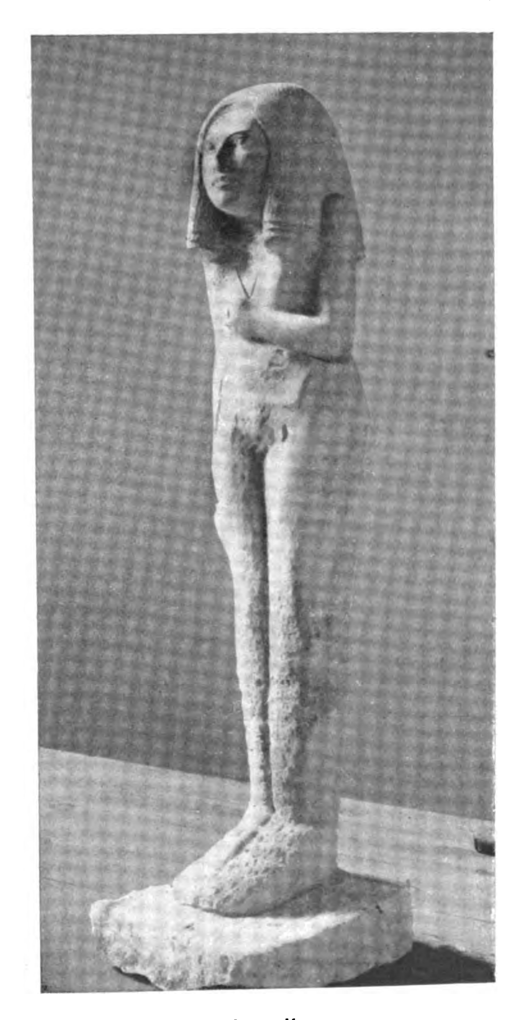
[1] Reproduit en photographie dans MARIETTE, *Album photographique du Musée de Boulaq*, pl. 18 et 19 ; MASPERO, *Histoire des peuples de l'Orient*, p. 408 et pl. I ; *Der Stil in den bildenden Kunsten und Gewerben aller Zeiten*, herausgegeben von GEORG HIRTH. I Serie. Der schöne Mensch in der Kunst aller Zeiten, I Band. Der schöne Mensch im Alterthum bearbeitet van Dr HEINRICH BULLE, pl. 6 et 7 ; et en général dans toutes les bonnes histoires de l'art dans l'antiquité.

[2] MASPERO, *Archéologie égyptienne*, pp. 204-205.

Pl. XXIV.



Musée de Bruxelles, n° 3330.



Musée de Bruxelles, n° 3330.

par le travail de la tête s'arrêtait devant les difficultés du modelage du corps ?... Il en était en Égypte pour les objets funéraires comme chez nous. Aux approches des cimetières, des marchands établissent leurs magasins où l'on trouve les monuments et accessoires nécessaires au culte des morts. Les tombes s'alignent, souvent simples ébauches auxquelles le dernier poli ne sera donné que lorsque les parents auront fait leur choix ; souvent même il suffit de graver un nom ! En Égypte, il en était de même [1]. Les scribes écrivaient et enluminaient les papyrus, laissant partout la place où écrire le nom ; de même pour les fabricants de scarabées et de statuettes funéraires.

Souvent même, dans la hâte des derniers moments, le nom n'a pas été écrit et bon nombre de monuments des Musées montrent au milieu des formules une place vide où le nom du défunt aurait dû se trouver. Ainsi de toutes les autres choses, sarcophages, mobiliers funéraires, etc.

Eux aussi, les sculpteurs préparaient des séries de statues d'hommes ou de femmes, seuls ou groupés, attendant la commande pour terminer l'œuvre et donner à l'ébauche les traits du défunt [2]. Ici également des traces non équivoques de hâte sont visibles : la tête est parfaite tandis que le corps est à peine dégrossi [3].

Il est temps maintenant d'examiner la statue qui a nécessité d'aussi longues explications préliminaires.

Il est regrettable que l'artiste n'ait pas cru nécessaire de nous dire par une inscription comment s'appelait son modèle [4]. Il y a toujours un certain charme à connaître le nom et le rang de ces grandes dames égyptiennes qui ont vu bâtir les pyramides. Ce qui est incontestable, c'est qu'il s'agit d'une personne de haut parage pour avoir eu l'honneur de posséder sa statue. Les statues de femmes sont assez rares pour la période memphite ; à peine pourrait-on en

[1] MASPERO, *Histoire de l'Orient*, t. II, p. 527.

[2] Voir une statue ébauchée dans SOLDI, *La Sculpture égyptienne*. Paris, Leroux 1876, à la page 113.

[3] ERMAN, *Ægypten und ægyptisches Leben im Alterthum*, Tübingen, p. 547.

[4] Il est probable que ce nom se lisait sur la base ancienne. J'ai des raisons de croire que les pieds et le soubassement ont été taillés par des restaurateurs modernes dans une pierre rappelant celle de la statue.

La statue mesure 0,82 ctm de hauteur, la base environ 0,20 × 0,24 ctm. La distance du sommet de la tête à l'angle du coude gauche est de 0,28 ctm.



citer une demi-douzaine [1]. Je veux parler ici des statues isolées, car fréquemment la femme est associée à son mari dans un groupe qui nous les montre assis sur un même siège, étroitement embrassés ou debout, côte à côte [2].

Les photographies qui illustrent ce travail (planches XXIV, XXV et XXVI) me dispensent de décrire longuement la statue. Je tiens seulement à faire remarquer la douceur répandue sur les traits de la grande dame, douceur qui contraste avec l'expression hautaine de beaucoup de ses contemporaines [3]. La main gauche appuyée sur la poitrine en un geste chaste qui n'a rien de commun avec celui de la Vénus asiatique accentue légèrement l'élégance des formes de la poitrine. Les hanches à peine saillantes sont étroitement serrées dans la robe qui cache le corps entier.

Ce vêtement, espèce de fourreau étroit, échancré au cou et descendant jusqu'aux chevilles [4], se retrouve dans plusieurs statues comptées parmi les plus anciennes. Je citerai d'abord la *Nesa* du Louvre, une de ces statues que Rougé appelait « les plus anciennes du monde » [5] (voir pl. XXVII). C'est aussi la toilette de la princesse R-da-t' (rdíd̄) au Musée de Turin (voir pl. XXVIII). J'ai à dessein cité ces statues, car elles sont attribuées à la IVe dynastie, peut-être même aux temps qui l'ont précédée, ce qui assignerait au monument du Musée de Bruxelles un âge très respectable [6].

1 Je ne compte évidemment pas les statues de servantes occupées soit à écraser le grain, soit à remplir toute autre fonction servile.

2 Quelques exemples :

a) Assis sur le même siège : Louvre A, 44.

b) Femme debout à côté du siège du mari : Louvre A, 45. (Groupe au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale à Paris. — Voir dans *Der Stil*... I Serie : Der schöne Mensch... I Band, planche 9, un groupe du Musée de Gizeh. (MARIETTE, *Album photographique*... planche 20.)

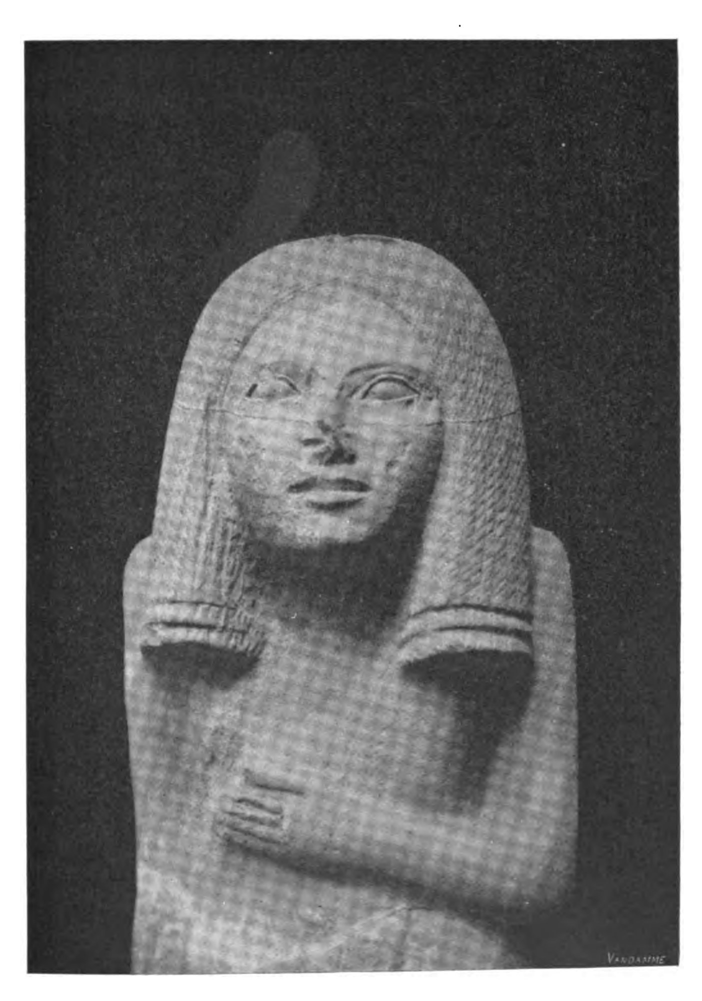
c) Debout côte à côte : Louvre A, 120. (Gizeh, groupe de *Neferhotep* et *Tentena* (Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art*... Tome I, fig. 443, p. 659).

3 Telle la *Nofrit* de Meidoum au Musée de Gizeh.

4 Voir ERMAN, *Aegypten*..., pp. 295-296.

5 Louvre A, 38. Elle porte le titre de indiquant sinon une parenté royale, tout au moins une position très élevée dans la hiérarchie des classes.

6 Une des preuves les plus convaincantes de l'antiquité de la statue de Turin est la forme particulière du siège. Voir WIEDEMANN, *Zwei ægyptische Statuen des Museums zu Leiden*, dans la *Orientalistischen Litteratur-Zeitung*, I Jahrg. n° 9, 15 sept. 1898. Surtout pp. 4 et 5 du tiré à part. Voir aussi la statue archaïque du Louvre A 39.



Musée de Bruxelles, n° 3330.

Si nous continuons la comparaison avec ces statues l'impression d'ancienneté se confirme. Sous l'ancien empire deux espèces de perruques étaient en usage : une courte dont les boucles sont coupées à ras avant d'arriver aux épaules, une autre plus longue composée de 3 rangs de longues boucles étroitement tordues, descendant sur le dos et la poitrine. Les épaules émergent de la perruque en séparant deux groupes de tresses [1]. La statue de Turin, celle de Paris et celle de Bruxelles ont la longue perruque.

La statue de Turin est restée, je pense, jusqu'à présent inédite et il peut être utile d'en donner ici une reproduction [2] (pl. XXVIII). Elle porte sur le socle l'inscription suivante :

ce qui signifie : La princesse *R-da-t'* (rdíḏ). Littéralement : la fille royale née de son flanc *R-da-t'*.

La comparaison avec notre statue est intéressante : l'économie générale du monument est sensiblement la même, vêtement et perruque sont identiques, le bras et le coude gauche traités de la même manière un peu sèche. Il y a entre les deux statues un tel *air de famille* que les deux dames doivent avoir été proches parentes. On pourrait peut-être se demander s'il ne s'agit pas dans les deux cas de la même personne : la différence qu'on remarque entre les deux figures, l'aspect un peu hautain de la dame de Turin seraient alors dus seulement à la différence de matière que l'artiste devait traiter : la statue de Bruxelles est en calcaire tendre, celle de Turin en diorite.

Un mot pour finir : Le monument faisait autrefois partie de la collection Hagemans et malheureusement aucune indication d'ori-

[1] ERMAN, *Ægypten...*, p. 307.

[2] Photographie Anderson. Rome, nº 10793.

Voir Photographies Petrie. Turin Séries, nºˢ 3 et 4.

La statue porte à Turin le nº 3065. *Regio Museo di Torino ordinato e descritto da* A. FABRETTI, F. ROSSI *e* R. LANZONE. *Antichita Egizie.* Parte prima. Torino 1882, p. 421 : « Statuetta di diorite, alta m, 0,83... ».



gine n'accompagne la statue [1]. Je crois bien qu'elle doit provenir d'une des tombes de Gizeh ou de Saqqarah. Elle était en mauvais état lors de la découverte, le buste était intact, la partie inférieure très mutilée; le bras droit à partir du coude manquait. Des restaurations maladroites avant son entrée au Musée ont donné au bas du corps une grande gaucherie. Le bras droit sculpté en plâtre est d'un caractère et d'un mouvement peu exacts.

Pour avoir une idée de l'ensemble avant les mutilations et les restaurations modernes il suffit de regarder la *Nèsa* du Louvre : le bras pend naturellement le long du corps, la main posée librement à plat sur la cuisse, tandis que vers la cheville le bas de la robe est indiqué nettement (pl. XXIX).

La statue anonyme de Bruxelles n'en reste pas moins, malgré ses défauts et ses mutilations, un précieux monument dont notre Musée peut à juste titre s'enorgueillir.

[1] Peut-être a-t-elle fait partie de la collection Schayes et plus anciennement de la collection Raoul Rochette.





Musée de Bruxelles (Ravenstein nº 66).

II

Ravenstein 66.

Nous venons d'étudier ensemble un monument de la statuaire de l'époque memphite, et des comparaisons nous ont permis de lui assigner dans la série des monuments primitifs une place respectable. Si maintenant, franchissant quelques siècles, nous nous déplaçons de Memphis à Thèbes, un monument de la collection Ravenstein va nous permettre d'apprécier le faire des bons artistes de la XIXe ou XXe dynastie. A cette époque les idées relatives à la vie d'outre-tombe avaient certes subi maintes modifications : l'idée fondamentale restait pourtant intacte et, si l'on concevait une âme plus spirituelle que le *double*, la nouvelle conception n'avait pas supprimé l'ancienne, elle s'était contentée de s'y juxtaposer. A côté du double on connaissait le *ba* ou âme, le *khou* ou lumineux, le *khaïbit* ou ombre noire, le *ren* ou le nom, le *sekhem*, etc. [1].

Nous n'avons à nous occuper ici pour le moment que de l'une de ces âmes : le *khou* ou lumineux.

Quelle est sa nature ? quelle est sa destinée ? Il est malheureusement encore impossible de répondre de façon nette à ces deux questions : Le rôle du *khou* dans les textes est toujours secondaire. Je crois qu'il faut renoncer à voir dans cette âme une parcelle de la lumière divine, sens que lui avait fait attribuer son homonyme être brillant, lumineux, et y reconnaître comme le veut Maspero [2] « l'âme égyptienne se présentant, comme celle de beaucoup de peuples, sous les espèces d'une flamme pâle, en émettant une lueur analogue au halo phosphorescent qui entoure pendant la nuit un morceau de bois pourri ou de poisson décomposé ».

[1] Voir WIEDEMANN, *Le Livre des Morts*, dans le *Museon*, 1896.
[2] MASPERO, *Histoire des peuples de l'Orient*... I, p. 114 note 3.

Dans la suite, *khou* est devenu un qualificatif des morts : les bons, les glorieux, les excellents, les éclatants de lumière. Ces qualificatifs de louange cachent certainement la crainte que ces *lumineux* inspiraient aux vivants et nous savons, en effet, que les *khou* sont des revenants parfois dangereux. Un texte magique, étudié par Chabas [1], renferme des incantations destinées à préserver celui qui les prononce contre les *khou*. « Qu'il ne soit pénétré par aucun mort, par aucune morte », y est-il dit ; « que l'ombre d'aucun esprit *(khou)* ne le hante ».

On comprendra mieux la crainte d'être hanté par un revenant lorsqu'on saura quelles en étaient les conséquences. Les Égyptiens, comme beaucoup de peuples primitifs, s'imaginaient que la vie, une fois commencée, ne devait jamais être interrompue si aucun *accident* ne survenait. L'accident pouvait être dû à des facteurs divers. Un esprit, un *khou* était parfois la cause de cet arrêt brusque de l'existence. Le *khou* « se glisse sournoisement dans un vivant ou se précipite sur lui avec une violence irrésistible. Une fois introduit dans le corps, le mauvais brise les os, suce les moelles, boit le sang, ronge les viscères et le cœur, dévore les chairs. A mesure qu'il avance dans son œuvre destructrice, le patient dépérit : la mort vient promptement, si on ne réussit à le chasser avant qu'il ait commis des dégâts irréparables » [2].

Il était heureusement rare que des esprits tourmentassent ainsi des vivants, mais il suffisait que la chose pût se produire pour qu'on s'efforçât par tous les moyens de s'en garder.

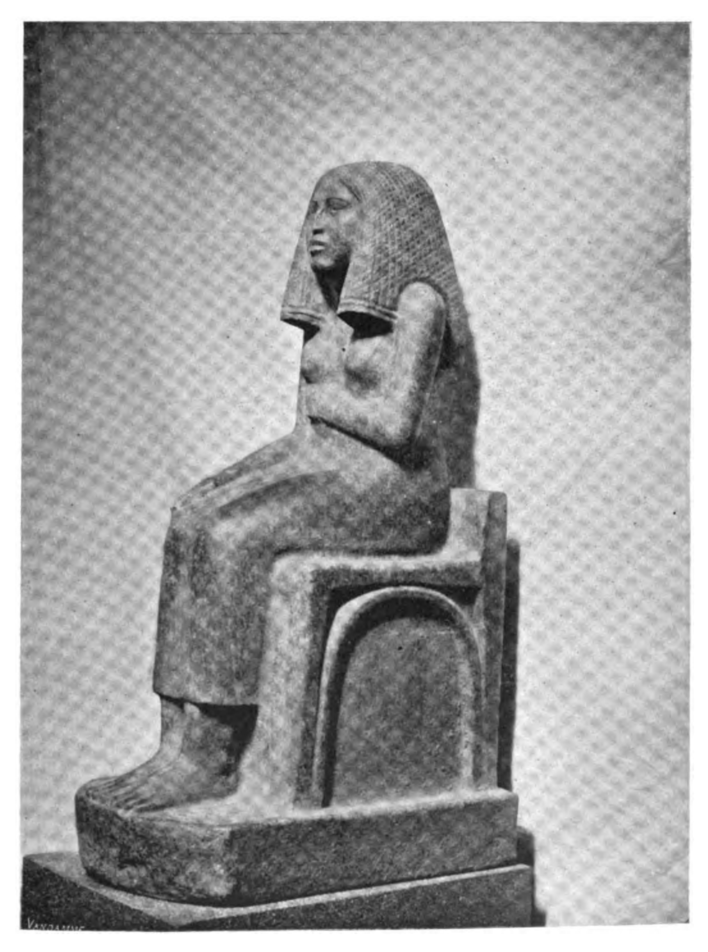
Que fallait-il pour cela ? Pourvoir les morts de toutes les choses nécessaires à leur existence *post-mortem*, leur donner notamment des vivres suffisamment abondants. Ces services funéraires rendus, le *khou* était inoffensif : il y avait là une sorte de contrat entre le vivant et le défunt ; contre des prestations de natures diverses le *khou* s'engageait à laisser en paix ses parents. Aussi un homme

1 CHABAS, *De Quelques Textes hiéroglyphiques relatifs aux esprits possesseurs*, dans la *Bibliothèque égyptologique*, t. IX, pp. 81-93, surtout p. 85.

2 MASPERO, *Lectures historiques*. Paris 1892, p. 125.

Voir aussi la célèbre histoire de la *Princesse de Bakhtan et de l'Esprit possesseur*, dans MASPERO, *Contes populaires de l'Égypte ancienne*. Paris 1889, pp. 211-224.

Consultez sur les *Possessions*, outre l'article de Chabas cité plus haut, un chapitre du livre de LE PAGE RENOUF, *Vorlesungen über Ursprung und Entwickelung der Religion der alten Ægypter*. Leipzig 1882, pp. 144-146.



Musée de Turin, n° 3065

tourmenté par un mort après l'accomplissement de rites nécessaires était-il en droit de se plaindre. C'est ce que fait un personnage contemporain de la XX[e] dynastie que l'esprit de sa femme venait périodiquement tourmenter. Il menace et ordonne de suspendre ces persécutions « sous peine d'avoir à répondre de sa conduite devant le tribunal infernal ». L'esprit a tort puisque le mari a fait pour la défunte tout ce qu'il fallait. « Je fis ce qui était convenable pour toi, dit-il, et je te pleurai beaucoup avec mes gens en face de ma chambre ; je donnai des étoffes et des bandelettes pour ton ensevelissement, et je fis fabriquer à cet effet beaucoup de linge, et je ne laissai point bonne offrande que je ne te fisse faire » [1].

On comprendra mieux à présent le soin apporté à régler convenablement les sacrifices aux morts. Cette nécessité de pourvoir d'aliments les âmes domine toute la vie antique. Il me suffira d'en citer un exemple donné par Le Page Renouf. Léonidas avait avec lui pour défendre les Thermopyles 300 hommes choisis comme le rapporte Hérodote parmi ceux qui avaient des enfants en vie. On était sûr de la sorte que les sacrifices funéraires seraient accomplis [2].

La manière dont ces aliments étaient fournis serait trop longue à décrire ici ; j'aurai du reste plusieurs fois, au cours de ces notices, à revenir sur ce point. Ce qui précède suffira à éclaircir l'inscription gravée sur la base de la statuette que nous avons à étudier.

La statuette, en bois de sycomore, représente un homme debout, en marche, la jambe gauche en avant, les deux bras pendants le long du corps. La main droite est ouverte, la gauche tenait un rouleau de papyrus (?). Le vêtement consiste en un pagne serré étroitement à la ceinture, orné sur le devant d'une pièce d'étoffe retombant en tablier. La tête rase est couverte d'une assez singulière perruque composée de deux groupes de petites tresses tombant régulièrement à droite et à gauche. Un regard sur les photographies publiées ici permettra de se rendre compte de cette bizarre disposition. On se saurait assez admirer l'habileté avec laquelle

[1] MASPERO, *Étude sur quelques peintures et sur quelques textes relatifs aux funérailles*, dans *Études égyptiennes*, t. I, 2[e] fasc., pp. 145-159.

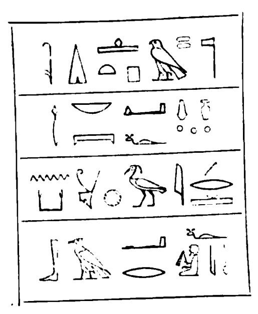
[2] HÉRODOTE VII, 205.

LE PAGE RENOUF, ouvrage cité p. 134 (d'après HEARNE, *The Ayran Household*).



l'artiste a saisi la physionomie caractéristique du personnage ni la perfection extrême de l'exécution qui fait de cette statuette haute à peine de 18 centimètres une œuvre exquise [1] (Planches XXVII et XXX).

Le temps ou les barbares modernes qui l'ont découverte ne l'ont pas absolument épargnée : les yeux et les sourcils autrefois incrustés de pierre ont disparu, les jambes ont souffert et les restaurateurs en rajustant la statue au socle l'ont inclinée en arrière en lui donnant un mouvement tout à fait faux. Le passage de la sécheresse du climat de l'Égypte à l'humidité de nos pays a fait éclater la base qui est largement fendue d'un bout à l'autre. Cette cassure n'a heureusement en rien endommagé l'inscription gravée sur le plat et qui est la suivante. De droite à gauche :

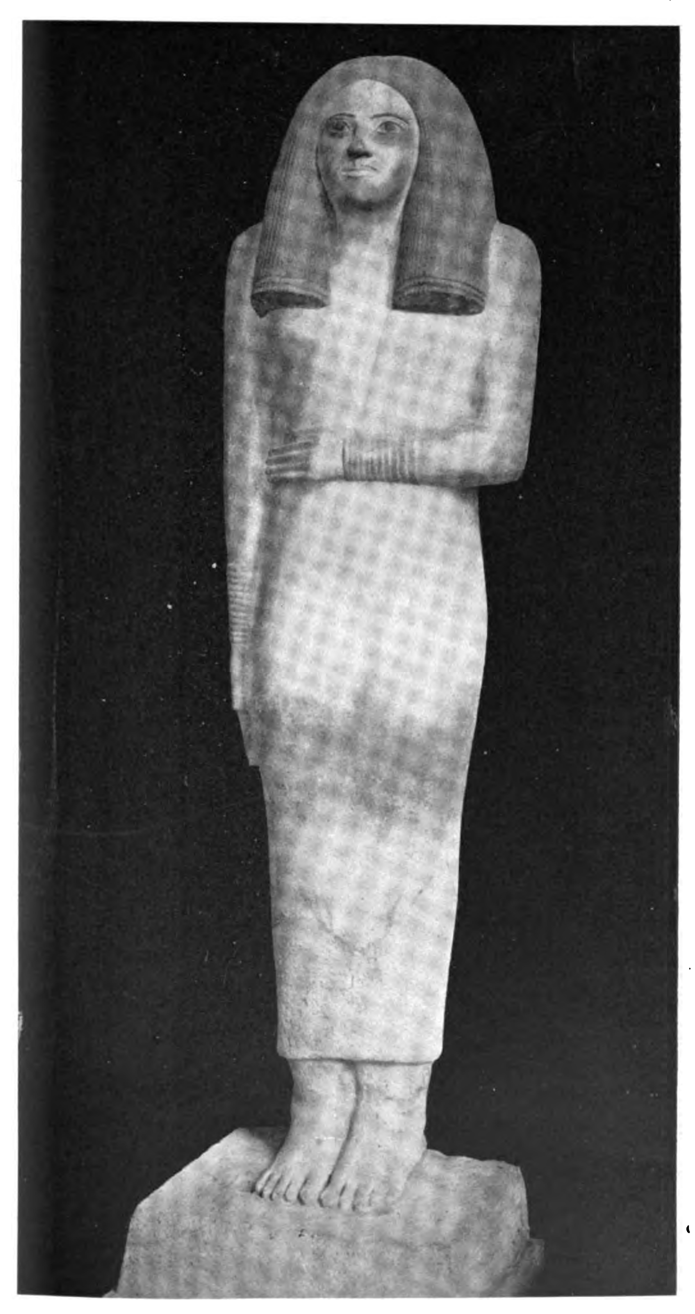


Ce qui signifie : « Offrande royale à Harmakhis, dieu grand, seigneur du ciel, pour qu'il donne des pains et des liquides au double du *khou* (lumineux) instruit (de) *Baâref* (b³ʿrf) juste de voix ».

Quelques mots suffiront à expliquer ce que cette formule peut avoir d'obscur. Tout sacrifice est censé fait par le roi à un dieu qui est prié, après avoir perçu une partie des offrandes, d'en remettre le surplus au défunt. Ici l'offrande est faite à *Harmakhouiti* (Harmakhis des Grecs), c'est-à-dire l'Horus des deux horizons, une des formes du soleil, en faveur du *khou instruit* d'un personnage

[1] Hauteur sans le socle 18 ctm., avec le socle 21 ctm. ; le socle mesure 13 ctm. 1/2 × 5.

La statuaette provient de la collection Lambruschini.



Musée du Louvre, A. 38.

appelé Baâref. La formule [hieroglyphs] demande une courte explication. Je l'emprunte à Maspero. « Le *khou,* dit-il, devait être *instruit* des formules nécessaires à sa gloire dans l'autre vie, *muni* des amulettes et du viatique indispensables à tous les habitants de l'autre monde ; de là les expressions de *khou instruit* et de *khou muni* fréquentes dans les textes..... Cette qualification de *khou* avait amené les théologiens à mettre, devant le nom du défunt, le titre de Ra ou Soleil. Le défunt est identifié au Soleil comme il l'est ailleurs à Osiris : l'idée de lumière contenue dans le terme de *khou,* le *lumineux,* se continue dans le titre de *Râ* » [1]. La dernière phrase fait allusion à la formule complète : « Lumineux instruit de Râ », dont seule la première partie est gravée sur notre statue.

Cette formule montre de façon très claire combien sous la XXe dynastie la confusion s'était produite entre les deux dieux Osiris et Râ ; cette confusion est un des phénomènes les plus intéressants de l'histoire de la religion égyptienne, et je pense bien avoir l'occasion de vous en entretenir à propos de l'un ou l'autre monument [2].

L'expression finale du texte : *juste de voix,* signifie, comme l'a si bien démontré Maspero, que le défunt est instruit de la manière dont il doit prononcer avec l'intonation appropriée les formules variées à effets magiques que renferment les livres funéraires, par exemple le livre des morts [3]. Cette expression est l'ajoute obligée à tous les noms propres de morts cités dans les inscriptions [4].

L'inscription ne nous donne pas le titre du personnage. Cependant la formule semble indiquer qu'il s'agit d'un des membres de la congrégation chargée du soin des tombes dans la « place vraie », nom de la vieille nécropole royale de Thèbes [5].

Telles sont les remarques que m'a suggérées la statuette de Baâref. Puissent-elles faire sortir le petit monument de l'obscurité dans laquelle il était bien injustement resté jusqu'à présent.

[1] Maspero, *Guide du visiteur du Musée de Boulaq.* Paris 1884, pp. 47 et 48.
[2] Voir Maspero, *Les Hypogées royaux de Thèbes,* dans la *Bibliothèque égyptologique,* tome II, pp. 24-27.
[3] Maspero, *Sur l'Expression Mâ-Khrôou,* dans la *Bibliothèque égyptologique,* tome I, pp. 93-114.
[4] Ce titre est néanmoins parfois donné aussi à des personnages vivant encore.
[5] Maspero, *Histoire des peuples de l'Orient,* t. II, p. 526.

III

A l'intérieur du temple de Coptos, le professeur Petrie, de Londres, découvrit, au cours de ses fouilles de 1893, un certain nombre



de blocs de pierre portant gravée à la surface l'empreinte d'un pied humain. Un de ces blocs a été offert au Musée de Bruxelles par



Musée de Bruxelles (Ravenstein n° 66). Phototype L. Capart

le professeur Petrie lui-même. Nous y voyons, assez grossièrement dessiné, le contour d'un pied droit. Quelle est la signification et le but de ce monument ? Le professeur Petrie pense qu'il s'agit d'une empreinte sacrée, comme on en rencontre dans plusieurs pays — et dont des copies ou des modèles auraient été faits comme objets de piété [1].

Cette hypothèse paraît très plausible et peut-être s'accorde-t-elle avec les données de la mythologie égyptienne. Existe-t-il d'autres monuments égyptiens portant des empreintes de pieds ?

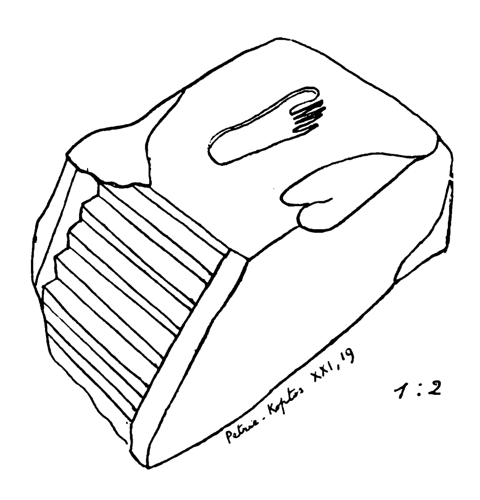
Les membres de l'expédition d'Égypte de Napoléon Ier avaient déjà copié des empreintes de pieds, gravées sur la plate-forme de certains temples, notamment sur celle du temple du dieu Khonsu, à Karnak (Thèbes) [2]. Il s'agit dans ce cas d'un dessin profondément gravé de deux pieds, accompagné souvent d'une inscription qui, pour autant qu'il est possible d'en juger par les planches de la description de l'Égypte, dit : « Ceci a été fait par un tel, fils d'un tel ». Une fois on lit la date d'un roi dont je ne puis déchiffrer le nom [3], mal copié certainement. Les auteurs de la description s'expriment comme suit au sujet de ces empreintes : « Les pieds... sont toujours gravés deux à deux et de grandeur naturelle, en sorte qu'il semble qu'on a suivi, pour les dessiner, le contour exact des pieds de la personne qui a voulu constater sa présence dans ces lieux » [4]. « C'est probablement le résultat de pèlerinages dont cet antique édifice était l'objet », ajoute De Villiers dans son Journal de voyage [5].

Il s'agirait donc d'empreintes laissées par des pèlerins en souvenir de leur présence dans le temple. Cependant, en décrivant la planche où sont représentées les empreintes, Jollois et De Villiers remarquent que « les caractères sont très profonds pour des inscriptions faites par des voyageurs » [6]. Notons encore que sur 5 empreintes, autant qu'on peut lire l'inscription qui les accompagne, 3 ont été

[1] Petrie, *Koptos*. Londres, Quaritch 1896, p. 24.
[2] *Description de l'Égypte*. Antiquités, III, pl. 57, et tome II, pp. 535-536 (Édition Panckoucke).
[3] Antiquités, III, pl. 57, n° 5.
[4] Tome II, p. 535. Auteurs Jollois et Devilliers.
[5] De Villiers du Terrage. *Journal et Souvenirs de l'expédition d'Égypte*. Paris, Plon, 1899, p. 207.
[6] Tome X, p. 321.

faites par des prêtres de Chonsu, attachés par conséquent au temple même sur lequel se trouvent les empreintes. Ne faut-il pas voir là plutôt les traces d'une cérémonie religieuse ? Un prêtre ne monterait-il pas en certaines circonstances l'escalier du temple pour arriver sur la plate-forme en souvenir d'un dieu qui aurait posé un acte analogue ? On gravait alors sur le toit du temple l'empreinte des pieds, comme cela se serait produit spontanément pour le dieu.

Le rapport entre l'empreinte et l'escalier paraît évident par la



découverte à Coptos d'une empreinte de pied gravée au sommet d'un petit escalier [1].

Quel est le dieu égyptien qui après avoir gravi un escalier peut avoir laissé à son sommet l'empreinte de son pied ?

Voici comment M. le professeur Maspero résume une des théories des Égyptiens relative à la formation du ciel et de la terre : « Tous les peuples ont imaginé le ciel et la terre sous la forme d'un couple de personnages vivants dont le mariage produit ce qui existe ; seulement, chez la plupart, chez les Grecs et chez les Indiens,

[1] PETRIE, *Koptos*, planche XXI, 19.

comme chez les Péruviens et chez les sauvages de l'Amérique du Nord, le ciel est mâle et la terre est femelle, tandis qu'en Égypte la terre est mâle et le ciel femelle. Réunissant les traits du mythe épars dans les textes, on voit qu'au début le dieu-terre Sibou et la déesse-ciel Nouit reposaient, au sein de l'eau primitive, unis étroitement dans un accouplement perpétuel, le dieu sous la déesse. Ils ne se seraient jamais séparés de leur plein gré, mais un autre dieu, Shou, se glissa entre eux, les disjoignit et souleva Nouit sans toutefois réussir à la détacher entièrement : son buste est allongé parallèlement au corps du dieu-terre et ses jambes et ses bras retombent de chaque côté de Shou et n'ont jamais pu être soulevés... Dans une des versions on considéraitquel le ciel était bien éloigné, la terre bien basse, et qu'un dieu, si grand fut-il, n'avait pas la taille assez haute pour atteindre à pareille distance : on supposait donc que Shou, une fois debout, s'était aidé d'un escalier pour porter le tronc de Nouit à l'élévation voulue, et la tradition locale voulait que l'escalier dont il s'était servi se fût dressé sur le haut plateau Qaï, Qa., à Khmounou (Hermopolis-Magna) » [1].

Ne peut-on supposer qu'il y avait aux environs d'Hermopolis un endroit où l'on croyait distinguer sur le sol les traces des pieds du dieu qui dans l'effort pour soulever le ciel avait marqué sur le rocher l'empreinte de ses pieds ? Un rite spécial aurait été destiné à rappeler cet épisode de la légende, et c'est à lui que nous aurions à rattacher les empreintes gravées au sommet des temples et les pierres du genre de celle qui fait l'objet de cette note.

Le prêtre se serait dans la cérémonie assimilé au dieu Shou et aurait gravi l'escalier. Rappelons que, d'après M. Maspero, les embaumeurs « mettaient sur la momie l'amulette en forme d'escalier : le mort identifié avec Shou montait au ciel par l'escalier, ou soulevait la déesse Nouit sur l'escalier » [2].

Citons en terminant un épisode analogue des légendes mythologiques des Samoans d'après Lang : « Les Samoans, tout comme les Maoris et les Grecs, croient qu'à l'origine les cieux tombèrent sur la terre. L'arrow root et une autre plante soulevèrent le ciel

[1] Maspero, *Etudes de mythologie et d'archéologie égyptiennes*, tome II, pp. 216-8.
[2] Maspero, *loc. cit.* Note 1 de la page 218.

jusqu'au haut du monde, et on montre encore l'endroit où s'est produit ce soulèvement du ciel. D'autres disent que le dieu Ti-iti-i souleva le ciel et que ses pieds s'enfoncèrent de 6 pieds dans le rocher, tandis qu'il faisait effort pour l'élever au-dessus de lui »[1].

J. CAPART.

[1] LANG, *Mythes, cultes et religions*, traduction Marillier. Paris, Alcan 1896, pp. 180-1.





FOULLES

A LA REID, DANS LA VALLÉE DE L'AISNE ET A GOFFONTAINE[1]

Fouilles à la Reid.



RÈS de Hestroumont, hameau dépendant de la commune de la Reid, s'élève le massif boisé de la Heid de fer qui forme l'escarpement occidental de la vallée où coule le ruisseau de Turon qui se jette dans le Wayai. Un antique chemin profondément encaissé, portant le nom de *Facque* ou de *Fawe-Voie*, le traverse; il constituait autrefois la seule route charretière entre la commune de Theux et la Reid. C'est un de ces anciens chemins franchimontois qui semblent avoir fait partie de ce réseau qui reliait autrefois les bourgades du pays entre elles et aboutissaient à cette mystérieuse Vecquée, route des hautes fagnes, préromaine peut-être et que nos ancêtres Éburons ont dû tant de fois parcourir.

Sur le plateau qui couronne la *Heid de fer*, et qui s'étend vers Becco, on trouve les vestiges de l'une des rares stations néolithi-

[1] Nous avons, depuis ces fouilles, recueilli un certain nombre de silex, à Theux, sur l'emplacement d'un cimetière belgo-romain. Nous n'en disons pas davantage aujourd'hui sur cette coïncidence, très fréquente du reste.



ques existant dans cette « foresta arduenna, in locis vastae solitudinis, in quibus caterva bestiarum germinat ». Mon excellent ami, M. Collard-Bovy, curé de Becco, l'a explorée avec succès, et y a trouvé, entre autres, une superbe pointe de flèche.

Le ruisseau de Turon ne coule pas constamment à ciel ouvert. Il s'engouffre à diverses reprises dans des chantoires ou agolinas. Derrière Hestroumont il reparaît sur divers points de la vallée, jaillissant avec violence du sol, après de grandes pluies. Lorsque par suite d'éboulements souterrains, ou d'obstructions accidentelles, ces orifices viennent à se boucher, le ruisseau se fraye un passage en d'autres endroits et, comme il charrie alors beaucoup de matières boueuses, il en abandonne une partie à la sortie où elles s'accumulent peu à peu formant de petits monticules que l'on prendrait aisément pour des tertres artificiels élevés par le travail de l'homme. Ces orifices par où s'échappent les eaux portent dans le pays le nom de *borboux*.

Il existe d'anciennes chantoires dans la *Heid de fer* ; nous en avons visité une creusée dans les schistes et dont la voûte avait cédé en un point. L'étroitesse de la galerie ne nous a pas permis d'y circuler.

Mais, actuellement, l'eau s'engouffre encore en hiver dans une de ces ouvertures sous la *Heid de fer* et reparaît plus loin.

En un point du massif on voit un affleurement de calcaire de Givet disposé en bancs épais, séparés par des schistes. Ces lits schisteux se désagrègent facilement au contact de l'air et disparaissent laissant des vides entre les bancs calcaires. Ceux-ci, eux-mêmes, se corrodent sous l'influence de l'eau chargée d'anhydride carbonique ; de là la formation de poches, de cavités simulant parfois l'entrée de cavernes.

Cette altérabilité des schistes, cette érosion du calcaire, a aussi donné lieu aux nombreuses chantoires et borboux qu'on voit dans le pays. Le trou des Sottais, que l'on voit à Hestroumont, leur doit son origine également.

Comme partout ailleurs la tradition des *nutons* ou des *sottais* s'est conservée vivace dans le pays, et le curé de Becco, me montrant un jour un paysan des environs, me disait : « Cet homme se fâcherait tout rouge si vous lui disiez que sa mère n'a pas connu les sottais de Hestroumont ». Nous-même nous avons entendu cer-

taines vieilles gens parler des *nutons* comme d'une race récemment disparue et que leurs parents avaient parfaitement connue. C'est là un phénomène très curieux et que l'on pourrait peut-être expliquer ainsi. Ces personnes ayant entendu parler de ces êtres étranges dans leur plus tendre enfance, à une époque où les campagnards vivaient dans l'ignorance absolue de ce qui se passait à quelques lieues seulement de leurs villages, et où les longues soirées d'hiver, les vieilles bonnes *sises* du pays de Liége, étaient remplies de récits de *macralles*, de *grimanciens*, de *loups-warous*, de *sottais* et de revenants, finissaient par croire, confondant, dans leurs souvenirs, les récits légendaires et la réalité des choses vécues, à l'existence de ces petits hommes dont on leur avait fait autrefois des descriptions si saisissantes. Quoi qu'il en soit, un peu alléché par cette histoire des *sottais* de Hestroumont, un peu encouragé par la présence en ce lieu de bancs calcaires qui paraissaient recéler quelque cavité importante, nous résolûmes d'y faire quelques recherches. M. Léon Naveau, notre collègue, propriétaire du bois, y consentit avec plaisir.

Nous fîmes donc creuser par notre fouilleur habituel une tranchée entamant toute l'épaisseur de la terrasse qui masquait la plus grande partie du trou des Sottais. La grande masse de ces dépôts était constituée par des débris schisteux des pentes fortement altérés. Près du rocher, cette couche atteignait 1ᵐ50 d'épaisseur et était subdivisée, à 50 centimètres de profondeur, par un mince dépôt de limon jaunâtre très visible dans la masse noirâtre, et correspondant exactement aux orifices des cavités que l'on voyait s'enfoncer dans le rocher. Le dépôt limoneux était le résultat du passage des animaux qui fréquentaient le trou des Sottais.

Ce dépôt schisteux enlevé démasqua une belle entrée de caverne remplie de limon jaunâtre qui se retrouvait dans la terrasse, mais séparé de la couche des schistes, par un dépôt tufacé de 35 centimètres d'épaisseur, ce dernier n'atteignant pas le pied des bancs calcaires. Il était formé d'une masse très friable généralement, renfermant des fragments plus durs, de structure alvéolaire, constitués tantôt par des éclats de schistes soudés entre eux par un ciment calcaire, et tantôt par cet élément calcareux lui-même.

On ne peut, pensons-nous, considérer cette espèce de tuf comme un produit formé dans le lit du ruisseau. Celui-ci, sur tout son par

cours, a abandonné des cailloux roulés. Or on n'en trouve pas dans le tuf, et les débris schisteux qui y sont contenus sont anguleux. Il n'est pas non plus le produit d'eaux venant de la *Heid de fer* et ayant traversé le trou des Nutons, puisqu'il n'atteint pas la base du rocher où ce trou est creusé.

Nous le trouvons seulement sous la couche des schistes altérés, là où celle-ci est fortement imprégnée d'humidité; près du rocher, où elle est beaucoup plus sèche, le tuf fait défaut. Nous croyons donc qu'on doit le considérer comme le résultat de la dissolution des débris calcareux venus des pentes avec les schistes, sous l'action des eaux atmosphériques chargées d'acide carbonique.

Sous cette couche tufacée se trouvait un dépôt limoneux gris ou noirâtre renfermant des débris pierreux et reposant sur le rocher. Ce dépôt remplissait l'entrée ou plutôt l'apparence d'entrée du trou des Nutons. Contre le banc calcaire, sur ce dépôt limoneux, nous avons trouvé des traces de foyer contenant de la terre calcinée, du charbon de bois et de la houille, pas le moindre fragment de poterie ni d'os, mais quelques débris de ferrailles indéterminables.

La présence de ce morceau de houille nous laisse assez perplexe; le foyer doit être très ancien, il est antérieur à la formation de la couche tufacée. Celle-ci a donc dû se former rapidement, si ce foyer n'est pas antérieur à la date généralement admise de la découverte de la houille. Ceci nous rappelle qu'à l'époque où nous habitions Burdinne, nous avons trouvé, dans des substructions romaines qui paraissaient bien intactes, un fragment de charbon de terre où la structure du bois paraissait encore, mais où la transformation en houille était bien visible.

Lorsque l'ouvrier voulut déblayer cette espèce d'entrée, il se heurta rapidement au roc vif. Le trou des Nutons consistait simplement en quelques galeries étroites qui s'enfonçaient dans le massif et où même des nutons auraient eu quelque peine à s'engager. Ces galeries ont évidemment été creusées par l'eau, elles portent des traces puissantes d'érosion. Elles ne sont pas une chantoire, car elles ne contiennent pas de cailloux roulés, comme on en voit dans d'autres. Elles peuvent être un *borboux*, c'est-à-dire un orifice de sortie des eaux, mais elles peuvent être aussi le résultat de l'action des eaux sauvages des pentes qui se seront introduites dans les joints du

terrain, auront entraîné les lits schisteux et creusé les bancs calcaires par action chimique et mécanique à la fois. Si le trou des *sottais* était un *borboux*, on pourrait comprendre qu'on n'y trouve pas de cailloux roulés; ceux-ci ayant pu être abandonnés en amont, la seconde hypothèse nous paraît cependant préférable.

Fouilles dans la vallée de l'Aisne.

La vallée de l'Ourthe et les régions circonvoisines se sont jusqu'à présent montrées assez pauvres en antiquités préhistoriques. Schmerling a fouillé des cavernes à Tilff et surtout à Esneux où il a recueilli des ossements de rhinocéros, de cheval, etc. A Comblain-au-Pont, il a visité quatre autres cavités, sans grands résultats. Il signale ensuite huit autres cavernes échelonnées le long de la rivière jusqu'à Bomal, mais aucune ne lui a fourni d'ossements fossiles. Sous les ruines du vieux château de Logne, dit-il, on trouve beaucoup de terre dans deux cavernes, on en voit même sortir quelques ossements, mais ils datent tous d'une époque très récente. Dans la grotte de Remouchamps, sur les bords de l'Amblève, rivière qui coule au nord de l'Ourthe et s'y jette ensuite, il a constaté la présence de l'ours, de l'hyène, du rhinocéros. M. Van den Broeck y a commencé des recherches qu'il se propose de continuer : il a recueilli des silex et des débris de cerf, chat, renard bleu, lagopèdes des neiges, renne, bison, cheval. A Dieupart, également sur l'Amblève, nos amis MM. Fraipont et Lohest ont trouvé un crâne humain et des ossements de mammouth, cheval et cerf. Près de Hotton, il existe quelques cavités complètement stériles. M. le baron de Loë a découvert une station néolithique sur le plateau de Remouchamps. Néanmoins, comme nous l'avons dit plus haut, la région ne paraît pas riche en antiquités préhistoriques, spécialement de l'époque paléolithique. Ce fait avait vivement frappé Schmerling. Nos recherches dans la vallée de l'Aisne n'ont fait que le confirmer. Les cavernes ne manquent pas cependant, et il serait à désirer que les fouilles y pussent être continuées.

L'Aisne est une charmante petite rivière qui prend sa source près d'Odeigne dans la province de Luxembourg, et se jette dans l'Ourthe à Bomal. Ses eaux limpides et très rapides nourrissent en abondance

des truites, des anguilles et des écrevisses. A cinq kilomètres de son embouchure se trouve le hameau d'Aisne qui, avec Heid, forme une commune. Aisne n'a rien de bien remarquable. Dans certaines habitations, on trouve encore d'anciens meubles bien conservés. Près du pont et sur le bord de la rivière, on voit, couchée dans l'herbe, une pierre sculptée portant la date de 1586, représentant le Christ en croix et la chute d'Adam et d'Ève. Cette sculpture est très délabrée et l'inscription qui l'entoure presque illisible. Son possesseur serait disposé à s'en dessaisir, mais à des conditions trop onéreuses, vu l'état de la pierre.

On trouve deux cavernes à Aisne : l'une en Préalle, et dont le propriétaire nous a refusé l'exploration. Le bonhomme, alléché par la découverte faite, dans le voisinage, de fers de cheval et de débris d'armes, s'est imaginé que sa caverne pouvait contenir un trésor. Il m'assura qu'un fonctionnaire du gouvernement lui avait offert de la fouiller à ses propres frais, tout en donnant, à lui propriétaire, tous les objets qu'il pourrait y rencontrer. Le malin paysan voulait sans doute de l'argent par dessus le marché, et c'eût été probablement le plus clair de son revenu, car un coup de sonde que nous avons donné dans le sol de cette cavité nous a montré qu'elle ne contenait pas cinquante centimètres de terre.

Sur la rive droite de l'Aisne, et près du hameau de ce nom, s'élève la côte de Hohière, écrit ailleurs Hoheray et même Habière, couronnée par un plateau dont l'altitude s'élève à 240 mètres au dessus du niveau de la mer, et au delà duquel on voit le village de Villers-Ste-Gertrude. Le plateau de Hohière est à 150 mètres de l'Aisne et domine la rivière d'une hauteur de 75 mètres. Aux deux tiers de l'escarpement on voit une cavité : c'est la grotte de Hohière, plus connue sous le nom de grotte d'Aisne. La côte est un terrain communal, ancien bois défriché, aujourd'hui inculte. Grâce à M. le baron de Favereau, ministre des affaires étrangères, et à M. le comte Fréd. Van den Steen de Jehay, j'ai obtenu aisément du conseil communal présidé par M. Hennet, bourgmestre, l'autorisation d'y faire les fouilles nécessaires. Nous leur adressons à tous nos sincères remerciments.

Lorsque nous visitâmes cette caverne pour la première fois, son aspect étrange nous frappa. Elle se présente en effet sous la forme d'une salle circulaire, flanquée de deux couloirs latéraux, mais

l'entrée se trouve dans la voûte de cette salle, de sorte que, pour y pénétrer, il faut s'aider d'une échelle, ou profiter d'un tas de pierres amoncelées sous l'entrée. Cette circonstance nous avait paru très défavorable à l'habitabilité de la grotte, mais on nous assurait qu'on y avait recueilli beaucoup d'ossements et, après tout, nos ancêtres avaient pu, à défaut d'échelles, s'aider d'un tronc d'arbre pour entrer et sortir de la caverne. Nous nous décidâmes donc à la fouiller. Nous nous proposions, si nos recherches étaient couronnées de succès, d'ouvrir largement la paroi antérieure de la grotte pour amener au dehors tous les dépôts qu'elle pouvait contenir ; mais, avant de nous livrer à cette opération dispendieuse, nous résolûmes de nous assurer de son utilité, par le creusement d'une profonde tranchée dans le sol de la caverne. Comme on avait déjà fouillé près de l'entrée, ce qui se voyait à une forte dépression, nous dirigeâmes nos recherches du côté du couloir droit en un point où l'éclairage était excellent. Nous donnâmes à notre tranchée des dimensions suffisantes pour qu'au besoin on put enlever les dépôts à la profondeur de quatre mètres, en même temps que nous augmentions ainsi les chances de trouvailles.

Il n'y avait que peu ou point de terre végétale. La pioche rencontra immédiatement un sol très pierreux avec peu de débris terreux. A la profondeur de 50 centimètres, nous mîmes au jour un foyer contenant de nombreux ossements de cheval, bœuf, mouton, porc. Nous y recueillîmes aussi des os humains brisés, une mâchoire inférieure et un débris de calotte cranienne, des clous, une sorte de crochet en fer, des fragments de poterie moderne, médiévale et belgo-romaine, ainsi qu'un peson de fuseau. La forme de ce foyer était elliptique, son épaisseur au centre atteignait 40 centimètres.

Il paraissait très étendu, se prolongeait vers la paroi antérieure, mais n'atteignait pas la paroi postérieure de la grotte.

Du côté du couloir, il ne s'enfonçait pas davantage et nos travaux de déblaiement en ce point nous montrèrent qu'un autre foyer plus superficiel y existait, séparé du premier par une couche d'argile jaune identique à celle du plateau, mais dont nous ne pouvons comprendre le mode d'introduction, qu'en admettant qu'elle y a été apportée. En effet, elle se trouvait sous la voûte, à quelque distance de l'entrée, sous laquelle elle manquait complètement.

Peut-être pourrait-on la considérer comme un dépôt éolien, le vent nord-ouest dominant dans nos contrées, balaie la vallée de l'Aisne qui offre la même direction, et le dépôt argileux se trouvait au sud-est de l'entrée de la grotte. Mais les pentes étaient autrefois boisées et le nombre d'années qui s'est écoulé depuis le défrichement n'est pas bien considérable.

Autour du premier foyer, la coloration du sol était grisâtre. Après l'avoir traversé, nous en rencontrâmes un autre bien moins apparent, presque décoloré, d'une teinte légèrement roussâtre, peu étendu, et contenant des fragments de poteries. A partir de ce moment, la pioche s'enfonça dans un sol de plus en plus pierreux, offrant vers la paroi postérieure de la grotte une coloration très blanche ; on eut dit de la chaux. A mesure que nous creusons, les blocs deviennent de plus en plus volumineux, enfin il s'en présente couverts de stalactites. Le peu d'espoir que nous avions conservé jusque là s'évanouit. Par acquit de conscience nous continuons nos travaux. A 3 m. 50 nous rencontrons le rocher. Pas un os, pas un silex, dans la profondeur.

La grotte nous avait paru suspecte. Cette entrée dans la voûte nous paraissait être le résultat d'un effondrement, mais la question était de savoir à quelle époque celui-ci s'était produit. Il avait pu se faire avant que l'homme paléolithique vînt habiter nos contrées, et rien, dès lors, ne s'opposait à ce qu'il l'eût fréquentée. Nos fouilles, sous ce rapport, ne nous ont apporté aucune lumière. Elle a pu s'ouvrir alors et n'avoir pas été habitée, peut-être aussi l'effondrement s'est-il produit après la période quaternaire.

La grotte de Hohière, avons-nous dit, se compose d'une salle circulaire de 7 à 8 mètres de diamètre, ayant environ 7 mètres entre roches dans ses points les plus élevés. Deux couloirs y aboutissent : l'un, celui de droite, s'enfonce dans le massif à la profondeur de 70 mètres ; là un vaste éboulement de larges bancs calcaires arrête l'explorateur. Jadis, il n'en était pas ainsi, on pouvait pénétrer plus loin, et une ancienne tradition le faisait aboutir dans les caves du château de Villers-Sainte-Gertrude. Malheureusement pour la tradition, ce village est bâti sur le grès et la grotte de Hohière est creusée dans le calcaire. Ce couloir renferme peu de terre, nous n'y avons rien découvert. Il offre quelques annexes de faible dimension. Par places, il s'élargit considérablement et, à son extrémité, il cons-

titue une belle salle haute d'une dizaine de mètres. Les parois sont ou plutôt étaient ornées de belles stalactites qu'on a enlevées pour l'ornementation de certains jardins. La voûte présente peu de cristallisations. Le couloir gauche n'a que quelques mètres de profondeur. On est immédiatement arrêté par les dépôts qui le remplissent jusqu'à la voûte. Celle-ci est beaucoup plus basse que dans l'autre couloir. La salle d'entrée est dans l'axe de ces deux annexes, qui semblent être la continuation l'une de l'autre. Leur direction est parallèle à la pente, et l'épaisseur de la couche rocheuse qui constitue la voûte et la paroi antérieure de la grotte est assurément peu considérable.

Lorsqu'on examine la côte de Hohière, ou la carte de l'état-major qui la figure, l'œil est attiré par deux dépressions assez fortes du sol, l'une en amont, l'autre en aval de la grotte, et de niveau avec elle. La dépression d'amont correspond exactement à l'éboulement terminal du couloir droit. Quant à celle d'aval, il est impossible de déterminer ses rapports avec le couloir gauche. Selon nous, l'entrée véritable de la grotte se trouvait autrefois du côté de la dépression d'amont et sa sortie était peut-être à la dépression d'aval.

L'entrée actuelle n'est qu'un effondrement partiel de la voûte, en un point où l'épaisseur du rocher était très faible. Quant à l'aspect de la salle d'entrée avec ses parois rugueuses, sans stalactites, plus large que les couloirs, il est dû aux alternatives de l'action de l'air froid ou chaud, sec ou humide, sur la roche, et dont le premier effet a été de détacher les blocs couverts de stalactites que nous avons retrouvés à la base des dépôts, puis des masses plus ou moins considérables de calcaire. Les stalactites viennent bien de la voûte ou des parois de la salle même ; en effet nous en avons recueilli qui avaient conservé de mignonnes cristallisations qui auraient été certainement brisées si les blocs étaient venus du couloir.

Par sa situation tout à faite extérieure, dirons-nous, et par suite de la chute constante de l'eau, dans le couloir droit, celui-ci est fatalement destiné à disparaître. Il s'effondrera quelque jour laissant une forte dépression du sol, ou constituant un précipice analogue à celui que nous avons vu sur le plateau de Goffontaine. L'eau traversant les couches calcaires s'est chargée de carbonate de chaux, a formé les stalactites et les stalagmites, et donné naissance à ces

zones blanches que nous avons constatées dans le sol de la grotte.

Quoique la grotte de Hohière ne contienne aucun dépôt d'alluvion, nous la considérons comme formée par le grand cours d'eau qui à l'époque quaternaire remplissait et creusait la vallée de l'Aisne. Son parallélisme avec la vallée, son extériorité, la probabilité d'une entrée et d'une sortie sur les flancs de la côte nous amènent à cette hypothèse. Les couches calcaires sont inclinées vers l'Aisne; celle-ci a pu s'engager dans des joints qu'elle aura agrandis peu à peu, par action chimique et mécanique à la fois. Non loin de là, l'eau du Fourneau se perd aussi sous le rocher, et, après un trajet souterrain assez long, reparaît au jour, près de la route de Bomal à Aisne.

L'effondrement qui a donné naissance à l'entrée actuelle remonte assez haut, nous le croyons postérieur à l'époque quaternaire. Nous n'y avons pas retrouvé de traces de l'homme paléolithique. L'âge néolithique n'y est pas représenté. Des deux foyers principaux rencontrés, le premier, très considérable, remonte à l'époque romaine et se continue jusqu'aux temps modernes. Le second, qui ne renfermait que des fragments de poterie, est plus ancien stratigraphiquement, et par les caractères des tessons qu'il contenait, tessons ornés de lignes formées au peigne: il appartient à l'âge du fer, il est préromain. Les anciens Belges ont donc fréquenté la caverne de Hohière. Si l'homme paléolithique l'a habitée, les traces de son séjour doivent se retrouver à l'ancienne entrée de la grotte, en fouillant la dépression d'amont, opération dispendieuse, aléatoire que nous n'avons osé tenter.

Fouilles à Goffontaine.

Goffontaine, hameau de la commune de Cornesse, est situé dans la vallée de la Vesdre. Cet endroit est célèbre depuis les mémorables recherches qu'y a effectuées Schmerling. La grotte que cet illustre savant a fouillée a disparu complètement. Un énorme éboulement en a, paraît-il, masqué l'entrée. D'après les dires d'un vieil employé du chemin de fer, elle doit se trouver derrière sa maison située le long de la grande route, à peu près vis-à-vis de la halte. Ses caves sont fréquemment envahies par les rats, qui séjournent

probablement non loin de là, quelque part dans le rocher [1]. La construction du chemin de fer a sans doute nécessité l'enlèvement d'une autre partie. Près du bâtiment de la halte se dresse encore un rocher percé d'outre en outre. Cette cavité, qui a servi autrefois de cave, est aujourd'hui presque obstruée. On y a recueilli, paraît-il, de magnifiques dents canines d'ours. Schmerling dit que la grotte était autrefois voisine de la Vesdre. La cavité dont nous venons de parler en est sans doute un reste.

Schmerling y a recueilli une énorme quantité d'ossements, notamment des têtes entières d'ursus speleus.

Dans le massif calcaire où était cette grotte, et un peu en amont, à quelque dix mètres au-dessus de la Vesdre, se voit une sorte d'abri sous roche, creusé dans un poudingue calcaire. L'orientation de cet abri, au lieu d'être plus ou moins parallèle à la vallée, lui est au contraire perpendiculaire. L'entrée regarde sur la pente, disposition assez singulière et à première vue peu compréhensible.

Le voisinage de la célèbre caverne de Schmerling, les magnifiques trouvailles qu'il y avait faites avaient éveillé en nous l'ardent désir d'y faire aussi des fouilles. M. Ruhl, alors propriétaire du terrain, nous accorda obligeamment l'autorisation, grâce à l'intervention de M. l'abbé Burmotte, chapelain à Goffontaine, aujourd'hui curé à Sougné.

Trois énormes hêtres croissent à l'entrée de l'abri, qui, par sa forme spéciale, ressemble plutôt à une large fente dont une des lèvres aurait été profondément creusée.

Une grande quantité de feuilles sèches le remplissaient. Celles-ci enlevées, nous apparut la terre végétale. Mon ouvrier travaillait avec ardeur, et je suivais avidement tous ses coups de pioche, quand tout à coup celle-ci s'engagea dans une cavité. Assez surpris de cet incident, nous enfonçâmes une baguette dans cette ouverture : elle pénétra profondément. Nous continuâmes le déblaiement, et nous vîmes que le sous-sol était constitué de gros blocs éboulés. Ces blocs paraissaient remplir une cavité que nous voyions se dessiner sous le rocher. Le volume considérable de ces pierres nous contraignit à abandonner notre travail en ce point, et nous reprîmes nos

[1] Lors des fouilles de Schmerling, une partie de la grotte avait été détruite pour le passage de la route provinciale.



recherches à quelques mètres de là. Ici nous fûmes plus heureux, et l'ouvrier parvint à se glisser sous le massif.

Il pénétra ainsi dans une cavité obstruée complètement par les éboulements, mais la lumière qui filtrait entre les blocs permettait de croire que son étendue était considérable. Bien que nous n'eussions d'abord constaté aucune ouverture, nous trouvâmes que cette caverne était fréquentée par les renards et les blaireaux. De bloc en bloc, creusant un puits tortueux et étroit, l'ouvrier parvint à une profondeur de six à huit mètres et rencontra de l'argile. Elle était admirablement stratifiée : peu à peu le limon, d'abord assez sec, s'imprégna d'humidité, et un coup de sonde donné dans sa profondeur nous donna la sensation du clapotement de l'eau. Je jugeai bon d'interrompre les recherches, nous n'avions rien trouvé, les blocs étaient là branlants sur nos têtes, et ce fut avec un soupir de soulagement que mon brave compagnon de peine remonta au jour.

Tout nous était expliqué : la configuration de l'abri, les éboulements, et la stratification de l'argile du fond. Parlant de la grotte de Goffontaine, Schmerling écrit : « Tout porte à croire que cette caverne a une grande étendue, c'est-à-dire qu'à Flaire, où le rocher de calcaire est très développé (à une demi lieue de Goffontaine), une branche de la Vesdre se perd en cet endroit, et reparaît, en dessous de la caverne, à Goffontaine, à deux mètres plus bas que le niveau du chemin qui est à la même hauteur que l'entrée de la caverne. En construisant ce chemin, on a été obligé de couvrir le ruisseau avec des pierres, pour que la terre qui s'éboulait continuellement n'interceptât pas son cours. »

L'aiguigeois où la Vesdre s'engouffre en partie à Flaire est masqué par l'écroulement des rochers. Ceux-ci sont complètement disloqués sur le trajet souterrain de la rivière et, sur le plateau, on remarque des effondrements considérables. Près de la maison du vieil employé du chemin de fer dont nous avons parlé, le sol de l'accotement de la route résonne et l'on peut nettement délimiter cette zone de sonorité [1]. Tout l'escarpement compris entre Flaire et Goffontaine paraît comme miné. Il est probable que c'est à la suite d'un effondrement que l'entrée de la caverne de Schmerling a disparu. C'est à un éboulement de la voûte du

[1] Des éboulements se sont parfois produits sous la voie ferrée.

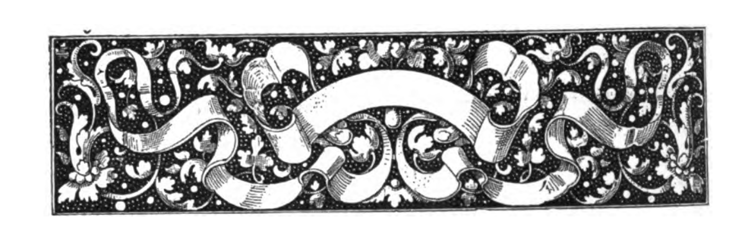
canal souterrain de la Vesdre qu'est due la formation de l'abri que nous avons exploré, cela explique la configuration de cet entonnoir, et son remplissage, par les masses rocheuses venues d'une partie de la voûte, l'argile stratifiée du fond n'est que le limon abandonné par le cours d'eau souterrain. Peut-être s'est-il déposé en temps de crue, la rivière coulant en un point plus bas en temps ordinaire; peut-être aussi, après cet éboulement, s'est-elle frayé un autre passage, abandonnant son ancien lit: la première opinion nous paraît la plus probable, étant donné la rapidité du courant de la Vesdre qui ne lui permet pas d'accumuler du limon dans son lit. On peut donc admettre que tout le plateau est creusé de cavités considérables.

Nous avions achevé nos fouilles depuis longtemps lorsque nous reçûmes un jour la visite de M. Félix Ney, gros négociant à Verviers et à Aix-la-Chapelle. Il nous annonça que, s'étant rendu acquéreur des terrains compris entre Flaire et Goffontaine, son intention était de dégager l'entrée de l'aiguigeois de Flaire, de pénétrer dans le canal souterrain de la Vesdre, et d'aménager toutes les cavités qu'il rencontrerait. Il mettait gracieusement à notre disposition, pour des recherches scientifiques, tous les travaux qu'il se proposait d'entreprendre. Nous acceptâmes avec reconnaissance l'aimable proposition de cet excellent homme. Malheureusement, le temps lui a manqué pour accomplir son œuvre. La mort est venue le surprendre alors qu'il avait déjà commencé des recherches, qui probablement ne seront jamais achevées.

Dr Tihon.







EXCURSION

A

MOHA ET A HUY

DU LUNDI DE PAQUES, 3 AVRIL 1899.



EXCURSION du 3 avril 1899, première de l'année, comptera certainement parmi les plus agréables que la Société ait accomplies : quarante-cinq membres ont répondu à l'appel du comité organisateur. L'intérêt du voyage va répondre à leur attente avant même l'arrivée à destination, et bien des souvenirs historiques s'évoquent d'eux-mêmes tandis que, dès Landen, le chemin de fer traverse les plaines monotones de la Hesbaye ; bientôt nous arrivons à la pittoresque vallée de la Méhaigne, dont à chaque pas nous traversons les capricieux méandres : le pays s'accidente graduellement, tandis qu'en passant nous entrevoyons au vol les carrières de Fumal et les châteaux qui dominent les hauteurs.

A Moha, à la descente du train, M. Jules Galloy, bourgmestre, et MM. Parmentier et Dutilleux, échevins, nous souhaitent une cordiale bienvenue, puis ils nous guident vers l'école des filles, où un lunch nous attend, auquel nous ne laisserons pas de faire grand honneur ; bientôt après nous gravissons la colline qui domine le village, et nous arrivons à l'église, où M. Dewez, curé de la paroisse, nous reçoit.

L'église actuelle, qui a remplacé une église beaucoup plus ancienne, a été érigée au commencement du XVIIIe siècle, comme consécration du pèlerinage de N.-D. de Moha, institué à la suite de différents miracles : en 1707, un enfant mort-né, exposé devant la statue de la Vierge pendant les vêpres, aurait ressuscité, tandis que la statue elle-même donnait des signes de vie ; de 1708 à 1710, et ultérieurement encore, d'autres enfants mort-nés auraient été rendus à la vie dans de semblables conditions ; c'est ce que rappellent quelques tableaux intéressants et naïfs, appendus aux murs de l'église. Des pèlerinages furent institués, et l'église qui fut érigée à cette occasion fut terminée en 1791. Mentionnons son jubé en bois sculpté, qui date du XVIe siècle, et qui provient de l'ancienne église.

Cependant, le temps presse, il nous faut poursuivre l'ascension de la colline que couronne le vieux castel de Moha, but de notre voyage : là, le panorama qui se déploie est inoubliable : la vallée de la Méhaigne dévale brusquement à nos pieds et le village de Moha s'éparpille en contre-bas sur les deux rives.

Notre confrère M. Van Havermaet nous donne très opportunément lecture d'une notice explicative, et M. Dewez, curé de la paroisse, qui nous accompagne, nous donne, de son côté, de précieuses et intéressantes explications.

Moha, le plus important d'un groupe de cinquante-deux villages, est d'un âge difficile à déterminer : son nom vient de *Muhault*, nom d'un comté mentionné dès 825 dans les chroniques de Mélart. Le comte Mahulin d'Avroi en fut le premier seigneur : sa famille s'éteignit au XIe siècle, et les comtes de Dasbourg, parents collatéraux originaires d'Alsace, la remplacèrent au manoir, et apportèrent dans le pays leurs poids et mesures.

Saint Bruno, qui fut pape sous le nom de Léon IX, était un descendant des Dasbourg : ceux-ci restèrent comtes de Moha jusqu'au XIIIe siècle. En 1201, les deux jeunes fils du comte Albert de Moha et de Dasbourg, pris d'une belliqueuse ardeur au spectacle d'un tournoi, se seraient, d'après la légende, battus en combat singulier, et tués réciproquement. Cet épisode et l'existence même de ces deux fils sont révoqués en doute par Villenfagne dans ses notices sur l'Histoire du pays de Liége. Toujours est-il que, en 1204, le comte et la comtesse, n'ayant plus ou n'ayant pas d'enfants, cédèrent le domaine de Moha à l'église de Liége, sous condition



de retour en cas de progéniture ultérieure. Le comte mourut en 1212 en laissant une fille Gertrude qui elle-même mourut jeune, à l'âge de 26 ans, après avoir eu successivement pour époux le comte de Lorraine, le comte de Lignange et enfin Thibaut VI, comte de Champagne, trouvère et guerrier.

Gertrude, la fille des comtes de Moha, mourant sans héritier, avait confirmé la donation de ses parents à l'évêché de Liége. Mais un parent, Henri, duc de Brabant, en garantie d'un prêt qu'il aurait fait antérieurement au comte Albert de Moha, voulut s'emparer du château. Mais, en 1213, les troupes du prince-évêque de Liége, alliées aux Hutois, vainquirent leur adversaire aux Steppes, près de Montenaeken. L'empereur et le pape Honorius III confirmèrent la propriété à l'évêque de Liége, et les belligérants jurèrent, à Waremme, de respecter la sentence.

Jusqu'en 1376 le manoir resta la propriété de l'évêché de Liége, en dépit des attaques perpétuelles des Brabançons. Le château était inexpugnable par la force. Mais l'évêque Jean d'Arkel y ayant mis une garnison allemande dont les exactions et les pillages exaspéraient les habitants de la contrée, ceux-ci se soulevèrent et, à l'aide des Hutois, ils s'emparèrent nuitamment du château par ruse, et ils le démolirent. Seule la chapelle du château subsista, dans laquelle, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, des ermites se succédèrent, donnant l'instruction aux enfants du village. Le dernier de ces ermites fut Georges de Lacroix qui mourut en 1757; il fut remplacé par des Jésuites que remplacèrent à leur tour les frères Augustins d'Huy qui, jusqu'à la révolution française, vinrent, quatre fois l'an, y célébrer les messes fondées par les comtes de Moha. A côté de la chapelle se trouvait la tour dite de Ste Barbe, dont une partie considérable a subsisté jusqu'en 1838. A cette époque le château devint la propriété de M. Dochin, conseiller à la cour d'appel de Liége, qui le légua au bureau de bienfaisance de la commune.

Le château, actuellement en restauration, est enfin devenu la propriété de l'État Belge.

Les travaux de redressement et de consolidation viennent d'être menés à bonne fin par M. Nicolaï, conducteur des ponts et chaussées; la restauration proprement dite est momentanément[1] ajournée faute des crédits nécessaires, mais les travaux effectués

[1] Janvier 1900.

ont permis de rétablir d'une façon certaine les alignements des maçonneries jadis détruites; ils ont mis au jour de très intéressants carrelages encore intacts ; enfin, des armes et des ustensiles précieusement recueillis permettent de fixer, grâce à la science archéologique, des points de l'histoire du domaine restés incertains jusqu'à présent. Ajoutons par parenthèse que, depuis l'excursion, les travaux de déblaiement ont amené la découverte d'une porte à herse avec soubassement se prolongeant vers la chapelle ; des nouveaux carrelages ont également été découverts vers l'entrée ; enfin, la tour vers la vallée a été complètement dégagée ; quant à la partie matérielle de la restauration, elle est rationnellement conçue, de manière à conserver le caractère archaïque de l'édifice, tout en pourvoyant à la solidité des tours et des murailles qu'on a relevées de leurs ruines. M. Burton, l'entrepreneur des travaux, donne à cet égard aux excursionnistes des détails techniques fort appréciés.

Cependant, la fin de l'excursion reste à effectuer; nous descendons à regret la colline si pittoresque où tant de lointains souvenirs viennent d'être évoqués ; un dernier regard vers le village et le train nous emporte vers Huy. Saluons en passant l'abbaye du Val Notre-Dame, dévastée en 1794 par les révolutionnaires français, et qui avait été fondée en 1202 par la comtesse de Moha à la suite de la mort de ses deux fils et qui, depuis lors, fut habitée par les religieuses cisterciennes de Haecht.

Arrivant à Huy-Sud nous admirons en passant le très impressionnant panorama de la Meuse, puis, à la descente du train, nous visitons la petite église Saint-Maur et la cour du vieil hospice y attenant; l'église renferme quelques sculptures assez curieuses, entre autres un tympan datant du XII[e] siècle.

Le moment arrive d'accomplir une étape de l'excursion qui ne sera certes pas la moins opportune ; et, à deux heures, nous nous trouvons rassemblés, à quarante-neuf convives, à l'hôtel de l'Aigle Noir, où le dîner traditionnel nous attend, généreusement servi.

Au dessert, M. Van der Linden, président, en un toast très applaudi, se fait l'interprète des membres participants pour remercier tout d'abord M. le bourgmestre de Moha de son bon accueil, puis M. Burton, l'entrepreneur des travaux de restauration du château, puis encore notre confrère Hankar qui a si bien organisé

l'excursion ; il remercie enfin tout particulièrement les dames qui ont accordé à l'excursion le charme de leur présence ; elles ont été, véritablement, le rayon de soleil de cette journée printanière, mais grise : il est heureux de boire à leur santé.

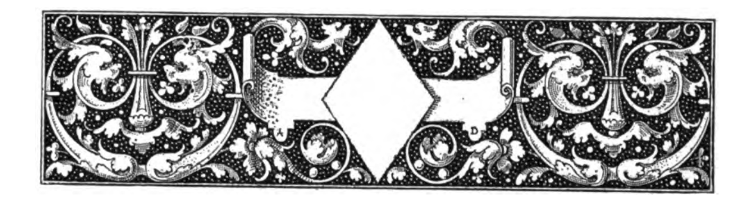
Nous quittons à regret la table de l'Aigle Noir, et, tandis que les membres photographes de l'expédition se documentent en toute hâte, nous visitons rapidement les curiosités monumentales de la ville ; c'est, tout d'abord, la collégiale de Notre-Dame, et le tympan célèbre de son portail, représentant la Nativité ; l'intérieur même de l'église présente des spécimens bien caractérisés des trois périodes de l'art ogival ; les combinaisons de ses arcatures, les retombées ingénieuses de ses colonnettes et de ses nervures en font un véritable joyau architectural ; l'ascension de la tour nous réserve enfin un bien beau spectacle : d'un côté la citadelle et les montagnes qui dominent la ville vers le sud, de l'autre côté la Meuse, capricieusement arrondie à nos pieds, s'égare au loin dans la brume du paysage.

L'heure du retour va sonner bientôt et, en toute hâte cette fois, nous visitons quelques vieux quartiers de la ville, le Palais de Justice et le cloître attenant, transformé en gendarmerie ; la vieille et mignonne tourelle penchée qui l'avoisine, précieux vestige de l'architecture locale de la Renaissance, puis enfin la Grand'Place et sa fontaine du XVI[e] siècle, ultérieurement dotée d'une si malencontreuse lanterne, et enfin, sur le chemin de la gare, l'église Saint-Pierre et ses fonts baptismaux, vénérable souvenir de l'époque romane.

M. Van der Linden, président, remercie encore, au nom de tous, M. Burton et ses aimables concitoyens qui nous ont accompagnés jusqu'au départ, et, bien à regret, nous prenons congé ; mais tandis que, le long de la Meuse, le train nous emmène loin de l'hospitalière contrée, notre pensée se reporte vers le gracieux village exploré le matin, que plus d'un se propose de revoir en détail quand la restauration projetée aura permis au château de Moha d'affronter de nouveaux siècles en restituant en lui un pittoresque et valeureux souvenir de l'art médiéval militaire et une page intéressante de l'Histoire nationale.

Bruxelles, 8 janvier 1900. C. MAGNIEN.





AVANT-PROPOS

SUR LA TROUVAILLE

BELGO-ROMAINE

DE HERSTAL [1]



N fait grand bruit, depuis une quinzaine de jours, à Liége, voire à Bruxelles, autour de la découverte d'objets de l'époque romaine trouvés à Herstal. C'est que, parmi ces objets, est un vase en bronze, orné de bas-reliefs, vase très curieux et que nos archéologues, comme nos musées, se disputent, à l'exemple des Grecs et des Troyens enflammés d'une pieuse émulation pour la dépouille du courageux Patrocle !

Ce vase est certes des plus intéressants ; mais, hâtons-nous de le dire, son travail, bien que classique, n'est pas l'œuvre d'un artiste consommé, et sa conservation est des plus mauvaises.

C'est une *situla* ou seau de $0^{m}16$ de hauteur, qui, avec son anse redressée, donne une hauteur totale de $0^{m}27$; le diamètre le plus fort est de $0^{m}11$. Ces mesures sont approximatives.

L'ornementation peut se diviser en deux groupes bien distincts : celle de la panse et celle du rebord supérieur et de l'anse.

[1] Cette note a été lue à la séance du 2 juillet 1900 de la *Société d'Archéologie*. (Voir *La Meuse* du 3, le *Petit Belge* du 8, etc.)

Les ornements constituant ce que l'on pourrait appeler le registre inférieur figurent des vieillards à longue barbe et longue chevelure, vêtus de la tunique, debout et de face, des prêtres accomplissant des libations ou, ce qui me semble plus exact, des philosophes, les éternels promeneurs d'Aristote. Ces sages vieillards, au nombre de quatre, sont séparés par des consoles quadrangulaires surmontées de vases ornés de guirlandes, de draperies, etc. Divers attributs, peu distincts actuellement, accompagnent ces quatre personnages qu'une étude, plus minutieuse que celle qui a pu être faite [1], déterminerait exactement.

Passons aux ornements du registre supérieur.

Le rebord du seau, la gorge pour mieux dire, qui est très développée, est orné de quatre groupes érotiques, sur lesquels je n'ai pas beaucoup à m'étendre ici : ce sont quatre phases, quatre stades, quatre poses, que sais-je, de la copulation.

Tandis que les ornements de la panse pourraient constituer un travail à la cire perdue, ceux de la gorge pourraient être des appliques [2], travail dont les artistes romains, on le sait, étaient coutumiers. Il en est de même, dans tous les cas, des bélières, dont les plaques paraissent formées de deux ou trois *phallus*, si ce ne sont des palmettes ordinaires. L'anse, dont les extrémités recourbées (l'une d'elles manque) pourraient aussi figurer des *phallus*, porte deux personnages nus, appliqués par le dos vers le milieu de la convexité. A noter que la partie intérieure et supérieure de ces bélières est extraordinairement usée, ce qui indique, naturellement, un usage fréquent ou prolongé de l'objet.

Cette *situla*, qui constitue, somme toute, une pièce des plus remarquables, fait partie d'un groupe considérable d'objets divers provenant, selon toute apparence, d'une sépulture [3].

Les objets en bronze y sont nombreux et certains portent des traces manifestes d'étamage. Leur conservation est tout aussi mauvaise que celle du seau...

[1] Le vase, à peine nettoyé, est enfermé dans une armoire qui ne sera ouverte à quiconque avant un mois.

[2] Je n'affirme rien : une consigne sévère éloigne, à une distance respectueuse, les savants qui ont envie de l'étudier.

[3] Tous ces objets sont exposés, jusqu'au 22 juillet, à l'Exposition d'art ancien, dite *des Gildes et Corporations*, qui se tient au local de la Société libre d'Emulation et en la Salle académique de l'Université.



Cliché de M. Poncelet.

Signalons :

2. Une grande buire ou cruche, de 0m30 à 0m40 de haut, totalement brisée et aplatie. L'étamage ou argenture (?) en est très apparent au sommet du goulot ;

3. Une anse, que termine une palmette ornée d'une très jolie tête d'enfant, d'un travail extrêmement fin. On croirait voir, n'était le caractère incontestablement romain de la pièce, une figure de l'époque de la Renaissance. Cette anse ne doit pas avoir appartenu, à mon sens, à la buire précédente ;

4. Une aiguière, *œnochoé* ou plutôt *gutturnium*, de 0m16 de hauteur, à bec trifolié et dont la palmette de l'anse porte, en figurine, une danseuse, au voile s'arrondissant au-dessus de la tête ;

5. Une *patera*, peut-être plus exactement un *scaphium ;*

6. Un manche orné, que termine une tête de bélier, type ordinaire. Ce manche peut avoir appartenu à la patère n° 5 ;

7. Une autre patère, plus grande et plus profonde, à manche plat ;

8. Deux râcloirs de bain ou *strigilis ;*

9. Une spatule ou *specillum*, longue de 0m15 à 0m20, terminée par une longue cuillerette ;

10. Trois colonnettes ouvragées, des anneaux et des débris divers qui pourraient constituer l'armature d'un seau ;

11. Des fragments de deux petits *candelabrum* et de cassolettes ;

12. Un ornement indéterminé ayant l'aspect d'un croissant et formé de deux pièces se joignant par une charnière ;

13. Une monnaie, grand bronze, qui semble du haut Empire.

La verrerie est représentée par :

a) des débris d'un grand plat remarquable, de 0m50 à 0m60 de diamètre ;

b) deux verres à boire, très évasés, et c) les débris de plusieurs autres ;

d) les pieds de deux autres verres.

Ils sont tous en verre blanc que le séjour dans la terre a considérablement opalisé.

Citons encore : e) quatre de ces flacons, en verre vert, carrés, à goulot très court, du type bien connu.



La céramique nous donne :

a) les deux anses et un fragment d'un de ces grands vaisseaux en pâte grossière, blanchâtre, apodes, dits *seria,* et qui servaient à contenir l'huile ou le vin ;

b) les débris d'une amphore en terre blanchâtre, de taille moyenne ;

et *c)* les débris d'une seconde, du même genre ;

d) les fragments d'un troisième vase en terre blanchâtre ;

e) sept patères et patelles en terre samienne. Une patère porte la marque du potier DISETVS et, l'autre, la rosace. Une patelle est en faux samien ;

f) une écuelle, à évier, en terre rosée ;

g) cinq récipients en fine terre irrégulièrement noire et rouge, résultat, je pense, de cuissons intenses et répétées. Cette variété de céramique est commune dans le Hainaut, rare dans le pays de Liège. L'un de ces récipients possède un couvercle à tenon, et est orné d'un guillochage. Un autre constitue une petite urne à double ventre ;

h) trois goulots d'urnes à vin en terre commune blanchâtre ; des tessons de celles-ci ;

i-k) une quantité de tessons d'autres poteries ; un certain nombre de tegulae et d'imbrices, d'imbrices surtout, généralement en bon état et dont nous reparlerons tantôt.

Citons enfin :

Les fragments d'une *tabella* à écrire, en ardoise grise ;

une trentaine de jetons de jeu, en pâte de verre, des noirs et des blancs ;

enfin quelques épais fragments de fer rouillé qui me paraissent constituer, uniquement, des clous de très forte taille.

Ces derniers objets semblent confirmer qu'il s'agit bien ici d'une sépulture, dont ces clous auraient servi à assembler l'armature des poutrelles de la caisse, et non d'une habitation, comme semblait de prime abord le faire croire la présence des tuiles. Ces tuiles, vu leur bon état de conservation — il y a certes une quinzaine d'imbrices intactes — auraient servi à protéger des eaux d'infiltration les bords de la caisse ; elles reposaient dans le sol et n'étaient pas chues d'une grande hauteur.

A signaler aussi, aux dires du propriétaire et suivant de som-



Cliché de M. Poncelet.

maires observations faites par moi en octobre dernier, l'absence de murailles [1].



Cette trouvaille est récente; elle remonte à quinze jours, trois semaines au plus, et elle est fortuite en ce sens que le propriétaire, M. WARNANT-TONDELIER, négociant, a fait cette trouvaille en exploitant l'argile de son terrain pour en faire des briques [2].

Mais une autre découverte l'avait précédée : à la fin de septembre 1899, les ouvriers de M. Warnant avaient, dès le premier coup de bêche, trouvé une pierre sculptée, de l'époque romaine, qui ne manquait pas d'intérêt. Cette pierre, minéralogiquement, est un fragment de cette roche employée communément chez nous pour leurs sculptures fines, le calcaire à encrines du pays de Charleville (comme le monument de Vervoz, dont je vous entretiendrai sous peu). Elle a une forme trapézoïdale, de $0^{m}51$ de hauteur, $0^{m}23$ et $0^{m}36$ de largeur et $0^{m}07$, $0^{m}23$ et $0^{m}22$ d'épaisseur. La face antérieure, ornée, montre une tête de femme, plutôt jeune, la bouche entr'ouverte : elle rappelle de prime abord un masque tragique, une *persona comica*. A noter que, au-dessus du front, se voit vaguement une sorte de nœud ou de repli de draperie qui pourrait rappeler — je n'affirme rien, loin de là — certaine partie de la coiffure dite *mithra* des courtisanes, des *meretrices*, romaines.

S'agit-il d'une stèle surmontant la sépulture ? [3] S'agit-il d'un unique exemplaire de ces *imagines majorum*, dont *l'aedicula*, le cabinet de bois, aurait disparu avec les siècles ? S'agit-il d'un antéfixe arraché de la toiture d'un monument public du voisinage ? S'agit-il d'une enseigne d'auberge ou, plus vulgairement encore, d'un ornement qui parait la clôture ou la porte du jardin ou le fond de quelque bosquet d'ifs ou de buis taillés ?

[1] Il résulte d'une visite faite sur les lieux trois ou quatre jours après la lecture de la présente note à la Société qu'il s'agit, à toute évidence, d'une sépulture.

[2] *Journal de Liège*, du 13 juin. — *La Meuse*, du 15. — *Le Petit Bleu*, du 24 (qui donne un croquis de la *situla*). — Etc.

Parcelle n° 659b (2e feuille, section E) à la limite de 658n. — Voir l'extrait cadastral p. 367.

[3] Elle a été trouvée à une trentaine de mètres au nord, dans la parcelle 656b.



Je l'ignore et ne veux, en ce moment, conclure. Car je ne voudrais nullement mettre en parallèle cette tête supposée de *meretrix* avec les scènes érotiques du seau et les autres objets qui pourraient constituer le mobilier funéraire d'une femme d'alors, fût-elle « grande dame » ou « petite dame » ! Ne nous faudrait-il pas aussi voir, dans les vitrines de M. Warnant, les bijoux, les opulentes

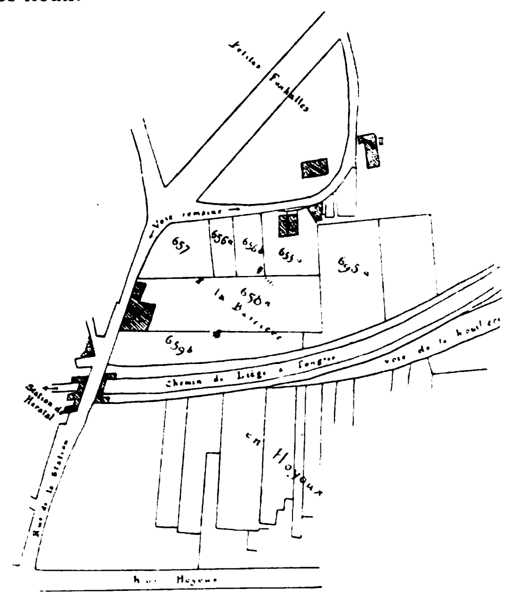


parures de notre défunte d'il y a 1700 ans ? Et qui dit, cependant, que ces objets ne gisent pas encore là-bas enfouis dans quelque recoin de la terre de Herstal ? [1]



[1] Lors de la nouvelle visite sur les lieux (5 juillet), on m'a dit que l'ancien propriétaire du terrain, il y a 15 ou 20 ans, avait trouvé dans le sol différents objets, des plaques, épingles, etc., qu'il avait crû « en cuivre » et jetés sans y attacher la moindre valeur.

D'après M. Warnant, l'endroit se dénommerait *A la Tombe*[1]. Cependant, le cadastre et les renseignements que j'avais pris naguère m'indiquaient comme lieu-dit : *A la Barrière*, bien qu'il n'y ait jamais eu de « barrière » à cet endroit, paraît-il, depuis plusieurs siècles. J'avais été averti, dès les premiers jours, de la trouvaille de la tête en pierre, et m'étais empressé de me rendre sur les lieux.



La découverte m'intéressait particulièrement ; car elle s'ébauchait au bord d'un de ces vieux chemins romains, l'un de ceux qui, depuis une douzaine d'années, m'ont le plus préoccupé. Il s'agissait de la fameuse voie qui se rendait, la plus directe, de Tongres à Trèves, comme j'ai pu le déterminer.

Cette voie traverse Herstal et passe au pied du terrain dont il s'agit. C'est le tracé actuel de la *rue de la Station* et, vers le sud-est, des *rues de Marexhe* et *de Jupille ;* la voie, au bout de cette

[1] Je dois faire remarquer qu'il n'a jamais été question de cette dénomination lors de mes excursions à Herstal antérieurement à la trouvaille.



rue, traversait *a gué* la Meuse et parvenait à la riche villa de Jupille. De là elle gravissait les *Piétresses*, pour atteindre le pays de Herve par Beyne, Fléron, *La Clef*, le *Rafhay*, Soumagne, Soiron, traversait la Vesdre à Ensival, gagnait Heusy, Polleur, Sart, la Haute Fagne à l'*Hôpital* [1], Malmedy et l'Allemagne, droit sur Trèves.

D'autre part, nous connaissions la *chaussée Brunehaut* qui, à travers la Hesbaye, venait en ligne droite de Tongres jusqu'au dessus de Herstal, en *Bernalmont*. Il me manquait, entre Bernalmont et la rue de la Station, un tronçon de deux à trois cents mètres, et la trouvaille venait, miraculeusement et en la datant, me donner le dernier chaînon que j'avais tant cherché [2].

Le tronçon du vieux chemin contourne le terrain de M. Warnant et, par une courbe inverse, gravit la plaine des *Petites-Foxhalles*[3], pour rejoindre, par *la Haute Maison*, ma *chaussée Brunehaut* derrière le château de Bernalmont.

J'obtins sans difficulté et la tête et le droit de fouilles [4]; et une demande de subside était adressée le jour même à M. le ministre des Beaux-Arts..... [5]. Le terrain était pétri, sur une certaine étendue, de débris de tuiles et de poteries : c'est ainsi qu'en parcourant une profonde tranchée j'avais, ce jour même, retiré du sol cinq vases en terre rouge commune, cinq vases identiques de forme et emboités l'un dans l'autre [6]. J'espérais trouver une habitation, peut-être celle de l' « octroi » du second siècle puisque « barrière »[7] il y avait. Mes recherches furent retardées de semaine en semaine, de mois en mois ..... et voilà comment le hasard a enrichi, dans l'entretemps, la science archéologique sans l'aide d'un ministre ni d'un archéologue.

CH. J. COMHAIRE.

[1] J'en ai dit un mot au *Congrès de Malines, 1897* (T. I, pp. 281-283), et *Bull. Soc. d'Anthrop. de Bruxelles*, T. XVI (p. 255).

[2] Je publierai incessamment les résultats de ces longues recherches.

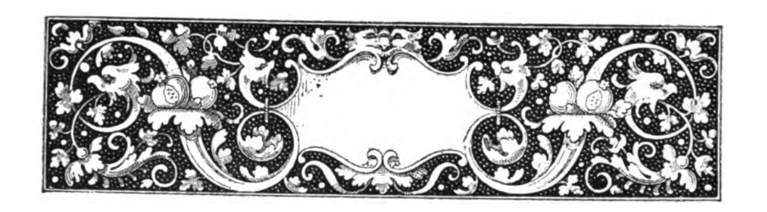
[3] Un chemin creux (indiqué sur l'extrait cadastral), puis un sentier aboutissant rue Charles-Martel — tracé qui, d'après M. Warnant, s'appelait naguère *chaussée Brunehaut*, comme toute la voie de Tongres à la Meuse.

[4] Visite du 5 octobre 1899. — Lettre confirmative du 6 (f° 341-2). Lettre de M. Warnant du 12.

[5] (f° 434-6.) Dépêche de M. le ministre, n° 28754, du 31 octobre.

[6] Un « jeu », en termes techniques. Ils sont en ma possession.

[7] Voir *suprà* la certitude, par une visite postérieure au dépôt du présent travail, qu'il n'y a pas ici d'habitation.



AIGUIÈRE ET PLATEAU

EN ARGENT MASSIF, CISELÉ ET GRAVÉ

DE L'ÉPOQUE DE LOUIS XIV



CETTE aiguière, ayant appartenu à feu Alphonse de Munck et provenant de successions des familles Cornet d'Elzius, d'Arras de Naghien et Cordier de Roucourt, n'a fait, jusqu'ici, l'objet d'aucune description historico-archéologique. Toutefois, ayant figuré, en 1880 et en 1888, aux Expositions rétrospectives d'art industriel de Bruxelles, elle est assez connue des amateurs d'art ancien.

Dans son travail magistral sur l'*Art à travers les mœurs,* édité chez Quantin, à Paris, M. Henri Havard, le savant Inspecteur Général des Beaux-Arts en France, consacre au siècle de Louis XIV un chapitre dans lequel il est dit que le caractère qui domine toute cette période est la majesté : « Architecture, costume, mobilier, poésie, littérature, beaux-arts, tout est majestueux ». L'auteur ne donne à l'appui de sa thèse que vingt figures parmi lesquelles celle d'une aiguière casquée en argent massif appartenant à M. A. de Munck (figure 209, page 334). Il attache visiblement une très grande importance à cette aiguière, qui fait cependant partie d'une collection particulière étrangère à la France, car elle est la seule pièce d'argenterie de style Louis XIV qu'il fait figurer dans son livre.



Dans l'*Art Ancien à l'Exposition nationale belge* de 1880, publié sous la direction de M. Camille de Roddaz, chez Firmin Didot, à Paris, un chapitre intitulé *Orfèvrerie civile* donne l'histoire de cet art depuis le moyen âge jusqu'au XVIIIe siècle. L'orfèvrerie du XVIIe siècle y est représentée seulement par cinq figures dont une reproduit l'aiguière avec plateau appartenant à M. A. de Munck et dont il est question dans ce passage : « L'aiguière de M. Parmentier (argent repoussé) est une aimable transition entre ces œuvres encore pures de formes et les pots et buires dites à casques dont on a tant abusé en orfèvrerie et en céramique. L'ombilic du plateau présente un fort joli motif ornemental formé d'entrelacs harmonieux. Enfin, puisque l'art anoblit tout ce qu'il touche de sa main divine, nous citerons aussi l'aiguière (figure 8. — étain), œuvre du potier d'étain Gaspard Einderlin, émule du Suisse François Briot. Nous ne nous plaindrions pas de l'abondance de ces buires en forme de casque si elles étaient toutes aussi charmantes que celle de M. A. de Munck. La gravure en est fort bonne et les ciselures en sont excellentes ».



Tête couronnée de pampres (Bacchus ?) décorant l'anse de l'aiguière en style Louis XIV, appartenant à Madame A. de Munck.

Enfin le catalogue officiel de l'Exposition d'art industriel organisée par le gouvernement belge en 1888 renferme une description dans laquelle il est dit que « cette belle aiguière date de l'époque de Louis XIV ».



C'est par erreur, bien compréhensible, du reste, eu égard à la précipitation avec laquelle la superbe exposition rétrospective d'art industriel de 1888 a été organisée, que le catalogue officiel de cette exposition dit que le poinçon D, visible sur l'aiguière et son plateau, est couronné.

PL. XXXIII.



lunck.

Un examen consciencieux et approfondi des marques de ces deux pièces d'argenterie nous a amené à établir les faits suivants :

L'aiguière porte quatre poinçons dont voici la reproduction :

La lettre D est répétée sur le plateau et, malgré un léger écrasement, il est facile de se convaincre qu'elle n'a jamais été couronnée : certaines bavures, résultant de la soudure d'un anneau en torsade au point de jonction du pied de l'aiguière au bas de sa panse, auront sans doute fait croire à l'existence d'une couronne au-dessus de la dite lettre dont l'impression est du reste fort nette.

Le plateau présente, outre la lettre D non couronnée et le poinçon à couronne ÆF, les lettres I L surmontées également d'une couronne ouverte [1] et accompagnées de deux points ainsi que d'un petit maillet :



Enfin, comme sur l'aiguière, mais plus nettement imprimée, se trouve une marque dans laquelle les auteurs du catalogue officiel croient voir une couronne surmontant des lettres indéchiffrables.

Sans vouloir nous hasarder à interpréter ce dernier poinçon, nous ferons observer que ce qui pourrait être une couronne surmonte une marque ne paraissant pas composée de plusieurs lettres, mais d'une seule incomplètement empreinte sur la pièce d'argenterie.



L'aiguière et le plateau Louis XIV, actuellement en possession de Mme Alphonse de Munck, née Cordier de Roucourt, provien-

[1] C'est encore par erreur que le *Catalogue officiel de l'exposition rétrospective d'art industriel* de 1888 parle de lettres Æ liées. Un examen minutieux des marques répétées sur l'aiguière et son plateau nous permet d'affirmer que c'est ÆF et non Æ qu'il faut lire. E. DE M.



nent de la succession d'Ignace-Constant-Charles-Michel Cordier de Roucourt et de son épouse Marie-Anne-Charlotte d'Arras de Naghien, fille de Pierre-Joseph d'Arras de Naghien et de Catherine-Joseph Fontaine de Fromentel. Ils en avaient hérité de dame Marie-Anne-Joseph comtesse Cornet d'Elzius leur tante décédée sans postérité.

Marie-Anne-Joseph Fontaine de Fromentel, sœur de Catherine-Joseph Fontaine de Fromentel, est née à Mons, le 16 juin 1748, et décédée à Bon-Vouloir en Havré, le 18 juin 1835. Elle avait épousé à Mons, paroisse de Sainte-Waudru, le 8 octobre 1787, Joseph-François-Charles comte Cornet d'Elzius, dit de Préville, né en cette même ville le 18 juillet 1740 et décédé à Bon-Vouloir en Havré. Joseph-François-Charles Cornet d'Elzius était fils de Jean-François-Dominique Cornet d'Elzius, sixième enfant de François Cornet comte d'Elzius [1] et [2].



Le plateau et l'aiguière portent des armoiries qui, à part quelques minimes erreurs et omissions pardonnables à l'artiste qui les a gravées, correspondent exactement à celles des Cornet d'Elzius :

Ecartelé au 1er et 4me de gueules au chevron d'or accompagné de trois cors de chasse du même (cornet) au 2me et 3me d'azur au chevron d'argent sommé d'une couronne à l'antique d'or et accompagné de trois croisettes tréflées du même (Elzius); l'écu sommé d'une couronne de comte ; cimier : un lévrier issant d'argent; collier de gueules bordé et bouclé d'or ; supports : deux lions regardants d'or armés et lampassés de gueules ; devise : *Fortiter et Honeste*.

Le style dans lequel le dessin de ces armoiries est conçu permet, nous semble-t-il, d'en faire remonter la gravure au commencement du XVIIIe siècle [3]. Nous avons donc tout lieu de considérer

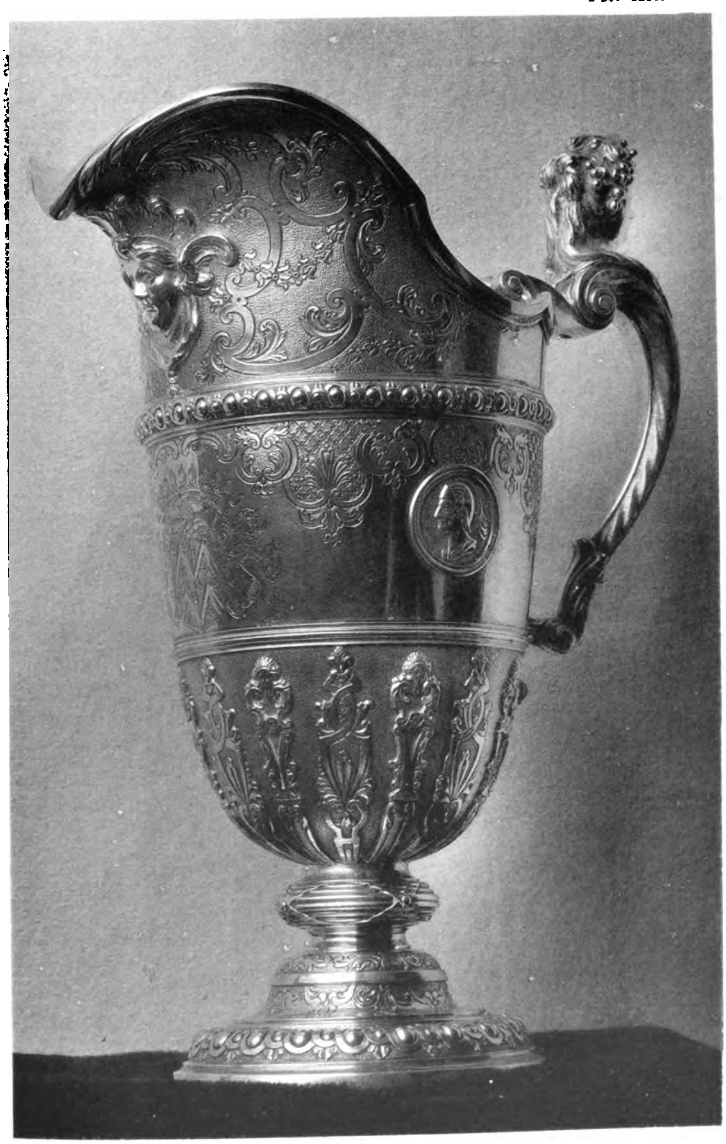
[1] Archives de la famille de Munck-Cordier de Roucourt.

[2] Ch. Poplimont, *La Belgique héraldique*, tome III, pages 374, 375, 376 et 377.

[3] MM. J. Destrée et G. Cumont émettent le même avis dans le rapport qu'ils ont adressé sur le présent travail à la commission des publications de la Société d'archéologie de Bruxelles.



Aiguière en argent massif, ciselé et gravé de l'époque de Louis XIV,
appartenant à Madame Alph. de Munck.
Hauteur de l'original : $0^{m}25$



Aiguière en argent massif, ciselé et gravé de l'époque de Louis XIV,
appartenant à Madame Alph. de Munck.
Hauteur de l'original : 0m25.

les pièces d'argenterie qu'elles décorent comme ayant appartenu en premier lieu à François Cornet comte d'Elzius [1]. La note généalogique suivante ainsi que des données biographiques que l'on pourrait peut-être découvrir aideront sans doute, soit à fixer la date à laquelle François Cornet est entré en possession de ces argenteries, soit à découvrir leur lieu d'origine ou le nom de l'orfèvre contemporain de leur premier possesseur.

François Cornet seigneur de Peissant, de Salliermont, des Haboudans, de Grez, de Wavenbroeck est né à Merbes-le-Château en mai 1660, d'abord secrétaire au conseil privé et, plus



tard, conseiller au conseil souverain de Hainaut. Il fut créé chevalier par lettres patentes de l'empereur Charles VI, du 20 août 1724. Ces lettres lui permirent de sommer l'écu de ses armes d'une couronne d'or au lieu d'un bourrelet et de leur donner pour supports deux lions d'or armés et lampassés de gueules. François Cornet était fils de Henri Cornet et de Madeleine Taymont; il épousa en 1697 Marie-Thérèse comtesse d'Elzius, fille de Sigis-

[1] M. J. Destrée penche à considérer ces « très intéressantes argenteries » comme étant de la première moitié du XVIIIe siècle. Elles auraient pu être faites, suivant lui, à l'époque de l'octroi des lettres patentes par lesquelles l'empereur Charles VI permit à François Cornet de sommer l'écu de ses armes d'une couronne d'or au lieu d'un bourrelet.

bert, secrétaire au conseil privé du roi à Bruxelles, et de Catherine Maurissens. Sœur de François Léonard comte d'Elzius, Marie-Thérèse d'Elzius apporta à son mari le titre de comte qu'une stipulation expresse des lettres patentes accordées le 6 juillet 1711 à son frère François-Léonard — conseiller de robe et d'épée au conseil suprême de Flandre à Madrid, chancelier de l'ordre de la Toison d'or — déclarait transmissible sur elle et sur ses enfants issus de son mariage avec François Cornet.

Ce dernier décéda le 21 août 1739, son épouse le 20 septembre 1747 et ils furent inhumés dans le chœur de l'église de Peissant [1] et [2].

QUESTION.

Quelles déductions pourrait-on tirer, au point de vue de l'histoire de l'art, de l'étude des ciselures, gravures, armoiries, poinçons, etc., de l'aiguière et du plateau dont il a été question dans la précédente note ?

E. DE M.

[1] Ch. POPLIMONT. *La Belgique héraldique*, tome III, pages 374 et 375.

[2] DE STEIN-D'ALTENSTEIN, *Annales de la noblesse de Belgique*, 4e année, 1850, pages 64 et 65.





NOTES

SUR LES

COSTUMES CHEVALERESQUES

ET LES ARMES OFFENSIVES

DES XIIe, XIIIe ET XIVe SIÈCLES



OUR certaines époques les détails des costumes chevaleresques peuvent s'étudier sur les objets mêmes qui figurent dans les musées. Pour d'autres époques plus lointaines, on est forcé de recourir aux monuments iconographiques, tels que miniatures des poèmes de chevalerie, enluminures de manuscrits, sceaux, pierres et lames tumulaires.

La fin du XVe siècle, le XVIe et les suivants sont largement représentés dans les musées par des costumes de guerre complets ; il n'en est pas de même pour les époques antérieures ; pour celles-ci on ne possède que des documents graphiques dans lesquels figurent des représentations de chevaliers armés.

Tel est le cas pour la période dont nous allons nous occuper, c'est-à-dire les XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Les fac-simile de sceaux déposés au musée royal d'armes et d'armures de la Porte de Hal, ainsi que les pierres et lames tumulaires que possède le musée royal des Arts décoratifs, section des antiquités, à Bruxelles, nous

serviront principalement de champ d'études. A l'exception de l'un d'eux, ces documents sont à dates certaines.

Comme on le sait, la défense de corps caractéristique de la période comprise entre le VIIIe siècle et le commencement du XIIe est la *broigne,* long vêtement de cuir ou de forte toile renforcée par l'adjonction d'anneaux, d'écailles, de plaques ou de rondelles de fer.

La broigne de cuir est parfois renforcée par un treillis de lanières de cuir fixées à la cotte par des rivets; cette broigne est dite *treillissée*. Elle est dite *maclée* lorsqu'elle est recouverte par des plaques de fer en forme de losange ; enfin, elle porte le nom de broigne *annelée* ou broigne *rustrée* selon qu'elle est couverte d'anneaux juxtaposés ou imbriqués.

Une école s'est formée parmi les archéologues anglais qui met en doute l'existence des broignes annelées et rustrées; celles-ci ne seraient d'après eux qu'une représentation imparfaite de la cotte de mailles.

Les arguments qu'ils font valoir à l'appui de leur thèse sont fondés d'une part sur les preuves irrécusables de l'existence de la maille bien antérieurement à la première croisade, et d'autre part sur l'impossibilité où se sont trouvés les imagiers du moyen âge de déterminer la nature exacte de cette défense de corps, dont ils se seraient, dès lors, bornés à reproduire l'effet général.

On ne trouve nulle part chez les écrivains de cette époque la mention de la cotte annelée, tandis que plusieurs documents, cités par Demmin [1], témoignent de l'existence de la cotte de mailles. Ce sont le *Roman de Rou*, écrit après la conquête normande; les mémoires de la princesse byzantine Anna Comnène (1083-1148), fille d'Alexis, empereur d'Orient, dont elle fut l'historien, et qui, en parlant d'une cotte, dit qu' « elle était uniquement faite d'anneaux d'acier rivés » ; la célèbre énigme, en vers latins [2], du prélat anglo-saxon Aldhelm, du VIIIe siècle, qui n'est autre qu'une allusion transparente à la cotte de mailles ; en voici le résumé : Je

[1] Demmin, *Guide des amateurs d'armes et d'armures*, pp. 51 et 52.

[2] Ces vers latins sont reproduits par MEYRICK, *A critical inquiry into Antient Armour*, tome I, p. LII, introduction.

suis née de la terre humide; je n'ai pas été faite de la toison des brebis; les vers chinois ne m'ont pas tissée de leurs fils dorés; et cependant l'on m'appelle vêtement; je ne crains pas les longs traits tirés du carquois.

Enfin dans la tapisserie de Bayeux figure un guerrier saxon qu'un Normand est occupé à dépouiller de sa cotte; les basques de celle-ci, vues à l'envers, sont représentées par de petits cercles juxtaposés; il est difficile d'admettre qu'il s'agisse d'un vêtement garni d'anneaux à la fois extérieurement et intérieurement; pareille défense serait d'un poids considérable; nous serions donc en présence du haubert de mailles.

L'existence de la maille est même constatée matériellement à une époque plus reculée, car, dit encore Demmin, des « fragments formés d'anneaux de cinq millimètres de diamètre ont été trouvés à Tiefenau remontant à quelques centaines d'années avant les croisades ».

Il est donc établi d'une façon indéniable que la maille a été en usage à une époque très reculée, et qu'au surplus il ne découle nullement des écrits des mémorialistes que la cotte annelée ait jamais existé.

Les artistes de l'époque ont été nécessairement amenés à reproduire l'armure de mailles dans leurs représentations figurées. De vaines tentatives les auront forcés à adopter la figuration conventionnelle des anneaux juxtaposés.

Telle est, en résumé, la thèse de l'école anglaise dont nous parlons, thèse qui, si elle était admise par tous, aurait le mérite d'expliquer le silence des auteurs du moyen âge sur l'existence de la cotte annelée.

Pour se livrer à l'étude des armes offensives et défensives de ces époques lointaines, on a les sceaux et la célèbre broderie de Bayeux dont nous allons parler en détail.

Cette broderie [1], exécutée à la main sur une bande de toile de 0m50 de hauteur sur 70m34 de longueur, comprend soixante-douze

[1] L'*Album historique* publié sous la direction d'ERNEST LAVISSE, en reproduit quelques-unes des scènes, tome I, pp. 171, 172, 173.



scènes distinctes et séparées, formant un ensemble qui constitue l'histoire de la conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie, en 1066. Malgré tout l'intérêt historique que présente un document de cette importance, la broderie de Bayeux faillit périr à la Révolution française, car elle servit de bâche pour des transports militaires.

Les personnages y figurent coiffés du casque conique à nasal et vêtus de la broigne, dont les manches s'arrêtent aux coudes. Seul, un des combattants — Guillaume-le-Conquérant, sans doute — porte des bas-de-chausses.

Ils sont armés de la longue lance ; à quelques-unes des lances est fixée une banderole découpée en plusieurs pointes ; certains combattants ont également l'épée, et tous, comme arme défensive, le grand bouclier en forme d'amande, pointu dans sa partie inférieure et arrondi dans le haut.

C'est vers le milieu du XIIe siècle que se généralisa l'usage du haubert, qui, à partir de cette époque, détrôna complètement la broigne. Quoique plus coûteux que cette dernière, le haubert, entièrement fait de mailles rivées à grains d'orge, avait l'avantage d'offrir une plus sérieuse résistance aux coups de l'adversaire. Aussi son usage persista-t-il, avec quelques modifications, jusqu'au moment où le perfectionnement des armes offensives força les hommes d'armes à adopter l'armure à *plates*.

Le haubert qui enveloppait entièrement l'homme d'armes se plaçait au dessus d'un vêtement formé d'étoffe rembourrée de *gambois*, c'est-à-dire d'étoupe, et que pour cette raison on appelait *gamboison* ou *gambison*.

Sous la broigne et sous le haubert se mettait également, pendant toute la durée du XIIe siècle et une partie du XIIIe, un premier vêtement d'étoffe plus légère et plus souple qui portait le nom de *bliaud*.

Nous le remarquons sur les sceaux de Charles-le-Bon, comte de Flandre, en 1123, de Ferrand de Portugal, en 1212, et de Allard d'Antoing, en 1216 [1].

[1] Nous n'avons pas pu songer à donner la reproduction de tous les sceaux que nous citons au cours de ce travail ; cela nous aurait entraîné trop loin. Nous nous sommes borné à reproduire les plus caractéristiques d'entre eux.

Nous avons parlé plus haut du bouclier dont sont armés les personnages figurant sur la broderie de Bayeux et que pour ce motif on appelle *bouclier normand ;* l'examen des sceaux nous montre que les chevaliers s'en armèrent pendant les XIe et XIIe siècles. Il couvrait à peu près tout le corps de l'homme d'armes, qui le tenait par l'une des deux énarmes, sortes de poignées intérieures, en passant l'avant-bras dans l'autre. En dehors des moments de combat, le bouclier était suspendu au cou du chevalier par une courroie appelée *guiche* ou *guige*. Il était plat ou convexe et avait parfois une saillie centrale appelée indifféremment *boucle, umbo, ombilic.*

Nous verrons les dimensions du bouclier diminuer au fur et à mesure que le corps sera mieux protégé par l'armure.

Les sceaux de Guillaume, comte de Luxembourg (1086-1128), de Baudouin IX, comte de Flandre (1197), de Henri, duc de Lothier (1244), et les tombes de Rasse de Grez et des seigneurs de Heers (figures 6 et 7) donnent ici une idée des transformations du bouclier dans l'ordre chronologique.

Comme défense de tête, nous voyons les chevaliers coiffés du casque à nasal affectant trois formes bien distinctes. Ces casques furent d'abord coniques droits ou coniques ovoïdes, parfois tronqués ; dans la suite, vers la fin du XIIe siècle, ils devinrent cylindriques, soit à timbres sphériques, soit à timbres plats. C'est de cette dernière forme qu'est né le heaume du XIIIe siècle, dont nous parlerons plus loin.

On peut remarquer à la partie postérieure du casque une sorte de volet flottant destiné, disent les uns, à protéger la nuque, ou dont le but, pensent les autres, était de dissimuler le point d'attache du cimier [1].

La série des défenses de tête, ainsi qu'on le verra au cours de cette étude, forme une chaîne non interrompue qui va du casque normand à nasal des XIe et XIIe siècles jusqu'au grand bassinet du XIVe, un casque étant toujours le dérivé rationnel de celui qui l'a précédé.

[1] Cette question a donné naissance à des controverses entre archéologues. L'usage du volet est antérieur au moment où furent usités les cimiers.

Vers la fin du XIIe siècle, on s'occupa de renforcer la défense du visage en donnant plus d'ampleur à la partie inférieure du nasal ; puis la figure entière fut couverte par une plaque de fer arrondie dans le bas, appelée *ventaille* ou *visagière,* et laissant à hauteur des yeux deux ouvertures transversales pour la vue. On pourvut, ensuite, à la défense mieux entendue de la partie postérieure de la tête, et, vers le commencement du XIIIe siècle, on

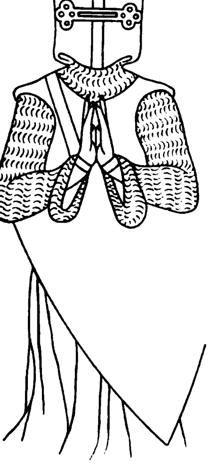


Fig. 1. — Louis, comte de Looz. 1216.

abaissa la partie correspondante du casque jusqu'au niveau de la bouche. A partir de ce moment la défense de tête prend le nom de heaume [1] ; celui dont nous venons de parler est connu sous le nom de *casque de Philippe-Auguste.* Nous le voyons figurer sur les sceaux de Louis, comte de Looz (1216) (fig. 1), et d'Eustache, seigneur de Grammene (1220) (reproduit par J.-TH. DE RAADT; *Les sceaux armoriés des Pays-Bas).*

1 Ce nom a pour racine le mot allemand « Helm » qui signifie casque. Les mots casque et heaume sont donc synonymes. Néanmoins le mot heaume a été plus spécialement consacré par l'usage à la désignation du casque dont nous parlons.

Pendant le règne de saint Louis (1226-1270), on s'ingénia à rendre la tête du chevalier complètement invulnérable aux coups de lance et aux coups d'épée. Tandis que le sommet du heaume restait cylindrique, on prolongea la partie postérieure jusqu'au cou, de façon à garantir la nuque. Cette coiffure chevaleresque est connue sous différents noms : *Casque de saint Louis ; grand heaume ; casque des Croisades.* Telles sont les coiffures que l'on remarque sur les sceaux de Florent, comte de Hollande (1231), de Thomas de Savoie (1242), de Rasse de Gavre (1244), de Gautier, seigneur de Ligne (1244), de Gérard, seigneur de Rode (1252), etc.


Fig. 2.

Il y a évidemment une époque pendant laquelle une armure de tête, quoique généralement adoptée, était en usage concurremment avec celle qui l'avait précédée : c'est ainsi que nous voyons le duc Henri de Lothier encore coiffé, en 1244, du heaume de Philippe-Auguste.

Cette remarque peut s'appliquer d'une façon générale à toutes les époques et à toutes les parties de l'habillement chevaleresque.

Au genre de coiffures usitées pendant la seconde moitié du XIIIe siècle appartient le heaume très caractéristique dont nous donnons le dessin ci-contre (fig. 2).

Ce dessin, ainsi que celui de l'effigie de Rasse de Grez, ont été calqués par l'auteur de cette notice sur les photographies de frottis de dalles tumulaires qui se trouvent au musée du Cinquantenaire. Ce procédé est celui qui nous a paru offrir le plus de garanties de fidélité.

La pierre tombale où figure ce chevalier est dépourvue d'inscription. Le dessin que nous reproduisons d'une partie de la gravure au trait qui orne cette dalle n'a donc pas de valeur documentaire démonstrative. Il nous permet seulement d'analyser plus en détail le heaume dont nous parlons.

Parmi les documents iconographiques, les effigies des monuments funéraires occupent la place principale ; si les pierres tom-

bales et les lames tumulaires qui offrent de l'intérêt au point de vue de l'histoire du costume militaire sont infiniment moins nombreuses que les sceaux, elles ont sur ces derniers l'avantage de nous permettre d'étudier plus en détail certains points déterminés.

Très évasé dans sa partie supérieure, le heaume dont nous venons de parler est renforcé par des bandes de métal; deux d'entre elles forment une croix dont la traverse tréflée est ajourée pour la vue



Fig. 3. — Rasse de Gavre, 1274.

et la respiration. Un petit rectangle sur le timbre simule sans doute le point d'attache de la chaîne par laquelle le heaume, en dehors des moments de combat, était suspendu à l'arçon de la selle. Cependant nous devons faire observer que rien dans cette gravure ne permet de croire que le rectangle en question soit ajouré et que par conséquent le détail du casque, qu'il représente, ait été destiné à recevoir un anneau de suspension; à moins toutefois que le trait formant rectangle ne représente une tringlette de fer ayant cette forme.

Vers la fin du XIIIe siècle, le heaume subit une nouvelle transformation. Son timbre, trop large, donnait prise aux coups d'épée; on le rétrécit notablement et le casque affecta la forme de deux cônes tronqués juxtaposés par leurs bases à hauteur des yeux. Tels sont les heaumes que nous voyons figurer sur les sceaux de Rasse de Gavre (1274) (fig. 3), de Gui de Dampierre (1279) et de Robert de Nevers (1280).

C'est à partir de ce moment qu'apparurent les cimiers, ainsi que nous le montrent l'effigie de Walter de Houtain sur une pierre tumulaire à l'abbaye de Villers [1] et le sceau de Rasse de Gavre dont nous venons de parler [2].

« La grande vogue des cimiers, dit Demay [3], dura cent ans; elle commença avec le casque ovoïde pour ne se modérer, tout en continuant, qu'à l'apparition des visières mobiles ».

Ainsi qu'on vient de le voir par les exemples tirés de la pierre tumulaire de Walter de Houtain et du sceau de Rasse de Gavre, ce n'est pas tout à fait exact en ce qui regarde notre pays, les chevaliers dont nous parlons étant coiffés du heaume à timbre tronconique et plat surmonté d'un cimier volumineux. Plus loin, il est vrai, Demay signale, à titre d'exceptions, quelques casques des croisades portant déjà des cimiers. Les exemples que nous venons de citer rentrent donc dans la catégorie des exceptions.

Ce dernier heaume se rétrécit de plus en plus et devint bientôt ovoïde; c'est de lui que le grand bassinet, le casque caractéristique de la Guerre de cent ans, tire son origine; nous en parlerons plus loin.

Comme types de heaume de cette dernière forme nous citerons ceux dont sont coiffés Raoul de Nesle (1289), Jean Ier, duc de Lothier (1289), Guillaume Ier, comte de Hainaut (1316) (fig. 4), et Jean III, duc de Brabant (1334) (fig. 10).

Indépendamment des casques dont nous venons de donner le

[1] Nous en avons donné une reproduction dans un travail précédent paru en 1895 dans les *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, tome V, p. 315 et suivantes.

[2] « En ce qui regarde le cimier, il convient de distinguer deux espèces nettement différentes : 1° les cimiers primitifs, généralement un dragon ou un écran (éventail), qui faisaient apparemment corps avec le casque et qui, étant portés, à la même époque, par presque tous les chevaliers de grande lignée, n'avaient aucun caractère héraldique; 2° le cimier héraldique proprement dit (voir *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, par J.-Th. de Raadt, l'auteur de cette note) ».

[3] DEMAY. *Le costume au moyen âge d'après les sceaux*, p. 137.

rapide historique, les hommes d'armes usaient comme défenses de tête du *châpeau de Montauban* et du *petit bassinet,* ainsi que du *capuchon de mailles* et de la *cervelière.*

Le sceau de la ville d'Alost (1237) (fig. 5) nous montre ce



Fig. 4. — Guillaume Ier, comte de Hainaut. 1316.

qu'était le chapeau de Montauban qui laissait le visage à découvert, de même que le petit bassinet.

Le capuchon de mailles était adhérent au haubert.

L'effigie de Rasse de Grez dont nous reproduisons le dessin ci-contre (fig. 6) donne une idée très nette de ce qu'était le capuchon de mailles, ou la ventaille [1].

[1] « Le terme *ventaille* désigne l'ouverture du capuchon de mailles, terme qui

A plus d'un titre, la tombe de Rasse de Grez est intéressante à étudier. Elle ornait anciennement l'église abbatiale de Villers ; elle est actuellement la propriété de l'Etat, qui l'a fait déposer au Musée royal d'antiquités.

L'image du chevalier, porte-étendard du duc Jean I[er] à la célèbre bataille de Worringen en 1288, est posée dans une niche ogivale gravée au trait; Rasse de Grez a les pieds appuyés sur un lion. La



Fig. 5. — Ville d'Alost. 1237.

figure et les mains du chevalier, qui étaient probablement en marbre blanc ou en métal, ont été enlevées [1].

s'est étendu au capuchon lui-même. » J.-TH. DE RAADT, *Le Musée de la Porte de Hal à Bruxelles et son nouveau catalogue*, p. 16.

[1] TARLIER et WAUTERS, *Les communes belges, canton de Wavre*, p. 234, parlent d'incrustations de marbre blanc et ajoutent que « *la tête et les pieds qui étaient d'argent, si l'on en croit la tradition, ont été enlevés* ». Il y a sans doute là une double erreur; seuls la *figure* et les *mains* du chevalier ont disparu; au surplus, si elles avaient été en argent, on se demande où auraient pu se trouver les incrustations de marbre blanc. Nous croyons que les creux de la figure et des mains ont été occupés soit par des plaques métalliques, soit par des morceaux de marbre sculptés en ronde bosse. D'autres parties ont pu recevoir du mastic coloré, mais nous en doutons, les saillies étant si peu prononcées que nous avons peine à nous figurer être en présence d'une œuvre travaillée au champlevé ou en taille d'épargne.

A part quelques mots complètement effacés, l'épitaphe suivante peut se lire très distinctement.

CHI GIST RAUS DE GREIS CHLRS... S... E BIERC...
KI AC... HUNES DELA ILH ALA OUTRE MEIR EN ACRE ET
PORTA LE STANDAR A VVARONK AVEK LE DUC.
JEHAN ET TREPASSA EN LAN DE GRASCHE
MCCCXVIII LE VIGILE SAINT THUMAS PIIS POR SARME ET
POR SON BOIN SIGNOUR LE DUC JEHAN[1].

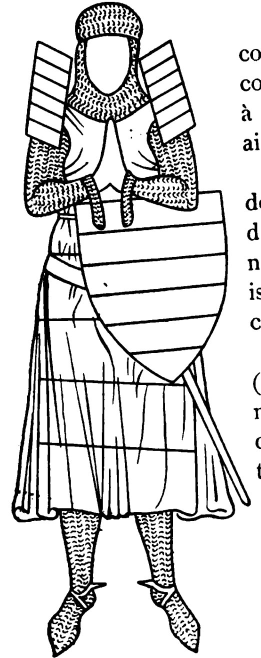


Fig. 6. — Effigie de Rasse de Grez. 1318.

Le haubert dont Rasse de Grez est couvert est en grande partie caché par la cotte d'armes, en toile ou en soie, serrée à la taille et armoriée comme l'écu et les ailettes.

Nous voyons le bouclier, dont les grandes dimensions n'avaient plus de raison d'être, réduit notablement ; il porte le nom d'écu et affecte la forme d'un triangle isocèle, légèrement concave du côté de celui qui le porte.

Les écus de Florent, comte de Hollande (1231), de Rasse de Gavre (1232), d'Arnould d'Audenarde (1235), de Jean III, duc de Brabant (1334) (fig. 10), et d'autres sont armoriés.

« Entre les années 1274 et 1348, dit Victor Gay [2], on voit apparaître une nouvelle pièce de l'armure empruntée à l'Orient, à la suite de la huitième croisade, et particulièrement mise en usage dans les tournois. C'est l'ailette qui, posée sur les épaules et inclinée vers

1 Waronk, Woronc, etc., sont des formes anciennes du nom de Worringen. Le mot *piis* avait été oublié ; il est gravé plus bas que la ligne d'inscription. La lettre r du mot « outre » avait également été oubliée ; elle est gravée en petit caractère dans le haut de la ligne d'inscription.

2 VICTOR GAY, *Glossaire archéologique*, p. 18.

la tête, pouvait protéger dans une certaine mesure le haut du corps et les clavicules. Elle a, sauf de très rares exceptions, la forme quadrangulaire et est toujours armoriée comme l'écu. »

« L'adoption de heaumes à timbres coniques, dit le capitaine E. Van Vinkeroy [1], avait eu pour résultat de faire dévier les coups adressés au crâne et de les faire tomber sur les épaules ; c'est pourquoi l'on songea à protéger celles-ci au moyen d'une défense spéciale : les ailettes. »

Les auteurs sont unanimes pour désigner le milieu du XIVe siècle comme époque de la disparition des ailettes; mais ils varient de quelques années quant à la date à assigner à l'introduction de ces pièces dans l'armement défensif. Sur douze des fac-simile des sceaux de la Porte de Hal, les chevaliers ont les épaules défendues par les ailettes. Les dates extrêmes de ces sceaux sont 1289 et 1343; ils appartiennent respectivement à Jean, duc de Lothier, et à Guillaume de Juliers.

On ne peut mieux comparer cette pièce de défense qu'à un livre entr'ouvert sous un certain angle et dans lequel s'emboîterait l'épaule.

Par exception, les ailettes que nous voyons figurer sur la dalle tumulaire de Rasse de Grez affectent la forme de parallélogrammes.

Les pieds du chevalier sont armés d'éperons dont la tige est une simple pointe. Antérieurement les tiges des éperons se terminaient par un renflement pyramidal ou conique. Ce détail n'est pas facile à observer sur les sceaux.



[1] Capitaine E. VAN VINKEROY, *Costumes militaires belges du XIe au XVIII siècle*, p. 26.

XIVe siècle.

Jusqu'à la fin du XIIIe siècle l'armure de mailles ne s'était encore renforcée d'aucune pièce de *plates*. Les armes offensives s'étant de plus en plus perfectionnées, on dut songer à leur opposer une plus sérieuse défense du corps. Dès la fin du XIIIe siècle ou le commencement du XIVe nous voyons apparaître les premières plaques de cuir bouilli d'abord, puis de métal, comme protection des genoux, soit sous forme de rondelles, soit sous forme de genouillères.

Vers le milieu du XIVe siècle une révolution s'opère dans le costume : le haubert est remplacé par le haubergeon, plus court, s'arrêtant à mi-cuisse, et dont l'usage persistera jusqu'au XVe siècle; la cotte d'armes est remplacée par le pourpoint sur lequel se place, à hauteur des hanches, la riche ceinture de chevalerie. « Le *hoqueton* ou gambison est réduit aux dimensions exactes du haubergeon auquel il servait de doublure » [1], et le capuchon de mailles disparaît pour faire place à un *camail* fixé à la partie inférieure du bassinet, protégeant le cou, les épaules et le bas du visage.

La superbe lame funéraire des seigneurs de Heers dont nous donnons le dessin des personnages (fig. 7) qui y sont représentés est dans son genre un des plus remarquables spécimens de l'art du XIVe siècle [2].

Cette lame en laiton, qui mesure 2^{m}57 de hauteur sur 1^{m}55 de largeur, est entièrement et remarquablement gravée et ciselée.

1 Van Vinkeroy, op. cit., p. 35.

2 Nous ne nous occupons ici de cette lame funéraire qu'au point de vue spécial des costumes dont sont vêtus les seigneurs de Heers, et des armes offensives et défensives dont ils sont armés.

Une étude sur cette œuvre d'art paraîtra (ultérieurement) dans le bel ouvrage intitulé : *Les musées royaux du Parc du Cinquantenaire et de la Porte de Hal à Bruxelles, armes et armures, industries d'art*, publié par MM. J. Destrée, A.-J. Kymeulen et Alex. Hannotiau.

Les deux personnages, Jean et Gérard, seigneurs de Heers, sont figurés revêtus de leurs armures reproduites dans leurs plus minutieux détails. A ce titre, cette lame tumulaire constitue un des plus précieux spécimens qui puissent s'offrir à nous pour l'étude du costume chevaleresque au XIVe siècle.

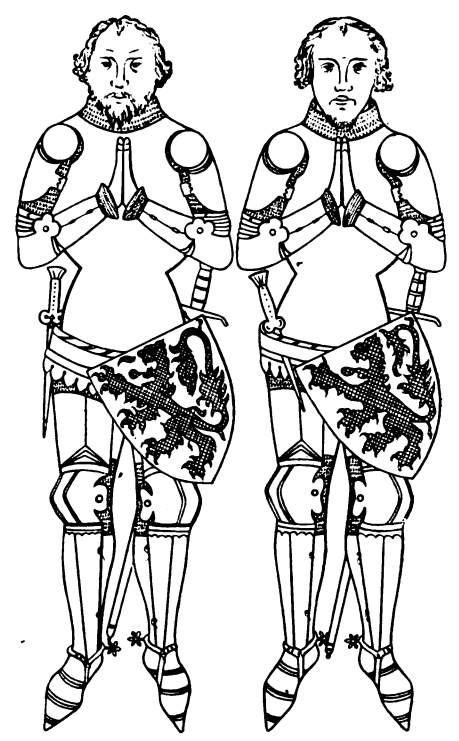


Fig. 7. — Jean et Gérard, seigneurs de Heers. 1332, 1398.

Les effigies des seigneurs sont placées sous des arcatures en tiers-point légèrement surhaussées, ornées de feuilles de chou frisé et surmontées de fleurons. Sur les archivoltes qui forment chacune des arcatures nous lisons :

VITA SALUS VENIA LAPSORUM VIRGO MARIA
LUMINUS ETHEREI STELLA MEMENTO MEI.

Dans la partie supérieure et sur les côtés sont représentées de nombreuses figurines de saints placées sur des dais. Le reste du champ de la lame est couvert de quadrilobes, entourés régulièrement de fleurages, dans chacun desquels se trouve un lion ailé.

La lame est contournée par une banderole où on lit les épitaphes suivantes :

HIC JACET DOMINŪ GERARDUS]
DOMINUS DE HEERE MILES QUI OBIIT
ANNO ANATIVITATE DOMINI
NOSTRI JHESUCRISTI MILLESIMO
TRECENTESIMO XCVIII.]
IN DIE BEATI DYONISII ORATE PRO EO.
ANNO A NATIVITATE DOMINI M]
CCCXXXII ULTIMA DIE [1] MENSIS
MARCII (SIC) OBIIT DOMINUS JOHANES
DOMINUS DE HEERE MILES CUJUS
ANIMA PER DEI MISERICORDIĀ REQUIESCAT
IN PACE AMEN.]

Nous devons faire remarquer que du millésime de l'épitaphe de Gérard de Heers, la partie composée en chiffres romains est visiblement faite par une autre main que celle qui a gravé toute la lame. Celle-ci est d'une date antérieure à la mort de Gérard de Heers, après laquelle on a ajouté la partie chiffrée dont nous parlons. Cette remarque est importante en ce qu'elle répond à l'objection, qui pourrait être suggérée par la pensée que la lame est postérieure à la mort des deux personnages dont elle donne l'effigie, et qu'on se trouve par conséquent en présence de costumes chevaleresques de la fin du XIVe siècle, voire même des premières années du XVe.

La banderole d'inscription est coupée de distance en distance par des quadrilobes dans lesquels sont figurées les armoiries des seigneurs de Heers ; dans ceux des quatre coins se trouvent les symboles des évangélistes. Enfin cette banderole est encadrée elle-même par des rinceaux.

[1] Le mot *die* avait été oublié ; il a été gravé dans les rinceaux qui entourent la banderole des inscriptions.

Le surcot ou pourpoint d'étoffe très luxueuse, à en juger par la richesse du dessin, laisse apercevoir la maille du haubergeon, au cou et à l'intérieur des arrière-bras.

Le dessin du surcot représente une série de rosaces à six lobes juxtaposées dans lesquelles figurent des gueules de lion entourées de feuilles et de trèfles. Dans chacun des écoinçons formés par ces rosaces est gravé un insecte ailé.

La ceinture de chevalerie, dite aussi ceinture d'orfèvrerie, qui se portait à hauteur des hanches, nous montre par la beauté des détails de son dessin ce que devait être cette partie du costume sur laquelle se reportait principalement le luxe du chevalier. Les seigneurs de Heers portent une ceinture sur laquelle est figurée une suite d'élégants chaînons articulés reproduisant sans doute quelque chef-d'œuvre d'un joaillier de l'époque.

Au dessus et au dessous des genouillères sont d'étroites bandes élégamment travaillées de petites rosettes.

Les seigneurs de Heers vivaient à une époque de transition et de tâtonnements où les *plates* s'ajoutaient à la maille avant de s'y substituer entièrement. Seuls les bras et les jambes en sont armés.

L'ensemble de la défense des bras constitue ce que l'on a appelé, à partir du XVIe siècle, le brassard. Mais à l'origine, c'est-à-dire vers la fin du XIIIe siècle, les pièces qui composent cette défense sont désignées dans les inventaires par les noms d'*avant-bras, bracelets, grand* et *petit garde-bras, bras-deseurs* [1].

Dans le cas où les canons d'arrière-bras et d'avant-bras étaient appelés par le nom générique de garde-bras, on les distinguait par les appellations respectives de *grand garde-bras* et *petit garde-bras*.

Employé sans qualificatif, le mot garde-bras signifiait arrière-bras. La cubitière qui protège le coude portait le nom de *bracelet à*

1 Voir l'inventaire de Guillaume III, comte de Hainaut.

armer, ce qui pouvait parfois s'entendre aussi comme défense du coude et de l'avant-bras.

Il est aisé de s'expliquer que la terminologie soit peu précise à cet égard. Lorsque furent dressés les inventaires qui servent de documents d'études aux auteurs modernes, la consécration des noms n'avait pas pu se faire par un usage assez long pour que nous ne soyons pas amenés à constater des diversités d'interprétation de noms.

« L'avant-bras, dit V. Gay [1], est une pièce rigide qui dès la fin du XIIIe siècle s'applique sur la maille du haubert et consiste en une sorte de gouttière légèrement conique en cuir bouilli, puis en acier, protégeant l'avant-bras.

Au XIVe siècle cette partie de l'armure se complète par une seconde pièce intérieure à laquelle elle se réunit à charnières jusqu'à la hauteur du coude.

L'auteur anonyme *du Costume militaire français en 1446* nous apprend qu'on appelait *avant-bras à la milanaise* la totalité des pièces qui, de l'épaule au gantelet, composaient l'ensemble du brassard proprement dit ».



Ce que nous venons de dire de la défense des bras peut s'appliquer également à la défense des jambes ; c'est aussi d'une façon progressive qu'on en arriva à garantir complètement les jambes des chevaliers.

Le harnais des jambes se compose du *cuissot,* qui défend la cuisse, de la *genouillère* et de la *jambière* ou *grève* ou encore *trumelière,* qui protège la jambe.

Chez les seigneurs de Heers, on aperçoit la maille des chausses vers le haut des cuisses et au jarret.

Le mot cuissard par lequel on désigne l'armure des cuisses n'est pas très ancien ; il a remplacé les mots *cuissots, cussuels,* etc.[2]

On remarquera que les genouillères sont découpées en ailerons à l'intérieur des genoux. « Ces boîtes, que nous appelons *genouillères,*

[1] VICTOR GAY, *op. cit.,* p. 90.
[2] Voir l'inventaire de Guillaume III, comte de Hainaut.

reçurent au treizième siècle et gardèrent, durant une partie du quatorzième, le nom de *poulains* » [1].

Les jambes sont entièrement couvertes par les grèves.

Les éperons ont des molettes mobiles.



Fig. 8. — Jean-sans-Peur. 1405.

Les seigneurs de Heers sont représentés dépourvus de l'armure de tête. Le casque usité à l'époque où ils vivaient est le grand *bassinet à visière mobile ;* nous le voyons un peu plus tard très nettement dessiné sur le sceau de Jean-sans-Peur (1405) (fig. 8).

Néanmoins, c'est coiffés du petit bassinet sans visière que sont

1 QUICHERAT, *Histoire du costume en France*, p. 212.

représentés généralement les chevaliers dans les documents graphiques de cette époque.

« Avec le quinzième siècle, dit Demay [1], commence la série des casques à visière mobile. D'abord le grand bassinet avec son camail de mailles; puis l'armet. Les musées sont trop riches en modèles pareils pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans le détail de ces nouveaux habillements de tête [2]. Il suffira de dire que l'apparition du grand bassinet peut être datée par le troisième sceau de ce même Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, que nous avons vu coiffé d'un heaume ovoïde en 1390, et qui porte, en 1403, le grand bassinet. »

On peut trouver des exemples de bassinets à visière mobile antérieurs à cette époque.

C'est le cas pour la statuette de saint Georges dont il va être parlé et qui constitue dans son ensemble un des exemples les plus intéressants qui se puissent présenter à nous pour cette période de transition. Cette statuette figure dans un retable appelé vulgairement CHAPELLE PORTATIVE DES DUCS DE BOURGOGNE, sculpté de 1390 à 1399 pour la chapelle de la Chartreuse de Dijon par JACQUES DE BAERZE, imagier, et peint et doré par MELCHIOR BROEDERLAM.

Le musée des échanges, à Bruxelles, en possède un moulage dont on trouvera ci-contre une reproduction par la photogravure.

Voici la description qu'en donne le catalogue raisonné du Musée de sculpture comparée (moulages), au Palais du Trocadéro, à Paris [3] : « Le saint, debout, de trois quarts, est vêtu d'une cuirasse de fer que recouvre jusqu'à mi-corps la cotte d'armes serrée à la taille par une fine ceinture d'orfèvrerie; une seconde ceinture beaucoup plus large que la précédente tombe à hauteur des hanches. Les pieds chaussés de poulaines et garnis d'éperons marchent sur le dragon; la main droite tient l'épée nue élevée; le bras gauche porte l'écu. La tête est coiffée du bassinet dont la visière est relevée; le camail de mailles est rattaché à la cotte par des aiguillettes. Sur le côté droit de la poitrine se voit l'arrêt de la lance. »

Comme on l'a vu précédemment, le vêtement qui recouvre la

[1] DEMAY, *Les costumes du moyen âge d'après les sceaux*, p. 134.

[2] Le musée d'artillerie de Paris en possédait dix en 1889; le musée de la Porte de Hal a acquis, en 1897, le seul exemplaire qui figure dans ses collections.

[3] *Catalogue raisonné* par LOUIS COURAJOD et P.-FRANTZ MARCOU, p. 74.

cuirasse, et ne porte plus à cette époque le nom de cotte d'armes, est le surcot ou pourpoint.

C'est la ceinture fixée sur la jupe, à hauteur des hanches, qui porte le nom de ceinture d'orfèvrerie, et non pas celle qui fixe le surcot à la taille.



Fig. 9. — Saint Georges terrassant le dragon.
Statuette sculptée de 1390 à 1399.

Froissart, cité par le capitaine Van Vinkeroy [1], parlant d'un combat en 1369, dit que, « avec tout ce meschief, messire Jehan Chandos ne portait oncques point de visière... » [2].

La question de l'époque à laquelle a pris naissance le bassinet à visière mobile est très complexe et fort difficile à trancher, les textes fournis par les chroniqueurs prêtant à l'équivoque et étant par là même très difficiles à interpréter. Notre confrère, M. Jean van Malderghem, qui fait depuis longtemps une étude spéciale de cette question, a acquis la conviction que le bassinet à visière mobile ne se rencontre pas avant 1340 environ.

Quoi qu'il en soit, l'apparition de cette défense de tête est incontestablement antérieure d'un demi-siècle au moins à l'époque que lui assigne Demay, se fondant sur le troisième sceau de Philippe-le-Hardi.

L'exemple suivant, qui nous est donné par Lobineau [3], parlant du combat du vicomte de Rohant en 1309, a donc trait au bassinet à visière fixe: « it. aura baciné à visière, de fer ou de acier, garni de colerete, garni de telles et de cendaux et de borre de saye et de coton et sera garni le baciné de cervelière souffisante ».

D'autres armures de tête, variantes du bassinet, étaient aussi en usage aux XIVe et XVe siècles; nous citerons le *bicoquet* et le *berruier*, ce dernier appelé par Juvénal des Ursins *Cappeline Berruyère*.



Il s'en fallait de beaucoup qu'armés ainsi que nous venons de le décrire les chevaliers fussent complètement invulnérables aux coups de l'adversaire.

Nous cédons encore sur ce point la parole à Froissart [4] qui raconte en ces termes la mort de Gilles Grignart de Mauny, tué par Guillaume Marchant : « Chils devant tous les autres chevauchoit et adrecha messire Gillion de Mauni tellement de sen

[1] Van Vinkeroy, *op. cit.*, p. 35.

[2] A la page 35 de l'ouvrage déjà cité, le capitaine Van Vinkeroy donne la reproduction en gravure d'un grand bassinet à visière mobile du milieu du XIVe siècle, faisant partie de la collection du prince Charles de Prusse.

[3] Lobineau, *Pr. de l'histoire de Bret*, tome II, col. 1639.

[4] Froissart, tome III, p. 81 (1339-1342).

glave [1] qu'il li fendi le targe et rompi les plattes et perça l'auqueton et li mist en le poitrine tout oultre, et l'abati de ce cop navret à mort ».

La lance n'a guère subi de modification durant tout le cours du moyen âge ; le fer affectait simultanément différentes formes : il était triangulaire, ou losangé, ou encore imitait la feuille; toujours il était renforcé par une arête médiane. Elle était ornée au sommet d'une pièce d'étoffe parfois terminée par de longues banderoles et qui portait alors le nom de gonfanon.

Du XIe au XIVe siècle la bannière fut carrée, parfois terminée par deux ou plusieurs lambels, ou rectangulaire, et, dans ce dernier cas, attachée à la hampe de la lance par son plus grand côté servait à distinguer le chevalier du simple gentilhomme mis sous ses ordres qui, lui, ornait sa lance d'une pièce d'étoffe triangulaire appelée *pennon*.

Le sceau de Jean III, duc de Brabant (1334) (fig. 10), nous fournit un exemple de la bannière rectangulaire fixée à la hampe par son plus grand côté.

Au XVe siècle, l'enseigne a une tendance à devenir à peu près équilatérale.

Comme armes offensives, les chevaliers de Heers sont armés de l'épée et de la dague. La poignée de cette dernière porte à sa base deux renflements sphériques, ce qui a valu à cette arme, caractéristique de nos contrées, le nom de *dague à rognons*.

Par un ban du magistrat de Lille, de 1395 [2]: « Défense de porter plommées, martiaulx de plonc, martiaulx d'estain, martiaulx de fier, à picot, ne sanz picot, bastons que on nomme biecs de faucon, glaves, haces, planchons, happiettes, loques, machues, ars, sayettes, espées, bazelares, daghes, coutiaulx *à croix de fier, à croix de bos, à croix d'os, ne à croix de corne*, coutiaulx de plates,

1 Le *glaive*, c'est ainsi qu'on appelait la lance au moyen âge. (DEMAY, *op. cit.*, p. 159.)

2 DE LA FONS-MELICOCQ, *De l'artillerie de la ville de Lille*, p. 44.

dollekins [1], coutiaulx à coullettes [2], wans de fier à picot, talloces, ne bouquelers, ne coutiaulx que on nomme pennars [3], ou espois, ne autre armeure de brocque, sur LX s ».

« La *dague à rognons* dont on ne trouve pas d'exemple en



Fig. 10. — Jean III, duc de Brabant. 1334.

Italie, mais très fréquente en Angleterre, dans les Flandres et en Allemagne, est connue dès les premières années du XIVe siècle » [4].

[1] *Dollekins, dolequin,* courte épée à deux tranchants, sorte de poignard. (ROQUEFORT, *Glossaire de la langue romane*, tome I, p. 402.)

[2] Plus souvent désignée actuellement par le nom de *dague à rognons*.

[3] *Penard, penardeau, pinard,* sorte de couteau à deux tranchants, poignard. (ROQUEFORT, tome II, p. 329.)

[4] Colonel ROBERT, *Catalogue du musée d'artillerie de Paris*, tome III, p. 158.

Une très belle dague de même nature et évidemment d'origine italienne fait partie des collections de M. Vermeersch, membre du comité des anciennes industries d'art, à Bruxelles.

La fusée de forme tronconique est composée de rondelles d'ébène alternant avec des rondelles d'un bois brun et séparées les unes des autres par de fines rondelles d'ivoire. Le pommeau est donné par un disque dont le plan est perpendiculaire à l'axe de la lame ; il est bordé par un bracelet de cuivre repercé de quadrilobes, gravé et doré. La lame, à section losange, a un long talon à section rectangulaire.

Quelques spécimens de ces dagues figurent dans les collections du musée de la Porte de Hal. Le pommeau est en forme soit de tronc de pyramide, soit de tronc de cône.

L'épée qui est figurée aux côtés des chevaliers de Heers est la grande épée d'arçon.

Les quillons droits, dont l'extrémité est infléchie vers la lame, partent d'un écusson qui recouvre le talon de la lame et en partie dissimulé par l'écu armorié au lion. La fusée est renflée au milieu comme un fuseau. Le pommeau est analogue à celui des dagues.

Les pommeaux ont à cette époque des formes variées, mais celui qu'on rencontre le plus fréquemment est le pommeau discoïde à faces parallèles au plan de la lame, à bords talutés, plats ou concaves, et ayant au centre un évidement en forme d'auget où se plaçaient des reliques.

A côtés des inventaires d'armes et d'armures du moyen âge, nous avons les poèmes, les fabliaux, les chroniques et les mémoires, et en général toutes les productions de la littérature médiévale, dans la plupart desquelles nous trouvons des récits de chevalerie. Par les sujets qui y sont traités et par le développement généralement donné aux parties descriptives, ce sont, sans aucun doute, de très bons éléments pour les études du genre de

celle que nous venons de mettre modestement sous les yeux du lecteur.

Mais combien la lecture en serait aride, et parfois même peu compréhensible, sans le secours des documents graphiques dont font partie ceux que nous venons d'analyser !

Nous avons tenté par là de démontrer une fois de plus combien sont précieuses les ressources offertes par cette mine riche et féconde, qu'il est toujours intéressant d'explorer.

EDGAR DE PRELLE DE LA NIEPPE.

Janvier 1901.





A PROPOS DU VASE

DE

HERSTAL



E vase de bronze découvert au printemps dernier, à Herstal, a eu le privilège de devenir promptement célèbre en Belgique. Peut-être ne doit-il pas sa renommée uniquement à son mérite artistique; mais la gloire n'a-t-elle pas souvent quelque côté équivoque ? Aussitôt après sa découverte, il excita une vive curiosité à l'exposition rétrospective de Liége. Bientôt le musée de cette ville et l'État faisaient des tentatives discrètes et infructueuses pour s'en rendre propriétaires, et il allait peut-être passer dans quelque collection étrangère, lorsqu'un membre de notre société, M. Paul Errera, réussit à l'acquérir et à le conserver à notre pays [1]. Cette pièce étonnante ne pouvait manquer de provoquer de nombreux commentaires. Les journaux s'en sont maintes fois occupés, et l'un d'eux, au risque d'offusquer ses lecteurs, n'a même pas hésité à en publier un

[1] M. Paul Errera a généreusement abandonné au Musée de Bruxelles la presque totalité des objets de terre cuite, de verre, de pierre et de métal trouvés en même temps que le vase qui nous occupe, et il a bien voulu m'autoriser à examiner celui-ci à loisir. Qu'il me permette de lui exprimer, comme conservateur du musée et comme archéologue, mes sincères remercîments pour cette double libéralité.

croquis, heureusement peu distinct [1]. Les revues se disposent à en parler avec plus de précision [2], et M. Demarteau, professeur à l'Université de Liége, vient de lui consacrer une docte monographie, dont les neuf photogravures font deviner tous les secrets d'une œuvre difficile à détailler [3].

Peut-être est-il donc à la fois et trop tôt et trop tard pour en parler encore. Cette trouvaille n'a plus l'attrait de la nouveauté, et ses circonstances ont été fort exactement relatées. D'autre part, pour écrire sur le bronze de Herstal le commentaire archéologique qu'il mérite, il serait peut-être préférable d'attendre que toutes les opinions se soient fait connaître, et surtout qu'il ait été débarrassé de l'oxydation qui en cache certains détails. Mon intention n'est donc pas de risquer ici une interprétation complète de toutes les figures qui le décorent. Je voudrais simplement indiquer quelle est, à mon sens, l'idée qui a inspiré l'ensemble de la composition et montrer brièvement sa valeur historique [4].

Je rappellerai d'abord en peu de mots quels sujets représentent les reliefs du vase, et j'invoquerai la science, qui purifie tout, pour me faire excuser si cette description brave forcement l'honnêteté.

La partie inférieure de la panse est divisée en quatre tableaux par des socles richement sculptés. Dans chacun de ces tableaux, un homme âgé est debout, au repos. Le manteau qui enveloppe les quatre personnages, le bâton qu'ils tiennent à la main ou qui est déposé auprès d'eux les font reconnaître pour des philosophes,

[1] Voir *Le Petit Bleu* du 24 juin 1900.

[2] Voyez *supra* l'article de M. Comhaire. — M. Léon Renard a rédigé sur les fouilles d'Herstal une étude développée, que je regrette de n'avoir pu lire encore au moment où je corrige les épreuves de cette notice.

[3] J. E. DEMARTEAU, *Le vase hédonique de Herstal*. Liége, L. Gothier, 1900 (Tirage à part du *Bulletin de l'Inst. arch. liégeois*, 1900, p. 475).

[4] Bien que je ne prétende point discuter ici la destination de ce récipient, une observation importante que me communique M. Paul Errera mérite d'être signalée. Comme l'a remarqué aussi M. Demarteau (p. 6), les anneaux, où passent les extrémités de l'anse, sont amincis à la partie supérieure au point d'être presque rompus. Cette usure extrême de cette seule partie du vase ne s'explique que s'il a été longtemps non seulement suspendu par l'anse, mais balancé. J'incline donc à penser que c'était un brûle-parfum, que l'on agitait à la façon de nos encensoirs. Cf. Rich *Dictionn.*, s. v. *Turibulum* ; Kraus, *Realencyc'. der chr. Altert.*, s. v. *Weihrauchfass*.

comme l'a montré M. Demarteau. L'un d'eux — celui que reproduit notre planche — est un vieillard, dont le crâne chauve est entouré d'une couronne de cheveux retombant en boucles sur les épaules, tandis que sa longue barbe s'étale sur sa poitrine. Il appuie l'index de la main droite contre sa joue dans une attitude méditative, et regarde une table à calcul *(abacus)* [1] qu'il soutient sur le bras gauche ; à ses pieds est une corbeille ou une boîte *(capsa)* contenant des volumes ; plus loin est suspendue une sphère céleste, coupée par deux méridiens [2], et, derrière lui, un paquet de tablettes cirées *(polyptycha)*, destinées à recevoir des notes, pend à une patère fixée dans la muraille [3]. Des livres rangés dans un casier, un volume resté déroulé sur une étagère *(pluteus)* ou tenu à la main, un carnet de tablettes ouvert sur un socle caractérisent également les trois autres philosophes, et l'étoffe qui est tendue derrière deux d'entre eux nous indique que la scène se passe dans une de ces boutiques ouvertes, séparées de la rue par une simple toile, qui servaient fréquemment d'écoles [4].

Si du rez-de-chaussée nous passons à l'entresol — j'entends à la hauteur où la panse du vase s'infléchit vers l'orifice — nous sommes brusquement transportés de salles d'études dans des alcôves — et quelles alcôves ! Nous y retrouvons encore quatre hommes, dont trois, comme à l'étage inférieur, sont barbus et le quatrième imberbe. Seulement ils ont quitté leur attitude pleine de dignité et, sans transition, abandonné toute retenue. Dépouillés de leurs vêtements, ils sont étendus sur des couches, où ils ne sont pas seuls. Ils ont auprès d'eux chacun un jeune garçon dans des poses différentes mais également expressives. Les formes efféminées de ces adolescents, leur longue chevelure nouée en chignon [5] ne laissent

[1] Je pense que tel est l'objet oblong que porte ce vieillard ; cf. la figure reproduite dans Daremberg et Saglio, s. v. *Calculator*, v. I., p. 820.

[2] Cf. mes *Monum. relatifs aux mystères de Mithra*, t. I, p. 85, n. 6, p. 89, n. 5.

[3] C'est ainsi qu'il faut interpréter, à mon avis, le « sac d'écolier » dont parle M. Demarteau; comparer la peinture de Duris reproduite dans l'*Archäologische Zeitung*, XXXI, 1873, pl. I, et la note de Michaëlis, *ibid.*, p. 7, n. 69. — Je ne sais ce que signifie la petite figure en relief placée sur une tablette à la gauche du personnage ; peut-être est-ce une clepsydre, ou l'un de ces bustes dont parle le passage de Juvénal cité plus bas.

[4] St Augustin, *Confess.* I, 13, 22, *Vela pendent liminibus grammaticarum scholarum* ; cf. Marquardt, *Privatleben*, 2e éd., p. 93, n. 2 ; Boissier, *La fin du paganisme*, t. I, p. 180.

[5] Cf. Plaute, *Asin.* 3, 3, 37 (627) : *Cinaedus calamistratus.*

d'ailleurs aucun doute sur la nature de leur profession. Pour décrire ces couples érotiques, il faudrait employer le langage de Pétrone, et une phrase du Satyricon peut donner une idée approximative de deux d'entre eux [1]. Quant aux autres, je renonce à les dépeindre même en latin.

L'anse fort élégante du vase est décorée aussi de deux figures d'enfants, la tête couronnée d'un lourd chignon, analogues à celles que nous venons d'examiner. Derrière eux on distingue l'extrémité de deux thyrses, attributs de Bacchus, qui rappellent les orgies auxquelles ils se livraient.

Ce singulier mélange de sagesse et de folie, de gravité et de gravelure nous laisse d'abord perplexes, mais M. Demarteau a proposé de cette énigme une solution ingénieuse : Pour lui, les philosophes sont des représentants de l'école de Cyrène qui florissait au IV[e] siècle avant notre ère et qui se serait plus tard confondue avec l'épicurisme. Cette école *hédonique* faisait du plaisir (ἡδονή) le but de l'existence. Au rez-de-chaussée, nous verrions des représentants illustres de ce système, enseignant leurs théories, et les couples joyeux, qui s'ébattent au-dessus de leurs têtes, montreraient leur morale en action.

Quelle que soit l'érudition avec laquelle M. Demarteau a défendu cette thèse, il n'a pas réussi à me convaincre, et un examen répété de l'original m'a confirmé dans ma résistance. Je ne veux point faire ici l'apologie de ces pauvres épicuriens, si décriés, et qui ont été souvent des gens fort austères, mais je ne crois pas que le genre d'amours auquel ils s'abandonneraient ici ait jamais fait partie de leurs commandements. Sans doute, les anciens avaient à cet égard des principes moins sévères que les nôtres. On pouvait adopter ces habitudes fâcheuses sans risquer que la police, dans un accès de sévérité, vous dénonçât aux magistrats [2]. Les auteurs écrivaient très librement sur ce sujet sans devoir s'attendre à être poursuivis — et acquittés — en cour d'assises. Mais la tolérance dont on jouissait n'impliquait point une approbation. Le « vice grec » a pu être pratiqué et même excusé à Rome, il n'y a point été considéré

1 Petr., *Satyric.* 24 : *Equum cinaedus mutavit, transituque ad comitem meum facto, clunibus eum distrivit.*

2 Cf. cependant Mommsen, *Strafrecht*, p. 703. Le *stuprum* commis avec un *ingenuus* est puni par la loi.



Phototype de M. Poncelet.

Vase en bronze trouvé à Herstal.

comme recommandable, et certainement aucun moraliste n'a jamais placé, comme on voudrait nous le faire croire, le bien suprême dans la pédérastie [1].

La diversité des attributs, qui sont joints aux quatre sages, semble bien les désigner comme appartenant à quatre écoles différentes, et leur attitude me fait supposer que l'artiste n'a songé qu'aux sectes dogmatiques — à l'exclusion non seulement des sceptiques, mais aussi des épicuriens et des cyniques. On remarque en effet qu'aucun des vieillards ne porte la besace, l'insigne distinctif des philosophes errants en général, mais surtout des disciples de Diogène « gueux jusques à la besace ». Ils apparaissent tous comme des théoriciens, des professeurs. Le calculateur, qui a dans son cabinet une sphère céleste, se réclame manifestement de Pythagore — le néo-pythagorisme se répandait précisément à l'époque où notre vase a été coulé — et les autres personnages sont peut-être un stoïcien, un platonicien et un péripatéticien. Mais je préfère m'abstenir d'hypothèses fragiles, et souhaite qu'en dégageant les reliefs de la gangue qui les empâte on découvre, gravés dans le métal, les noms des quatre penseurs.

Si donc l'interprétation proposée par M. Demarteau se heurte à des objections très sérieuses, il faut en trouver une meilleure, et l'on songe immédiatement à l'analogie qu'offre la pièce d'orfèvrerie qui nous occupe, avec d'autres, récemment découvertes comme elle, et déjà fameuses. Je veux parler des deux gobelets qui font partie du trésor de Boscoreale donné en 1894 au musée du Louvre [2]. On sait que ces deux gobelets d'argent portent, sous une guirlande de roses, les représentations d'une série de scènes dont les acteurs sont des squelettes. A côté de ces squelettes sont inscrits les noms d'hommes illustres, et, sur le champ lisse, sont gravées des maximes comme : *Participe à la vie, car nul n'est certain du lendemain,* ou : *Sois en joie tant que tu es en vie.* Le groupe le plus remarquable est celui qui est formé de Zénon et d'Epicure portant chacun la besace et le bâton. « Zénon, le corps droit, la tête haute, désigne

[1] Lucien, dans ses *Sectes à l'encan*, c. 19, nous trace un portrait d'Aristippe de Cyrène, tel qu'on le concevait de son temps. Il diffère singulièrement de celui qu'a imaginé M. Demarteau.

[2] Héron de Villefosse, *Le Trésor d'argenterie de Boscoreale* (Mém. Acad. Inscr. 1895) et *Monuments et mémoires Piot*, t. V (1899), p. 58, ss., pl. VII et VIII.

Epicure d'un mouvement énergique avec un geste de mépris. Epicure, sans se préoccuper de l'attitude de Zénon, se penche en avant et allonge tranquillement la main vers un énorme gâteau, posé sur une table ronde à trois pieds qui sépare les deux philosophes. Un petit cochon, placé entre les jambes d'Epicure, lève la patte et le nez vers le gâteau, dont il est tout disposé à prendre sa part. Au dessus du gâteau on lit : Τὸ τέλος ἡδονή. *Le bien suprême est le plaisir.* »

L'idée que l'existence est courte et qu'il faut se hâter d'en jouir est un des lieux communs de l'épicurisme vulgaire. La littérature comme les épitaphes antiques nous montrent à satiété combien elle était populaire, et elle n'a pas cessé d'inspirer les poètes modernes.

Sera nimis vita est crastina, vive hodie,

nous dit Martial [1], et Ronsard exprime le même conseil avec plus de bonheur :

Vivez, si m'en croyez, n'attendez à demain,
Cueillez dès aujourd'hui les roses de la vie.

Si l'auteur du vase de Herstal, comme celui des gobelets de Boscoreale, avait voulu rappeler que la fin de l'homme est le plaisir, il aurait prêté à cette pensée une forme beaucoup plus subtile. Ce n'est pas la brièveté de la vie qui lui servirait d'argument, car rien dans sa composition ne fait songer à la mort, mais bien la vanité de toute science [2] : « Les penseurs, que voici, méditent depuis des siècles sur notre destinée et sur celle du monde, et leur effort n'a abouti qu'à d'irréductibles contradictions. Toute opinion est incertaine, et, dans le doute universel, une seule chose reste assurée, c'est la volupté. Aimer, jouir, voilà la vraie sagesse. Vive la joie ! »

Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur les couples étranges qui se trémoussent au-dessus de la tête des philosophes pour se convaincre qu'ils ne sont point conçus comme une glorification de l'amour charnel. Avouons-le, quelque répugnance que nous inspire

[1] *Epigr.* I, 15, 12.
[2] C'était une idée très répandue que celle de l'inutilité de la philosophie : cf. Friedländer, *Sittengeschichte*, III, 6e éd., p. 678 ss. L'école sceptique prétendait, comme on sait, démontrer dogmatiquement l'incertitude de la connaissance.

l'acte qu'ils accomplissent, les groupes contournés qu'a imaginés la verve polissonne de l'artiste dérideraient les plus moroses. Il n'en était pas autrement dans l'antiquité, où les sujets érotiques étaient un thème à nombreuses variations. Assurément on n'y voyait pas des modèles à imiter, on ne songeait pas non plus à s'en indigner, on les trouvait simplement drôles [1]. Le mignon était certainement dans les arts, comme il l'est dans la littérature depuis Aristophane, un sujet inépuisable de plaisanteries. L'effet comique est accusé sur notre bronze par le contraste entre la gravité des philosophes plongés dans leurs méditations et les débordements auxquels ils s'abandonnent tout à coup — car, d'un côté comme de l'autre, ce sont évidemment des philosophes qui sont représentés dans des situations très différentes.

L'esprit railleur des Grecs s'est toujours complu à enjoliver la biographie de leurs grands hommes d'anecdotes grivoises. Il suffit d'ouvrir les *Vies* de Diogène Laërce pour se convaincre que cette chronique scandaleuse n'épargnait personne. Ces médisances furent accueillies avec une faveur nouvelle sous l'empire, quand la philosophie, devenue surtout pratique, prétendit davantage gouverner la vie quotidienne, et provoqua ainsi une opposition plus vive [2]. « Un grand nombre de cercles très différents, dit Friedländer, montraient envers elle de la défiance ou de l'hostilité : patriotes romains ; conservateurs par conviction, par instinct ou par intérêt ; esprits terre à terre chez lesquels toute élévation au-dessus de la médiocrité excitait un malaise ; adversaires de l'infatuation ; utilitaires étroitement pratiques ; ennemis ou contempteurs de toute spéculation ; représentants de l'éducation non-philosophique, qui combattaient pour leur propre intérêt et leur propre domination : eux tous ne pouvaient mieux soutenir leur opinion et mieux prouver la superfluité, l'inanité et la nocuité de la philosophie qu'en faisant appel à l'expérience : celle-ci prouvait, disaient-ils, que le niveau moral des philosophes n'était pas supérieur mais inférieur à celui de la moyenne des hommes... »

La polémique contre les prédicateurs du Bien prend sous les empereurs une âpreté qui montre combien ils avaient excité l'ani-

[1] Cf. les passages cités par M. Demarteau, p. 19 s.

[2] Cf. Friedlaender, *Sittengeschichte Roms*, t. III, 6e éd., p. 684. On trouvera es causes de cette hostilité grandissante exposées en détail dans cet ouvrage.

madversion publique. L'ironie légère, qui raillait les chercheurs d'idéal, fait place à des invectives violentes et à des parodies outrancières. On trouvait un malin plaisir à publier les défaillances des prétendus sages, à mettre en relief le contraste entre les vertus qu'ils enseignaient et celles qu'ils pratiquaient, à mesurer la distance qui séparait leurs théories de la réalité, à démasquer enfin l'hypocrisie de ceux qui prenaient le manteau et la besace pour s'abandonner plus à l'aise à leurs penchants vicieux. A ceux qui prêchaient le mépris des richesses, les satiristes reprochaient leur insatiable avidité ; à la fierté de leurs principes sur l'indépendance du sage, ils opposaient leur servilité de parasites ; ils montraient ces panégyristes du renoncement et de la continence restés dans leur conduite ivrognes, gloutons et paillards.

Une des accusations les plus ordinaires qui soient portées contre eux est celle de s'adonner aux pratiques que l'exemple légendaire de Socrate et de Platon leur permettait de justifier[1]. L'accusation n'était sans doute pas sans fondement.Cette perversion de l'instinct sexuel n'est-elle point souvent un vice de raffiné ? D'ailleurs, certaines théories des anciens Grecs sur l'infériorité des femmes et la dignité des amours masculines pouvait servir d'excuse à toutes les aberrations [2]. Justifiée ou non, il est certain que cette inculpation est habituelle. Ainsi, Lucien dans son *Banquet* met en scène le péripatéticien Cléodème faisant des propositions peu discrètes au jeune échanson qui le sert, et le stoïcien Diphile inspirant à son élève une passion tout autre que celle de l'étude [3]. Mais, entre tous les témoignages qu'on pourrait invoquer [4], il en est un qui vaut surtout d'être cité, car il date du règne de Domitien, et précisément la seule monnaie qui ait été retrouvée dans la sépulture de Herstal est un bronze de Domitien [5]. J'ai en

[1] Luc. *Conviv.* 39 : Τὸ μὲν οὖν ἄριστον ἦν μὴ δεῖσθαι γάμου, ἀλλὰ πειθομένους Πλάτωνι καὶ Σωκράτει παιδεραστεῖν ; cf. Pseudo-Lucien, *Amores*, 23, *Eunuchus*, 9, et les notes de Friedländer sur Juvénal II, 9-10.

[2] Cf. Pseudo-Lucien, *Amores*, 23, 32 s. Maxim. Tyr. *Diss.* XXIV-XXVI.

[3] Lucien, *Conviv.*, 15, 26, 29.

[4] Lucien *Somnium s. Gallus*, 10 ; Martial, VII, 58, 9, et les passages cités *supra* n. 1.

[5] Cette monnaie ne peut évidemment nous fournir qu'un *terminus post quem*, mais d'autre part l'usure du vase (cf. p. 4, n. 402) prouve qu'il a été fabriqué de longues années avant le moment où il a été enfoui, et les deux chances

vue un passage célèbre de Juvénal, auquel notre vase pourrait servir d'illustration, et dont on ose à peine rendre en français la brutale énergie : « Je voudrais fuir d'ici au delà des Sarmates et de l'Océan glacial, chaque fois qu'osent censurer nos mœurs ceux qui simulent la simplicité des Curius et dont la vie est une bacchanale. Et d'abord ils sont ignorants, bien que chez eux tout soit rempli de plâtres du stoïcien Chrysippe. Car c'est la perfection pour eux que d'acheter un portrait d'Aristote et de Pittacus et de conserver sur une étagère des bustes originaux de Cléanthe. Tout visage est trompeur. Quel quartier de Rome n'abonde pas en austères débauchés ? Tu gourmandes les infamies, toi qui es le dépotoir le plus fameux parmi les cinèdes imitateurs de Socrate[1] ? »

Le bronze à reliefs qui nous a conduit sur un terrain si scabreux faisait partie autrefois de la vaisselle de quelque riche fonctionnaire ou propriétaire romain. Qu'il fut porté dans sa salle de festin ou qu'il lui servît au bain [2], il disait à celui qui contemplait ses formes élégantes : « N'écoutez point les sermons de ceux qui s'érigent en censeurs de vos plaisirs et dont les vices secrets sont pires que vos faiblesses ». La composition étrange qui le décore exprime la protestation de l'esprit bourgeois contre l'ascétisme, importun à autrui et sujet à des chutes profondes. Elle est issue du même sentiment qui a dicté au moyen âge les satires contre les moines (les philosophes ne sont-ils pas les moines mendiants et

d'erreur s'annulent. D'ailleurs, mon collègue, M. le Bon de Loë, m'assure que tout le contenu du tumulus lui assigne pour date certaine la fin du Ier ou le commencement du IIe siècle.

[1] Juven. *Sat.* II, 1 s. :

Ultra Sauromatas fugere hinc libet et glacialem
oceanum, quotiens aliquid de moribus audent
qui Curios simulant et Bacchanalia vivunt,
indocti primum, quamquam plena omnia gypso
Chrysippi invenias ; nam perfectissimus horum,
si quis Aristotelem similem vel Pittacon emit
et iubet archetypos pluteum servare Cleanthas.
Fronti nulla fides ; quis enim non vicus abundat
tristibus obscaenis ? Castigas turpia, cum sis
inter Socraticos notissima fossa cinaedos ?

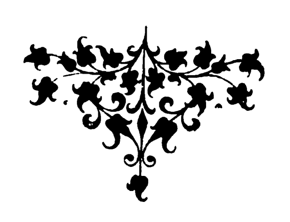
Cf v. 20 : *Sed peiores, qui talia verbis Herculis invadunt et de virtute locuti Clunem agitant.*

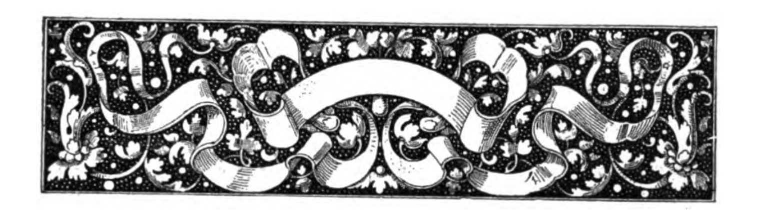
[2] C'est l'opinion défendue par Léon Renard, dont je ne connais pas encore les arguments.

enseignants de l'antiquité ?) et dont aujourd'hui encore on pourrait signaler les multiples manifestations.

Le vase de Herstal n'est point une œuvre d'édification. Il provoquera l'indignation bruyante de ceux dont la pudeur s'effarouche d'un geste déplacé. Mais pour qui sait le comprendre, il acquiert une signification hautement instructive. La raillerie sans vergogne, qui s'y étale, est une expression pittoresque du génie romain, toujours hostile au fond aux philosophes grecs, je dirai même de l'esprit populaire de tous les temps. Comme document moral, l'orfèvrerie antique ne nous a peut-être rien légué de comparable à ce morceau immoral. Félicitons-nous donc que ce joyau, exhumé du vieux sol de la Belgique, n'ait point émigré à l'étranger, et que nous puissions conserver l'espoir de le voir un jour figurer dans les vitrines du musée de Bruxelles, où il a sa place marquée.

FRANZ CUMONT.





PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 2 AVRIL 1900

Présidence de M. J. VAN DER LINDEN, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Quatre-vingt-trois membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de mars. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — M. le comte François van der Straten-Ponthoz nous remercie pour les condoléances que nous lui avons fait parvenir à la suite du décès de son frère.

L'Académie royale d'Archéologie de Belgique nous accuse réception du tome XIV, livraison I, de nos Annales.

[1] MM^mes^ Seghers, Nothomb-Barella, Hermant, Delacre, Guilmot, J. Chevalier et de Ladrière;

MM^lles^ A. Poils, la comtesse Marie F. van der Noot, Ranschyn, Mackintosh et Vannérus.

MM. Van Gele, G. Cumont, Puttaert, De Bavay, Belleroche, Seghers, Schweisthal, Lavalette-Weinknecht, P. Verhaegen, Maertens, Magnien, Flébus, Stocquart, Paris, de Brabandère, le Dr Barella, Rutten, Van Tichelen, L. Le Roy, Mackintosh, Duwelz, Hermant, De Backer, E. Drion, Tahon, Lowet, Vanden Eynde, Jean Poils, A. Delacre, J. Vander Linden, Ledure, Ronner, Weckesser, Mahy, le baron A. de Loë, Van Havermaet, d'Awans, de Raadt, Guilmot, Paridant, De Bruyne, Titz, Chevalier, De Lara, Sirejacob, De Ladrière, Clerbaut, Ouverleaux-Lagasse, Michaux, A. Dillens, Lefebvre de Sardans, De Beys, Vannérus, Ayguesparse, De Soignie, Eyben, Colruyt, Wallner, Schavye, De Becker, Adan, Wallaert, Destrée, Sand, Lacroix, Donny, Borlé, Verhoogen, Wehrle et E. Paulus.

La Société d'Anthropologie nous remercie de l'invitation à assister à la conférence de M. Van Overloop que nous lui avons adressée.

L'administration communale de Bruxelles nous fait connaître qu'ensuite de notre requête le collège a décidé de faire placer à l'escalier conduisant aux archives communales un médaillon en bronze au nom de notre savant et regretté confrère Alphonse Wauters.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Brondex (A.) et Mory (D.). Chan Heurlin ou les Fiançailles de Fanchon, poème en patois messin en sept chants. Nouvelle édition conforme à la première, accompagnée d'une introduction et d'une traduction française littérale (un des 275 exemplaires sur papier à la cuve, enrichis de 30 phototypies hors texte, dont 4 en couleurs, d'après les aquarelles de M. Victor Masson, de Metz). 1 vol. in 8° d. rel. (don du traducteur) [1].

Pamàtky Archaeologické a Mistopisné. Dilu XVIII. Sesit VIII. Roku 1899, in-4° br., planches et figures (don de M. Pic).

Notre-Dame du Bon Conseil, à Fourvières. Phototypie (don de M. Mahy).

Bellucci (G.). Amuleti italiani contemporanei. Catalogo descrittivo della collezione inviata all'Esposizione nazionale di Torino. 1 vol. oblong broché (don de l'auteur).

Wauvermans (le colonel H.). Les citadelles du Sud et du Nord d'Anvers. 1 vol. petit in-8° rel., percal., 3 planches (achat).

Lyon (C.). Le célèbre maître de chapelle du XVI[e] siècle Philippe de Monte était-il Malinois ou Montois ? Flamand ou Wallon ? 1 brochure in-8° (don de l'auteur).

Guizot (F.). Collection des Mémoires relatifs à la Révolution d'Angleterre, accompagnés de notes et d'éclaircissements historiques : Histoire du Long Parlement, convoqué par Charles I[er], en 1640; par Thomas May, 2 vol. — Mémoires de John Price, chapelain de Monk, sur la restauration des Stuart. — Mémoires de sir Thomas Herbert, valet de chambre de Charles I[er], sur les deux dernières années du règne de ce prince. — Mémoires de sir John Berkley, sur les négociations de Charles I[er] avec Cromwell et l'armée parlementaire, 1 vol. — Mémoires de Hollis, Mémoires de Huntington, Mémoires de Fairfax, 1 vol. — Mémoires de Ludlow, 3 vol. — Procès de Charles I[er], Eikon Basilikè (Apologie attribuée à Charles I[er]); Mémoires de Charles II sur sa fuite

[1] M. J. Favier, conservateur de la Bibliothèque municipale de Nancy, membre correspondant de notre Société.

après la bataille de Worcester, 1 vol. — Mémoires de mistriss Hutchinson, 2 vol. — Mémoires de lord Clarendon, grand chancelier d'Angleterre sous le règne de Charles II, 4 vol. — Journal de lord Henri Clarendon, fils du comte de Clarendon, grand chancelier d'Angleterre, sur les années 1687, 1688, 1689 et 1690, 1 vol. — Mémoires de sir John Reresby; Mémoires du duc de Buckingham, 1 vol. — Histoire de mon temps, par Burnet, évêque de Salisbury, 4 vol. — Mémoires de Jacques II, 4 vol. Ensemble 24 vol. in-8° br. (achat).

Crosnier (Mgr). Iconographie chrétienne ou Étude des sculptures, peintures, etc., qu'on rencontre sur les monuments religieux du moyen âge. 1 vol. in-8° rel. percal., figures (achat).

Alvin (L.). Fr.-J. Navez. — Sa vie, ses œuvres et sa correspondance. 1 vol. in-18 br., portrait et fac-similé de signature (don de M. Mahy).

Pirenne (H.). Histoire de Belgique. Des origines au commencement du XIVe siècle. 1 vol. in-8° br. (achat).

Baye (le baron de). Fouilles de kourganes au Kouban (Caucase). 1 brochure in-8°, figures (don de l'auteur).

Engel (A.) et Serrure (R.). Traité de numismatique moderne et contemporaine. — Deuxième partie : Époque contemporaine, XVIIIe et XIXe siècles. 1 vol. in 8° br., figures (achat).

Gerlache (de). Histoire du royaume des Pays-Bas depuis 1814 jusqu'en 1830, etc. 2 vol. in-8° d. rel. (achat).

Van Gele (A.). Excursions et promenades. — Tervueren, ses environs et le musée du Congo. 1 vol. in-18 br., planches et figures (achat).

Goblet d'Alviella (le comte). Les Gifford « lectures » et le cours de M. Tiele, à Édimbourg. 1 brochure in-8° (don de l'auteur).

Photographies du pilori de Saventhem (don de M. Émile de Munck).

Pour les collections :

Deux scramasaxes, six petits couteaux, un grand couteau, une pince épilatoire en fer, une fibule en bronze, deux énormes plaques-boucles en fer, deux énormes plaques-boucles en fer avec contre-plaque, deux attaches en fer, deux bracelets de bronze, une boucle d'oreille en argent, une paire de boucles d'oreilles en argent, neuf perles et grains de collier (pâte de verre et ambre), un gobelet en verre et cinq vases en terre, en tout 31 objets, provenant de l'exploration du cimetière franc de Villers-devant-Orval (province de Luxembourg).

Elections. — M. Georges Bonsor est nommé membre correspondant.

MM. Ludovic Amand, l'abbé Coremans, Henri De Bruyne, Jean De Mot et Alfred Van der Stegen sont nommés membres effectifs.

Mme Alfred Van der Stegen et M. Charles Duwelz sont nommés membres associés.

M. Van Havermaet signale la démolition prochaine de l'église des Brigittines à Bruxelles et de l'église de Saint-Job, sous Uccle.

Il croit qu'il serait utile de faire suivre ces travaux afin de relever les inscriptions qui se trouvent dans ces églises et de recueillir les fragments de sculpture offrant de l'intérêt et que la pioche épargnerait.

M. de Raadt signale comme étant très prochaine également la démolition des bâtiments de la Cambre dont la chapelle est intéressante et possède une charpente très curieuse. (Renvoi à la commission des fouilles.)

Congrès internationaux. — Délégations. — M. le baron Jules d'Anethan est désigné pour représenter la société au Congrès international d'histoire comparée qui se tiendra à Paris du 23 au 29 juillet prochain.

MM. P. Hankar, J. Poils et le baron de Loë, d'autre part, seront les représentants de la société au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques dont la XIIe session aura lieu à Paris, le 20 août.

Exposition. — Partie d'os sculpté trouvée dans les travaux du canal maritime de Bruges (par M. J. Maertens).

Médaille de bronze de grand module représentant l'hôtel de ville de Lyon (inauguration 1655) (par Mlle la comtesse A. F. van der Noot).

Conférence. — En une conférence fort documentée, notre érudit confrère et excellent artiste M. Léopold Wallner nous fait connaître d'une façon très complète et très agréable à la fois les *Chants épiques de la Grande Russie* dont quelques-uns remontent à une époque reculée.

Cette conférence, digne de son aînée, est des plus goûtées et vivement applaudie.

M. le Président adresse à l'orateur les remerciements de l'assemblée.

La séance est levée à 10 heures 1/2.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 7 MAI 1900.

Présidence de M. J. VAN DER LINDEN, *président.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-cinq membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance d'avril. (*Adopté sans observation.*)

Correspondance. — MM. Paul Errera, Fernand Hannon de Louvet, Victor Carez et John Storms nous remercient des condoléances que nous leur avons adressées à la suite de leurs deuils récents.

M. Georges Bonsor, nommé membre correspondant, nous fait parvenir ses remercîments.

Le Cercle archéologique du Pays de Waes nous accuse réception du tome XIVe, livraison I, de nos Annales.

M. Joseph Casier nous remercie pour les félicitations que nous lui avons adressées à la suite de sa nomination dans l'ordre de Léopold.

M. le gouverneur du Limbourg nous prie de lui adresser un exemplaire du rapport sur les fouilles exécutées par notre Société pendant l'exercice 1899.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

CHANTRE (Mme E.). En Asie Mineure et en Cilicie. 1 brochure in-4°, figures (don de M. E. Chantre).

CHANTRE (E.). Etude sur quelques nécropoles hallstattiennes de l'Italie et de l'Autriche. 1 brochure in-8°, figures (don de l'auteur).

Etude craniologique sur la population prépharaonique de la Haute-Egypte. Nécropole de Khozan (id.).

Les mégalithes de Noirétable-Loire. 1 brochure in-8° (id.).

Fouilles dans la nécropole de Khozan, près Louqsor. 1 brochure in-8° (id.).

[1] MMmes Delacre et Seghers ;
MMlles Ranschyn et la comtesse van der Noot ;
MM. A. Hanon de Louvet, Puttaert, G. Cumont, le baron de Loë, Roosen, Van Gele, Capart, De Schryver, Hauman, Van Tichelen, le vicomte Desmaisières, le comte de Ribaucourt, De Bavay, Ronner, Jean Poils, Magnien, Titz, Ranschyn, De Soignie, De Lara, J. Destrée, De Backer, Duwelz, Mahy, Tahon, Vanden Eynde, Van Havermaet, G. Paridant, De Beys, Paris, le comte F. van der Straten-Ponthoz, le comte de Villegas-Saint-Pierre-Jette, F. Seghers, Lefebvre de Sardans, A. Joly, Blin d'Orimont, Lowet, De Bruyne, Ledure, Nève, T'Scharner, Clerbaut, Holvoet, Aubry, Michaux, Lacroix, E. Lhoest, de la Roche de Marchiennes, de Latre du Bosqueau et De Ladrière.

Les menhirs du Champ de la Justice ou alignement de Saint-Pantaléon près Autun (Saône-et-Loire).

Les nécropoles du premier âge du fer des Alpes françaises. 1 brochure in-8°, figures (id.).

Nouveau compas-glissière anthropologique. 2 feuillets in-8° (id.).

Le Congrès des Orientalistes (Paris, septembre 1897). 1 brochure in-8° (id.).

Les dolmens du Caucase. 1 brochure in-8°, figures (id.).

Rapport sur une mission scientifique en Arménie russe. 1 brochure in-8°, planches (id.).

Le Dauphiné préhistorique. 1 brochure in-8° carte (id.).

Le tell de Kara-Euyuk. 1 brochure in-8° (id.).

Compte rendu des travaux anthropologiques de la XI[e] session des Congrès internationaux d'archéologie préhistorique et d'anthropologie, réunie à Moscou.

Projet d'une légende internationale pour les cartes archéologiques préhistoriques. Rapport présenté au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. 1 brochure in-8°, 1 carte (id.).

L'époque glaciaire et les anciens glaciers des Alpes. 1 brochure in-8°, figures (id.).

Relations entre les sistres bouddhiques et certains objets de l'âge du bronze européen. 1 brochure in-8°, figures (id.).

Faculté des sciences de Lyon. Conférences de M. Ernest Chantre. Anthropologie. Leçon d'ouverture 7 janvier 1881. 1 brochure in-8° (id.). Deux exemplaires.

Travaux scientifiques de M. Ernest Chantre, lauréat de l'Institut, sous-directeur du Museum. 1 brochure in-8° (don de M. Chantre).

Recherches anthropologiques dans le Caucase :

Tome premier : *Période préhistorique.*

Tome deuxième : *Période protohistorique. Atlas.*

Tome troisième : *Période historique.*

Tome quatrième : *Populations actuelles.*

Ensemble 4 volumes grand in-4° br., planches et figures (id.).

Etudes paléoethnologiques dans le bassin du Rhône.

Age du bronze. Recherches sur l'origine de la métallurgie en France.

Première partie : *Industrie de l'âge du bronze.* 1 vol. grand in-4° cart., figures et carte coloriée.

Atlas in-folio de LXXIII planches (en portefeuille) avec texte explicatif.

Troisième partie : *Statistique.* 1 vol. grand in-4° br.

Ensemble : 2 volumes et 1 atlas (id.).

Etudes paléoethnologiques dans le bassin du Rhône. — Premier âge du fer. — Nécropoles et tumulus. 1 vol. in-4° cart., figures.

Album in-folio de XLIX planches (en portefeuille) avec texte explicatif.

Ensemble : 1 vol. et 1 album (id.).

Archives du Museum d'histoire naturelle de Lyon. Tome sixième, 1895. 1 vol. grand in-4° br. (id.).

NAUE (Dr J.). Die Bronzezeit in Oberbayern. — Ergebnisse der Ausgrabungen und Untersuchungen von Hügelgräbern der Bronzezeit zwischen Ammer und Staffelsee und in der Nähe des Starnbergersees. Mit 163 Abbildungen im Texte und eine Album mit 1 Karte und 49 Tafeln

Ensemble : 1 vol. in-4° br. et 1 album in-4° de planches en portefeuille (don de l'auteur).

Pour les collections :

Broc à trois anses, en grès brun du XVIIe siècle, provenant de la trouvaille de Petit-Rœulx lez Braine-le-Comte. (Commission des fouilles.)

Elections. — M. A.-D. Xénopol est nommé membre correspondant.

MM. Franz Kegeljan, Amédée J.-M. Le Clerq et Aly Wahby sont nommés membres effectifs.

MM. Gérard Roosen, Victor Stobbaerts et Georges Verhulst sont nommés membres associés.

Délégation. — M. Jean Capart est nommé délégué de la Société au Congrès international d'histoire des religions, qui se tiendra à Paris du 3 au 9 septembre prochain.

Exposition. — Epingle à cheveux mérovingienne en argent, terminée par un oiseau au bec crochu *(le gypaète)*, gravé en creux, doré et orné de deux grenats en table, trouvée dans une des tombes du cimetière de Warlus, Pas-de-Calais. (Collection Louis Cavens.)

Grand bronze de Nerva, trouvé à Anderlecht, rue Helman de Grimbergen (par M. Van den Heuvel).

Vues de l'abbaye d'Aulne, de Lobbes, de Thuin et de la tour dite d'Anneessens, à Bruxelles (dessins de M. Puttaert).

Vase belgo-romain à inscription, trouvé dans la province rhénane (par M. J. Van der Linden).

M. VAN DER LINDEN, en présentant cet objet, donne lecture de la note suivante :

La poterie qui fait l'objet de notre exposition est un vase en terre cuite à panse rebondie, haut de 155 millimètres, mesurant au goulot une largeur de 52 millimètres, et reposant sur un pied fort étroit de 35 millimètres de diamètre.

Il est formé d'une terre rougeâtre et recouvert d'une glaçure noire presque mate, sur laquelle a été tracée au pinceau, à l'aide d'une matière jaunâtre, l'inscription A. M. O. T. E., courant entre des cercles de rinceaux et de points. L'inscription se compose de lettres majuscules, terminées en larges pattes et séparées par de gros points.

Cet objet a été trouvé près de Cologne. Il appartient à une catégorie de vases que l'on considère communément comme étant des vases à boire. Il étaient déjà nommés ainsi par Montfaucon [1].

L'étroitesse du pied ne permet guère de les faire reposer; ce qui oblige d'admettre qu'on les tenait en main lorsqu'on s'en servait. Il en est d'ailleurs qui offrent sur leur paroi des dépressions destinées, à ce qu'il semble, à donner prise aux doigts. Queiques-uns portent des inscriptions en rapport avec l'usage qu'on leur attribue généralement. Ce sont ces inscriptions qui les rendent intéressants; car ils ne sont remarquables ni par la finesse de la matière, ni par l'élégance de la forme, ni par la délicatesse de l'exécution. On a appelé ces poteries urnæ litteratæ *et* poteries parlantes.

Les vases ornés d'inscriptions sont relativement rares.

M. Henri du Cleuziou les décrit avec beaucoup de détails, dans le livre qu'il a consacré aux poteries de la collection Charvet [2]. *Il les considère aussi comme des vases à boire, et se complaît, à propos des inscriptions qu'elles présentent, à établir des rapprochements entre l'esprit gaulois des premiers siècles de l'ère chrétienne et l'esprit français d'aujourd'hui.*

Il paraît même considérer les poteries de ce genre comme étant d'origine essentiellement gauloise, et il y voit les prototypes de certaines poteries françaises à inscriptions, qui datent de l'époque révolutionnaire ou qui sont encore en usage en Bretagne. Mais il est à remarquer qu'il en a été trouvé un bon nombre ailleurs que sur le territoire de l'ancienne Gaule celtique, et notamment en Belgique et dans la province rhénane. Des inscriptions autres ou analogues se trouvent d'ailleurs sur des objets céramiques de toutes provenances; elles sont fréquentes, surtout sur les grès et les verres allemands.

Notre confrère, M. le baron de Loë, nous a signalé des vases à inscriptions de la même époque qui ont été découverts dans notre pays. Tout récemment, M. Eugène Soil en a exhumé quatre qui étaient renfermés dans une sépulture romaine, à Tournai; il en a fait l'objet d'une communication à la Société nationale des Antiquaires de France, le 21 mars dernier. Au musée de Bruxelles, il en existe un, étiqueté sous le n° 1903, et portant l'inscription I. T. A.

Demmin, dans le catalogue de sa collection, en décrit deux [3].

1 MONTFAUCON : *L'Antiquité expliquée*. Paris, 1719, III, p. 146.

2 HENRI DU CLEUZIOU, *De la poterie gauloise, Etude sur la collection Charvet*. Paris, 1872, pages 239 et suivantes.

3 AUGUST DEMMIN, *Beschreibendes Verzeichniss seiner Sammlungen*. Leipzig, Edwin Schloemp, 1881, n°s 230 et 232.

Le musée Walraff de Cologne en possède une vitrine tout entière, de provenance locale, avec des inscriptions variées. Elles y sont exposées avec les indications suivantes : « Römische Trinkjefässe mit Inschriften und Barbotin eversierung, IIes-IVes Jahrh nach Chr. ; gefunden in Köln ».

Les trois vases décrits par Montfaucon ont pour inscriptions : SITIO, j'ai soif; PIE et BIBE, bois[1]. *Parmi les inscriptions qui ont été signalées depuis lors citons celles-ci*[2] *:*

VITA ou AVITA ; ou encore VITA DA, AVE VITA ; VITVLA ;
VIVAMVS, VIVAS, VIVITE ;
VIVE ou BIBE (ce qui est peut-être une forme gauloise pour VIVE)[3].
D'autres fois on y lit :
MISCE (allusion au mélange d'eau que subissait le vin avant d'être bu) (Demmin), REPLE. IMPLE. TENE ME.
Ou bien ;
AVE. AVETE VOS, AVETE FEL ICES, VITI FELIX VIVAS.
Ou encore SITIS, BENE BIBO ;
Ou FERO VINVM TIBI DVLCIS.
D'autres reproduisent un véritable dialogue entre deux interlocuteurs :
REPLE ME COPO ME RI · Aubergiste, remplis-moi de vin.
OSPITA REPLE LAGONA CERVESA.
COPO GNODI TVABES EST REPLEDA[4] *;*
Ou, suivant une autre lecture :
COPO GNO DITV ABES REPLEDA[5].
Ce qui se traduit ainsi :
Le Consommateur : Remplis la cruche de cervoise.
L'Aubergiste : Tu l'as ; elle en est pleine.
Les vases de M. Eug. Soil portent les inscriptions suivantes :
AVETE VOS, DA VINVM, VITVLA, LVCRVM FAC.

L'inscription AMO TE, de notre poterie, n'est pas la moins curieuse. Elle se retrouve deux fois sur les vases du Musée Walraff (nos 1796 et 2500), de même que les inscriptions analogues AMAS (nos 120 et 3038), et AMEMVS (no 3018).

Communications.

J. Capart. — *Quelques objets égyptiens du Musée de Bruxelles.*

[1] Montfaucon, ouvr. cité, planche LXXXI.
[2] Voir ces inscriptions avec d'autres, dans l'ouvrage cité de M. du Cleuziou. Voir aussi un article de M. Van Dessel sur *l'Etablissement belgo-romain de Rumpst,* dans le *Bulletin des commissions royales d'Art et d'Archéologie.* 16e année (1877), pages 158 à 160.
[3] Le V latin correspond au B gaulois ; ainsi BIBERIS pour VIVERIS, BIBO pour VIVO (C. A. Serrure, *Essai de grammaire gauloise,* page 46).
[4] H. du Cleuziou, ouvr. cité.
[5] C. A. Serrure, ouvr. cité, p 12.

MAURICE DE MAERE D'ARTRYCKE. — *Note sur des fouilles entreprises à Wynendaele* (Flandre occidentale).

Docteur F. TIHON. — *Fouilles à Aisne, à Goffontaine et à La Reid.*

M. G. CUMONT nous rend compte ensuite d'une découverte de poteries qui a eu lieu récemment à Petit-Rœulx, lez Braine-le-Comte.

Cette trouvaille faite par le sieur Frédéric Wastiau, en bêchant son jardin, se composait de 21 brocs en grès brun de Bouffioulx pouvant dater du XVIIe ou XVIIIe siècle et vulgairement appelés, en pays flamand, « Kaiser Karl Kruiken ».

Ces pots, enfermés jadis dans une caisse dont on a retrouvé les ferrures, gisaient, le fond en l'air, à 50 centimètres de profondeur.

Nul doute qu'on ne se trouve ici en présence d'une cargaison enfouie par son propriétaire pour la soustraire à un ennemi quelconque, soldat pillard ou créancier.

La séance est levée à 9 heures 3/4.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 11 JUIN 1900.

Présidence de M. J. Van der Linden, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Quarante membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de mai. (*Adopté sans observation*).

Correspondance. — MM. Léon Lahaye, l'abbé Bols, E.-J. Soil, A. Gaillard, Jules Leclercq, Henri Hymans, le comte Th. de Limburg-Stirum, Julien Van der Linden et Léon de Somzée nous remercient pour les félicitations que nous leur avons adressées à la suite de leurs nominations et promotions respectives dans l'ordre de Léopold.

M. Xénopol, nommé membre correspondant, et M. Aly Wahby, nommé membre effectif, nous adressent également leurs remercîments.

Nécrologie. — M. le Président fait part à l'assemblée de la mort de notre éminent membre correspondant le comte Arthur de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, décédé inopinément à Compiègne (Oise) le 29 mai 1900.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Catalogue des tableaux exposés au musée de la ville de Bruxelles, établi dans les bâtiments de l'Ancienne Cour, tel qu'il est imprimé par les soins de la commission chargée de la direction de cet établissement. Bruxelles, chez Bols-Wittouck, imprimeur de la ville. 1835, 1 brochure in-12 (don de M. Mahy);

Le Christ devant Pilate, peint par M. de Munkacsy. Notice biographique suivie des appréciations des critiques d'art de la presse française. Avec le portrait de l'artiste. 1 brochure in-8° (don de M. Mahy);

L'Athenæum français. Revue universelle de la littérature, de la science et des beaux-arts. Troisième année, 1854. 1 fort vol. in-4 cart. (achat);

Montelius (O.). Der Orient und Europa. Einfluss der orientalischen

[1] MMlles la comtesse Marie F. van der Noot et P. Ranschyn;
MM. Schweisthal, Puttaert, De Bavay, Ronner, De Schryver, Titz, Blin d'Orimont, J. Van der Linden, Destrée, Cumont, de Raadt, G. Paridant, De Lara, baron A. de Loë, J. Poils, Magnien, Van Havermaet, Clerbaut, L. Le Roy, Vandamme, Van Gele, Ledure, Duwelz, Mahy, Roosen, P. Combaz, Van den Eynde, A. Dillens, Thiéry, comte de Ribaucourt, vicomte Desmaisières, Préherbu, Hecq, comte van der Straten-Ponthoz, Ranschyn, Van Tichelen, Lefebvre de Sardans et E. Nève.

Cultur auf Europa bis zur Mitte des betzten Jahrtausends v. Chr. Deutsche Uebersetzung von J. Mestorf. 1. Heft (don de l'auteur);

Van Dessel (C.). Topographie des voies romaines de la Belgique. Statistique archéologique et bibliographique, avec une préface de M. H. Schuermans. 1 vol. in-8° br. (don de M. le baron de Loë);

Debaecker (L.). Recherches historiques sur la ville de Bergues, en Flandre. 1 vol. in-8° br., 1 planche (achat);

Grob (J.). Bausteine zur Geschichte des Luxemburger Landes, etc. 1 vol. in-8° br. (don de l'auteur);

Fabrège (F.). Histoire de Maguelonne. Tome premier. La cité. Les évêques. Les comtes. 1 vol. gr. in-8° d. rel., 3 vues panoramiques (don de l'auteur).

Pour les collections :

Monnaie en cuivre de Guillaume II, comte de Namur, trouvée à Couvin, à l'emplacement de l'ancien château fort (don de M. Eugène Maillieux).

Elections. — MM. Louis Beaucarne, le baron Henri de Woelmont et Laurent Fierens sont nommés membres effectifs.

Mmes Albert Pottelet et Emile Stocquart sont nommées membres associés.

Exposition. — Série de photographies de tapisseries appartenant aux musées du Cinquantenaire, au musée Cluny et à la couronne d'Espagne (par M. J. Destrée).

Photographies de la tour dite d'*Anneessens*, près de l'ancienne *Steenpoort*, à Bruxelles (par M. P. Combaz).

Photographie d'une cave romane existant sous la maison portant le n° 52 de la rue d'Or, à Bruxelles.

Fibule mérovingienne en bronze, ornée de verroteries cloisonnées et de grenats, trouvée dans une des tombes du cimetière de Marœuil, département du Pas-de-Calais (collection Louis Cavens).

Dessins et photographies de bijoux mérovingiens provenant du cimetière d'Harmignies (par MM. J. Destrée et de Loë).

Objets de l'époque franque trouvés à Steenockerzeel (Brabant) par M. le comte de Ribaucourt.

En voici l'énumération :

Une framée. — Un éperon. — Deux fers de flèche ou de javelot. — Un scramasaxe à double rainure. — Une monnaie gauloise. — Une petite boucle en bronze.

M. le comte de Ribaucourt donne les renseignements suivants sur cette trouvaille qui date du mois de mars de l'année 1897 :

Elle a été faite en extrayant du sable dans une parcelle de terre cadastrée section A, n° 139, et située au hameau de Wambeek sous Steenockerzeel, lieu dit *Keiveld*, à la hauteur de la borne 14 de la chaussée de Haecht à Bruxelles, à 200 mètres au sud de ce point.

Les tombes, au nombre de 7 ou 8, occupaient le sommet d'un mamelon allongé, en dos d'âne, entre deux petites vallées. Elles avaient 50 centimètres de profondeur. Sauf une seule, toutes étaient bouleversées. C'est de cette tombe restée intacte que proviennent les armes exposées.

M. de Ribaucourt ajoute qu'on a constaté la présence, à proximité des sépultures et à la même profondeur, d'un foyer, sorte de cavité contenant des cendres, des débris de bois et de nombreux ossements de mouton qui témoignaient que cet animal constituait la base de l'alimentation des Francs de Steenockerzeel.

M. le baron DE LOË lit le procès-verbal de cette trouvaille qui a été dressé en mars 1897 par les soins de la Commission des fouilles, procès-verbal qui concorde parfaitement avec les renseignements que vient de donner à l'assemblée M. le comte de Ribaucourt.

Un échange d'observations a ensuite lieu entre MM. G. CUMONT et DE LOË au sujet de l'imparité de l'éperon dans les tombes franques, imparité qui, à première vue, parait anormale, mais qui cependant est constante.

M. le comte FRANÇOIS VAN DER STRATEN-PONTHOZ dit que l'usage d'un éperon unique existait encore dans les campagnes il n'y a pas bien longtemps, s'il n'existe encore maintenant.

Boucle de ceinturon datant de l'invasion de Dumouriez en Belgique (par M. G. Cumont).

M. CUMONT s'exprime ainsi en présentant cet objet :

« On sait qu'après la bataille de Jemappes (7 novembre 1792) les Belges s'imaginèrent quelque temps que la France leur apportait l'indépendance rêvée. Il n'en fut rien, car le décret d'annexion de la Belgique à la France fut déclaré exécutoire en janvier 1793.

» La boucle de ceinturon d'officier, que voici, se rapporte à cette courte période. Elle doit donc être très rare.

» Elle porte au milieu d'un trophée d'armes deux cartouches surmontés de couronnes de feuilles de chêne et séparés par une épée dont la pointe soutient un bonnet phrygien. Au-dessus une banderolle avec l'inscription : *République belgique*. Le cartouche droit contient les tables de la Loi sur lesquelles on lit : *Droit de l'homme*. Le cartouche gauche renferme des faisceaux entourés de la devise : *Notre union fait notre force*. La boucle est en laiton doré et l'ornement en cuivre estampé et argenté ».

Droite. Gauche. — M. le comte van der Straten-Ponthoz se plaint à nouveau de la fréquente inobservance de la règle établie par les congrès quant à la façon dont on doit entendre la droite et la gauche lorsqu'il s'agit de désigner ou de décrire un monument, un blason ou un tableau.

Communications.

P. COMBAZ. — *La tour dite d'Anneessens, à Bruxelles.*

CLERBAUT. — *Un facteur d'orgues du XVIIIe siècle.*

Abbé J. CLAERHOUT. — *Nouvelles fouilles à Denterghem* (Flandre occidentale). Lecture par M. G. Cumont.

J. DESTRÉE. — *Défense en ivoire portant une ornementation procédant de l'art barbare* (Musées du Cinquantenaire).

M. DESTRÉE entretient ensuite l'assemblée de deux tapisseries célèbres que possèdent également les musées du Cinquantenaire.

L'une représente la communion d'Herkenbald, l'autre la descente de croix. Elles ont été exécutées d'après les cartons d'un certain maître Philippe.

Feu Alphonse Wauters considérait ce Philippe comme étant le frère aîné de Bernard Van Orley. Alexandre Pinchart suggérait le nom du peintre de Mol.

Or, il résulterait de la démonstration de notre savant confrère M. Destrée, que cet artiste s'appelle Philippe Van Moer. Il existe, en effet, une tapisserie appartenant à la Couronne d'Espagne qui porte la signature complète de ce maître de grande valeur, passé jusqu'à présent inaperçu.

Cet artiste a excellé dans l'exécution de modèles pour les tapisseries, et M. Destrée nous promet de nous donner ultérieurement la nomenclature de ses productions.

La séance est levée à 10 heures.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 2 JUILLET 1900

Présidence de M. De Bavay, *vice-président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Trente-quatre membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de juin. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. J. Van der Linden, J. Destrée, J. Poils, E. de Munck, Belleroche et Soil s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

La Société des Antiquaires de Cambridge nous accuse réception de l'envoi de nos publications.

Dons, envois et achats — *Pour la bibliothèque :*

Tropea (G.). Studi sugli Scriptores Historiae Augustae IV. — Elio Cordo. Vita e frammenti. 1 brochure in-8° (don de l'auteur).

Lameere (E.). Le grand conseil des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois. 1 vol. in-8° br. (id.).

Hubert (J.). Extrait du rapport de la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut, session 1900. — Comité provincial de la Commission royale des monuments. — Rapport annuel adressé à M. le gouverneur-président. 1 brochure in-8° (id.).

Soil (E.). La cathédrale de Tournai. Guide illustré du visiteur. 1 brochure in-12 (id.).

Tournai archéologique en 1895. 1 volume in-8° br., 1 plan colorié (id.).

Guillaume de Moriaumez échanson du roi Charles VI (1416). — Notes pour servir à la généalogie de la famille de Moriamé. 1 vol. in-8° br. planches. (id.).

La tapisserie de Judith et Holopherne à la cathédrale de Sens, 1 brochure in-8° 2 planches (id.).

Note sur les faïences de Tournai. 1670-1815. 1 brochure in-8° (figures).

Exposition d'art ancien au profit de l'Association congolaise et africaine de la Croix rouge. 1 brochure in-8°, planches (id.).

[1] MMmes Cadot et Hermant ;
MMlles H. Bouvier, Van der Linden, Dielman et L. Bouvier;
MM. Van Gele, Puttaert, le comte de Ribaucourt, de Raadt, J. Capart, G. Cumont, le baron A. de Loë, Stocquart, Mahy, Lefebvre de Sardans, Lacroix, Van den Eynde, Magnien, Ronner, Van Havermaet, Verhulst, Ledure, De Lara, Gilbert, Comhaire, Préherbu, Hannay, Clerbaut, De Soignie, E. Lhoest, A. Dillens et E. Nève.

Justin Bryenne. — Notice nécrologique. 1 brochure in-8°, portrait, (id.).

Le chanoine Huguet. — Notice nécrologique. 1 brochure in-8° portrait (id.).

Emile Desmazières. — Notice nécrologique. 1 brochure in-8°, portrait (id.).

Un recueil de chansons du 18e siècle (La bataille de Fontenoy). 4 feuillets in-8° (id.).

Communication faite à la Société historique et archéologique de Tournai (séance du 11 novembre 1897), à propos d'un voyage en Bavière et en Autriche. 1 brochure in-8° (id.).

Toiles damassées représentant la bataille de Fontenoy. 1 brochure in-8°, 1 planche (id.).

Villa gallo-romaine à Maulde. — Cimetière romain Grand'Place, à Tournai. — Villa gallo-romaine à Antoing. — Antiquités romaines trouvées à Tournai en 1898. — Sépultures romaines à Bruyelles lez-Antoing. Ensemble : 5 feuillets in-8° sous couverture (id.).

L'exposition d'art ancien ouverte à Tournai du 11 au 25 septembre 1898 au profit de l'Association congolaise de la Croix rouge. Extrait du *Courrier de l'Escaut*. 1 brochure (don de M. Soil).

Société d'Archéologie de Bruxelles. Guide pour l'excursion des 21-24 juin 1900. Reims-Laon 1 brochure in-18.

Van Gele (A.). Excursions et promenades : 15 promenades dans la vallée de la Dyle. — Quatre promenades à Waterloo. — Gaesbeek, notice historique sur Everard T'Serclaes, Lombeek-Notre-Dame. — Diest, Sichem, Montaigu, l'abbaye d'Averbode, Tirlemont. — De Bruxelles à Anvers par Bornhem et Tamise. Ensemble : 4 brochures in-8°, planches et figures (achat).

Pour les collections :

Monnaie romaine (grand bronze) trouvée à Courtrai. (Commission des fouilles.)

Petit couteau en silex trouvé à Pitthem, au lieu dit *Sur le Mont* (id.).

Silex taillés (nucleus, lames, pointes de flèche, grattoirs, percuteurs, fragments et éclats de haches polies, déchets de taille); blocs de matière première, morceaux de meules et de polissoirs en grès, pioche en bois de cerf; patin en os; côtes de bœuf ayant servi de lissoirs; bracelet, spirale, épingle à cheveux et pendeloque de bronze; tessons de poteries de toutes les époques; scories, ossements d'animaux, etc.,... provenant des nouvelles fouilles de M. l'abbé J. Claerhout dans la station palustre de Denterghem (Flandre occidentale).

Elections. — MM. P. Verhaegen, L. Le Roy, P. Hankar, J. Poils et H. Mahy sont maintenus dans leurs fonctions respectives de conseiller, de secrétaire, de trésorier-adjoint et de bibliothécaire archiviste pour un nouveau terme d'une année. (*Applaudissements.*)

MM. F. Fabrège et le docteur Naue sont nommés membres correspondants.

MM. Armand Brasseur, Robert de Meulemeester, Charles De Smeth, Albert Kahn, le chevalier Fritz Mayer van den Bergh et Georges Van den Bogaerde sont nommés membres effectifs.

MM. Camille Abrassart, T. Cooreman, Gaston De Kuyper et Mlles Louisa De Rocker et Fanny Renarte sont nommés membres associés.

Par dérogation aux statuts, vu la circonstance des vacances et à seule fin de ne pas retarder jusqu'en octobre l'admission parmi les membres de la Société des personnes présentées à cette séance, l'assemblée reçoit également :

comme membre correspondant : M. Edouard Fourdrignier;

comme membres effectifs : Mlle Marie Destrée et MM. R. Maton, Victor Soyer, Hector Thys et G. Verheyden,

et comme membres associés : MM. Emile Deffaux et Paul De Reul; Mmes Stéphanie Ledure et Renée Mottart et Mlles Alice, Marie et Eva Mottart.

Exposition. — Photographies d'une aiguière avec plateau en argent de l'époque Louis XIV appartenant à Mme la douairière Alphonse de Munck.

Photographies d'un vase en bronze à sujets en relief, gallo-romain, trouvé récemment à Herstal (par M. le baron de Loë).

Photographies de monuments égyptiens du Musée de Leyde (par M. J. Capart).

Photographies prises au cours des excursions à Logne, Wéris, Reims, et Laon (par Mmes Cadot-Paltzer et Delacre, Mlle Bouvier et MM. Magnien et Van Gèle).

Communications.

J. Capart. — *Sur quelques monuments égyptiens du Musée de Leyde.*

M. Lhoest demande à M. Capart quelle est au juste la signification de la *clef de vie* et si ce symbole est purement égyptien.

M. Capart répond que la *clef de vie* se trouve dans les mains de tous les dieux et déesses, mais que jusqu'ici on en ignore la signification.

Comte R. de Ribaucourt. — *Plaques de ceinturon et de schako de la Révolution brabançonne.*

M. de Ribaucourt s'exprime ainsi :

« Comme je vous l'avais annoncé lors de notre dernière réunion, je me permets de vous présenter deux plaques de ceinturon et une plaque de schako de la Révolution brabançonne.

Toutes trois portent le lion belge, emblème de nos libertés nationales.

Les deux plaques de ceinturon présentent les caractères de la plaque que nous avons pu examiner ici il y a un mois : elles sont grandes, très épaisses et excessivement bombées.

C'est le caractère des plaques de cette époque. Voici à ce sujet l'explication qui me paraît la plus plausible.

Les ceinturons étant à cette époque faits en général en cuir de buffle fort épais, il aurait été presque impossible, vu leur peu de souplesse, de les fermer si on n'avait pas gagné, par une grande courbure, la place pour mettre l'œillet.

Il est regrettable qu'aucune des plaques de cette époque ne soit signée ; il est impossible d'en déterminer la provenance.

La plaque de schako, pour être assez commune, n'est pas moins curieuse. La hampe que tient le lion est surmontée d'un bonnet phrygien : voilà qui indique très clairement la tendance révolutionnaire des corps qui portaient cet emblème.

Permettez-moi de dire quelques mots sur la plaque de schako en général.

Actuellement elle sert d'ornement, jadis elle avait une grande utilité. Les armes à silex produisant de nombreuses étincelles, soit au moment du choc de la pierre sur la batterie, soit pendant la combustion de la poudre du bassinet, sans la plaque les coiffures auraient été rapidement détériorées. »

Ch.-J. Comhaire. — *La trouvaille belgo-romaine de Herstal.*

M. le baron de Loë insiste sur l'importance de cette découverte qui est appelée à faire sensation.

Il annonce que le Gouvernement est en négociation avec l'inventeur pour acquérir, si pas la totalité de la trouvaille (ce qui serait hautement désirable), tout au moins la pièce capitale, c'est-à-dire le remarquable vase en bronze dont on vient de voir les photographies.

E. de Munck. — *Notes sur une aiguière avec plateau, en argent ciselé et gravé, de l'époque Louis XIV.* (Lecture par M. G. Cumont.)

Baron de Loë. — Rapports divers de la Commission des fouilles (Le « Castiau d' diale », à Quaregnon. — Le tumulus de Givry. — La

« Tombe Saint-Gilles » ou « Tombe d'Oultremont », à Warnant. — La grotte de Bouillon. — Découvertes à Quenast. — La « Pierre-qui-Tourne », à Baileux).

M. Lhoest, qui a pris part à notre dernière excursion en France, parle de la *Fête des Fous*, souvenir des antiques saturnales romaines, dont l'usage a perduré à Laon jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Ce curieux exemple de survivance de fête païenne, qu'il connaissait, du reste, lui a été confirmé par un Laonnais.

La séance est levée à 10 heures.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI
1er OCTOBRE 1900.

Présidence de M. JULIEN VAN DER LINDEN, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-deux membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de juillet. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. Paul Hankar, Jean Capart et Georges Cumont s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Fabrège, nommé membre correspondant; Mlle Marie Destrée, nommée membre effectif, et M. Cooreman, nommé membre associé, nous adressent leurs remercîments.

M. Hannay nous remercie des condoléances que nous lui avons adressées à la suite du décès de sa sœur.

Le Cercle archéologique du Pays de Waes, l'Académie royale d'archéologie de Belgique, l'Institut royal des architectes anglais, la Société royale des antiquaires d'Irlande et l'Institut royal archéologique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande nous accusent réception de l'envoi de nos publications.

La Société historique et archéologique de Tournai nous communique le texte d'une pétition qu'elle vient d'adresser à MM. les ministres de la Justice, des Beaux-Arts, des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, ainsi qu'à l'Administration communale de Tournai et aux autorités compétentes, en faveur du dégagement et de la restauration de la cathédrale de Tournai.

Notre confrère M. LEO RECTEM nous annonce la création à Bruxelles d'un Institut national de Broderie d'art.

M. LE PRÉSIDENT félicite M. Rectem de l'heureuse idée qu'il a eue de créer pareille école, qui répond certes à un besoin, et ajoute que la Société ne peut qu'applaudir à cette initiative.

[1] Mmes Cadot-Paltzer, G. Hecq, L. Le Roy, A. Delacre et P. De Ladrière; Mlle P. Ranschyn;

MM. J. Destrée, Puttaert, Van Gele, Magnien, Schweisthal, Maertens, Van Havermaet, De Bavay, Pholien, Jean Poils, C. Hecq, le baron A. de Loë, De Proft, Beeli, Ranschyn, Aughuet, De Soignie, L. Le Roy, Mahy, Hauman, Ronner, Verhaegen, Rectem, Van Tichelen, de Raadt, Paris, Vanden Eynde A. Delacre, De Ladrière, Lefebvre de Sardans, Michaux, Alb. Dillens, Préherbu De Buggenoms, De Lara, Van den Bogaerde, de Behault de Dornon, Van Goidsenhoven, comte F. van der Straten-Ponthoz, Aubry, Verhaeren, E. Lhoest, Dens, Eyben et Vanden Meersche.

M. Van Havermaet propose de faire figurer sur la circulaire mensuelle une rubrique nouvelle sous laquelle les membres pourraient signaler à chaque assemblée les trouvailles et faits archéologiques parvenus à leur connaissance durant le mois précédent, soit par la voie des journaux, soit au cours de leurs déplacements ou autrement.

Cette proposition ne rencontrant pas d'objection, M. le Président déclare que la chose pourra se faire à titre d'essai.

Excursion. — Il est décidé ensuite qu'une excursion à Gand et au château de Laerne aura lieu dans le courant du mois.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Laponneraye. Histoire des rivalités et des luttes de la France et de l'Angleterre depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. 2 vol. in-8° br. (achat).

Juste (Th.). La pacification de Gand et le sac d'Anvers (1576). 1 vol. in-8° br. (id.).

Joanne (Ad.) et Ferrand (J.). De Lyon à la Méditerranée. 1 vol. in-12 rel. perc., carte, plans et vignettes (id.).

Joanne (Ad.). De Dijon en Suisse par Dôle et Besançon. Itinéraire descriptif et historique. 1 vol. in-12 cart., gravures, carte et plan (id.).

Labutte (A.). Histoire des ducs de Normandie jusqu'à la conquête de l'Angleterre. Préface par Henri Martin. 1 vol. in-8° br. (id.).

Questions controversées de l'histoire et de la science. Première série. 1 vol. in-12, br. (id.).

Rœderer (P.-L.). Conséquences du système de cour établi sous François Ier, contenant l'histoire politique des grands offices de la Maison et Couronne de France, des dignités de la Cour et du système nobiliaire depuis François Ier. 1 vol. in-8° br. (id.).

Nadaillac (le marquis de). L'art préhistorique. 1 brochure in-8° (don de l'auteur).

Papadopoli (N.). Les plus anciens deniers au carzie frappés par les Vénitiens pour Chypre. 1 brochure in-8°, figure (id.).

del Marmol (F.). Dictionnaire des filigranes classés en groupes alphabétiques et chronologiques [1]. 1 vol. in-8° br., figures (id.).

Warnkœnig (L.-A.). Histoire du droit belgique contenant les

[1] Cet ouvrage renferme la description de 4300 filigranes réunis sous 1500 types différents du commencement du xive à celui du xixe siècle. Il initie le lecteur à ces marques spéciales des différentes époques de l'histoire, telles que Charles II, roi d'Espagne, Joseph II d'Autriche, les différents lis et fleurs de lis de France, etc., et spécifie avec soin leurs caractères typiques.

institutions politiques et la législation de la Belgique sous les Francs. 1 vol. in-8° d. rel. (achat).

BAYE (le Bon de). En Nouvelle-Russie. Souvenirs d'une mission. 1 brochure in-8°, figures (don de l'auteur).

GOBLET D'ALVIELLA (le Cte). Les mystères de Mithra dans l'Empire romain. 1 brochure in-8° (id.).

Mémoires de J. Du Clercq, imprimés sur les manuscrits du roi, et publiés pour la première fois par Frédéric baron de Reiffenberg. 4 vol. in-8° d. rel. (achat).

BORGNET (Ad.). Philippe II et la Belgique. — Résumé politique de l'histoire de la révolution belge du XVIe siècle (1555-1598). 1 vol. in-8° br. (id.).

DOBRUSKÝ (V.). Materiali po archeologiata na Belgaria (Matériaux d'archéologie en Bulgarie). 1 vol in-8° br., figures (id.).

Mémoires relatifs à la Guerre de la Succession de 1706-1709 et 1711 de Sicco van Goslinga, député des États-Généraux, publiés par MM.U.-A. Evertz et G.-H.-M. Delprat, au nom de la Société d'histoire, d'archéologie et de linguistique de Frise. 1 vol. in-8° br. (achat).

EVROPAE DESCRIPTIO emendata anno. cIↃ. cI. IXXII. REVERENDISS. ET ILLUSTRISS. DOMINO D. ANTONIO PERRENOT ATREBATENSIUM EPISCOPO. IMP. CAROLI. V. AVGVSTI PRIMO CONSILIARIO, LITERARVM STVDIO RVMQ. OMNIVM VNICO FAVTORI GERARDVS MERCATOR RVPELMONDANVS DEDICABAT.

Reproduction phototypée du seul exemplaire connu de l'édition de 1572 de la carte de l'Europe, dressée par Mercator (Bibliothèque grand-ducale de Saxe-Weimar). Envoi du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Station palustre [1] de Denterghem (Flandre occidentale). 2 photographies (18 × 24) collées (envoi de M. l'abbé Claerhout).

MAHILLON (V.-C.). Catalogue descriptif et analytique du Musée instrumental (historique et technique) du Conservatoire royal de musique de Bruxelles. Troisième volume. In-12 br., figures (don de l'auteur).

Les environs de Durbuy, Auvaille, Pontu, Chiney, Marche en Famine, etc. A Paris, chez Jac. F. Bernard, gendre de N. de Fer, géographe de sa Majesté Catholique, quay de l'Horloge du Palais, à la Sphère royale. 1743. 1 carte gravée en fac-similé par G. Lavalette (don de M. Mahy).

[1] A M. l'abbé Claerhout revient le mérite d'avoir découvert les premiers restes importants d'habitations palustres en Belgique. Voir Annuaire 1900, t. XIe, pages 35 à 37.

Eglise cathédrale à Reims (coupe transversale). — Cathédrale de Reims, achevée d'après Viollet-Leduc. — Eglises à nefs, dérivées de la basilique romaine (Eléments des nefs, coupes et plans). — Sainte-Clotilde à Reims. — Sacre de Clovis (groupe du tombeau de St-Remi, à Reims, par les frères Jacques, sculpteurs rémois, XVIe siècle). 5 planches gravées (don de M. Gosset) [1].

PIRENNE (H.). Le soulèvement de la Flandre maritime de 1323-1328. Documents inédits publiés avec une introduction. 1 vol. in-8° br. Envoi de la Commission royale d'histoire.

Returns of Aliens dwelling in the city and suburbs of London from the reign of Henry VIII to that of James I. Edited by R. E. G. Kirk and Ernest F. Kirk. Part I, 1523-1571. 1 vol. in-8° br. (Publication of the Huguenot Society of London).

Exposition universelle de 1900. — Catalogue illustré officiel de l'exposition rétrospective de l'art français. Des origines à 1800. 1 vol in-8° br. (achat).

MONTEIL (A.-A.). Histoire des Français des divers états ou Histoire de France aux cinq derniers siècles. Quatrième édition augmentée d'une notice historique par M. Jules Janin et d'une table analytique par M. Bruguière. 5 forts volumes, format Charpentier, brochés (achat).

R. Accademia Peloritana. — CCL Anniversario della Università di Messina (Contributo storico). 1 vol. in-folio broché, portraits (don de M. Tropea.

Pour les collections :

Bulle en plomb du pape Innocent III (1198-1216) trouvée à Adinkerke près de Furnes. (Commission des fouilles.)

Dute de la province de Gueldre, frappée en 1678 et trouvée à Ressaix près de Binche (don de M. G. Cumont).

Dute de la ville d'Utrecht, 1768, trouvée à Uccle (don du même).

Pièce obsidionale. Cambrai assiégé par les Espagnols, 1595.

Henrico protectori, pièce de 10 patards. — Ecusson de France, accosté de la date 9-5 et de la valeur X.-P. Cuivre. Octogone, trouvée à Ciply lez Mons, au mont Eribus. (Commission des fouilles.)

Exposition. — M. G. CUMONT dit quelques mots de la bulle pontificale trouvée à Adinkerke et exposée par la Commission des fouilles.

Elle est du pape Innocent III (1198-1216). Ces bulles sont toujours du même type, sauf le style des lettres et des têtes des apôtres saint Pierre et saint Paul qui varie suivant les époques.

[1] Quatre de ces planches ont été dessinées par notre honorable membre correspondant.

M. Cumont a vu, il y a peu de temps, dans la collection des chartes de Brabant, des bulles des papes Jean XXII et Clément VI. On dirait que ces bulles viennent d'être faites, tellement le plomb a un aspect neuf, bien qu'il soit du XIVe siècle.

M. L. PARIS montre ensuite à l'assemblée un fer de carreau d'arbalète de guerre, probablement du XVe siècle, trouvé dans un verger au pied de la butte de Montaigle.

Communications.

J. DESTRÉE. — *L'orfèvrerie, la dinanderie, les tapisseries et les sculptures en ivoire à l'exposition rétrospective de Paris.*

Baron DE LOË. — Rapports divers de la Commission des fouilles (Le tertre de Wulverghem. — Les pierres de Fagnolles. — Une pierre légendaire près d'Esneux. — Le tertre de Gendron. — Trouvaille d'armes à Melle, etc.).

La séance est levée à 10 h. 1/2.





MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

Compte rendu d'une séance de fouilles entreprises à Wynendaele (Fl. occidentale) le 17 juillet 1899.



L'IMPORTANCE des souvenirs, qui pendant plusieurs siècles se rattachent à l'ancienne résidence des comtes de Flandre à Wynendaele, doit pousser aux recherches dans ce superbe domaine historique, propriété de M. Jules Matthieu.

Depuis l'époque de la domination romaine, pendant laquelle une route construite par les conquérants traversait très probablement Wynendaele, jusqu'à la brillante victoire remportée en 1708 par le général anglais Webb sur le général français comte de Lamothe, cette localité a été mêlée à quantité d'événements.

Baudouin à la Hache y fit exécuter maint décret de sa justice.

Lors des glorieux succès remportés par les Flamands sur les Français en 1302, une garnison de Leliaerts occupant le château-fort se rendit en juin aux Klauwaerts après un siège de trois semaines.

Au printemps de 1304, l'évêque d'Utrecht, Gui d'Avesnes, fut enfermé dans la forteresse à la suite de la défaite que Gui de Namur, fils du comte de Flandre, lui avait infligée, le 21 mars 1304, sur la terre de Duiveland.

Le hasard a ramené au jour plusieurs objets curieux trouvés pendant l'exécution de certains travaux de terrassements.

Des fouilles méthodiques ont été effectuées le 17 juillet dans deux levées de terre; elles n'ont pas donné de résultats; toutefois la description des buttes dans lesquelles furent entreprises les recherches peut offrir un certain intérêt.

Sur un point culminant de la région, le mamelon oriental coté 50, à une centaine de mètres au sud de l'ancienne route romaine supposée, se trouvait un terrassement dont les dimensions étaient approximativement : hauteur 1 m. 50; largeur à la base 4 à 5 mètres; longueur 150 mètres.

A 300 mètres au sud de cette levée se dressait un tertre d'aspect tronconique sous la végétation, mais en réalité à tracé polygonal.

La partie supérieure du terrassement, dont la hauteur atteint environ 6 mètres, est évidée; on y a accès par une rampe en pente douce; cette levée a l'apparence d'une redoute pour deux ou trois pièces d'artillerie.

L'ouvrage a probablement été édifié pour coopérer à la défense du terrain, concurremment avec la longue butte précitée, cette dernière ayant été destinée à l'infanterie.

Ces retranchements n'ont pas servi lors d'une action; car il n'y a rien été découvert qui pût rappeler même une occupation par les défenseurs.

Dans le terrain naturel un peu au-dessous du niveau du pied des talus extérieurs de la redoute, on a trouvé un coquillage fossile : *Planorbis rotundatus* (de l'étage de l'éocène moyen, *(yprésien)* recouvrant les collines de la Flandre occidentale); on a encore extrait, des terres rapportées, un fragment de fer à cheval et des tessons de poterie paraissant remonter à une époque récente.

Par rapport à diverses buttes rencontrées dans le domaine, la tradition a colporté des récits relatifs à l'époque de la domination espagnole; peut-être des fouilles dans d'autres terrassements permettront-elles de préciser l'époque de leur construction; en tout cas, la stratégie des opérations de 1708 ne semble pas pouvoir faire dater de cette campagne les retranchements prémentionnés.

Août 1899.

MAURICE DE MAERE D'AERTRYCKE.

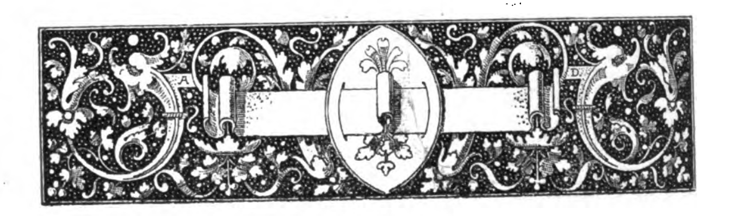


Le Congrès international d'histoire des religions.

Le Congrès d'histoire des religions auquel la Société d'Archéologie m'avait fait l'honneur de me déléguer s'est tenu à Paris du 3 au 8 septembre 1900. Il fut extrêmement nombreux et les travaux lus aux diverses sections présentent dans leur ensemble une somme considérable de faits des plus intéressants. Ils seront publiés et constitueront un véritable trésor où quiconque s'intéresse à l'histoire des religions pourra puiser à pleines mains. La plus grande cordialité n'a cessé de régler les rapports des congressistes entre eux, jamais les discussions n'ont cessé d'être courtoises et toujours elles ont maintenu leur caractère hautement scientifique, malgré la divergence de croyances des membres. Il me semble qu'il est nécessaire de signaler le rôle éminent joué pendant le congrès par deux des membres de la Société d'Archéologie. Les sections A et G réunies, des religions, non civilisés, des Germains, des Celtes et des Slaves, étaient présidées par M. le comte Goblet d'Alviella, et la section F, religion de la Grèce et de Rome, était présidée par M. Franz Cumont, professeur à l'Université de Gand et conservateur des antiquités aux musées royaux du Cinquantenaire. Notons que plusieurs des travaux présentés à cette dernière section avaient trait au culte de Mithra auquel M. F. Cumont vient de consacrer un si remarquable ouvrage.

J. Capart.





BIBLIOGRAPHIE

Jetons brabançons.

Jeton de Jean Gelucwys ou Lucwis, maître particulier de la Monnaie de Brabant à Anvers, 1478-1481, par GEORGES CUMONT. Gr.-in-8°, 10 p., avec figure dans le texte.



OTRE confrère, M. G. Cumont, nous fait connaître, dans cette plaquette, un très curieux et très précieux jeton inédit de Jean Lucwis, plus communément nommé Gelucwys, maître particulier de la Monnaie de Brabant à Anvers, de 1478 à 1481, sous le règne de Marie de Bourgogne.

Ce jeton, au millésime 1480, permet d'expliquer un différent énigmatique de certaines monnaies brabançonnes de cette princesse. Il nous apprend, de plus, les armoiries du maître qui a frappé ces pièces.

Lucwis est une variante nouvelle du nom de cet officier, et, sans aucun doute, sa forme véritable.

Le différent monétaire dont Jean Lucwis a été seul à se servir, et qui est, par conséquent, propre ou particulier à ce maître, consistait en le château d'Anvers, qui figure sur le sceau de cette ville, dès le XIIIe siècle.

Avant Lucwis, le différent d'Anvers avait été la main, et l'on revint à ce signe après le départ de ce personnage.

Ainsi que le fait très judicieusement remarquer l'auteur, cette sub-

stitution ne peut avoir été le fait d'une usurpation, et Lucwis a dû user légitimement de ce différent.

Comme il appert des comptes de cet officier, les monnaies frappées par lui, à Anvers, appartiennent aux années de 1478, 1479 et 1480. Or, c'est à partir de 1478, et pendant les années 1479 et 1480, précisément pendant les fonctions de Jean Lucwis, que le château vint se substituer à la main. De là, il convient donc de déduire que toutes les



monnaies au différent monétaire du château proviennent de ce maître, tandis que celles à la main, frappées, à Anvers, sous Marie de Bourgogne, sont de son prédécesseur Ypol Terrax, ou de son successeur Jean Cobbe.

En comparant ces différents monétaires et les comptes des maîtres de la Monnaie d'Anvers, l'auteur a réussi à débrouiller une importante partie de la numismatique du règne de Marie de Bourgogne, et à rectifier plusieurs erreurs commises par d'autres numismates.

Les jetons brabançons offrent aux chercheurs un vaste champ d'étude qui a tenté plus d'un, mais qui a été exploré, jusqu'à présent, sans grand succès. C'est ce que l'on peut dire, en particulier, des jetons bruxellois, dont beaucoup ne présentent guère d'autres éléments de détermination que les armoiries. Or, ce n'est pas à l'aide des manuscrits du XVIe et du XVIIe siècle, ni en se basant sur les planches armoriées de l'*Histoire de Bruxelles*, par HENNE et WAUTERS—lesquelles reposent exclusivement sur ces manuscrits — que l'on peut résoudre les nombreuses énigmes de l'héraldique bruxelloise. La seule base scientifique qui permette d'arriver à un résultat certain : une étude approfondie des sceaux, fait défaut à la plupart des écrits publiés, jusqu'à présent, sur les jetons bruxellois. A telles enseignes, que presque tout ce qui a été fait, en cette matière, devrait être refait.

J.-TH. DE R.





TABLE DES MATIÈRES

Procès-verbaux des séances.

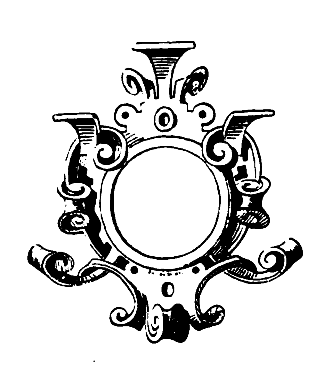
Mélanges.

Bibliographie



TABLE DES PLANCHES ET FIGURES

Brux., imp. A Vromant et Cie, 3, rue de la Chapelle.





DATE ISSUED	DATE DUE	DATE ISSUED	DATE DUE



DATE ISSUED	DATE DUE	DATE ISSUED	DATE DUE



